

Universités Francophones



Démocratisation, économie
et développement :

la place de l'enseignement supérieur

Avant-propos de Michel Guillou
Préface d'Edwige Avice



Volume 2

**DÉMOCRATISATION,
ÉCONOMIE
ET DÉVELOPPEMENT :
LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

ISBN 2-920021-38-9

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Éditions AUPELF

3032 boulevard Édouard Montpetit

Montréal. (CANADA-QUÉBEC) H3T1J9

® 1992, Montréal

Sommaire

Liste des auteurs	VIII
Avant-propos. M. Guillou (France)	XIII
Préface. E. Avice (France)	1
Séance d'ouverture	7

Les missions des Universités du Sud dans la crise

Situations et perspective. P. Judet (France)	37
Les responsabilités partagées avec le Nord. F. Demichel (France)	47
Société, universitaires, étudiants : quel dialogue ? M. Ould Lebatt (Mauritanie)	53
Quelles priorités pour la recherche en Afrique ? M. Ondo (Gabon)	57
Nouveaux impératifs de compétitivité et relations Université-entreprise en Tunisie. A. Chelbi (Tunisie)	63
Adaptation de la formation à la demande sociale. N. Dinh Tri (Vietnam)	67
Pour une capacité d'expertise au service de la société. J. Forster (Suisse)	71
Pour une capacité nationale de recherche. M. Koulibaly (Côte d'Ivoire)	75
Coopération internationale et expertise universitaire. G. Latortue (Autriche) – M. Pericard (Suisse)	85
Des chercheurs qui cherchent, on en trouve. M. Ramaholimihaso (Madagascar)	93
Débat	95

Une autre coopération pour l'enseignement supérieur : propositions et expériences

Vers un véritable partenariat. R. Peccoud (France)	103
Tirer les enseignements de la coopération européenne. R. Ritz (France)	111
Quelle coopération avec les Universités du Sud ? K. Seddoh (Bénin)	115
Associer de nouveaux partenaires. R. Valette (France)	121
Débat	125

Synthèse et perspectives

Rapport de synthèse. M. Soutif (France)	149
Débat	153
Clôture. M. Houtondji (Bénin)	159

En Sorbonne, le 14 novembre 1991

Ajustement structurel et développement

Coopérer autrement. M. Guillou (France).....	167
Prolégomènes. P. Guillaumont (France)	173
L'ajustement, concept passionnel. C. Ayari (Tunisie)	176
Le rôle des Universités dans la définition des politiques d'ajustement. B. Christobam (Brésil)	178
La mise en œuvre des programmes d'ajustement. E. Berg (États-Unis)	180
L'évolution des politiques d'ajustement structurel à travers les rapports de la Banque mondiale. J. de Melo (Suisse)	182
L'expérience du Niger. K. Liman (Niger)	185
Peut-il y avoir une vie après l'ajustement structurel ? S. Calabre (France)	186
Débat	189

Démocratisation et développement économique

Introduction à la thématique. A. Bodson (Belgique)	205
Des dangers et responsabilités de la démocratisation dans les États en développement de la Francophonie. D. Turp (Canada-Québec)	206
La démocratie, facteur du développement. J.C. Faure (France)	209
Une contribution méthodologique. J. Kizerbo (Burkina Faso)	213
Réformes politiques et logiques autoritaires en Afrique noire. A. Mbembe	218
Le défi des pluralismes J. du Bois de Gaudusson (France)	220
La démocratisation de l'enseignement supérieur. M. Sewerynski (Pologne)	223
Conquérir sa propre démocratie. E. Pisani (France)	225

La démocratie, synthèse exigeante de liberté et d'égalité.	
C. Desouches (France)	228
Vers la déconcentration transnationale du pouvoir ?	
G. Conac (France)	230
Débat	235
Quelle démocratie pour l'Afrique ? D. Yawassa (Togo)	236

Clôture

Rapport du séminaire. B. Cassen (France)	245
Allocution de clôture. A. Benabdeljlil (Maroc)	250
Allocution de clôture. C. Tasca (France)	251

Liste des auteurs

A

M. ABRAHIM, Professeur

M. Claude ALBAGLI, Secrétaire général CEDIMES, laboratoire de développement, Paris II, France.

M. AMARA, Économiste, Rabat, Tunisie

Mme Edwige AVICE, Ministre de la Coopération et du développement, France

M. Chedly AYARI, ancien Ministre, Tunisie

B

Abdellatif BENABDELJLIL, Recteur de l'Université de Rabat, Président de l'AUP ELF, Tunisie

Elliot BERG, Vice-Président, Developement Alternative Inc, Washington, États-Unis

Arthur BODSON, Recteur Université de Liège, Belgique

A. BOYE, Professeur, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal

Michel BUISSON, Directeur de l'ISARA, Lyon, France

C

Serge CALABRE, Professeur, Université Pierre Mendès France, Grenoble, France

Bernard CASSEN, rapporteur, Professeur à l'Université Paris VIII, France

Aff CHELBI, Ministère de l'Économie – Tunisie

Gérard CONAC, Professeur, Université Paris I, France

Michel COQUERY, Directeur de l'ENS Fontenay Saint Cloud, France

Buarque CRISTOBAM, Université de Brasilia, Brésil

D

Francine DEMICHEL, sous-directeur DESUP, Ministère de l'Éducation Nationale, France

Paul DESNEUF, Professeur à l'Université Paris I, France

Christine DESOUCHES, Délégué auprès du Secrétaire général de l'ACCT pour la coopération juridique et judiciaire, France

Marc-Antonio DIAS, Unesco, France

Nguyen DINH TRI, Vice-recteur de l'Institut polytechnique d'Hanoi, Vietnam

F

Jean-Claude FAURE, Directeur du développement, Ministère de la Coopération, France

Jacques FORSTER, Directeur de l'Institut universitaire d'Études pour le Développement,
Université de Genève, Suisse

G

Jean du Bois de GAUDUSSON, Vice-président de l'Université de Bordeaux I, Doyen de la
Faculté de Droit, France.

Jean GICQUEL, Professeur à l'Université de Paris I, France

Patrick GUILLAUMONT, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand I, Directeur du
CERDI, France

Michel GUILLOU, Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF (Université des
Réseaux d'Expression Française), France

H

Georges HENAULT, Directeur IDIC, Université d'Ottawa, Canada

Paulin HOUTONDJI, Ministre de la Communication et de l'Information, Bénin

Philippe HUGON, Professeur à l'Université Paris II, France

J

Pierre JUDET, Professeur à l'Université Pierre Mendès France, IREPD Grenoble, France

K

Axelle KABOU, ancienne Conseillère au Secrétariat de la Présidence de la Confédération de
la Sénégalie)

Valère KINIFFO, Secrétaire général du CAMES, Burkina Faso

Mamadou KOULIBALY, Professeur à l'Université nationale de Côte d'Ivoire

L

Gérard LATORTUE, Directeur de l'ONUDI, Autriche

André LAURENT, Président de la Commission universitaire du développement, Université
Libre de Bruxelles, Belgique

Philippe LAZAR, Directeur général de l'INSERM, France

Karim LIMAN, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université
de Niamey, Niger

Madina LI-TALL, Université Cheikh anta Diop, Dakar, Sénégal

M

M. MAROUJE, Libreville, Gabon

Achille MBEMBE, The Brookings Institution, Washington, États-Unis

Jaime de MELO, Professeur à l'Université de Genève, Suisse

N

Lamine N'DIAYE, Recteur de l'Université Saint Louis, Sénégal

O

Bonaventure Mve ONDO, Recteur de l'Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Mohamed El Hachen OULD LEBATT, recteur de l'Université de Nouackchott, Mauritanie

P

Robert PECCOUD, Sous-Directeur à la formation et à l'enseignement, Ministère de la Coopération, France

M. PECQUEUR, Directeur de l'Association Afrique Verte, responsable d'ONG, France

M. PERICARD, Conseiller spécial au B.I.T., Genève, Suisse

Christophe PIERRE, Étudiant IGC, France

Edgard PISANI, ancien ministre, Président de l'Institut du Monde Arabe, France

Bernard POUYET, Président de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble, France

Q

Jean-Louis QUERMONNE, Professeur à l'I.E.P. de Grenoble, France

R

Mme RAMAHOLIMIHASO, Madagascar

Régis RITZ, Président de l'Université de Bordeaux III, président COREX, France

S

M. Ab. SAMPIL, étudiant DESS

Komlavi Fofoli SEDDOH, Président du Comité consultatif du Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement supérieur, Madagascar

Mohamed SEDRATI, Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc

X

Michel SOUTIF, Professeur, Université Grenoble I, France

Michel SEWERYNSKI, Président de la Conférence des recteurs polonais, recteur de l'Université de Lodz, Pologne

T

Catherine TASCA, Ministre délégué à la Francophonie, France

Tom TAYLOR, Président du Comité de réflexion sur la Francophonie

Michel TREUIL, Recteur de l'académie de Grenoble, France

Daniel TURP, Professeur, Université de Montréal, Canada

V

M. VANOORENBERGHE, Institut National Polytechnique de Grenoble, France

René VALETTE, Président du Comité Catholique contre la faim dans le monde, France

W

Gérard WINTER, directeur général de l'ORSTOM, France

Avant-propos

Au delà des idées reçues sur le développement dans les pays du Sud, et plus particulièrement dans la zone francophone, émerge l'idée que l'Université, aux côtés des acteurs de la vie politique et économique, doit s'impliquer dans la réflexion sur le développement et la démocratie.

Pour faire face aux difficultés qui s'abattent sur le continent africain et proposer des remèdes à une crise multiforme où se radicalisent les conflits sociaux, où sont mis en cause les pouvoirs en place et où s'accroît la pression des bailleurs de fonds, il est urgent de confronter les différents acteurs, en s'appuyant sur la Francophonie.

L'espace francophone, un laboratoire de l'humanité et du progrès

La Francophonie éduquée et prospère au Nord n'a pas de leçons à donner à une Francophonie du Sud en plein éveil : éveil à la démocratie, à l'économie de marché et au progrès. Aussi nous a-t-il semblé utile de poser certaines questions, afin d'apporter des éclairages nouveaux sur les tribulations de notre ère moderne :

Quelles sont aujourd'hui les fonctions dévolues aux Universités du Sud face à une crise politico-économique ? Peut-on concevoir une autre forme de coopération pour l'enseignement supérieur ? Le développement économique, étroitement lié à cet éventail de questions n'est l'apanage ni des pouvoirs publics ni du secteur privé : en effet, l'Université, les Écoles, les Centres de recherche et les universitaires, spécialistes de ces questions, y ont un rôle déterminant à jouer.

Aussi avons nous pris l'initiative de réunir universitaires et responsables politiques, pour qu'ils débattent ensemble des bienfaits et des échecs des politiques d'ajustement structurel et de leur impact réel sur le développement économique.

Le processus de démocratisation, indissociable des politiques de développement économique, a fait l'objet d'une dernière table ronde.

Nous avons voulu des débats sincères, capables de dégager de nouvelles perspectives et des axes neufs de réflexion et d'action en matière d'économie et de développement. Nous espérons avoir atteint notre objectif.

Au delà du colloque : un plan d'action pour les Universités francophones

L'AUPELF-UREF, relais des Universités francophones, prévoit, au delà de ce colloque, de renforcer ses actions en matière d'économie et de développement. Outre les activités de son très actif réseau « Entrepreneuriat » et les nombreux ouvrages publiés dans la collection Universités francophones, l'UREF a programmé deux actions :

- le Prix El Fasi, Prix scientifique d'un montant de 30 000 dollars canadiens (150 000 FF) décerné par le Haut-Conseil de l'AUPELF-UREF, couronnera en novembre 1992 les travaux d'un chercheur dans le domaine de l'analyse économique et du développement ;

- Un réseau thématique de recherche sur ce thème sera mis en place en fin d'année, et permettra aux chercheurs spécialistes de ces questions de partager la recherche et d'assurer la circulation des idées et des connaissances en français.

Convaincus que la mise en commun des potentiels scientifiques de l'espace francophone conduira au progrès de la science, et, par là même, des sociétés qui le composent, nous formons l'espoir, à travers l'organisation d'un tel colloque, de contribuer à l'épanouissement d'une communauté de chercheurs, animés par un même esprit de conquête et de progrès.

Préface

Je suis heureuse de poursuivre, dans ce cadre, avec les universitaires et les Universités de Grenoble, un dialogue fructueux et familier, sur cette question du développement, défi majeur de notre époque. Les politiques, pour agir, pour définir des stratégies ont besoin des chercheurs.

Avant d'agir, il faut savoir penser, tracer des lignes d'action, réfléchir en innovant, ne pas craindre une pensée hors des sentiers battus. Les universitaires, les formateurs ont, dans ce cadre, un rôle fondamental.

La validité d'une politique de développement repose, avant toute chose, sur la validité d'une politique de formation : ce que l'on appelle « la politique de ressources humaines ».

Les principales instances internationales inscrivent cette dimension, aujourd'hui, dans leur programme, notamment la Banque mondiale. Cette question des ressources humaines détermine, il est vrai, les types de réorganisations sociales, de démocratisation, de structuration économique.

Je ne prétendrai pas, dans ce propos introductif, apporter des solutions définitives. Simple-ment, je souhaite poser une problématique, partir de l'expérience du ministère de la Coopération et du développement en direction de 37 pays, situer les angles d'approche.

La première approche doit être Sud-Sud. Il faut regarder comment les problèmes se posent dans les pays du Sud auxquels nous avons affaire, et en fonction de ce diagnostic, en fonction également des intentions, regarder comment on peut « bâtir des coopérations ». Les enseignements supérieurs, plus encore au Sud qu'au Nord, sont en crise. Les situations économiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés dans les relations Nord-Sud, et que vivent très directement les pays du Sud, ont des conséquences sur les systèmes scolaires et universitaires. J'insiste sur la corrélation scolaire-universitaire. Un système éducatif est global. La réflexion doit intégrer cette approche.

Quels sont les problèmes principaux que rencontrent les pays du Sud ? L'enseignement supérieur est soumis à de très vives critiques, on leur reproche :

- leur inefficacité, leur inadaptation aux besoins économiques, leur rôle trop mineur dans la démocratisation.

On leur reproche d'être trop dépensiers. Tous ceux qui actuellement mettent en place – tous les États – les politiques d'ajustement structurel ont une demande principale qui est la déflation des effectifs de la fonction publique. Or, que se passe-t-il, dans de nombreux États ? Il y a un système de déversement automatique de l'enseignement secondaire dans le supérieur, dans la fonction publique. C'est à peine caricatural. En un mot, la fonction publique est le débouché de l'enseignement secondaire.

Je ne vais pas insister sur les critiques d'ordre qualitatif qui sont portées. On accuse les États d'accepter des politiques très quantitatives, les Universités aussi. Les salaires sont élevés. Ils sont supérieurs aux salaires des cadres moyens des autres activités socio-professionnelles.

Cette critique est importante. L'Université ne doit pas être le lieu de tous les privilèges. Il nous faut donc poser, avec lucidité, la question d'un nécessaire ajustement structurel.

On reproche l'inadaptation de l'outil universitaire et éducatif au besoin de l'économie. Cette critique d'ailleurs, se double d'une constatation : une hémorragie formidable d'étudiants. Je donne simplement le chiffre pour la France : près de quarante mille étudiants d'Afrique Subsaharienne, sont actuellement dans les Universités françaises. Beaucoup d'entre eux sont boursiers, soit de leur gouvernement, soit du gouvernement français, mais il va de soi que les disciplines qu'ils recherchent dans notre pays sont des disciplines rares dans leurs pays d'origine.

Le problème est que, lorsque de longues études sont faites dans un pays ami, il y a une grande tentation de rester dans ce pays ami ; l'exode des cerveaux est un problème qu'il faut prendre en compte : nous ne pouvons le traiter à la légère.

3. On accuse souvent les Universités des pays du Sud de fabriquer en quelque sorte des corporations très à l'écart de la vie courante, de fabriquer des « Nomenklatura » coupées des réalités.

La démocratie est une aspiration très forte des peuples, l'Université doit apporter à la construction démocratique sa contribution, soit parce qu'elle a des juristes compétents qui peuvent aider à ce que nous nous appelons la coopération institutionnelle, à la mise en place d'un certain nombre d'outils juridiques, (l'état de droit, cela se construit) soit parce que l'Université est le lieu d'un dialogue avec les forces du pays, avec la société civile en particulier. Ce dialogue ouvert, traditionnel en France, est nécessaire aussi ailleurs. Nous devons absolument tenir compte dans l'élaboration des politiques dites de coopération, de ces constats critiques.

Une des questions évoquées ; le problème qualitatif, l'adaptation à l'économie, le fait que l'on reproche à un certain nombre d'étudiants de s'en aller et de ne pas revenir, peut tracer une solution, un début de solution dans une réflexion beaucoup plus ouverte sur la régionalisation. Le ministère de la Coopération et du développement a engagé sur la régionalisation, sur la mise en place de politiques régionales, y compris au niveau économique une réflexion nouvelle. Cette réflexion peut avoir un prolongement en ce qui concerne l'Université, les pôles de formation. Que de gaspillages seraient ainsi évités : « double emploi », types de formation inadaptée, spécialisations éparpillées...

Nous avons entamé un processus, dans le pacifique sud, cette recherche est également ouverte dans l'océan Indien. C'est une piste qu'il faut aujourd'hui explorer et que souhaitent d'ailleurs explorer beaucoup d'États qui sont nos partenaires.

Très rapidement, ayant un peu posé cette problématique, quelles sont, dans le domaine de la coopération, les actions qui peuvent être engagées et en même temps, les difficultés que nous pouvons rencontrer ?

Il y a une difficulté majeure sur laquelle je veux attirer l'attention des universitaires français qui sont là ce matin : actuellement, notre coopération est fondée sur la présence longue durée d'universitaires. Cinq cents universitaires français travaillent dans les 37 pays auxquels j'ai affaire d'une manière quotidienne. Or, les deux tiers d'entre eux, s'ils devaient revenir en France dans le cadre d'une mobilité de leur carrière, auraient d'énormes difficultés à trouver des postes équivalents. Si bien que lorsque les États et les Universités amis font valoir qu'il serait sans doute utile de réorganiser les formations, nous avons nous-mêmes un blocage intellectuel lorsque nous voulons réinsérer nos propres enseignants dans l'Université française, l'autonomie des Universités, en ce domaine, nous pose une difficulté que je ne cacherai pas.

Il nous faut, à la fois, refuser que perdure une coopération de substitution et valoriser la mise en perspective, en France, de l'expérience de nos coopérants.

Je souhaite que les Présidents d'Université soient attentifs à cette question. Des solutions sont à trouver de type « doubles chaires », ou système des « professeurs visiteurs » dont l'intervention courte, dans des domaines pointus est essentielle et efficace.

Je demande aux Universités : ouvrez les portes lorsque nous avons à faire revenir des universitaires français, dont certains d'ailleurs voudraient bien pouvoir prolonger la carrière qu'ils ont faite dans des pays amis en France. C'est un vrai problème.

Un débat comme celui-ci nous oblige à mettre sur la table un certain nombre de difficultés sinon, ce n'est point un débat théorique. Les enjeux sont d'importance immédiatement.

Je voudrais également attirer l'attention sur le problème des bourses.

Ne vaudrait-il pas mieux parfois encourager les étudiants à faire leurs études sur place ?

Cette question des bourses est évoquée régulièrement au niveau du parlement. Quelle est notre politique en la matière ? Est-ce qu'il s'agira d'une politique traditionnelle ou d'une politique différente ? Comment concilier les demandes des étudiants ? La nécessaire spécialisation en France et les demandes des États amis qui craignent l'exode des compétences ?

J'évoquerai maintenant le partenariat Nord-Sud.

Il y a des coopérations qui existent d'Université à Université, elles sont utiles et heureuses, et chacun s'en félicite. Est-ce suffisant ? Je comprends bien que l'on ait refusé la notion de pôle européen, mais les Universités sont déjà largement sur réseau, donc on peut facilement refuser cette notion. Il existe le pôle européen dans la recherche, il existe l'Université. Vous êtes à Grenoble, dans le lieu même de la recherche européenne, au delà même de ces questions européennes, sur le réseau, apparaissent les Universités des pays de l'Est, comment pourrait-on faire en sorte d'avoir une image internationale plus forte de nos coopérations universitaires et sous quelle forme peut-on bâtir des réseaux ? Il sont gage de coopérations plus fécondes Sud-Sud et Nord-Sud.

Je prendrai un exemple : cinq pays ont demandé des audit de leurs Universités. Quatorze autres pays ont demandé des audit de tout leur système d'enseignement afin d'aider à réorganiser leur système éducatif.

Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement la nature de l'enseignement et des programmes, la modernisation des programmes, c'est aussi la gestion. Je ne dirai pas que la question de la gestion est aussi importante que celle des programmes, mais elle est très déterminante ; c'est aussi la gestion des flux, c'est la gestion des équipements, la gestion des fonctionnements. Les coopérations qui s'imposent sont multiformes. Il est vraiment utile que, d'une façon plus coordonnée, ces questions de gestion ne soient pas du tout sous-estimées. Là aussi, il nous faut innover.

Notre expérience montre qu'il n'est pas possible de séparer les différents types d'enseignement. Il faut toujours observer en amont ce qui se passe. Si il y a déficit dans les formations techniques, il faut prendre le problème en amont. Si les flux d'étudiants, dont on considère souvent qu'ils sont trop fournis, sont tels, c'est sans doute parce qu'il n'y a pas eu sur le parcours d'autres débouchés. Ces débouchés d'ailleurs nécessitent non seulement des solutions éducatives mais des solutions socio-économiques. L'approche pédagogique est clairement insuffisante en la matière.

Ce sont-là des choix politiques assez complexes. J'ai le vif espoir que le sommet franco-phone élabore des propositions d'actions qui permettent d'envisager avec optimisme l'avenir

(nous avons pesé de tout notre poids pour que soient mis en place des comités de programme, pour que les questions de culture et de développement soient liées, que le sommet franco-phone ne traite pas uniquement de culture traditionnelle).

Je voudrais terminer en disant un mot du livre d'Axelle Kabou qui est un livre extrêmement provocateur, et je m'en félicite.

Ce qui m'a le plus intéressée, c'est la référence à deux chemins : le chemin d'un maternage classique, et le chemin d'une prise en main de son destin.

Tout ce qui est en train de se passer dans les pays avec lesquels le ministère de la Coopération a des relations privilégiées, c'est le choix d'une action des peuples sur leur destin. La démocratie, c'est cela : la volonté de prendre ses affaires en main. L'Université doit y contribuer.

Ainsi, ce colloque s'inscrit complètement dans une démarche que je considère comme une démarche internationale. Des pays auxquels j'ai affaire, particulièrement l'Afrique, en ont conscience.

Je souhaite que cette prise de conscience soit à la hauteur des défis.

Comment douter que les universitaires que vous êtes, ces chercheurs exigeants, n'aient à cœur de relever ce pari.

Edwige Avice,
Ministre français de la Coopération
et du Développement.

Démocratisation, économie et développement : la place de l'enseignement supérieur

Le séminaire « Démocratisation, économie et développements », organisé conjointement entre les Universités Grenobloises et l'AUPELF, avec le concours du Ministère de la Coopération s'est tenu les 12 et 13 novembre à Grenoble et le 14 novembre 1991 à Paris.

L'organisation des journées Grenobloises a été le résultat d'un travail en équipe des quatre universités, Université Joseph Fourier, Université Pierre Mendès France, Institut National Polytechnique de Grenoble, Université Stendhal.

Mme Alicia Casalis, Vice-Présidente aux Relations Internationales de l'Université Pierre Mendès France et André Rosanvallon Ingénieur à l'I.R.E.P.D. ont eu la responsabilité de l'élaboration des actes définitifs du séminaire tenu à Grenoble, avec la collaboration de Serge Calabre et Pierre Judet, Professeurs à l'Université Pierre Mendès France, et Michel Soutif Professeur à l'Université Joseph Fourier. Le personnel du service Relations Internationales en apportant leur aide à la gestion générale de l'opération a permis la publication des actes.

Cet ouvrage reprend l'essentiel des diverses interventions présentées, ainsi que les débats qui les ont suivies, ce qui nous conduit à privilégier l'expression orale. Dans quelques rares exceptions nous avons inclus des communications écrites.

Nous avons pris sous notre responsabilité la relecture des actes. Nous espérons avoir été le plus fidèle possible aux propos des participants. Nous nous excusons pour toute erreur d'interprétation.

Séance d'ouverture

Président de séance : M. Bernard POUYET

Président de l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II).

Allocutions

M. Bernard POUYET

Président de l'Université Pierre Mendès France.

C'est un grand honneur pour l'Université Pierre Mendès France d'accueillir ce séminaire qui s'ouvre aujourd'hui. Il est organisé en commun par l'AUELF-UREF et les Universités de Grenoble, et se poursuivra jeudi en Sorbonne. Il sera consacré au thème « Démocratisation, économie et développement : la place de l'enseignement supérieur. »

Les Universités de Grenoble sont évidemment très fières d'avoir été choisies pour recevoir ce colloque, qui s'inscrit dans les manifestations d'environnement du Quatrième Sommet des Chefs d'État et des Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français. Elles assument cette responsabilité ensemble car, vous le savez, les quatre universités de Grenoble sont réunies en un pôle universitaire et scientifique, qualifié d'europpéen. Celui-ci exprime la volonté commune de rapprochement confédéral en vue d'une bonne lisibilité de l'ensemble universitaire grenoblois, et le développement d'une pleine attractivité de notre ville universitaire vis-à-vis des chercheurs et étudiants du monde entier. Ceux de l'Europe bien sûr, mais aussi ceux du reste du monde et, notamment, les nations du sud auxquelles les universités de Grenoble sont liées par une tradition de coopération qu'elles entendent aujourd'hui renforcer.

Pour ne parler que de l'Université de Grenoble II dans laquelle vous vous trouvez, je voudrais rappeler que sur les 10 % d'étudiants étrangers qui composent cette université, près de deux tiers sont des ressortissants des pays du sud, que notre université comporte plusieurs équipes et centres de recherche qui travaillent sur le développement, notamment en matière d'économie d'énergie, des matières premières, de l'économie industrielle, de l'emploi et de la formation.

L'université Grenoble Pierre Mendès France se veut un centre d'expertise et de valorisation, et nombre de ses enseignants chercheurs sont engagés dans des actions de coopération bilatérales ou multilatérales, à la demande d'organismes nationaux ou internationaux.

C'est dans ces conditions que nous avons pu prendre le pari récemment d'ouvrir une filière professionnalisante en créant un D.E.S.S. « gestion et dynamisation du développement », dont Madame le Ministre prononçait il y a à peine trois semaines, la leçon inaugurale.

Aujourd'hui, sont à nouveau présents nombre de participants prestigieux venus des pays du nord et du sud, pour une réflexion tout à fait essentielle qui vise, à travers le double enjeu de la démocratisation et du développement, à établir – il ne faut pas méconnaître l'ampleur de l'ambition – de nouvelles modalités de coopération universitaire entre le nord et le sud.

C'est peu dire que l'enseignement supérieur est aujourd'hui en crise tant dans les pays du nord que dans les pays du sud. Mais il faut également reconnaître que les perspectives de sortie de crise ne sont évidemment pas les mêmes, selon que l'on considère l'environnement universitaire propre à chaque état, et l'inégalité des situations face aux contraintes du développement et aux exigences de la démocratie. Aussi, moins qu'aucun autre, le séminaire qui s'ouvre maintenant ne saurait se concevoir comme le lieu de transmission de certitudes sur l'évolution de l'enseignement supérieur.

Parlant d'un point de vue strictement français, on peut certes, en matière d'enseignement supérieur, en matière d'enseignement de masse, de démocratisation, de professionnalisation, faire état aujourd'hui d'un certain nombre d'expérimentations, et même de réelles avancées. Pourtant, comment ne pas immédiatement mentionner que c'est au prix, depuis trois ans, d'une mobilisation de moyens financiers sans précédent que notre pays est peut-être en train de se doter d'une véritable politique d'enseignement supérieur ?

Cette contrainte lourde étant rappelée, la réflexion qui s'ouvre aujourd'hui peut être décisive si on la conçoit comme une étape dans une dynamique, comme un moment de confrontation d'expériences concrètes, précises, comme un moment de recherche de solutions adaptées à chaque contexte particulier, s'exprimant en autant de propositions d'actions plutôt qu'en termes de recommandations politiques.

Pour leur part, les universités de Grenoble attendent beaucoup de ce séminaire, et au-delà, elles songent même à la mise en place d'un espace régional où se retrouvaient deux types de partenaires : d'une part l'ensemble des partenaires qu'ont les universités grenobloises avec les pays du sud (anciens étudiants, chercheurs, responsables ayant collaboré avec les universités et laboratoires grenoblois), et d'autre part, tous ceux qui œuvrent dans la région en faveur du développement et dont certains sont ici (O.N.G., collectivités locales, entreprises implantées dans la région).

Voilà un des vœux que je voudrais formuler en ouvrant ce séminaire, qui revêt, il faut le dire, un sens particulier dans une université qui a choisi il y a quelques mois, de se donner le nom de Pierre Mendès France, dont nous avons tous en mémoire la sensibilité, l'engagement, et le rôle historique d'homme d'état tant à l'égard du développement que de la démocratie.

M. Michel TREUIL

Recteur de l'Académie de Grenoble.

Il m'appartient, et j'en suis très heureux, de souhaiter la bienvenue à tous les participants à ce séminaire à la fois au sein des universités grenobloises et dans l'académie. Au nom du Ministre d'État, Ministre de l'Éducation nationale, je voudrais souligner tout l'intérêt que le système éducatif accorde à l'enjeu que vous abordez par les thèmes qui font le contenu de ce séminaire.

À titre personnel, je dois dire que la réflexion que vous allez conduire peut naturellement inspirer les universités grenobloises, mais, je le souhaite aussi, l'ensemble du système éducatif de cette académie.

En effet, le mot fort que vous souligniez est le mot solidarité, et je crois que c'est au titre de celle-ci que peuvent être identifiés les objectifs majeurs émanant de la réflexion que vous allez conduire.

En feuilletant les différents thèmes et questions que vous avez choisi d'aborder, j'ai retenu quelques mots forts comme :

- prise en compte de la demande sociale, – je crois qu'on ne peut engager cette réflexion sans analyser cette demande –,
- priorité en matière de formation,
- options prioritaires de recherche,
- dialogue avec les entreprises,
- gisement de matière grise,
- modalités de l'ajustement structurel et du développement,
- démocratie comme préalable à tout développement.

Et si vous le permettez, afin d'apporter une petite contribution à la réflexion qui va être menée, je pense que parlant de préalable, l'éducation est vraisemblablement le préalable de tout.

Vous avez souligné que cette réflexion devait aboutir à l'action. Lorsqu'on a ce souci de l'action, concentrer la solidarité autour de la dimension éducative est, de mon point de vue, la manière la plus efficace d'engager une contribution profonde.

À un moment où, pour ce qui concerne le système éducatif français, nous analysons l'ampleur des enjeux en matière de formation et surtout de formation des maîtres que nous mettons en place – et cette académie a été l'une des premières à organiser les instituts universitaires de formation des maîtres – il me semblerait judicieux de voir de quelle manière les universités francophones pourraient engager sur ce thème une action très forte, pour laquelle je crois que la réciprocité en matière de coopération est tout à fait entière.

Et c'est sur ce vœu que je voudrais conclure, en insistant sur le fait qu'à l'échelle de cette académie, non seulement les universités mais avec elles aussi, les établissements d'enseignement du second degré, pourraient être efficaces certainement pour, dès à présent, organiser des actions tout à fait concrètes.

M. Abdellatif BENABDELJIL

Président de l'AUPELF.

L'AUPELF se félicite de se trouver à cette occasion à Grenoble, cette cité dont le rayonnement et le dynamisme scientifiques, culturels et économiques sont connus de tous. Elle est redevable aux universités grenobloises et à l'Institut National Polytechnique de leur collaboration à l'organisation de ce séminaire. Toutes ces institutions ont su, chose qui n'est pas si fréquente dans ce milieu dont nous connaissons la propension à l'individualisme, créer entre elles des rapports étroits de coopération afin d'optimiser les ressources matérielles et intellectuelles, et ainsi nous donner à tous, une excellente leçon de partenariat. Nous savons combien ces institutions s'engagent avec détermination dans la coopération avec les pays du sud.

Notre association a voulu soumettre à votre réflexion ces questions brûlantes d'actualité. Celles-ci retiennent toute l'attention des gouvernants, des intellectuels, de l'opinion publique dans nos pays respectifs.

La participation de nombreuses autorités universitaires et d'éminents spécialistes augure, nous l'espérons, de l'émergence au bout de ces prochaines journées, de riches conclusions qui éclaireront la problématique posée par les thèmes du séminaire.

L'éclairage attendu interviendra à la veille du prochain sommet des chefs d'état et des gouvernements ayant en commun l'usage du français, mais notre rencontre tire également son importance d'autres considérations : elle intervient après les grands bouleversements qu'a connu le monde depuis quelques années. Bouleversements de valeurs et des équilibres géostratégiques conduisant tantôt à des situations où prévalent le dialogue et la tolérance, tantôt à des incompréhensions et des blocages mettant en péril la paix et l'harmonie existant entre les peuples et les nations.

Sortir de la crise

Mais tout le monde s'accorde à souligner l'importance de la démocratisation, de la rationalisation, de la gestion économique et de la formation de l'homme comme vecteur essentiel pour sortir de la crise.

Cependant, si l'unanimité se fait aisément sur les objectifs globaux, de divergences apparaissent rapidement lorsqu'il s'agit d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La comparaison de ces trois objectifs peut même déboucher sur des situations contradictoires. Je n'évoque pas le lancinant problème de la dette.

Il faudrait se protéger contre toute sorte de précipitation afin que la poursuite de ces nobles objectifs ne se traduise pas par un enracinement encore plus poussé dans la crise et la marginalisation.

Dans un monde de créativité, d'innovation, il est indispensable d'éviter la reproduction mécanique des modèles extérieurs. L'invention de nouvelles formes de démocratie qui prennent en charge l'héritage historique et culturel des populations protégera certainement de nombreux pays contre des effets préjudiciables.

La rationalisation de l'appareil de production sans la prise en compte de l'environnement, de la culture, du social et des modes de pensée, des comportements des populations, risque d'être bien précaire, car bien que pleinement convaincus du bien-fondé de l'ajustement structurel, nous observons ici et là des éléments qui nous interpellent sur les modalités même de la structuration économique.

Formation de l'enseignement supérieur

Je voudrais dans cette brève intervention, insister particulièrement sur le problème de l'enseignement supérieur. C'est maintenant devenu une évidence, le système d'enseignement supérieur ne doit pas fonctionner comme un îlot coupé des réalités économiques et sociales et de leur évolution. Mais ce qui, souvent, ressort moins, c'est le coût de plus en plus exorbitant de la formation.

Vecteur jusqu'à une période récente de la mobilité sociale, l'enseignement supérieur a exercé, et continue de le faire, un attrait important sur la jeunesse.

L'adaptation de l'enseignement supérieur au monde professionnel, qui se heurte encore à des pesanteurs, requiert une coopération plus ciblée, mieux réfléchie et mise en œuvre de manière plus rigoureuse entre les institutions des pays du sud et ceux du nord, et nécessite également un échange d'expériences entre les établissements des pays du sud.

Toutefois, pour que les entreprises en matière d'adéquation formation-emploi ne se réduisent pas à des expériences isolées, pour qu'elles aient un véritable effet d'entraînement, il est impératif de disposer de moyens financiers suffisants.

Or, les contraintes dues à l'endettement extérieur constituent de véritables obstacles chaque fois qu'il est question de réforme profonde de l'enseignement supérieur et de la formation d'une manière générale.

Face aux problèmes réels, nombreux, complexes, auxquels se heurtent les progrès de la démocratisation, la recherche d'un développement socio-économique endogène et approprié, l'attitude des uns vis-à-vis des autres entre des pays partageant l'usage du français, doit être celle de pays amis. Chaque pays se doit de cultiver la compréhension et la connaissance de la réalité des autres, et user envers eux d'un dialogue toujours ouvert et franc. L'adoption d'une telle attitude sera en soi un acte de solidarité et la manifestation d'une véritable volonté de coopération.

L'enseignement supérieur a pour mission de contribuer à l'éclosion de telles attitudes chez la jeunesse, l'opinion publique, les hommes politiques et les décideurs. Et l'AUELF, décidée à tirer profit de la grande diversité culturelle et humaine des sociétés auxquelles appartiennent les universités membres, a toujours œuvré et œuvrera toujours pour de pareils objectifs.

Recherche, enseignement supérieur et développement

M. Philippe LAZAR

Directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Je suis à la fois très honoré – mais je mesure bien le poids de la responsabilité qui m'est confiée – que l'on demande à un directeur d'organisme de recherche de parler devant d'éminents universitaires des problèmes d'intervention de la recherche sur la relation enseignement supérieur/développement.

Je le ferai avec beaucoup de modestie, croyez-le bien, tout en essayant de jouer le jeu qui a été proposé ce matin par le Président Pouyet et par le Ministre ensuite. C'est-à-dire d'essayer de poser des problèmes plutôt que d'apporter des certitudes, de donner des éléments de débat dans la mesure même où la notion de débat est absolument consubstantielle de la notion de démocratie, et enfin dans la mesure où celui-ci doit d'ailleurs se perpétuer en tant que tel, tout en étant compatible avec de prises de décision, mais en tant que tension permanente qui permet de ne pas avoir l'illusion que quiconque a des solutions par rapport aux problèmes extrêmement complexes auxquels nous avons à faire face.

Je voudrais pour ma part essayer d'évoquer trois questions avec vous, qui me paraissent directement liées aux problèmes qui sont posés, et je vais essayer de le faire de façon aussi provocante que possible, en posant un certain nombre de questions, en donnant des éléments de réponse contradictoires.

Recherche et développement

La première question est : est-ce qu'une véritable recherche, au sens plein du terme, qui respecte les impératifs de liberté et de qualité qui sont imposés par la compétition internatio-

nale est compatible avec les impératifs au moins aussi contraignants du développement ? Je voudrais d'une autre façon demander s'il n'y a pas une contradiction insurmontable entre la préparation lointaine de l'avenir et les exigences fortes du présent ? Ou, encore plus spécifiquement, si une recherche fondamentale est réellement légitime dans des pays en développement ?

Je ne crois pas que l'on puisse être plus provocant que cela. Je voudrais essayer d'apporter des éléments de réponse en disant : oui, il faut une recherche, mais faut-il vraiment une recherche fondamentale ?

J'avais eu l'occasion de le dire au cours du forum des partenaires qui a eu lieu récemment à Paris début septembre, je tiens cette idée de Carlos Chagas qui a été pendant longtemps Président de l'Académie Pontificale des Sciences, grand chercheur et penseur brésilien, et qui dit de façon la plus ferme qu'il ne faut pas qu'il y ait de fermeture vis-à-vis des pays en développement sur quelque domaine de recherche que ce soit. Faute de quoi s'il y avait une position de principe prise en ce sens, on priverait bien évidemment les pays en développement du droit de participer aux pointes d'évolution de l'humanité. On les placerait de façon tout à fait délibérée en situation de sous-développement par essence. Il est donc essentiel de préserver cette liberté fondamentale et de la préserver en direction d'une recherche « fondamentale ».

Nous ne savons plus ce qu'est une recherche fondamentale par rapport à une recherche appliquée. Depuis le colloque de 1981-1982, nous avons compris qu'il y avait simplement deux sortes de recherche : les recherches de qualité et les autres, et parmi les recherches de qualité, au sein de celles-ci, il y avait place à la fois de façon tout à fait complémentaire pour du fondamental et de l'appliqué, et que l'un était indissolublement lié à l'autre. Jean-Pierre Chevènement a souvent cité Pasteur, rappelant que les implications et la connaissance sont comme les fruits et l'arbre qui les porte, indissolublement liées l'un à l'autre.

Dans ces conditions, voilà beaucoup d'éléments en faveur de la recherche par rapport à l'ensemble des problèmes de développement. Contre, pas contre ? On a les éléments classiques d'opposition mais qui sont tout à fait légitimes.

La demande sociale forte en faveur du développement, et en particulier dans cette période de crise qui a été évoquée à l'écrit dans les textes préparatoires et à l'oral par les précédents intervenants, la démocratie n'est-elle pas d'abord la satisfaction des besoins du plus grand nombre ? Et est-ce que les problèmes de l'élitisme, fut-il républicain, ne risquent pas de contribuer à créer, à isoler une caste qui finirait par oublier les problèmes fondamentaux du pays ? Est-ce que la demande économique n'est pas prioritaire et est-ce que le mot, employé de façon malheureuse dans notre pays, de « pilotage par la base » ne peut pas, sous une autre forme, reposer un certain nombre de questions fondamentales sur la priorité à l'économie par rapport à l'ensemble des éléments culturels ?

Pour essayer non pas de répondre à cette contradiction entre le pour et le contre, mais amorcer quelques pistes d'évolution qui rendent compatibles les interrogations contradictoires que j'ai évoquées, il faut insister sur trois points au moins.

Le premier, et cela rejoint ce que je disais de la recherche fondamentale/recherche appliquée, en réalité, ce qui est le point essentiel en matière d'intervention de la recherche dans une société, c'est la dualité entre recherche et transfert. Il n'y a pas d'activité de recherche qui puisse se légitimer complètement d'un point de vue social si elle n'est étroitement associée à

des activités de transfert, c'est-à-dire à des activités de partenariat entre les acteurs de la recherche, les acteurs universitaires, et les acteurs du développement.

Le deuxième, il y a un mot plus intéressant que le mot « appliqué », et qui me semble pouvoir être utilisé de façon tout à fait intéressante dans les problèmes qui nous préoccupent, c'est le mot de « finalisée ». Il y a une énorme différence entre une recherche appliquée et une recherche finalisée. On peut parfaitement définir des fins qui rejoignent les préoccupations sociales, qui rejoignent les priorités d'une nation à un moment donné, qui peuvent parfaitement être différenciées d'un pays à l'autre. Finalement, on peut définir des règles du jeu en matière de grande masse, de grands choix. Je crois que ceci constitue un élément de réponse possible, qui rejoint d'ailleurs le troisième.

Le troisième est la notion d'évaluation. Le mot « évaluation » souvent employé de façon confuse, de façon ambiguë, doit être clarifié, doit être utilisé, clarifié dans son acception et doit être effectivement traduit en acte. La notion d'évaluation porte bien sûr, s'agissant de recherche, sur la qualité propre des recherches selon des critères classiques d'évaluation, mais doit porter également sur l'impact de celles-ci, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'insertion du processus de recherche dans un processus de formation supérieure et dans un processus de développement.

En cela d'ailleurs, le contrôle social, le contrôle par la société en amont et en aval d'une recherche, est parfaitement légitime. En amont au niveau des grands choix qui sont en fait des choix politiques de grande orientation ; en aval au niveau de l'utilisation effective des résultats de la recherche ; pour autant que ce contrôle en amont et en aval, par des procédures qui relèvent de l'évaluation, laisse au centre la notion d'évaluation scientifique se développer en tant que telle sans contrainte. C'est là que l'on retrouve la possibilité de faire intervenir la notion essentielle de liberté de la recherche, coincée entre les évaluations en amont et en aval, mais qui, au sens propre où elle doit s'exercer en tant que recherche, doit évidemment être libre.

Recherche et enseignement supérieur

La deuxième question de nature provocante que je voudrais poser, concerne l'enseignement supérieur. On dit habituellement – et d'ailleurs, c'est bien en cela que recherche et enseignement supérieur ont été associés dans le titre de l'intervention qui m'a été proposée – on dit souvent qu'un véritable enseignement supérieur n'a de sens que s'il se nourrit en permanence et de façon profonde par une recherche. Les universités des pays en développement ne sont-elles pas de ce fait, comme les universités du nord, obligées de privilégier la recherche de façon assez systématique alors que l'on pourrait penser que les besoins essentiels du pays seraient plutôt des besoins en matière de formation, et notamment de formation professionnelle ?

Pour cette spécialisation, pour cette intervention de la recherche, il y a une nécessité évidente pour l'enseignement supérieur d'un contact direct avec la recherche, et l'on ne conçoit pas que les enseignants du supérieur puissent être formés indépendamment de toute activité personnelle de recherche. De la même façon, il est bien évident qu'une activité de recherche ne peut se développer de façon harmonieuse et efficace que si elle est nichée dans un contexte

d'enseignement supérieur qui soit favorable. Enfin, il est tout aussi évident que l'enseignement supérieur a besoin en permanence d'une stimulation par la recherche.

Mais, et cela, je dois le dire de façon très ferme, très forte, on me pardonnera de la faire en tant que responsable d'un organisme de recherche, l'enseignement supérieur, on ne le sait pas assez, on l'a un peu oublié, est en soit une recherche. Le mot « recherche » est un mot extrêmement ambigu, lui aussi. On ne s'est pas assez habitué à la nécessité de faire évoluer le concept même de recherche. On confond trop souvent la notion de recherche et la recherche que j'appelle, pour la qualifier de façon précise, la recherche analytique telle qu'elle peut être pratiquée dans un organisme de recherche, telle qu'elle peut être appliquée spécifiquement sur tel ou tel élément de connaissance que l'on veut accroître, encore, en rajoutant une décimale de plus au stock déjà difficile à gérer de l'ensemble des connaissances disponibles.

Mais le problème de l'enseignement supérieur, si on veut le prendre en tant que tel, avec le qualificatif de « supérieur », se situe en un moment d'explosion permanente des connaissances. Les branches de savoir se créent chaque jour, chaque branche se nourrit de connaissances de plus en plus fantastiques, il naît des revues scientifiques semaine après semaine. Dans ces conditions, un véritable enseignement supérieur ne peut plus être, comme si nous étions en régime stationnaire de la connaissance, la transposition top rapide devant les étudiants de ce que l'on fait en tant qu'enseignant supérieur en matière de recherche ; on donne à ces étudiants une tranche de savoir beaucoup trop étroite qui ne correspond pas fondamentalement à ce qu'ils sont en droit d'attendre. Or, si l'on veut faire passer une véritable recherche sur l'enseignement supérieur, il ne s'agit pas du tout de cette recherche de bout de chaîne qui est la partie pédagogique, la partie de transfert, de qualité du transfert de l'enseignement supérieur que l'on veut propager ; mais il s'agit bien de la conception même de ce que l'on veut enseigner, de cette nécessaire restructuration permanente et synthèse du savoir qui implique à l'évidence un effort de recherche synthétique qui est du même ordre de difficulté (j'aurais même tendance à penser d'un ordre de difficulté un peu supérieur), à la recherche analytique qui, elle, beaucoup plus guidée, est sur des rails ; je dirai que le chercheur est dans son canal bien défini, alors que l'enseignant supérieur doit sortir de sa compétence propre à tout moment et essayer de comprendre comment le monde explose en matière de connaissances.

Il me semble qu'il y a, pour l'enseignement supérieur, une nécessité absolue – ce sont les pistes de solution pour ma deuxième provocation, – de revaloriser la fonction enseignante des universitaires en tant que tels, c'est-à-dire en tant que recherche en elle-même. De ce point de vue, le problème de l'évaluation se pose pour l'enseignement supérieur dans des termes propres qui ne sauraient se confondre avec les méthodes habituelles d'évaluation, c'est-à-dire la liste des publications, des revues dans lesquelles publie un enseignant supérieur ou un chercheur, de préférence d'ailleurs la liste des publications en langue anglaise.

Qu'il me soit permis de dire un petit mot à ce sujet, et sans du tout vouloir provoquer une adhésion à certains propos, en étant le moins du monde démagogique, je voudrais simplement dire que tout en reconnaissant l'importance fondamentale de l'anglais en tant que langue véhiculaire de la connaissance scientifique naissante aujourd'hui, j'insiste sur « aujourd'hui » car quand on sait que 70 % des articles primaires publiés ne sont cités que zéro ou une fois, on peut se poser des questions sur le problème de la toute-puissance à jamais de la publication écrite, fut-elle en anglais. Mais néanmoins, il est clair que l'anglais reste et demeurera, en attendant des systèmes informatisés conversationnels et parfaitement adaptés, une langue véhiculaire fondamentale de la connaissance scientifique naissante au

point de vue analytique. Mais, connaissance scientifique que j'ai évoquée en parlant de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la connaissance scientifique qui suppose une restructuration du savoir, qui suppose que l'on se place dans une culture fondamentalement véhiculée par la langue utilisée par ceux qui apprennent. Je pense très fondamentalement que cette façon de présenter le savoir doit être transmise dans la langue propre des pays dans laquelle on transfère la culture. Par conséquent, de ce point de vue, on ne tombe pas du tout dans Babel, mais dans la reconnaissance du caractère absolument essentiel des langues vernaculaires, de l'ensemble des langues véhiculaires et pas seulement d'une langue véhiculaire particulière en tant que vecteurs fondamentaux de l'enseignement supérieur.

Je crois aussi, s'agissant toujours des pistes à évoquer par rapport au problème du rôle propre de l'enseignement supérieur, qu'il est bien évident que toutes les notions de mobilité d'échange, de travail en équipe, toutes ces notions peuvent parfaitement permettre d'établir tous les ponts nécessaires entre l'enseignement supérieur et la recherche, tout en maintenant pour l'enseignement supérieur sa vocation à trouver ses voies propres d'évaluation et d'expression. Quand je parle d'évaluation, je parle non seulement d'évaluation en terme de réceptivité par les étudiants, mais également d'évaluation en terme, par exemple, de travaux écrits qui pourraient parfaitement être publiés dans des revues spécialisées d'enseignement supérieur ; il en existe une qui s'appelle « Médecine Science », qui n'est pas présentée comme une revue d'enseignement supérieur, mais qui en est en fait une revue fondamentale d'enseignement supérieur. Ceci pourrait se développer largement.

Les relations Nord-Sud

Dernier paradoxe, le problème du partenariat entre le nord et le sud n'est-il pas un rêve dépassé et dangereux ? Dépassé parce que ne correspondant pas aux impératifs de la compétition internationale dure dans laquelle nous vivons, il serait dangereux d'entretenir de ce point de vue l'illusion d'une coopération réelle. Et donc dangereux parce que conduisant au mieux à une perte de temps pour le nord dans sa compétition de plus en plus fondamentale à terme par rapport à l'existence des indépendances nationales, au pire au problème des drainages de cerveaux évoqué par les précédents intervenants.

En faveur d'un regard critique sur le partenariat, le caritativisme est bien évidemment totalement dépassé, c'est une forme moderne, qui a encore des relents d'existence, une forme moderne de l'hypocrisie, et comme le disait Madame le Ministre il y a un instant, le problème du maternage, c'est une expression molle de cette même notion de caritativisme dépassée. Il est tout à fait clair que ceci n'est plus recevable.

D'autre part, nous savons bien que nous sommes confrontés, si nous voulons regarder la vérité en face, à un langage de réalisme très dur et de plus en plus à une sorte de reconnaissance de la force dominante du marché en tant qu'élément fondateur de nos sociétés, même lorsqu'elle cherche à certains moments à lui échapper.

Donc questions sérieuses sur le partenariat nord-sud et sa viabilité. Mais aussi, et il faut l'affirmer absolument sans ambiguïté, éléments de réponse non moins sérieux.

Le premier est qu'il est tout à fait clair que parmi l'ensemble des droits de l'homme, il en est un qui pose un problème particulier, c'est celui du droit de propriété. Le droit de propriété

dans l'histoire, quand il s'agissait de la propriété de sa chemise ou de son lopin de terre, était un droit particulièrement noble et respectable dans l'histoire des droits de l'homme et du citoyen en particulier. Mais dès lors que le droit de propriété devient un droit de propriété qui risque d'engager sous le même vocable une propriété qui devient dominante et écrasante pour une partie d'humanité là, on peut se poser des questions de façon tout à fait sérieuse, et s'en référer à une réflexion de fond sur ce que pourrait devenir le droit de propriété à l'avenir.

Sur le droit de propriété, en particulier sur les éléments patrimoniaux d'humanité, on peut se poser des questions sérieuses. Si par exemple, comme il en est question maintenant, on se met à breveter par exemple le génome humain lui-même, non pas l'utilisation qui peut être faite de la connaissance du génome par rapport à telle ou telle application, mais, comme il en est plus ou moins question actuellement aux États-Unis depuis quelques semaines, la connaissance elle-même de la simple séquence des bases fondamentales de l'ADN humain, on peut se poser des questions.

Quand on voit les éléments de propriété qui sont les éléments dominants d'une partie des puissances économiques en situation de monopole ou de quasi monopole, on peut se poser des questions sur le problème du droit de propriété lorsqu'il prend des dimensions aussi collectives.

S'agissant de la connaissance, nous avons vécu jusqu'à présent, pendant toute la phase de l'humanité jusqu'à aujourd'hui, dans une période où la connaissance était dominée par la connaissance académique. Ce qui fait que le mouvement qui nous a portés était plutôt un mouvement d'ouverture vers l'entreprise, vers l'économie. Il faut poursuivre ce mouvement de façon tout à fait dynamique, mais en même temps, il faut voir plus loin que le bout de son nez, plus loin que le bout de son siècle, et commencer à se poser des questions sur les moments où la connaissance pourrait bien ne plus être de nature fondamentalement académique, et pourrait passer par l'intermédiaire de structures de droit privé, et à ce moment-là, le problème deviendrait tout à fait différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Donc essayons de ne pas avoir peur de la coopération avec les entreprises, avec les forces de développement économique, mais en même temps ayons la conscience de prévoir suffisamment à l'avance les éléments de précaution nécessaires, et je pense que des conférences internationales sous diverses égides (UNESCO, ONU...) pourraient probablement, à très juste titre, se préoccuper de ces problèmes.

Les problèmes de propriété ne sont pas des problèmes qui concernent exclusivement la relation nord-sud, les problèmes de protection existent aussi à l'intérieur du nord-nord. Et nous savons très bien aujourd'hui que nous sommes en but à toute une série de problèmes. Je citerai simplement, pour être dans l'actualité, le problème de la compétition entre l'Institut Pasteur et le M.I.E.H sur la question du droit de propriété concernant la découverte du virus du Sida, et des tests de dépistage qui lui étaient associés. On voit bien que les grandes questions de science et de relations entre la recherche et le savoir rejoignent les problèmes économiques et de préservation de l'indépendance nationale. Indépendance nationale, cela veut dire résister au drainage des cerveaux. C'est probablement le problème le plus important que nous avons à définir et à définir en commun. Nous avons tous des problèmes de cette nature.

Il y a bien sûr des problèmes nord-sud qui ont été évoqués, des problèmes est-ouest se posent actuellement de façon dramatique, il peut y avoir des problèmes ouest-ouest. Il est absolument crucial que nous arrivions à constituer des réseaux de coopération qui permettent à l'ensemble des chercheurs universitaires, acteurs du développement, de l'ensemble de

nos pays de jouer réciproquement un rôle de soutien, de coopération en se fixant sur le sol, en se fixant par rapport aux tentations de déplacement d'équilibre massif qui pourrait compromettre fondamentalement l'avenir au dépens d'un présent qui, lui, serait dominé par des perspectives trop immédiates de profit.

Tout ceci me paraît possible, cela suppose que l'on se fixe un certain nombre de points de vue communs tout à fait fondamentaux et fondateurs.

Je voudrais élargir la notion de diptyque que j'évoquais tout à l'heure de recherche-transfert, en un triptyque recherche-transfert-formation. Je pense que sur le système recherche-transfert-formation, il y a place pour un dialogue fondamental et d'intérêt réciproque entre l'ensemble de nos pays.

L'Afrique responsable

Mme Axelle KABOU

*Ancienne Conseillère au secrétariat de la Présidence
de la Confédération de la Sénégalie.*

Nous avons plaisir de vous présenter une communication sur le thème : « l'Afrique responsable », que j'ai personnellement choisi d'élargir, de transformer en : « l'Afrique responsable de son sous-développement ». Il s'agira d'exposer l'une des idées développées dans un essai de réflexion que j'ai publié l'an dernier, qui se proposait essentiellement de comprendre comment certaines élites africaines de l'indépendance des années 70 ont perçu la notion de développement, dans le contexte de réhabilitation culturelle forcené qui était le leur à l'époque, et de voir en quoi les attitudes induites ou encouragées par cette perception du développement expliquent nos conditions matérielles d'existence actuelle.

Une telle approche peut heurter bien des sensibilités dans la mesure où elle donne l'impression de manquer de perspectives historiques d'abord, de faire bon marché des effets de la colonisation et du néo-colonialisme sur le développement de l'Afrique, ou même de dédouaner tout bonnement l'occident de ses crimes historiques indiscutables. Il n'en est rien, et nous y reviendrons.

Pour l'instant, il convient de clarifier certains des postulats de cet essai avant d'aborder la problématique de notre responsabilité historique proprement dite.

Attitudes sociales et culture africaine

Nous insistons beaucoup sur les attitudes, les comportements et les réactions ; on peut donc se demander si les attitudes idéologiques ou culturelles suffisent à expliquer un phénomène aussi complexe que l'évolution des conditions matérielles d'existence d'une société, a fortiori d'un continent. La réponse est bien évidemment : non. De fait, tous les sociologues

s'accordent depuis longtemps pour expliquer les phénomènes sociaux par une liaison de facteurs et non par une cause unique, mais tous, à notre connaissance, s'accordent également pour considérer les attitudes sociales au sens large comme une variable très lourde du changement ou de l'absence de changement social.

De nombreux exemples militent en faveur de cette position. Songeons par exemple aux conséquences du protestantisme ascétique sur le développement de la recherche scientifique, de l'accumulation du capital, de l'industrialisation en Europe, songeons aux effets du mythe hébraïque de l'élection raciale sur la qualité de la communauté scientifique juive, aux effets du culte que les japonais vouent depuis toujours à l'emprunt de technologie sur le rang mondial actuel, songeons a contrario aux conséquences catastrophiques des attitudes magico-religieuses des sociétés africaines pré-coloniales et des sociétés précolombiennes face à leurs conquérants occidentaux. Voilà des exemples historiques qui illustrent éloquemment à notre avis le rôle fondamental des attitudes culturelles dans le développement d'une société, voire dans son aptitude à résister victorieusement aux agressions de l'envahisseur du moment.

La question qui se pose dès lors est de savoir si l'on peut parler d'une culture africaine comme on se réfère à la culture occidentale ou méditerranéenne. La réponse à cette question pour moi est : oui. Précisons qu'il ne s'agit pas de nier l'évidente diversité culturelle de l'Afrique noire, mais de percevoir quelques-uns de nos traits culturels communs qui expliquent qu'à quelques nuances près, nous en soyons tous au même point en ce moment.

Dans un ouvrage intitulé « l'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel » que j'ai lu avec beaucoup de passion, mon compatriote camerounais, Tounga Mendélé, tente, en recourant à la technique de la preuve par l'accumulation, d'établir que nous, africains, partageons des traits culturels communs. Nous reprenons l'essentiel de cette nomenclature car nous sommes d'accord avec lui, pour dire que certains traits culturels communs à l'Afrique constituent des entraves puissantes, graves, au changement social dans le contexte de contemporanéité planétaire qui est le nôtre depuis le XVI^e siècle au moins. Et Tounga Mendélé stigmatise notre excessive convivialité qui nous aurait joué des tours, notre mentalité magique, notre soumission totale à l'ordre divin, notre conformisme social, notre passéisme, et enfin notre répulsion à aller vers la culture des autres pour y puiser les éléments conceptuels et matériels susceptibles de renforcer les nôtres avant qu'il ne soit trop tard. Inutile de préciser que si ces attitudes culturelles ne sont ni bonnes ni mauvaises en elles-mêmes, elles deviennent cependant périlleuses face à un agresseur moins chargé de falbalas magico-religieux que nous.

Selon nous en effet, la traite, la colonisation, le néo-colonialisme, nos conditions matérielles d'existence actuelle indiquent amplement qu'il y a une faiblesse dans la manière dont nous, africains, posons nos problèmes et percevons nos déboires historiques.

J'ai eu l'occasion de parler ailleurs de défaite de la pensée africaine depuis le XVI^e siècle. C'est vrai que selon que l'on se perçoit comme un jouet des dieux ou au contraire comme un cocréateur de son propre destin avec l'aide de Dieu, on n'aboutit pas du tout au même résultat. Cela est vrai des instituts comme des sociétés.

Voilà donc pour ce qui concerne les attitudes culturelles communes à nous, africains, et leurs incidences sur notre évolution historique et notre développement.

Développement africain et responsabilité

Face à tout ce qui précède, on peut se demander ce qu'est le développement et s'il ne s'agit pas en dernière analyse de renoncer à soi-même pour devenir autrui. C'est une perspective souvent adoptée en Afrique. Cette question renvoie essentiellement à de faux débats concernant le relativisme culturel. Le monde dans lequel nous vivons est impitoyable pour ceux qui en ignorent le mode d'emploi, c'est vrai, la formule est de Jean-Jacques Servan-Schreiber, et nous pouvons tous le constater tous les jours. Nous sommes aujourd'hui dans une situation à la fois relativiste et évolutionniste, où nous paraissions condamnés à parler un minimum de langage technologique planétaire pour revivifier nos cultures. C'est la condition sine qua non de la revivification de celles-ci. Le paradoxe n'est d'ailleurs qu'apparent, on sait depuis longtemps que les cultures se développent plus par diffusion que par invention, et que cette diffusion se fait par la voie des migrations, des inventions, des conquêtes, de la colonisation des uns par les autres, on le sait depuis longtemps. L'histoire du progrès technologique de l'Afrique pré-coloniale n'échappe pas à ce modèle. Il s'agit par conséquent moins de devenir autrui que d'utiliser autrui pour ne pas se laisser phagocyter par lui dans le contexte de contemporanéité absolue qui est le nôtre aujourd'hui.

Nous avons beaucoup parlé de développement sans le définir, or il s'agit d'une des notions clés qui doit être explicitée. Dans notre état de civilisation actuelle, caractérisée à la fois par l'aggravation de la précarité de nos conditions matérielles d'existence au niveau de toutes les couches sociales, et de notre dépendance à l'égard de l'extérieur, l'amélioration de nos conditions de vie – car c'est de cela qu'il s'agit – ne peut provenir que de stratégies courageuses développées par les élites intellectuelles, politiques et financières africaines. Ces élites, conscientes qu'on ne peut pas tout faire à la fois, s'attacheront à définir, selon nous, les priorités et les stratégies visant à amener progressivement les populations à satisfaire au moins leurs besoins fondamentaux par elles-mêmes ; il s'agira à titre d'exemple d'implanter partout en Afrique des systèmes éducatifs qui favorisent la curiosité, l'imagination et l'esprit de recherche dès le pré-scolaire, de façon à former en vingt cinq ans une génération d'africains habitués à poser les problèmes en termes rationnels, scientifiques, et surtout contemporains. Il s'agit de donner à l'enfant africain un art de trouver qui soit adapté aux défis de son époque, car on sait qu'au-delà des machines, ce que l'occident du XIX^{ème} siècle a inventé et qui continue de nous dominer aujourd'hui, c'est l'art de trouver la formule, c'est l'art de se réapproprier les trouvailles des autres et de les leur resservir sous une autre forme.

C'est donc d'abord reconnaître clairement et concrètement le rôle de la recherche scientifique dans la construction de la prospérité des peuples, mais c'est aussi se doter d'instruments de prospective qui, à défaut d'être des instruments de prévision, permettent au moins en trois scénari de se faire une idée de l'impact des décisions prises aujourd'hui sur l'avenir.

Au total, le développement est pour nous la traduction en actions harmonisées de la volonté de rester maître chez soi, en recourant au maximum à l'opportunisme culturel et technologique.

Pour prendre un dernier exemple, nous pensons que l'Afrique peut proposer au monde actuel un modèle de développement fondé sur l'utilisation intense d'énergies nouvelles et renouvelables, à condition de vouloir se réapproprier sans honte la technologie affinée et développée par les sociétés industrielles dans ce domaine. Nous dirons même plus, que

l'Afrique a le devoir de le faire parce que, en cessant d'être le réceptacle quasi naturel des ambitions hégémoniques des uns et des autres, elle apporte une contribution appréciable au progrès de la paix dans le monde. Ce n'est pas un langage utopique, l'Afrique peut bâtir une civilisation autre que la civilisation du pétrole si elle le veut. Elle en a les moyens humains et financiers.

Comme vous le voyez, il s'agit moins pour nous de définir d'une manière dogmatique que préciser les catégories sociales qui devront entreprendre l'initiative en Afrique, et de citer quelques exemples de cette finalité pratique.

Nous allons maintenant traiter de la responsabilité de l'Afrique face à son développement, bien entendu.

Disons d'emblée que tous les africains ne refusent pas le développement, mais cette précision ne présente d'intérêt, finalement, que dans la perspective d'une étude qui concernerait les conflits sociaux. Et là, il y aurait beaucoup à dire sur la guerre des élites politiques et intellectuelles africaines, qui a ses morts et ses exilés, beaucoup à dire sur la signification de la fuite des cerveaux. Pour nous, ces facteurs, quoiqu'importants, ne servent qu'à énoncer des truismes sur le non unanimité structurel des sociétés. Il nous paraît plus intéressant en revanche d'insister sur les mouvements sociaux qui, en ce moment même, continuent d'exiger, souvent au prix de leur vie, l'instauration de démocraties pluralistes et de vastes débats nationaux sur le devenir de leur pays.

Quel que soit l'impact des facteurs exogènes qui ont permis à ces mouvements d'exploser à une telle échelle, nous songeons aux influences du vent d'est, de la déclaration du sommet de la Baule, des politiques d'ajustement structurel, quelle que soit donc l'influence de tous ces éléments, force est de reconnaître qu'il existe désormais en Afrique une claire volonté de changement de structure et de personnel politique, une soif de clarté économique et politique, mais qu'en est-il de la clarté sociale ? Ou plus précisément de la volonté de changement des attitudes démographiques et économiques ? On n'en sait encore rien. Or, c'est là que se jouera, à notre avis, l'essentiel du débat actuel sur la démocratisation, et c'est ici que nous atteignons au problème de la responsabilité, et nous sentons tous bien ici qu'au-delà des individus, c'est une responsabilité historique globale qui renvoie aux problèmes de la dynamique sociale auxquels les individus adhèrent.

Ainsi, accuser nos hommes politiques de corruption sans essayer de voir en quoi ils sont représentatifs de notre conception traditionnelle de la solidarité, c'est à la fois manquer de formidable énergie culturelle et se condamner à croire, un peu hâtivement, que le parti unique était le principal obstacle à notre développement, ce qui est loin d'être une évidence même si, pour nous, le pluralisme est un SMIC non négociable.

Voilà les responsabilités de nos hommes politiques, qui sont immenses, mais qu'il convient de replacer dans une dynamique sociale globale.

Quel comportement adopter ?

Pour ce qui concerne les conséquences de la traite, de la colonisation et du néo-colonialisme sur notre état de civilisation actuelle, on peut adopter trois attitudes qui produisent chacune des effets spécifiques.

On peut dans un premier cas de figure rejeter l'entière responsabilité de nos malheurs sur l'occident, comme nous l'avons fait, mais cette attitude, quoiqu'amplement justifiée, présente de graves dangers. Non assortie de mesures coercitives concrètes qui obligent le colonisateur à réparer ses crimes, l'accusation de l'occident produit à la longue une mentalité d'assisté, d'autant moins désireux de se prendre en charge que le coupable est tout désigné. Cette attitude est le meilleur moyen, selon nous, de propager sans s'en rendre compte le mythe de l'impuissance de l'Afrique avec ce que cela comporte de mensonges et de dangers. Au total, doublée de moyens de coercition, l'accusation de l'occident est une attitude efficace ; sans moyen de rétorsion clairement définis, elle redevient pour nous un indice de refus de développement.

On peut, dans un deuxième cas de figure, répartir les responsabilités entre l'ancien colonisateur et soi-même. Cette attitude hybride qui semble émerger chez les intellectuels africains exilés aux alentours des années 70 avec l'intensification des contradictions des partis uniques, a également montré ses limites. Elle engendre ce qu'Alain et Edgard Azoulay ont appelé « une volonté flasque », c'est-à-dire que concrètement, on fera de beaux discours, parfois sincères, pour affirmer sa volonté de se prendre en charge, mais dans la réalité, on se donnera d'autant moins de mal à mobiliser les ressources internes, que l'on est assuré de pouvoir compter sur ce qu'il est convenu d'appeler l'aide extérieure. C'est la version : nous voulons bien nous développer, mais nous n'en avons pas les moyens. On rencontre bon nombre de pays africains qui se croient pauvres et qui ne le sont pas ; on y trouve beaucoup d'argent, mal utilisé et peu distribué, une population extraordinairement jeune qui, utilisée autrement qu'à des fins électorales, pourrait ne serait-ce que fabriquer des tables-bancs pour des écoles entières, et enfin, des tas de chercheurs désœuvrés et parfois même des inventeurs qui cherchent en vain des sponsors.

Par conséquent, cette attitude bâtarde, qui ne choisit ni la chèvre ni le chou, est à écarter parce qu'elle implique beaucoup d'inertie et ne responsabilise personne. C'est également pour nous un indice de refus de développement.

On peut enfin, et c'est notre attitude préférée, partir du principe que tout peuple est, en première et dernière analyse, responsable de l'intégralité de son histoire, que le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui est le résultat de nos barbaries cumulées, de nos colonisations internes cumulées, que de toutes façons, il est régi par des rapports de force depuis toujours, et que l'on devrait essayer de se hisser au rang des forts.

Au lieu de pleurnicher, on voit immédiatement ce qu'une telle attitude recèle comme charges de dynamisme, de lucidité, d'opportunisme culturel, et de dignité pour l'Afrique. Car le problème n'est pas de savoir si cette proposition est historiquement vraie ou fausse, légitime ou non, mais il est de choisir, d'encourager les attitudes rentables et porteuses de solidarité, de mobilité parce qu'elles favorisent l'introspection et la recherche des points faibles internes. Ici également, ce qui est vrai des individus l'est des sociétés. D'ailleurs, sans le formuler ainsi, la génération de l'indocilité et de la désobéissance, celle pour qui il n'y a aucune différence entre l'autoritarisme familial et la dictature politique de leur pays, ne craint plus les conflits ouverts. En rejetant les symboles d'exemplarité du genre héros résistant à la pénétration coloniale, que la génération des indépendances nous a proposés, cette génération opère ce que l'on pourrait appeler un transfert de responsabilité historique du colonisateur vers ses dirigeants politiques. Cela donne par exemple ce que nous disait un jeune algérien l'autre jour : le FLN, c'est bien, ils ont battu les français, mais depuis trente ans, qu'est-ce

qu'ils ont fait pour nous ? Cette réflexion pourrait à notre avis résumer l'esprit même des mouvements sociaux, qui aboutissent chez nous à l'épidémie des conférences nationales que nous vivons à l'heure actuelle.

On pourrait donc évoluer en Afrique vers une endogénisation des problèmes, et donc de notre responsabilité historique, mais cette tendance paraît limitée pour l'instant à l'état et à ses représentants. Espérons que la démocratisation permettra d'approfondir cette réflexion salutaire, plutôt que de l'étendre à la recherche de stratégies politiques, financières, administratives susceptibles d'induire les attitudes encore plus rentables en terme de développement.

Université citoyenne et développement

M. Jean-Louis QUERMONNE

Professeur à l'Institut d'études politiques de Grenoble.

Dans le cadre de ce séminaire, et sous le titre « Université citoyenne et développement », il m'a été demandé de retracer l'évolution des universités françaises depuis un quart de siècle, et de tirer les leçons de leur capacité à assumer en citoyennes leurs responsabilités face aux nécessités et à l'urgence du développement.

Sans doute s'agit-il d'une gageure puisqu'en un quart de siècle ponctué par mai 68, les universités françaises n'ont pas suivi une évolution mais connu une révolution.

S'agit-il aussi peut-être d'un piège puisqu'après les propos stimulants et pleins d'humour de Madame Axelle Kabou, je me demande si mes paroles ne relèveront pas de l'ethnocentrisme et du développementalisme, que je condamne vigoureusement dans mes enseignements de science politique en les imputant à des auteurs américains.

Mais puisque la tâche m'a été impartie, j'y souscrirai en essayant de vous la rendre la moins longue et la moins pénible possible.

C'est vrai qu'avant 1968, sauf de manière purement formelle, la France ne possédait pas d'universités. C'est donc la loi d'orientation du 12 novembre 1968 qui en a posé les bases, en fonction de trois principes : ceux de l'autonomie, de la participation, et de la pluridisciplinarité.

Mais en vingt ans, quels sont les faits porteurs qui peuvent caractériser le développement de cette révolution ? Je crois qu'il s'agit de quatre bouleversements que sans doute, l'on a accueilli et l'on accueille favorablement dans leur principe, mais qui, pour avoir été souhaités et acceptés, n'en sont pas moins souvent des sources de dysfonctions.

La démocratisation des universités

Le premier de ces bouleversements est évidemment la démocratisation. L'on en a suffisamment parlé ce matin pour que je n'aie pas très longuement à y insister. La France avait moins de 500 000 étudiants en 1968, les formations post-baccalauréat comptent aujourd'hui environ 1 500 000 jeunes ; la France ne disposait que d'une vingtaine d'universités en 1968, elle en regroupe aujourd'hui près de quatre vingts. L'objectif affiché par nos responsables politiques, qui relèvent de la majorité comme de l'opposition, est d'atteindre une proportion de 80 % de jeunes venant de la classe d'âge formée au niveau du baccalauréat. Et l'on voit tout de suite les bouleversements et les dysfonctions que l'on peut en attendre.

Aussi bien, sans même aller jusqu'à cette proportion, le tout récent mémorandum de la commission des Communautés européennes qui vient à peine d'être publié, souligne que la proportion atteinte en moyenne par les douze états de la communauté européenne, à savoir 28 %, (la France est heureusement beaucoup plus loin), devrait passer en dix ans à 35 ou 40 %. Quelles que soient les proportions, l'effort de démocratisation reste très largement devant nous.

Or, ce qui caractérise la portée de ce mémorandum, c'est qu'il souligne la nécessité absolue, du fait de la baisse démographique des pays européens, de mettre en œuvre une formation professionnelle continue qui soit opérationnelle, car vers l'an 2000, le solde de l'accès au marché du travail sera négatif en Europe avec un excédent de trois cent mille personnes quittant le marché par rapport à ceux qui y entreront.

Bref, la démocratisation, ce n'est pas simplement l'enseignement supérieur de masse qu'il convient d'organiser et de structurer, c'est aussi rendre la formation professionnelle continue opérationnelle et faire en sorte que par ces deux voies, les sociétés des pays occidentaux parviennent au niveau de formation nécessaire à leur propre développement.

La professionnalisation

Le deuxième bouleversement est en quelque sorte le corollaire du premier, il s'agit de la professionnalisation. Amorcée en 1966, par la création des Instituts Universitaires de Technologie – mais elle existait déjà dans les universités avec les écoles nationales supérieures d'ingénieurs par exemple – la professionnalisation s'est étendue aujourd'hui avec les DESS tels que celui portant sur la gestion et la dynamisation du développement dont on parlait tout à l'heure, avec les DEUST et les M.S.T. Plus récemment, elle s'est trouvée projetée dans l'avenir à travers l'institution des IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés). Et notre Ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, ne déclarait-il pas qu'il faudrait que 50 % des effectifs des étudiants reçoivent, dans les années qui vont venir, une formation universitaire professionnalisée ?

Or, d'immenses problèmes se trouvent soulevés par cette professionnalisation : d'une part la nécessité absolue de sauvegarder des formations fondamentales, indispensables au développement de la recherche, mais aussi une terrible dysfonction qui résulte du fait que les formations de caractère professionnel étant sélectives à l'entrée, l'ensemble des étudiants qui

n'y trouvent pas leur place se voient contraints, à travers les DEUG, d'occuper les bancs des formations dites fondamentales pour lesquelles ils ne sont pas préparés. D'où un système inversé qui aboutit au déséquilibre que nous connaissons, et que les DEUG à plusieurs rythmes proposés par le comité national d'évaluation et qu'un certain nombre d'universités tendent à mettre en place.

Démocratisation, professionnalisation, la troisième tendance lourde, le troisième bouleversement qui a affecté les universités française en un quart de siècle, est ce que l'on pourrait appeler de manière peu élégante : l'autonomisation, c'est-à-dire la recherche d'une autonomie débouchant sur le multipartenariat.

L'autonomisation

L'autonomie des universités était un des principes posés par la loi Edgar Faure, chacun d'entre nous le sait bien. Mais elle aura été une longue marche et une conquête de la conférence des Présidents d'université, face aux résistances d'une bureaucratie centrale à toute épreuve, qui n'a d'ailleurs pas abandonné le combat.

Qui dit autonomie dit nécessairement responsabilité. D'où ce type d'université citoyenne qui a été proposé à mon intervention et qui implique que l'autonomie soit, à la charge des responsables élus des universités, la prise en main en quelque sorte de leur destin, de leur évolution, de leur transformation par les universités elles-mêmes. Une prise en main qui n'est pas, qui ne peut pas et ne doit pas être autarcique. Car elle s'accompagne nécessairement d'un effort d'évaluation qui a été évoqué tout à l'heure et qui est en quelque sorte la contrepartie que les Présidents d'universités dès l'origine avaient demandée à leur Ministre, en vue de la constitution d'un Comité national d'évaluation.

Mais l'autonomie, qu'est-ce dans la pratique ? Je pense que les Présidents d'université qui sont ici ne me démentiront point : l'autonomie, c'est la capacité à négocier. D'où la contractualisation des relations entre les universités en voie de devenir autonomes et leur environnement. L'État a donné l'exemple en organisant la distribution des moyens à travers des contrats pluriannuels. Mais ce n'est plus seulement avec l'État que les universités doivent développer leur partenariat, c'est bien entendu avec les entreprises ; on l'a rappelé tout à l'heure, dans le domaine de la recherche, mais c'est aussi vrai sinon davantage encore en matière de formation professionnelle continue. C'est aussi avec les collectivités territoriales. Et aujourd'hui, l'État lui-même demande aux régions de consentir un effort considérable dans le cadre du plan Université 2000. C'est enfin avec la Communauté Européenne (nous pensons aux programmes ERASMUS ou COMET), et avec d'autres universités françaises et étrangères.

Je crois que le pôle universitaire grenoblois donne un exemple de cette nécessaire coopération sur un même site. Mais la coopération doit s'étendre avec d'autres universités européennes et dans la relation nord-sud. D'où, me semble-t-il, cette leçon que nous devons tirer de la montée en puissance du partenariat en faveur du développement des relations entre les universités françaises et les universités des pays du sud, en particulier des pays francophones, avec le soutien de l'AUF.

L'internationalisation

Le quatrième et dernier trait qui me paraît caractériser la révolution que les universités françaises ont connue depuis un quart de siècle, c'est bien entendu l'internationalisation. Le terme lui-même évoque d'ailleurs, depuis leur origine, la dénomination des universités. L'universalisme est de l'essence des universités, comme au Moyen-Âge, Oxford, Paris ou Bologne pouvaient le démontrer. Rappelons que Grenoble elle-même date de 1339. Mais bien entendu, ce n'est pas vers le Moyen-Âge qu'il faut tourner nos regards ! On nous a invités à le faire en Europe. Grenoble cherche à lancer le mouvement en ce qui concerne la coopération européenne ; dans le cadre des programmes ERASMUS, COMET... prolongés par TEMPUS, une véritable mobilité s'est développée depuis un certain nombre d'années, même si on doit déplorer ce que le mémorandum européen que j'ai évoqué tout à l'heure souligne : tandis que l'on attendait que ces programmes touchent 10 % des étudiants, ils n'atteignent encore à l'heure actuelle que 4 %, ce qui est une proportion symbolique.

Peut-on craindre que cette internationalisation ne soit en fait qu'une européanisation ? Que sous prétexte d'ouverture, nos universités européennes se replient sur elles-mêmes au sein de la « forteresse » Europe ? Je pense que c'est un souci, une des préoccupations légitimes qui va inspirer, les journées de débats qui seront les vôtres.

Je crois personnellement que le risque existe, mais qu'il faut, si l'on veut regarder les réalités en face, considérer que les universités françaises n'apporteront à leurs sœurs francophones une coopération utile, c'est-à-dire du niveau scientifique international indispensable aujourd'hui, que dans la mesure où elles-mêmes, prises dans la compétition européenne y trouveront le stimulant qui leur permettra d'être des universités performantes. En d'autres termes, il me paraît tout à fait fallacieux de vouloir opposer, dans une fausse alternative, européanisation et mondialisation. C'est dans la mesure, et dans la mesure seulement où les universités françaises seront crédibles en Europe, qu'elles pourront apporter à leurs sœurs africaines, asiatiques ou sud-américaines la coopération dont celles-ci ont besoin.

De toute manière, la France reste aujourd'hui le deuxième pays du monde, après les États-Unis, qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers. Et même si la proportion d'étudiants provenant d'Afrique ou d'Asie diminue légèrement dans certaines universités, comme à Grenoble, au profit d'étudiants européens bénéficiaires des programmes ERASMUS et autres, il n'en reste pas moins qu'au plan national, en 1989 et 1990, 73 % des étudiants étrangers étaient toujours d'origine africaine ou asiatique.

Le problème me paraît donc moins une question de déséquilibre qu'une question de reconversion : faire en sorte que ces 73 % bénéficient de la part des universités françaises soit en France, soit sur place en Afrique, en Asie, en Amérique latine, ou ailleurs, d'une formation qui réponde à leur attente, à leurs besoins et aux besoins de développement des pays dont ils sont originaires.

Quelques conséquences. Cela implique sans aucun doute une redistribution entre la trop grande part d'étudiants qui viennent dans les universités françaises recevoir une formation littéraire, certes utile, voire indispensable, mais que ne compense pas la trop faible proportion d'étudiants qui viennent recevoir une formation scientifique ou technologique. Madame le Ministre l'a souligné tout à l'heure, je crois que nous aussi, universitaires, devons répondre à cette interrogation. C'est également le problème que soulève le fait que la plupart des étu-

dians, provenant des pays du Sud, viennent sur initiative individuelle et non pas dans le cadre de programmes tels que ERASMUS, COMET et autres, qui devraient répondre non seulement à leurs besoins personnels de formation, mais à ceux des sociétés qui leur accordent des bourses, et qui se privent pour leur obtenir la formation dont ils ont besoin. Là encore, peut-être pourrait-on s'inspirer des programmes européens pour les transposer et les adapter aux relations nord-sud. C'est même indispensable.

Peut-être aussi l'État devrait-il – et c'est un vœu que je n'espère pas pieux, que je me permets de vous transmettre, Madame le Ministre – prendre en compte la diversité un peu trop éparpillée qui résulte des compétences respectives du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère de la Coopération et du Ministère de l'Éducation nationale, dans le domaine des relations culturelles, scientifiques et techniques extérieures pour doter la France, à l'exemple de l'Allemagne, de l'équivalent d'un DAAD autonome, soumis au contrôle de la conférence des Présidents d'université, un tel organisme, libéré des contraintes bureaucratiques, deviendrait performant.

L'on pourrait ajouter à cela tout ce qui relève du rôle des universités citoyennes. Car si elles sont autonomes, ce doit être évidemment pour piloter elles-mêmes les conventions indispensables à signer et à mettre en œuvre ; les signatures sont faciles, la mise en œuvre, ce que les américains appellent « l'implémentation », est toujours beaucoup plus facile à réaliser. Les conventions qui lieraient les universités françaises – il y en a déjà d'ailleurs – à des universités africaines, maghrébines, sud-américaines, asiatiques, et qui prévoiraient les échanges d'étudiants, les échanges d'enseignants (on a parlé de double chaire) constituent une voie importante à explorer... Bref ce sont les réseaux dont parlait tout à l'heure Madame le Ministre, qu'il faut mettre en place.

La France doit comprendre qu'aujourd'hui, la relation inter-universitaire nord-sud est le complément indispensable de la relation inter-universitaire. C'est une nécessité si l'on veut, comme on l'a dit, assurer une gestion réaliste des ressources humaines. Et si vous me permettez cette référence au titre de mon intervention, les Universités Citoyennes, je crois que ce serait une contribution importante des universités françaises à la nécessaire maîtrise des flux d'immigration qui risquent de servir aujourd'hui de prétexte à la montée des populismes de sinistre mémoire. Je pense que c'est au prix de l'aide et du partenariat conduit dans le domaine du développement que la France pourra progressivement, avec d'autres pays européens, exorciser cette montée des extrémismes qui est sans doute l'un des dangers qui pèsent sur le devenir européen. Ainsi, pour l'université-citoyenne, la coopération nord-sud et la coopération européenne sont-elles complémentaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques remarques que l'évolution des universités françaises m'inspirent à propos des thèmes qui sont les vôtres et que vous allez, au cours de ces journées, très largement développer.

Les missions des universités du Sud dans la crise

Président de séance : M. Marcel HAMELIN

Recteur de l'Université d'Ottawa

Situations et perspective

M PIERRE JUDET

Professeur à l'Université Pierre Mendès France – Grenoble – I.R.E.P.D.

L'université en crise

L'Université française est en crise ; les universités francophones sont en crise. Ces affirmations ne sont contestées par personne mais elles prennent un relief particulier quand elles s'appliquent aux régions francophones subsahariennes où le Produit par habitant est tombé en 1991 au-dessous du niveau atteint en 1973⁽¹⁾ et où les politiques d'ajustement se traduisent par la critique du fonctionnement et des produits de l'Université : « Les étudiants des universités africaines coûtent trop cher ; ils sont trop nombreux par rapport aux capacités d'absorption du marché du travail ; ils sont insuffisamment orientés vers les disciplines utiles pour le développement ; leurs diplômes sont de qualité insuffisante et, finalement ils consomment des ressources publiques dont l'allocation n'obéit ni à des critères d'équité ni à des critères d'efficacité⁽²⁾ ».

Le propos est brutal même si son objectif est de convaincre de « la nécessité d'utiliser de façon optimale les ressources allouées au secteur éducatif et, particulièrement, à l'enseignement supérieur »... Un contexte marqué aujourd'hui par un certain afropessimisme est un terrain favorable à la dramatisation où « crise » devient synonyme de catastrophe plutôt que de changement et d'étape de croissance.

(1) cf Bulletin du FMI : 21 octobre 1991, p. 304.

(2) Institut de Développement Économique. Banque mondiale « Coûts, Financement et Efficacité des Universités de l'Afrique Subsaharienne Francophone. ».

Fr. Orivel. Documents de travail. Juin 1988, p. 1.

Croissance accélérée

Un peu d'histoire est utile pour situer l'évolution des Universités africaines par rapport à leur origine récente ; par rapport également à la montée en puissance de l'Université française, parmi d'autres universités appartenant à des pays avancés.

L'Université française comptait moins de 7 000 étudiants au début du XIX^e siècle ; 30 000 au début du XX^e siècle ; 80 000 en 1940 ; environ 200 000 en 1960 ; et quelque 1 200 000 en 1990. Il a fallu un siècle pour que le nombre d'étudiants soit multiplié par 4 puis à nouveau un siècle pour que ce nombre soit multiplié par plus de 40.

L'objectif de 2 millions d'étudiants en l'an 2 000 sera atteint en multipliant par 25 en 60 ans le nombre des étudiants de 1940. Cette montée en puissance fut somme toute assez progressive, comparée aux mouvements constatés en Afrique.

En 1960, l'Afrique qui devient indépendante est marquée par l'analphabétisme ; elle hérite de systèmes d'enseignement embryonnaires et de taux de scolarisation faibles, parfois dérisoires :

- moins de 40 % des enfants scolarisés dans le primaire (moins de 10 % au Mali, Burkina-Faso, Niger, Tchad, Mauritanie.)

- 2 à 3 % des jeunes accédant au niveau secondaire (0,3 % au Niger où le premier lycée a été créé peu de temps avant l'indépendance ; 0,4 % au Tchad ; 1 % en Mauritanie et au Mali...)

- 0,2 % bénéficiant d'un enseignement supérieur ; la majorité des pays ne disposant d'aucune institution universitaire.

Depuis 1960, un peu plus de vingt ans ont suffi pour que le taux d'alphabétisation chez les adultes africains s'accroisse sensiblement, que le taux moyen de scolarisation primaire dépasse 70 %, que le taux d'accès au secondaire approche de 20 % et que le taux d' enrôlement dans l'enseignement supérieur approche les 2 %.

Entre 1960 et 1983, le nombre d'étudiants africains est passé de 21 000 à 437 000. Il a été multiplié par 20, alors qu'il a été multiplié par 40 – de 4 000 à 167 000⁽¹⁾, pour la seule Afrique subsaharienne francophone. Les évolutions ont été particulièrement rapides à Madagascar et au Cameroun où l'on est passé de quelques centaines d'étudiants à plus de 35 000, en Côte-d'Ivoire, de quelques centaines à 25 000, au Zaïre, au Togo... ainsi qu'en Afrique maghrébine, en Tunisie par exemple où les mille étudiants de la fin des années 1950 ont été multipliés par 65 (en une trentaine d'année).

Des diplômés trop nombreux

En 1955-1960, alors que l'enseignement supérieur africain sortait un peu plus de 1 000 diplômés par an, qui aurait cru qu'un objectif de 70 000 diplômés par an aurait été atteint dès le milieu des années 1980 ? C'était en effet l'époque où des voix s'élevaient pour

(1) De 4 000 à 200 000 (multiplié par 50) entre 1960 et 1990.

affirmer que la Tunisie, avec ses 35 000 emplois manufacturiers, était « surindustrialisée » et qu'il était grand temps de revenir à une vocation agricole de toujours. Il a fallu courage, ténacité et vision d'avenir pour construire sur de tels rythmes soutenus et rapides des systèmes scolaires : primaire, secondaire et plus encore supérieur.

Il est vrai qu'il fallait pourvoir en compétences nationales les nombreux postes ouverts par la création et l'élargissement des services des États indépendants.

Il fallait que les Universités sortent en nombre croissant des diplômés aussitôt absorbés par l'Administration, par les organismes étatiques et paraétatiques. Construction d'une Administration, et faiblesse générale de l'héritage industriel se sont conjuguées pour brancher les Universités et pour modeler les orientations et les aspirations des étudiants sur la sphère de l'État et de l'Administration. On critique aujourd'hui ce « branchement exclusif », mais on ne saurait oublier qu'une des premières missions assignées aux Universités à l'époque des indépendances fut de pourvoir à la construction des architectures d'État.

On notera, à ce propos, qu'appartiennent à ces corps d'état non seulement juristes et littéraires mais aussi ingénieurs et techniciens qui ont fait preuve de leur capacité à construire et à faire fonctionner des systèmes complexes de communications et de télécommunications, d'énergie et d'hydraulique, etc...

Des histoires à succès

On estime d'autre part à près de 100 000 le nombre d'Africains diplômés de l'enseignement supérieur qui ont quitté l'Afrique pour occuper en Europe ou aux États-Unis les situations qui leur étaient offertes⁽¹⁾. Nombreux sont parmi eux les ingénieurs et les cadres totalement ou partiellement issus des systèmes d'enseignement et, en particulier, des systèmes d'enseignement supérieur africains.

L'analyse des réalités universitaires africaines serait biaisée si elle n'intégrait pas aussi les résultats positifs et les histoires à succès.

En Tunisie, que certains qualifiaient de surindustrialisée, il y a trente ans, non seulement le nombre des entreprises industrielles a été multiplié par 20 (de 7 à 800 à 14 000) mais de véritables groupes industriels sont en train d'émerger comprenant plusieurs dizaines d'entreprises et employant plusieurs milliers de personnes. Plus de 800 personnes travaillent dans une de ces entreprises, dont 45 ingénieurs et cadres supérieurs, tous tunisiens. En Tunisie les activités « Matériaux de construction-Bâtiment-Travaux Publics » ont constitué un autre ensemble qui marche. Tandis que plusieurs cimenteries tournent à plus de 100 % de leur capacité de production, les entreprises du Bâtiment Travaux Publics, en s'appuyant sur un réseau national d'architectes, de bureaux d'études, d'ingénieurs-conseil, de conducteurs de travaux ont su s'approprier et valoriser techniques modernes et plus traditionnelles⁽²⁾.

(1) Actuellement près de 100 % des étudiants tunisiens achevant leurs études dans des grandes écoles à l'étranger ne rentrent plus dans leur pays.

(2) Utilisation de la pierre et des constructions en voûte, par exemple

Sur cette base bien maîtrisée, la Tunisie a réussi à construire des logements nombreux et relativement peu coûteux, au point qu'il existe actuellement dans ce pays davantage de logements que de ménages...

Il serait par ailleurs abusif d'établir une corrélation trop simple entre tendance à la sclérose bureaucratique des appareils d'État et formation de cadres administratifs par les filières universitaires.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont entrés dans des administrations déjà constituées sur des modèles hérités de l'ancien colonisateur et mis en oeuvre par le premier encadrement qui était immédiatement disponible au moment des indépendances.

Les formations universitaires ont alors permis non seulement de nationaliser mais d'élever le niveau de compétence de l'Administration. Les pays où les programmes d'Ajustement sont effectivement pris en charge et contrôlés par les autorités nationales, sont ceux qui disposent d'un système administratif cohérent, où les cadres (produits de l'enseignement supérieur) sont dotés de moyens et de responsabilités pour définir des stratégies et mettre en oeuvre des politiques.

Un exemple malgache montre également comment l'enseignement supérieur est impliqué dans un processus d'innovation technique. Il s'agit de la production de matériaux de construction, en l'occurrence de tuiles en fibrociment (sisal-ciment) selon un procédé mis au point sur place, grâce à l'utilisation de tables vibrantes, d'abord importées, puis construites dans des ateliers locaux. Un système qui va de la Production, mise en oeuvre par le secteur Matériaux de Construction-BTP jusqu'à la recherche et à la formation a été réalisé. Ce système, qui fonctionne, intègre en particulier l'École Polytechnique où étudiants, ingénieurs et professeurs, contribuent à la promotions de productions nationales innovantes.

Un bilan nuancé

Il convient donc, quelle que soit la gravité de la crise, de dresser un bilan nuancé de la situation et des résultats de l'enseignement supérieur. On lui avait assigné une mission d'urgence qu'il a remplie en fournissant des cadres pour la construction des appareils d'État ou paraétatiques. Les noyaux de compétence qu'il a formés se sont développés au-delà de la sphère administrative. Ils assurent le fonctionnement de nombreux systèmes techniques.

Ils expliquent l'existence dans des secteurs divers d'histoires à succès. Ils sont reconnus à l'étranger où ils trouvent à s'insérer sans problème.

Mais les systèmes d'enseignement supérieur ont connu un rythme de croissance si rapide qu'il menait à la surchauffe... et à la crise, d'autant plus que, dans l'urgence, il était difficile de prendre du recul par rapport à un modèle importé et d'innover.

Tandis que tout le monde accorde le bénéfice du temps aux industries naissantes, pourquoi ne pas reconnaître qu'on a affaire également dans le cas de la plupart des universités francophones (africaines), à des systèmes en train d'émerger à peine de leur première période d'existence.

La crise : crise matérielle d'abord

Même si on la situe et si on le met en perspective, la crise de l'enseignement supérieur sévit et se traduit pour la plupart des Universités par des difficultés matérielles graves : locaux exigus et inachevés ; équipements insuffisants, à bout de souffle ou défectueux, téléphone coupé pour non paiement de factures entre les locaux universitaires dispersés dans la ville ; postes de secrétariat non pourvus et pénurie de fournitures, y compris de papier ; impossibilité d'acheter des livres ou de régler des abonnements aux revues indispensables. On s'achemine ici et là, selon l'expression d'un enseignant vers des Universités « Désert ». La crise matérielle rend la vie quotidienne difficile pour les enseignants et pour les étudiants. Elle retentit sur le moral des personnes et sur la qualité des formations. « Les chimistes qui n'ont jamais effectué un titrage ; les biologistes qui n'ont jamais procédé à une dissection ; les physiciens qui n'ont jamais mesuré un courant électrique ; les agronomes qui n'ont jamais réalisé des essais sur le terrain ; les ingénieurs qui n'ont jamais démonté de machines ; les étudiants en sciences sociales qui n'ont jamais effectué une analyse sur des données directement collectées ; les juristes qui n'ont jamais eu accès aux jurisprudences récentes⁽¹⁾...

Tels sont précisément les diplômés qui sont « formés » dans les pays affectés par les pénuries budgétaires et, en particulier par celles qui touchent les dépenses pour fournitures et frais de fonctionnement (hors salaires).

Les perspectives d'amélioration sont minces pour plusieurs raisons.

La première tient à l'importance relative des budgets de l'éducation par rapport au budget des États et aux PIB nationaux. C'est l'Afrique qui récemment⁽²⁾ consacrait, parmi les pays en développement, le pourcentage le plus élevé du Produit national aux dépenses d'éducation (plus de 5 %) ; la part du budget de l'enseignement supérieur en Afrique francophone représentant également un pourcentage élevé de 0,9 %.

Peu d'espoir dans ces conditions que les budgets globaux (éducation ou enseignement supérieur) augmentent sensiblement au cours de la décennie.

Peut-on compter sur une modification de la structure de ces budgets ? C'est une possibilité dans la mesure où 55,5 % des dépenses publiques pour l'enseignement supérieur sont consacrés en Afrique francophone aux Bourses et aux Restaurants Universitaires (jusqu'à 65,4 % au Congo et à 77,8 % au Mali) contre 2,7 % au matériel⁽³⁾. Cette répartition des dépenses qui résulte d'une volonté politique de favoriser la formation universitaire accélérée des cadres nécessaires à la vie de nouveaux pays indépendants est aujourd'hui considérée par le monde des étudiants comme un acquis, dont la modification pose un problème politique de première grandeur. La situation est encore aggravée par les modalités d'attribution des aides extérieures bilatérales qui privilégient l'Assistance Technique (c'est-à-dire les salaires du personnel coopérant) et le financement des bourses : au total de 93 à 95 % des principales aides bilatérales, alors que des sommes très modiques (5 à 7 %) vont aux dépenses en capital et aux coûts de fonctionnement. Les pénuries matérielles auxquelles les Universités sont

(1) « *Education in Sub-Saharan Africa* ». A World Bank policy study. Washington – 1988 – P. 77.

(2) cf IDE « *Coûts Financement et Efficacité des Universités de l'Afrique Subsaharienne francophone* ». F. Orivel. op. cit. p. 4.

(3) cf IDE World Bank : Orivel op. cite p. 26.

affrontées sont d'autant plus préoccupantes qu'elles mettent en cause la qualité des formations et que toute solution revêt des dimensions politiques qui touchent à de délicats équilibres intérieurs aussi bien qu'aux relations avec l'extérieur (aide).

Une crise plus fondamentale : la rupture d'un système

L'évidence est dure : dans de nombreux pays, l'enseignement supérieur produit des chômeurs, parmi lesquels ces « maîtresards » au profit desquels le Sénégal avait organisé avec un succès, très mitigé d'ailleurs, une opération de recyclage et d'insertion professionnelle. Des centaines de nouveaux chômeurs sortent chaque année des universités malgaches : chômeurs économistes et juristes, chômeurs ingénieurs, chômeurs médecins...

On estimait au Mali, qu'un maximum 30 % des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur trouveraient un emploi, dont la moitié dans le secteur public. C'était au milieu des années 1980 ; or, depuis cette date, le secteur public, comme à peu près partout a pratiquement cessé d'embaucher. Cela traduit en quelque sorte la rupture d'un système qui fonctionnait de Madagascar au Sénégal, de l'Égypte à la Guinée en assurant la préparation d'étudiants, déjà matériellement pris en charge sur la voie royale qui mène aux fonctions publiques et parapubliques. Le processus était poussé jusqu'à la caricature lorsque le secteur public constituait le débouché exclusif de l'enseignement supérieur : les coupes sombres opérées dans le secteur public ont déclenché une réduction drastique du nombre des étudiants. Ce fut récemment le cas en Guinée...

D'autres ruptures traduisent la crise profonde de l'enseignement supérieur, qui aggravent l'isolement des Universités et rendent plus difficile son adaptation à des réalités socio-économique en évolution rapide.

Il s'agit d'une part, de la gageure que représente la pratique effective de la recherche pour la majorité des enseignants qu'on continue pourtant à dénommer des enseignants chercheurs. Car très peu de moyens sont disponibles pour la recherche... Les conditions matérielles et morales qui prévalent favorisent les initiatives individuelles à l'extérieur de l'Université là où l'on peut échapper au stress de locaux surchargés et de l'absence de perspectives...

La crise : évaluations et réévaluation

Crise et rupture comme catastrophe ou bien crise et rupture comme préalable à de nouvelles orientations et à l'évaluation moins restrictive des missions de l'Université ?

Il fallait bien que le système se bloque pour que l'Université accélère une prise de conscience de la réalité de l'entreprise et de la cible alternative que représentent les Professions.

Dans cette perspective, positive, l'opération « Maîtresards », l'intérêt porté, de Madagascar à la Tunisie, aux Instituts Universitaires (ou scientifiques) de Technologie sont les jalons de nouvelles démarches qui se dessinent. Ils préfigurent de nouvelles articulations avec le monde socio-économique tandis que la « Sortie » de nombreux universitaires occupant des

situations de conseil et d'appui aux entreprises et organismes professionnels sont des maillons pour des redéploiements de l'Université vers l'entreprise plutôt que vers l'Administration.

Ce sont les signes d'un nouveau climat, porteur pour le futur de nouveaux arrangements et de possibles rebondissements.

Professionnalisation, évolution des filières en fonction de nouveaux débouchés, nouvelles missions sont des préoccupations que les Universités du Nord partagent avec les Universités du Sud ; l'urgence extrême et la grande pauvreté en moins.

Si en effet, dans les deux cas, l'enseignement supérieur absorbe moins de 1 % du PIB, ce pourcentage s'applique d'un côté à un PIB par tête inférieur en moyenne à 1 000 US dollar (parfois à 200 US dollar) ; mais de l'autre côté à un PIB par tête d'environ 15 000 US dollar, c'est-à-dire de 15 à 75 fois supérieur !

Diplômés et débouchés

Le chômage qui atteint dans de nombreux pays la majorité des sortants de l'enseignement supérieur est en train de déprécier les diplômes délivrés. La fermeture du débouché offert par l'Administration met en cause la survalorisation (et le mythe) du diplôme Universitaire... Ce ne sont pourtant pas les occasions effectives de soigner qui provoquent le chômage de centaines de nouveaux médecins, mais plutôt la capacité d'organiser un système de santé, alors que sont atteintes les limites d'une médecine publique (fonctionnarisée) aussi bien que l'étroit marché offert par une clientèle privée solvable. Par contre, les diplômés issus de nouvelles filières (par exemple filières courtes du type IUT) font l'objet d'une demande active. Certes on sait les problèmes difficiles posés par l'adéquation entre les formations et l'évolution des besoins. Mais il est clair que la demande penche actuellement vers une priorité forte pour les formations professionnalisées. Plus globalement, cela milite en faveur d'un rééquilibrage au profit des systèmes d'enseignement technique, trop longtemps considérés comme le refuge pour candidats de deuxième zone, pour « recyclés » et « rejetés ».

Le système d'éducation en Afrique est en effet fortement inégalitaire, car les 2 % d'étudiants accueillis à l'Université bénéficient de 39 % de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation. Cette inégalité est aggravée du fait que les enfants de milieux aisés sont surreprésentés au niveau universitaire et particulièrement en Afrique francophone où l'on a calculé que les enfants de classes supérieures recevaient une proportion des dépenses publiques d'éducation dix fois supérieure à celle que reçoivent les enfants des travailleurs ruraux⁽¹⁾. Le processus de démocratisation qui se développe est l'occasion d'évaluer les orientations et les coûts en fonction de l'évolution des besoins et en tenant compte des surcoûts engendrés par des privilèges abusifs, etc...

(1) *Le financement de l'éducation dans les pays en développement. « Les Options ». Banque mondiale 1986.*

Ouvertures

La sortie de crise de l'Université est conditionnée par la capacité d'ouverture : ouverture à de nouveaux débouchés et à des filières d'enseignement nouvelles ou remodelées. Déjà, certaines unités universitaires ont réussi à améliorer leurs conditions de fonctionnement en faisant appel à de nouvelles sources de financement : à des Fondations ou à des ONG.

Ainsi font leur entrée de nouveaux acteurs, pendant longtemps tenus en lisière des campus. L'Université qui veut satisfaire les besoins de l'économie s'ouvre à l'entreprise et donne une place dans ses enseignements aux hommes des Professions. Elle se préoccupe de formation permanente et de formation en alternance...

L'Université prend conscience de son rôle de lieu de rencontre suffisamment neutre pour que la discussion s'y engage entre gens de l'Administration, de l'Entreprise et de la « Société Civile » (Associations, ONG...), au service de l'adaptation des enseignements mais également de la production d'idées qui intéressent la société dans son ensemble.

Alors que les dépenses publiques d'éducation plafonnent, des initiatives privées se manifestent, qui mettent en oeuvre des formations techniques courtes (bac+2) ainsi que de véritables unités d'enseignement supérieur (Zaïre)...

L'enseignement supérieur public coexiste avec des enseignements supérieurs privés. Cela pose de manière plus générale le problème du financement privé de l'enseignement supérieur privé ou public.

Du côté des financements publics la contrainte financière est telle que la question ne peut être éludée, d'autant plus que les bourses allouées aux étudiants représentent de 50 % à 78 % des dépenses publiques⁽¹⁾ pour l'enseignement supérieur et bénéficient largement à la couche la plus favorisée de la population...

Promotion de la recherche et de l'expertise

Dans un rapport récent⁽²⁾, la Banque mondiale dresse un tableau très pessimiste des capacités locales d'analyse des grandes orientations et de gestion en Afrique subsaharienne. Cela tient à la fois à la situation de la Recherche et de l'Expertise.

D'après la Banque mondiale, « ce qui se fait dans les Universités et autres centres de recherche... n'a que peu de rapports avec l'analyse des problèmes de l'heure, tandis que les sources de données africaines sont généralement insuffisantes ou peu fiables⁽³⁾ ».

On retrouve ici la conséquence des conditions matérielles de pénurie que connaît la recherche dans cette région, une recherche qui ne constitue pas non plus un objectif prioritaire pour les aides bilatérales ou multilatérales. Les grands instituts de recherche des anciennes puissances coloniales n'ont pas toujours bien assuré leur succession. Par contre,

(1) Y compris le coût des restaurants universitaires.

(2) « Initiative pour le Renforcement des Capacités en Afrique ». Banque mondiale 1991.

(3) IRCA-Banque mondiale op. cit. P. 9.

les nouveaux venus francophones ont pris dans ce domaine des initiatives intéressantes. Le bilan global dans ce domaine n'est pas satisfaisant. Les bailleurs de fonds qui dépensent largement en Assistance Technique : 4 milliards de US dollar par an en 1987, ne consacrent qu'une infime partie de cette somme au financement de la recherche en Afrique. Peut-être faudrait-il commencer par stopper la dégradation des bibliothèques et des laboratoires existants ?

Ce serait un premier signe permettant de comprendre que les autorités nationales et les bailleurs de fonds considèrent la recherche comme une mission importante des Universités.

Il est d'autre part paradoxal que le coût de l'Assistance Technique étrangère – multilatérale et bilatérale – ait augmenté de 50 % entre 1984 et 1987. Cela veut dire que les besoins d'expertise multipliés par la préparation et la mise en oeuvre des opérations d'Ajustement se sont traduits par le recrutement d'un plus grand nombre d'experts étrangers. On estime aujourd'hui que les 100 000 experts étrangers intervenant en Afrique sont plus nombreux qu'il y a trente ans à l'époque de la proclamation des indépendances⁽¹⁾ et aussi nombreux que les Africains de qualification supérieure établis en Europe et aux États-Unis.

La Banque mondiale considère que la constitution en Afrique d'une masse critique d'experts est hautement prioritaire sous forme de réseaux d'experts dans les Administrations, dans le secteur privé et dans les Universités appelés à devenir des « foyers intellectuels », capables d'aider les gouvernements dans l'oeuvre de développement national. La Banque mondiale, le PNUD, les bailleurs de fonds et les bénéficiaires de l'aide estiment que le bilan de l'Assistance Technique est plutôt négatif⁽²⁾, alors que l'attraction de l'Europe et des États-Unis joue à plein et que les enseignants-chercheurs sont fortement incités à compléter leurs salaires par un second emploi ou une activité commerciale.

La réintégration et la promotion de l'expertise africaine dépendent à la fois :

- des bailleurs de fonds et de leur volonté de mettre sur pied des stratégies cohérentes et non discriminantes pour l'expertise locale ;
- des gouvernements qui acceptent de donner leur agrément à leurs propres experts ainsi qu'aux experts des régions voisines ;
- des Universités enfin qui acceptent de promouvoir leurs propres réseaux d'expertise comme une de leurs contributions majeures au développement national.

Université et démocratie

En général, les Universitaires, enseignants et étudiants, sont très présents dans les luttes menées pour la démocratie, de l'Amérique Latine à l'Asie, au Moyen-Orient et à l'Afrique.

L'Université est un ferment actif de revendications démocratiques, dans les partis d'opposition, au sein des Conférences Nationales et des équipes nouvelles qui accèdent au pouvoir.

(1) cf IRCA. Banque mondiale.

(2) « *Technical Assistance Activities and issues* ». World Bank Septembre 1987.

Cela n'est pas exempt de contradictions car la population universitaire, choyée par tous les régimes, appartient aux couches les plus favorisées de la société.

L'Université est d'autre part un lieu privilégié d'animation dans des sociétés qui se démocratisent. Alors que les programmes des oppositions demeurent souvent vagues, l'Université est appelée à développer et à proposer des idées et des orientations nouvelles pour des alternatives soutenables et raisonnables. Encore faut-il que les universitaires soient en mesure de formuler des messages intelligibles par un très large public ainsi que par ceux qui portent les responsabilités de l'action⁽¹⁾.

Le colloque qui est organisé aujourd'hui témoigne en tout cas de la réalité d'une mission commune aux Universitaires du Nord et du Sud :

Contribuer à la construction ou à la reconstruction de la démocratie, au service du développement.

(1) Dans un tel contexte, le qualificatif de « journalisme » peut devenir un éloge plutôt qu'une expression de dédain. Voir à ce propos : Paul Streeten. « *Reflection on the role of the University and developing countries* ».

Les responsabilités partagées avec le Nord

Mme Francine DEMICHEL

Présidente de l'Université de Paris VIII.

Devant l'ampleur du problème et la multiplicité des causes, il est clair qu'on ne peut pas entendre la notion de responsabilité au sens judéo-chrétien de faute, mais je pense que par responsabilité, on entend essentiellement l'insuffisance ou la maîtrise du processus. A-t-on suffisamment, au nord et au sud, maîtrisé ce processus ? Est-on responsable d'une insuffisance de maîtrise de processus ?

C'est un sujet un peu délicat à traiter, j'aurais peut-être parfois une position un peu caricaturale, mais il faut dire un certain nombre de vérités.

D'abord, l'objectif était incontestablement un objectif démocratique, il s'agissait d'assister, en vue d'une démocratisation des pays sur le plan scientifique et technique. Ce processus d'assistance s'est fait à partir de deux modalités : des produits finis qui ont été faits en Europe, les étudiants formés en Europe, à l'occidentale, selon les techniques d'éducation sans différenciation avec les étudiants européens, et une assistance sur place par des équipes de recherche. A priori, ces deux modalités ne posent pas de problème particulier et semblent tout à fait adaptées à un objectif.

Les postulats étaient tous aussi incontestables, l'idée que l'assistance scientifique et technique ne peut en aucun cas par exemple remettre en cause la souveraineté nationale. Dans l'hypothèse d'un conflit entre la légitimité scientifique de l'assistance, et la souveraineté nationale d'un pays, l'assistance technique recule et s'efface devant la souveraineté nationale.

Les objectifs démocratiques sont présents, et ils ne sont pas contestables, mais on s'aperçoit que la démocratie, c'est aussi un processus qui doit rendre possible ce qui est nécessaire. Et là, il est clair qu'on est devant une interrogation beaucoup plus importante : est-ce que ce système, qui est assez bien construit, a permis une démocratisation et un développement des objets scientifiques et techniques ?

La reproduction du système français

Il y a un certain nombre de choses qui se sont passées sur lesquelles il faut quand même dire quelques mots. Nous sommes partis d'un système qui était ce que je pourrais appeler un systématisme philosophique, c'est-à-dire implicitement ou explicitement, l'idée que l'on partait d'un modèle qui était le modèle occidental. Je prendrai l'exemple de la France, c'est celui que je connais le mieux, le modèle français. Le modèle scientifique et technologique français a été plus ou moins exporté et a été imité. Or, ce modèle présente des avantages mais aussi un certain nombre d'inconvénients et il est relativement complexe.

Avait-on besoin de reproduire la division université/grande école dont nous sortons difficilement en France ? Avait-on besoin de reproduire de façon aussi rigide la division organisme de recherche/organisme d'enseignement. Avait-on besoin de reproduire de façon aussi rigoureuse la distinction filières sélectives/filières non sélectives ? Avait-on besoin de transposer la thèse qui est par essence le summum de l'académisme, quand on sait, comme l'a dit monsieur Lazar ce matin, que la distinction entre recherche appliquée-recherche fondamentale est des plus fragiles, et que bon nombre de recherches dans beaucoup de disciplines montrent qu'elle ne tient pas ?

Donc, on a transplanté, sans les avoir mûri suffisamment, nos propres complexités, nos propres difficultés, sans parler de la complexité juridique. Parce que les africains ici présents savent qu'il n'était pas nécessaire de transposer aussi rigoureusement dans les états africains la distinction droit public/droit privé, juge judiciaire/juge administratif, service public/service privé, sans parler de la comptabilité publique française ou des règles de la fonction publique française qui n'ont pas arrangé sans doute les difficultés de fonctionnement des universités africaines.

Nous avons un système qui vaut ce qu'il vaut, qui correspond à une histoire nationale, que l'on essaie d'alléger actuellement, mais qui en tout cas, me semble-t-il, n'était pas obligatoirement transposable dans des pays qui n'avaient pas nécessairement cette histoire ni ces traditions. C'est ainsi que nous avons mis l'accent sur des institutions, nous avons mis l'accent sur des procédures et nous ne nous sommes pas assez préoccupés des espaces de recherche et des populations en cause.

Par exemple, avons-nous réfléchi sur la notion de service public de proximité ? On a créé, en Afrique comme en France – peut-être même plus en Afrique qu'en France – un certain nombre d'institutions surdimensionnées avec à côté un désert d'enseignement. On l'a dit ce matin, la liaison entre le primaire, le secondaire et le supérieur n'a pas été suffisamment pensée parce qu'en France, elle est pensée de telle façon qu'il y a de gros pôles universitaires.

La notion de service public de proximité, qui est très importante dans un certain nombre de pays, n'a pas été suffisamment creusée.

Le problème de l'orientation n'a pas été pensé. Il faut dire qu'en France, il est aussi mal pensé. Nous avons exporté nos difficultés, nous exportons aussi nos insuffisances. L'orientation en France n'est pas faite, les capacités d'accueil sont encore tâtonnantes, et on sait très bien que l'on n'arrive pas à persuader les étudiants à ne pas entrer dans des filières de communication alors que l'on sait très bien qu'il n'y a pas de débouchés professionnels.

Le problème de l'orientation, qui est au centre de l'université européenne, a été transposé aux universités africaines parce que nous ne l'avons pas nous-mêmes résolu. Donc le problème des flux est un problème que l'on retrouve partout.

Le problème de l'évaluation est le même. Depuis quelques années en France, seulement, nous envisageons une évaluation systématique de l'enseignement supérieur. C'est une pratique tout à fait récente, et l'on ne peut pas reprocher à un certain nombre de pays africains de ne pas la faire, dans la mesure où nous-mêmes nous y sommes résignés relativement tard.

On se retrouve, de façon grossière, devant les problèmes que l'on a dans les pays du nord et notamment en France, c'est-à-dire des enseignements supérieurs qui risquent d'être à deux vitesses, avec des filières hyper sélectives, et avec des universités ou des premiers cycles parking, où vont tous ceux qui ne peuvent pas entrer dans les filières sélectives. Nous le connaissons ici aussi ; en Afrique, les effets pervers, on les a vu : quand un certain nombre de pays pratiquent des filières hyper sélectives, les étudiants africains qui ne peuvent pas entrer dans ces filières refluent dans les universités françaises où nous avons des problèmes de stock – pardonnez moi l'expression – de stock d'étudiants africains qui restent dans les universités alors qu'ils sont totalement inadaptés à l'enseignement universitaire français. Pourquoi ? Parce qu'il y a une insuffisante réflexion sur les formations continues – je préfère parler de formations continuées – et les formations professionnalisantes. Mais l'Europe, et notamment la France, plus peut-être que les autres pays européens, a un assez gros retard puisqu'il n'y a que quelques années que nous sommes en train de mettre l'université dans le moule des filières professionnalisantes, puisqu'il n'y avait pratiquement que des filières de type généraliste.

Donc ces retards ont eu un effet accélérateur dans les pays africains puisque nous avons exporté notre modèle qui était un modèle de formation relativement généraliste et non pas professionnalisant, et que la formation continue était pensée comme dans les universités françaises, un peu aux marges du système, à la frange, mais non pas au cœur du système.

Donc il faut repenser cela entièrement à la fois dans le nord et dans le sud, dans l'Europe et dans l'Afrique.

La collaboration inter-universitaire

Autre problème qui est celui – vous pardonnerez à une présidente de l'université de l'évoquer, c'est un problème que je connais bien – que l'on appelle le patriotisme d'établissement.

En France, il est très difficile d'obtenir une coopération inter-universitaire ; on l'obtient, mais après des négociations relativement difficiles, longues, laborieuses entre établissements. Pourtant, c'est la seule solution, la solution de la coopération inter-universitaire, ce que l'on appelle maintenant la carte universitaire, est la seule solution mais elle est difficile à obtenir. Alors il ne faut pas s'étonner qu'elle n'ait pas été obtenue en Afrique, quand on voit les difficultés que l'on a à les obtenir nous-mêmes dans un système où les universités sont anciennes, où elles ont théoriquement l'habitude de coopérer entre elles. C'est la voie de l'avenir, mais elle sera très difficile à obtenir. Et pourtant il ne semble pas y avoir d'issue au

niveau simplement national, puisque les universités françaises entrent dans les réseaux européens pour devenir ce que nous appelons en France des pôles d'excellence ; ce que le Ministère de la Coopération appelle des pôles de compétences pour l'Afrique, c'est-à-dire une mise en réseau des établissements universitaires africains comme il y a une mise en réseau des établissements universitaires français et européens.

Donc ce sont des problèmes à peu près semblables que l'on retrouve, mais bien entendu, aggravés par le phénomène dont on a beaucoup parlé aujourd'hui de la crise de l'enseignement supérieur africain.

Créer un lien université-société

Plus généralement, et là aussi c'est quelque chose que l'on vit en France mais de façon atténuée, il y a un risque de rupture d'une élite formée à l'enseignement supérieur, en France ou en Afrique, avec l'ensemble du pays. En France, c'est en train de s'atténuer avec le processus d'universités dites de masse et un très grand nombre d'étudiants entrant dans l'université, mais ce risque existe de façon systématique dans presque tous les systèmes quand on a une élite d'intellectuels et une masse qui ne passe pas par l'université.

Il est évident qu'il faut accrocher davantage l'université à ce que les gens de ma génération appellent la société civile, le système social dans son ensemble. Comment faire pour cela ? Il faut, je pense, mais c'est un problème aussi en France, en Europe, utiliser davantage les savoir-faire. C'est-à-dire que traditionnellement, on pensait que le savoir était un processus purement académique qui ne se délivrait qu'à l'université. Maintenant, on sait qu'il se délivre un peu partout, en-dehors de l'enseignement en tant que tel. Donc il faut établir un lien entre ces savoirs diversifiés dans la nation et le savoir de l'université. Donc utiliser davantage les savoir-faire.

Un des problèmes que l'on retrouve un peu partout, c'est d'utiliser les savoir et les savoir-faire, les compétences de tous, y compris des couches de la population qui ne sont pas suffisamment formées au point de vue de la formation universitaire, et je pense aux femmes ; je crois que l'exemple de madame Kabou est tout à fait caractéristique de ce que les pays africains et la France pourraient puiser dans la pensée féminine originale et courageuse.

Pour terminer, il faut véritablement mettre en place une stratégie de développement, ce que j'appellerai un service public international de l'enseignement supérieur, avec une stratégie de développement concertée, coordonnée, dans laquelle on pense bien qu'il faut de la démocratisation (mais pas une démocratisation uniciste), où chacun puisse mettre en place ses spécificités. Le nord, et notamment l'Europe, et notamment la France et les pays francophones, ont un rôle considérable et le multilatéral est primordial. Je pense que parmi ce multilatéral, qui n'est pas directement accroché aux états, qui a une certaine indépendance, autonomie par rapport aux états, ce multilatéral a, au niveau de l'enseignement supérieur, une place très grande à jouer. Je pense – en tant que présidente d'université, je le dis honnêtement – qu'une organisation comme l'AUELF-UREF a un rôle de premier plan à jouer à ce niveau parce qu'elle est plus sensible à un certain nombre de problèmes transversaux qui dépassent les intérêts nationaux, les querelles de frontière et les territoires frontaliers.

Je suis en définitive assez optimiste parce qu'au niveau de l'enseignement supérieur, si nous arrivons à le gérer démocratiquement par des échanges mutuels, mais avec une certaine rigueur et sans démagogie, nous pourrions à ce moment nous apporter réciproquement un soutien, et faire qu'il y ait une véritable assistance démocratique aux pays africains, que nous connaissons bien puisque nous formons une très grande part des étudiants africains.

Société, universitaires, étudiants : quel dialogue ?

M. Mohamed El Hachen OULD LEBATT

Recteur de l'Université de Nouakchott, Mauritanie.

Je voudrais, avant de faire état des observations à ce sujet, dire à titre liminaire que dans les sociétés du sud – si tant est que notre monde d'aujourd'hui supporte encore la notion de points cardinaux – la problématique de ce colloque, et notamment de cette table ronde, implique que nous avons à tenir compte d'un fait historique et sociologique connu : l'absence, historiquement s'entend, d'une institution universitaire dans ses formes actuelles du patrimoine des sociétés du sud du Sahara.

Je m'empresse de dire qu'en faisant une telle formulation, je le fais tout en me situant très loin de l'idée d'ignorer qu'il y a d'innombrables canaux d'invention, de transmission de savoir élaborés par les sociétés, canaux qui ont permis l'établissement de leur génie humain et les très belles contributions qu'elles ont apportées à la civilisation universelle. Je me limite simplement à constater que l'université, au risque de me répéter, dans ses formes actuelles constitue un phénomène somme toute récent dans les pays du sud du Sahara.

Les rapports, comme le dit monsieur Lapierre dans un récent ouvrage, les rapports de tous les acteurs universitaires avec leurs sociétés sont dès l'origine marqués par les termes d'une vieille question jamais élucidée : faut-il innover, faut-il s'enthousiasmer pour les événements nouveaux ?

Les utopistes conservateurs vous répondront non, les romantiques répondront oui. De telles réponses en tout cas balisent les terrains politico-intellectuels sur lesquels devraient se mettre en place les contours d'un éventuel dialogue.

Je vous propose donc d'en cerner les principales objections qui l'entourent, avant de dicter quelques éclairages et certaines pistes de réflexion.

Les objections faites à ce dialogue et les innovations que l'on attend

La première de ces observations dit que toute transformation n'est pas forcément novatrice, et en faisant une telle affirmation, on apporte des réserves quant aux velléités de transformation. C'est le plus souvent la réponse traditionnelle de nos sociétés. A contrario, la vertu absolue de l'innovation s'est fondée, dit-on, dans ces sociétés, sur un a priori consistant à soutenir que nos sociétés ne sont pas à réformer, elles ne sont même pas à consommer, elles sont à inventer. On a montré que ce thème n'est pas le résultat du seul concentrisme européen, mais qu'elles résultent également de la pensée endogène de nos sociétés. Il y a dans ces sociétés, en effet, comme un doute quant à nos capacités à nous prendre nous-mêmes en charge.

Ce que je veux dire ici, c'est que peu importe qu'elles résultent de l'égocentrisme ou du doute endogène à la société, les transformations sont l'objet d'une suspicion venant de cette double source à la fois ethnocentriste et endogène à la société. C'est là une objection fondamentale que l'on rencontre dans les débats encore actuels, dans la plupart des pays du sud du Sahara sur les transformations en cours.

Deuxième objection, elle résulte, elle, de la problématique de la légitimité. Il est devenu banal de constater que la légitimité dans nos sociétés n'est pas une légitimité définie ni distributive, c'est une légitimité verticale, des chefs. Aussi tout contestataire de cette légitimité signe par la même son arrêt de mort.

Troisième objection : difficulté de la communication, du discours scientifique dans nos sociétés. Dans « Questions de sociologie », l'auteur énumère les difficultés du discours élitiste, de la lenteur de son élaboration à sa complexité inévitable, à l'impersonnalité absolue de son caractère, aux distances qu'il a par rapport aux idées reçues, et j'ajoute jusqu'à l'extrême fragilité résultant des querelles internes des élites africaines, dans lesquelles une règle semble régner, celle de « si j'ai raison, tu as tort ». Tout cela rend particulièrement difficile le cheminement dans nos sociétés scientifiques et rationalistes. Aussi, peut-on se demander s'il n'existe pas un déterminisme qui rend impossible un tel dialogue.

Une réponse négative condamne à l'impasse. Et à supposer même qu'elle soit sûre, la nécessité dicte d'en inventer une autre plus optimiste, d'autant que l'on peut puiser dans la marche du monde aujourd'hui, vers un univers des droits de l'homme et des démocraties, ainsi que dans le recul de la thèse de la violence comme étant l'accoucheuse de l'histoire.

Ce faisant, le dialogue souhaitable devient effectivement possible et l'on peut schématiquement proposer trois directions.

Première direction, l'intelligence de l'uniformisation institutionnelle du monde d'aujourd'hui. En effet, l'effondrement de la bipolarité auquel nous avons assisté a surpris le nord. Qui aurait pu prédire il y a plus d'un an ou deux l'uniformité institutionnelle d'aujourd'hui ? L'uniformité institutionnelle qui tend à soumettre notre planète à une forme institutionnelle unique, marchant comme un bipède, un pied sur les droits de l'homme, l'autre sur son frère jumeau, la démocratie.

Pourtant, ces bouleversements planétaires n'arrivent à nos sociétés qu'avec bien des fuseaux horaires habituels de retard. La propagation de l'heureuse nouvelle et l'éclairage de ses conséquences fondamentales et inévitables permet de nourrir et de guider le dialogue souhaité.

En tout cas, nos sociétés doivent cesser d'avoir toujours à mener un combat avec un temps, une pensée de retard.

Deuxième direction, l'invention de nombreux rapports entre le pouvoir et la société. J'hésite à ajouter les qualificatifs « civils ». Ces rapports, régis jusqu'ici par l'ignorance et le mépris de l'homme, n'apporte à l'évidence qu'un stérile conflit.

Troisième direction de recherche, une rationalité africaine nouvelle fondée sur la recherche et la promotion de l'intelligence, de la responsabilité.

Enfin quatrième direction, la redéfinition d'une nouvelle philosophie des transformations. Cette philosophie peut être fondée sur la fin de l'impuissance de l'Afrique et la proposition de nouvelles sources d'espérance pour la jeunesse. Au fond, la question qui nous interpelle ici, qui nous interpelle tous, au nord comme au sud, si au nord on constate le tarissement intellectuel et l'absence d'idéal, au sud au moins, nous avons pour nous réconforter, ce réconfort d'une digne fille : à défaut d'un mari, je garde mon originalité.

Quelles priorités pour la recherche en Afrique ?

M. Bonaventure MVE ONDO

Recteur de l'Université Omar Bongo, Gabon.

Je voudrais d'abord dire que j'ai été sensible aux interventions qui viennent de se faire avant moi. Bien sûr, qui n'aurait pas été sensible à l'intervention du professeur Judet. Je crois qu'il a au moins l'avantage de poser les problèmes d'une certaine manière. Je vais un peu plus loin que lui parce qu'il faut encore plus remuer cette plaie.

On ne peut donc rien faire, on ne peut pas traiter d'un sujet comme celui qui est imposé ici sans partir d'une analyse critique de la situation.

Vous nous voyez aussi très gênés de tenter de répondre à cette question parce que trois raisons me paraissent incontournables pour qui veut répondre à cette question, et ces trois raisons, j'ai l'impression que je ne les remplis pas.

La première raison, même si j'ai été directeur d'un centre de recherche en Afrique pendant quelque temps, cela ne veut pas dire que je sois spécialiste des problèmes à strictement parler de la recherche, il me semble qu'il y a des gens plus compétents que moi dans ce domaine.

La deuxième raison, c'est que la question des priorités de la recherche déborde le cadre strictement technique et ne peut faire l'économie de la question initiale, à savoir : quel développement pour l'Afrique ? Cette deuxième raison est politique.

La troisième raison repose sur le fait qu'il faut avoir une longue expérience et être, comme disait Descartes, d'un âge mûr et certain pour oser traiter d'un problème aussi ambitieux et aussi important pour l'avenir de l'Afrique.

Pour toutes ces raisons, et au vu du temps dont je dispose, vous comprendrez que mon exposé sera forcément schématique.

Analyse de la situation

Je vais commencer par l'analyse de la situation.

Il est banal de dire que la recherche scientifique est devenue une réalité d'économie contemporaine, elle est à la base de tout développement au même titre que l'agriculture, que l'économie, que l'industrie, au point que certains ont pu dire que la médiocrité des performances de l'économie africaine est due en partie à la faiblesse du développement des techniques. Cette faiblesse est plus qu'évidente. Monsieur Judet en a parlé tout à l'heure. À titre d'exemple, la France il y a quelques années, dépensait à peu près 20 francs français par habitant pour la recherche, alors qu'un pays comme le Gabon, qui a une superficie moitié de celle de la France pour une population d'un million d'habitants, ne dépensait aux années grasses que quelque chose comme 20 francs CFA par habitant. Les résultats forcément seront médiocres.

De plus, à cause des conditions de travail difficiles, à cause des rémunérations trop faibles et du peu de considération dont jouissent les enseignants et les chercheurs, de nombreux africains formés pour la science et la technique fuient la carrière de chercheur, au profit d'emplois administratifs et politiques plus lucratifs et plus prestigieux.

L'état de la recherche en Afrique

Sur le plan de son orientation, tant dans les universités que dans les centres de recherche nationaux, *la recherche est le plus souvent soit extravertie, soit nombriliste.*

Extravertie dans la mesure où la culture à l'occidentale est confondue avec le savoir, d'où bien sûr les conséquences que l'on connaît, avec l'oubli du terroir, conséquences que l'on constate dans de nombreux travaux et qui ne permettent pas de penser une notion fondamentale comme le développement pour nous.

Nombriliste dans la mesure où le chercheur africain ne semble pas avoir pour ambition première de concurrencer les autres cultures mondiales, et aussi dans la mesure où les chercheurs africains travaillent exclusivement sur les réalités africaines sans volonté d'innover, ou de les inscrire dans les programmes de recherche internationaux. Malgré cela, leurs travaux ne tiennent le plus souvent pas compte des exigences de l'Afrique d'aujourd'hui.

Sur le *problème du développement*, ici, la recherche innovation ou plutôt la recherche industrie est pratiquement inexistante. C'est normal, cela est dû au fait que les entreprises industrielles dominantes de l'économie africaine sont des multinationales qui ont transféré dans nos pays des technologies et des hommes pour les manipuler, mais jamais des départements d'étude et de recherche innovation. Ces entreprises, c'est vrai, considèrent ainsi les universités africaines comme des lieux qui ne peuvent assurer ni le travail d'expertise en amont et en aval de tous les projets de développement, travail qu'il est à mon avis souhaitable d'effectuer, ni le travail de création ou de mise en oeuvre. La preuve en est que nos pays aujourd'hui restent essentiellement consommateurs de biens et de produits technologiques, à la réalisation desquels ils ne participent pas ou presque pas.

Cette situation explique l'actuel marginalisation des universités et des centres de recherche africains, et par voie de conséquence, la détérioration des conditions d'étude, de production et de transmission du savoir.

Mais la faute ne vient pas seulement des entreprises multinationales, n'est pas chercheur qui veut en Afrique. En effet, l'état d'esprit des enseignants et des chercheurs africains n'est nullement attiré par la recherche, par les publications et par les prestations scientifiques et pédagogiques, il est tout entier polarisé au contraire vers la survie financière et matérielle. La preuve en est que les cours sont de plus en plus scolaires, que les bibliographies sur lesquelles ils reposent datent le plus souvent de huit, dix, douze ans, en gros de l'époque de la soutenance de thèse du chercheur ou de l'enseignant.

Cependant, à mon avis, le vrai problème provient surtout de la baisse du niveau, mais encore de la confusion qui est aujourd'hui savamment entretenue entre le discours scientifique et le discours idéologique.

Cela, à mon avis, est le signe d'une absence réelle de préparation de cours, à vrai dire, la recherche et l'enseignement pire encore, ont été abandonnés au profit de la seule contingence purement alimentaire.

A l'heure de la crise politique actuelle et de la démocratie, une autre raison traduit ce déphasage : c'est l'activisme politique. L'activisme politique aujourd'hui, c'est le royaume dans lequel s'installe la plupart des chercheurs et enseignants, et cet activisme politique ne laisse aucun répit pour la réflexion.

Du coup, on peut constater – mais c'est une tendance qui avait commencé – que si le nombre de diplômés continue à se multiplier dans les universités, en revanche, celui des intellectuels baisse dangereusement.

Au niveau pratique enfin, s'il existe sur le papier de nombreux groupes de recherche et de laboratoires, en réalité très peu fonctionnent par manque de crédits, de coordination, d'intégration et d'ambition réelle. Combien de fois a-t-on entendu cela ? Le plan d'action en 1977 a invité les pays africains à consacrer jusqu'à 1 % de leur PIB. Il a même permis de créer à Dakar un Centre Régional Africain de Technologie (C.R.A.T.) sous l'impulsion du CNUCED, du PNUD, de l'UNESCO, de l'EUA et de la CEA. Ce centre devait s'occuper de la coordination de la documentation scientifique, de la recherche sur le transfert, de l'adaptation de la technologie, mais bien sûr, à cause du manque de soutien financier des Etats, il est tombé en léthargie. Pour sortir de l'impasse, une association non gouvernementale a vu le jour en avril 1978 à Dakar, qui, elle aussi, n'a pas atteint les objectifs escomptés.

Tout ces faits prouvent la situation alarmante de la recherche scientifique et technique en Afrique. Il est permis de se demander si l'Afrique saura trouver sa juste place dans ce domaine dont dépendent en fin de compte son développement, son indépendance et sa place dans le monde.

Carences et nécessités

Je voudrais rentrer un peu dans le sujet que l'on m'a demandé de traiter et dire de manière lapidaire que les priorités ne sont pas des priorités thématiques mais d'organisation.

Pour promouvoir une politique de la recherche en Afrique, les pays africains ont rencontré jusqu'ici trois types de difficultés : l'absence d'une volonté politique réelle, même si on a fait des conférences, etc., l'absence d'organes communautaires séparés d'information, de consultation, de décision et de gestion, et bien sûr l'absence de sources de financement.

Tout s'est passé jusqu'ici comme si l'absence des moyens était un prétexte à l'absence de volonté. On répète longuement qu'il n'y a pas de moyens, voilà pourquoi cela n'existe pas, etc. mais y a-t-il eu des volontés ? Je n'y crois pas beaucoup.

Je suis persuadé que ce sera lorsque les carences au niveau organisationnel seront bien décelées et lorsque la volonté des hommes sera bien affermie, qu'un réel progrès en la matière sera vraiment possible. En clair, il faut mettre en place un cadre politique, des structures et enfin des moyens.

Un cadre politique approprié. La plupart des organismes africains de recherche qui ont été créés au plan national comme au plan interafricain aboutissent aujourd'hui à une situation d'impasse. Une telle situation peut être dépassée si l'on veut bien créer aujourd'hui un espace politique approprié. Cet espace devrait déborder le strict cadre africain et pourrait constituer un chapitre important de la conférence des chefs d'état francophones. Ces deux instances, à mon avis, peuvent aider à un réel décollage de la recherche en Afrique car il ne suffit pas de mettre en place une masse monétaire européenne à la disposition des banques africaines, il faut en plus y intégrer une véritable politique de recherche et de développement commune ayant un objet large.

J'ai parlé tout à l'heure du cadre politique approprié, nous voyons que la seconde volonté sont les organes communs. Les uns et les autres faisaient un peu n'importe quoi. Les principales causes d'échec de la recherche en Afrique sont l'absence de moyens, d'un environnement scientifique, et le manque de concertation entre les états en la matière. C'est pourquoi, pour que la recherche décolle, des conditions minimales doivent être réunies qui sont les suivantes :

- La création d'un espace scientifique unique, avec des pôles de recherche communs à plusieurs pays, cet espace mettrait en place des programmes fédérateurs de recherche ouverts à toutes les coopérations et en relation avec le nord. Cet espace coordonnerait les politiques nationales et définirait les actions de recherche d'intérêt communautaire. Cet organe, que l'on pourrait appeler le Conseil Africain pour la Recherche Scientifique et Technique, serait composé de hauts fonctionnaires des administrations nationales responsables de la politique scientifique, il aurait essentiellement les fonctions d'information et de consultation auprès de la conférence des chefs d'état francophones.

- Mettre en place un comité consultatif pour la recherche scientifique. Ce comité consultatif serait constitué de quelques personnes choisies à titre personnel et qui devrait donner des avis qui concernent tous les aspects des décisions à prendre (technique, administratif, financier, juridique, etc.), en fait, un véritable centre d'évaluation.

Les moyens pour le développement de la recherche

Sur le plan des moyens, il faudrait mettre en place une fondation internationale pour la recherche en Afrique qui rassemblerait les moyens d'aide extérieure durables, cohérents et

consistants. Cette fondation serait confiée à un collège de personnalités scientifiques du nord et du sud, et s'engagerait à soutenir les pôles communs et les programmes fédérateurs de recherche, elle étudierait les projets de recherche, définirait les thèmes prioritaires et établirait les contacts permanents avec les milieux économiques et financiers. Elle fixerait les modalités de participation des états membres qui pourraient être variées.

Il faudrait mettre en place un programme cadre aux objectifs définis et des programmes spécifiques. Le programme cadre devrait reposer sur une réflexion et une action plus vaste, commune à l'Afrique, alors que les programmes spécifiques concerneront un secteur stratégique et prioritaire de l'économie.

Pour que la recherche sorte des carcans nationaux, il faudrait mettre en place des groupements universitaires d'intérêt scientifique qui joueraient un rôle d'expertise en amont et en aval de tous les projets de développement en relation avec les Ministères concernés, et qui réaliseraient les études.

Il est plus que probable que c'est lorsque la politique de la recherche sera insérée dans un cadre plus élargi et plus porteur d'espérances, que des solutions plus fiables et plus économiques pourront être trouvées à la léthargie actuelle des institutions africaines de la recherche, il s'agit là, à mon avis, de la priorité des priorités.

Nouveaux impératifs de compétitivité et relations université-entreprise en Tunisie

M-Afif CHELBI

Ministère de l'économie, Tunisie.

Compte tenu de l'étendue de ce thème, je le ferai, si vous le permettez, en donnant une rapide illustration de la perception que nous pouvons en avoir dans un pays en voie de développement « intermédiaire » tel que la Tunisie.

Certes il peut paraître à première vue banal de dire que l'amélioration des qualifications en général et le renforcement des relations Université-Entreprise en particulier sont des conditions majeures dans toute stratégie de développement.

Cependant nous nous attacherons à montrer que ces conditions n'ont pas toujours été admises, mais sont aujourd'hui favorisées par les nouveaux impératifs de compétitivité (II). Nous donnerons ensuite un bref aperçu sur les relations Université-Entreprise en Tunisie (III) avant de tracer quelques repères pour un débat (IV).

Les nouveaux impératifs de compétitivité

Dans « l'industrie mondiale : la compétitivité à tout prix » le CEPPI note que « l'objectif de compétitivité peut être atteint selon deux moyens fondamentaux :

- Vendre moins cher que les concurrents des produits similaires
- Vendre le plus cher possible des biens très différenciés c'est-à-dire rechercher des positions de monopole (de niches diraient les micro-économistes).

Dans la réalité, ces deux approches de la compétitivité sont étroitement mêlées, cependant certaines firmes, certains pays recherchent plutôt des avantages de coûts, alors que d'autres basent leur stratégie sur des produits spécifiques. »

Or il y a lieu de noter que les créneaux pour lesquels la compétitivité par les coûts restera significative sont en nombre décroissant et la Tunisie n'y est pas la mieux placée.

En effet, le coût horaire Tunisien est de 2,7 US \$ environ contre 0,3 en Indonésie, 0,7 en Thaïlande ; 1,1 au Maroc.

Dans ce contexte, il est clair que la recherche exclusive de la compétitivité par les coûts notamment salariaux non qualifiés qui a longtemps prévalu⁽¹⁾ serait illusoire.

C'est pourquoi la Tunisie s'attache plutôt aujourd'hui à définir une stratégie basée sur un nombre limité de créneaux caractérisés par la qualité, la spécificité de leurs produits et leur fort contenu en matière grise locale.

Dans ce cadre, il y a lieu d'adopter une nouvelle définition du concept : « Industrie à forte utilisation de main d'oeuvre » (« labor intensive industries ») qui est à tort couramment associé aux industries à fort taux d'utilisation de main-d'oeuvre non qualifiée.

Cela est en train d'être revu car non seulement, miser sur la qualification et sur la recherche implique une valorisation importante de la productivité qui compense largement les effets de surcoût constatée au premier degré, mais de plus les écarts de salaire de la main-d'oeuvre qualifiée, des chercheurs, entre la Tunisie et les pays développés confère à notre pays un avantage comparatif qu'il ne possède plus pour les emplois non qualifiés.

C'est dans ce cadre général que se développent progressivement en Tunisie les relations Université-Entreprise dont nous présentons un bref aperçu ci-après.

Les relations université-entreprise en Tunisie

Dans les Universités Tunisiennes les relations avec l'entreprise sont en général réalisées dans le cadre de rapports directs avec le corps universitaire, sans structures spécifiques de mise en relation, sauf dans les écoles d'ingénieurs qui sont pourvus depuis longtemps de services de stages, puis pendant un temps de Centres d'études et d'ingénierie (CEI : structures créées au sein des écoles d'ingénieurs à qui peuvent être confiés des travaux de recherche rémunérés pour le compte d'organismes extérieurs).

En effet l'organisation de la recherche et de la recherche-développement est relativement récente en Tunisie.

Ce n'est qu'en 1978 que fut créé le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, un conseil de la recherche scientifique et technique (créé en 1982), l'Institut National de la Recherche Scientifique et Technique (créé en 1983).

(1) Voir en particulier des rapports de la Banque mondiale datant des années 1980 imputant les problèmes rencontrés alors par l'industrie tunisienne au développement, jugé excessif du système éducatif, et à ses effets sur le renchérissement du coût de la main d'œuvre.

Par ailleurs, les Programmes Nationaux de recherche (1978) ont pour but de promouvoir la recherche-développement sur des thèmes intéressants de Tunisie ; le Fonds National de la Recherche Scientifique et de la Maîtrise de Technologie FORESMAT (1985), devenu ERESMAT, (1987) finance des équipes mixtes de recherche Université-entreprise.

En outre soulignons la création récente (1989) de la Fondation Nationale de la recherche scientifique qui, avec un statut d'EPIC, devrait bénéficier de plus de latitude pour promouvoir la recherche en Tunisie.

Enfin l'année 1991 a vu la création d'un Secrétariat d'État à la recherche auprès du Premier Ministère.

Il est à noter que d'autres départements ont entrepris des actions pour la promotion des relations université-industrie : Ainsi le Ministère de l'Économie Nationale, co-promoteur du FORESMAT, a notamment créé les centres techniques, le Premier Ministère, l'IRSIT (Institut Régional des Sciences Informatiques et des Télécommunications), plusieurs entreprises publiques et quelques entreprises privées entretiennent de manière organisée des relations actives avec l'université.

Est à signaler également le projet de création d'une association pour la promotion de la recherche technologique – ENITECH – par l'École Nationale d'Ingénieurs de Tunis.

L'objectif de cette association est d'ouvrir l'université sur son environnement en vue d'associer l'industrie aux recherches nécessaires à son développement.

Par ailleurs notons que l'Institut National des sciences appliquées et de technologie (INSAT), structure d'enseignement supérieur technique en cours de réalisation en Tunisie avec l'aide de la coopération française, prévoit la création en son sein d'un CENTRE D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT (CID) qui jouerait un rôle d'interface entre l'INSAT et les entreprises.

Ces éléments contribueront sans doute à atteindre l'objectif fixé par le VIII^e Plan (1992-1996) de doubler la part du PIB réservée à la recherche en Tunisie qui devrait passer de 0,25 % à 0,5 % ; ce qui reste évidemment modeste au regard des taux de 2 à 4 % constatés dans les pays développés mais qui représente pour nous un effort important.

Repères pour un débat

1 – * La libéralisation de l'économie, pour peu qu'elle soit menée dans de bonnes conditions, constitue un contexte favorable au développement des services à l'industrie en général et des relations université-industrie en particulier.

La libéralisation des échanges extérieurs rend en effet impérieuse la restructuration des entreprises, la modernisation de leurs équipements, le renforcement des qualifications de leur emplois, l'amélioration de la qualité et l'originalité de leurs produits.

Celles qui procéderont à cette restructuration pourront faire face à la concurrence internationale, les autres seront à terme irrémédiablement condamnées.

Or les PMI, ne peuvent réaliser cette restructuration sans l'apport de « matière grise » extérieure provenant des bureaux d'études et de l'université.

2 – * D'autre part l'université devra procéder à un démarchage agressif auprès des entreprises, procéder à une large diffusion de l'information concernant ses potentialités. (cf guide de l'ingénierie présentant les services techniques offerts par l'ENIT aux entreprises).

3 – * Cependant la nécessité d'aides publiques pour accompagner ces opérations est prouvée. Dans tous les pays développés et bon nombre de PVD, des fonds publics prennent en charge une partie des coûts des services rendus aux entreprises, qui supportent néanmoins une partie de ces coûts (car « tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur »).

Les fonds nécessaires pour cette aide publique pourraient provenir en partie de la coopération internationale.

4 – * Par ailleurs il est à noter que dans l'état actuel de l'organisation des cursus universitaires, les chercheurs sont peu motivés pour entreprendre des travaux de recherche intéressant l'économie du pays.

Cette situation doit être impérativement corrigée et la motivation des chercheurs pour de tels travaux renforcée, essentiellement par le biais de leur prise en compte dans les plans de carrière, dans l'orientation des sujets de thèses et par la promulgation de statut du chercheur praticien. En second lieu un intéressement matériel significatif des chercheurs doit être mis en place.

5 – * Dans ce cadre la question du temps dans les relations université-entreprise est un facteur important. En effet les échelles de temps ne sont pas les mêmes à l'université et à l'industrie.

Les industriels demandent des délais précis, parfois sans souci d'analyse approfondie, alors que l'universitaire a d'autres contraintes et préoccupations.

On peut souligner que le respect des délais est un élément central dans le rapprochement des deux mondes universitaires et industriels.

6 – * Enfin s'il fallait donner un chiffre pour estimer le marché potentiel offert aux universités tunisiennes et autres prestataires, signalons que les importations de services techniques sont de l'ordre de 70 millions de dollars par an (Projet de balance de paiement technologique établi par le Ministère de l'Économie).

Évidemment l'université devra se placer sur les créneaux à haute valeur ajoutée de recherche. Elle ne sera pas concurrente des bureaux d'études mais plutôt partenaire avec des missions et des moyens complémentaires.

Ce sont là quelques réflexions que j'ai tenu à vous transmettre comme contribution à notre débat.

Permettez-moi de remercier les organisateurs de cette intéressante rencontre et de conclure avec cette citation de l'industriel italien Carlo DE BENNEDETTI :

« Le monde connaît une mutation fondamentale, il n'y a pas si longtemps la base des systèmes économiques était la production de masse, aujourd'hui c'est l'intelligence, l'information et l'expérience technico-scientifique.

L'équation recherche = développement n'a jamais été aussi vraie. La matière première fondamentale n'est plus le pétrole, le fer ou le charbon, c'est la matière grise. »

Adaptation de la formation à la demande sociale

M. Nguyen DINH TRI

Vice-Recteur de l'Institut Polytechnique de Hanoï, Vietnam.

Il faut d'abord présenter sommairement notre système de formation. Chez nous, il y a deux systèmes séparés : le système de la formation universitaire et le système des instituts de recherche. Les activités de ces deux systèmes sont cloisonnées. Les enseignants mènent peu de recherche, alors que les chercheurs des instituts de recherche assurent peu d'enseignement. Cela est très dommageable.

La formation des ingénieurs est assurée par les instituts polytechniques et les écoles d'ingénieurs. A l'université, on forme des licenciés, des maîtres de sciences qui seront des chercheurs, des professeurs des sciences fondamentales, des sciences sociales. On ne forme pas d'ingénieurs à l'université.

La durée des études dans les écoles d'ingénieurs est de cinq ans. Les deux premières années sont consacrées à l'enseignement des matières fondamentales (comme math, physique, informatique, chimie, biologie et langues étrangères), une année et demie est réservée à l'enseignement des matières techniques de base, une année à l'enseignement des matières de spécialité, et une demi-année à la préparation du mémoire de fin d'étude.

Il y a vingt ans, le profil de formation de nos écoles était très étroit. Depuis une vingtaine d'années nous avons réalisé une réforme, visant à élargir le profil de la formation, en délivrant plus de connaissances de base et moins de connaissances de spécialité.

Nous espérons que les ingénieurs seront ainsi mieux adaptés, afin d'utiliser les connaissances de base dans le travail technologique. La formation est bien estimée et mieux évaluée par la société.

Dans les écoles, la sélection est sévère. En général, le taux d'échec est de 50 %. Aussi, nous avons organisé un autre canal de formation des ingénieurs. De plus courte durée, il correspond à la formation des IUT en France.

En diversifiant la formation dans nos écoles, les élèves trouvent plus facilement du travail.

Depuis vingt deux ans,nous organisons la formation par année spéciale. Ce qui facilite la mobilité des ingénieurs et leur adaptation aux postes au travail.

En ce qui concerne les bourses d'études, pendant quinze ans, tous les étudiants recevaient une bourse couvrant le logement et le repas. En raison des contraintes budgétaires, nous avons donc diminué les effectifs de toutes les écoles, de toutes les universités. Je prends l'exemple de notre institut d'Hanoï : nous avons recruté dans les années 60, 1 500 étudiants par an, dans les années 76-78, nous sommes descendus jusqu'à 400 étudiants par an. Mais nous sommes conscients que si on diminue l'effectif des universités, des grandes écoles, nous en verrons dans dix ans les conséquences nuisibles.

C'est pour cela que nous avons multiplié l'effectif de toutes les grandes écoles. Mais, une partie seulement des étudiants bénéficie de bourses. Bien plus, certains étudiants doivent assumer les frais d'étude, puisque le budget d'État ne peut pas supporter l'augmentation de l'effectif des universités.

Les principales difficultés rencontrées dans la formation

Une première difficulté tient au montant du budget d'État. Actuellement, celui-ci nous permet seulement de payer le salaire des professeurs. Pour moi qui suis presque au sommet de ma carrière, je gagne 14 dollars par mois. Le budget d'État suffit uniquement à payer ces salaires, payer les bourses des étudiants et une partie de l'électricité. C'est tout. Comment faire ?

Ce matin, le directeur de l'INSERM a dit qu'il fallait nourrir les universités par l'industrie ; c'est vrai, chez nous, il faut faire cela. C'est la raison pour laquelle nous avons signé des contrats de recherche de développement avec les entreprises. Nos ingénieurs, nos cadres scientifiques résolvent les problèmes technologiques de l'entreprise. En contre partie nous finançons le fonctionnement de notre institut des entreprises.

La deuxième difficulté tient au manque de matériel, d'équipement de recherche et de formation.

Depuis les années 1990, nous avons compris que nous devons élargir la coopération internationale avec les grandes universités du monde. Nous avons réalisé une grande coopération, justement avec l'Institut National Polytechnique de Grenoble. D'après la convention de cette coopération, les trois instituts polytechniques du Vietnam envoient à Grenoble dix jeunes chercheurs pendant quatre ans pour préparer les thèses de doctorat. Et nous envoyons de dix à quinze chercheurs confirmés pour une année de stage à Grenoble ou dans les instituts satellites. Avec cette convention de coopération, une trentaine de jeunes docteurs rentrent de France. Ils sont tous à présent, professeurs, dirigent des thèses de recherche de l'enseignement dans les départements. En même temps ils interviennent comme consultants dans l'industrie, non seulement à Hanoï mais aussi dans les autres provinces ; ils sont mêmes PDG de compagnies privées.En particulier dans les compagnies privées de service informatique.

Nous avons constaté que du fait de la présence de ces anciens stagiaires en France la réforme pourrait être menée plus facilement dans notre institut.

La réforme de l'enseignement est une des réformes qu'il est très difficile de réaliser parce que la stabilité, l'inertie des chercheurs et des enseignants est assez grande. Mais dès que nos enseignants bénéficient d'une formation en France, à Grenoble, lorsqu'ils rentrent au Vietnam, il nous est plus facile de les persuader de réaliser cette réforme.

C'est pour cela que la coopération, notamment la coopération avec l'Institut Polytechnique de Grenoble, nous aide beaucoup dans la rénovation, dans la restructuration de l'école, et même dans la restructuration de connaissances que nous devons apporter aux étudiants de notre institut.

Pour une capacité d'expertise au service de la société

M. Jacques FORSTER

*Directeur de l'Institut Universitaire d'Études
pour le Développement, Université de Genève.*

Les quelques mots que j'aimerais vous adresser s'articulent très directement sur une partie de l'exposé du professeur Judet tout à l'heure, qui parlait de la promotion, de la recherche et de l'expertise, et aussi de ce que nous disait il y a un instant le vice-recteur de l'Institut Polytechnique d'Hanoï à propos des difficultés matérielles des institutions universitaires.

En effet, en parlant du développement d'une capacité d'expertise au service de la société, j'aimerais vous rapporter brièvement l'expérience de l'institut dans lequel je travaille et qui peut, à bien des égards, mais aussi à bien des conditions, apporter des éléments de réponse à plusieurs problèmes évoqués ce matin.

L'expérience Suisse

L'idée principale est d'avoir au sein d'une institution universitaire – je partirai d'un exemple de l'institution universitaire dite d'étude de développement – un secteur qui a des activités pratiques, qui réalise des mandats, ce qui est assez courant, qui gère les projets dans le domaine de la coopération bilatérale, multilatérale, ce qui est peut-être moins courant, d'un institut universitaire qui est entièrement responsable de la gestion de projets. Le défi d'activités de ce genre est de pouvoir les intégrer avec les activités de recherche et de formation. C'est de cela dont j'aimerais vous parler brièvement.

Il s'agit d'une activité que nous avons développée depuis environ une quinzaine d'années. D'un côté nous travaillons pour un certain nombre d'organisations internationales ou bilatérales, ainsi que pour des O.N.G. (sous forme de mandats, d'expertise et d'évaluation de pro-

jets, identification de projets, etc.). D'autre part, pour le gouvernement suisse. La coopération bilatérale suisse nous a confié la gestion entière de projets bilatéraux. Nous sommes responsables de A à Z de l'exécution de ces projets avant tout dans le domaine de la santé mais aussi ailleurs. – Cela concerne essentiellement l'Afrique.

Un point important est à signaler: le personnel qui gère cette coopération et ces activités pratiques, est le même personnel que celui qui est engagé dans l'enseignement et dans la recherche. Certains collaborateurs font plus de gestion de projets ou de gestion de mandats et un peu moins d'enseignement ou de recherche, alors que pour d'autres la proportion est inversée : ils font alors moins de gestion de projets ou de mandats, et beaucoup d'enseignement. Les proportions peuvent varier suivant les époques, mais l'idée fondamentale est que chacun doit être polyvalent, c'est-à-dire à même de travailler dans les trois secteurs : formation, recherche ou expertise, gestion de mandats.

L'intérêt de cette pratique est, tout d'abord de fournir à la recherche et à l'enseignement des données, des expériences... bref une connaissance qui complète celle qui est livrée par les méthodes de recherche traditionnelles. C'est un autre regard que l'on acquiert lorsqu'on est impliqué soi-même comme acteur. C'est un accès plus rapide à certaines données et cela s'apparente tout à fait à ce que l'on appelle la recherche action. Cela permet aussi de vérifier in situ, d'affiner des hypothèses théoriques; cela permet enfin de cerner avec plus de précision, en les vivant soi-même, les contraintes et les potentialités des acteurs de développement.

Je pense que les chercheurs qui peuvent alternativement être chercheur et praticiens, peuvent de ce fait mieux analyser les pratiques et mieux en expliciter les présupposés. C'est un exercice auquel il est plus difficile de se livrer dans un autre contexte institutionnel. Si on travaille dans une institution qui ne fait que de la coopération, par exemple dans une banque de développement il sera moins facile de prendre du temps et du recul afin d'analyser les expériences réalisées.

L'autre intérêt est que les enseignants consultants peuvent proposer des enseignements qui sont évidemment beaucoup plus proches de la pratique, et favoriser ainsi la formation d'étudiants qui se destinent à un travail dans ce domaine précis ou bien, ce qui est le cas assez fréquemment chez nous, qui ont déjà une expérience professionnelle et qui viennent dans notre institut rechercher un recyclage.

Intégration, indépendance et sélectivité

Le problème de l'intégration a été évoqué tout à l'heure ; idéalement, formation-recherche-activités pratiques doivent s'alimenter les uns les autres. Le principe est facile à comprendre mais, il est évidemment beaucoup plus difficile à appliquer. Il faut toujours un équilibre entre ces différentes activités, il faut disposer des collaborateurs qui ont cette polyvalence et qui sont prêts à passer d'un type d'activité à une autre. Cela peut aller à l'encontre de certaines habitudes universitaires dans la mesure où les critères d'évolution de la carrière relèvent d'abord de la longueur de la liste des publications. Lorsqu'on est engagé dans des activités pratiques – on ne publie pas, ou pas autant, en tout cas pas le même type d'articles que l'on ferait si on avait un profil universitaire plus classique.

Un autre problème se pose, dont il faut être conscient. Peut-on être un acteur du développement tout en gardant indépendance d'esprit, et distance nécessaire à une activité universitaire. Si on est juge et parti, même si c'est à des moments différents, est-ce qu'on ne perd pas un peu de cette indépendance, qui est le propre de l'universitaire ? C'est une question que je pose, c'est un problème.

L'autre question qui se pose est celle du choix des mandats ; il faut pouvoir être sélectif, diversifier des types d'intervention, travailler avec des acteurs divers. Il faudrait idéalement pouvoir choisir les mandats en fonction du potentiel d'innovation et de créativité.

Il faut éviter la routine, et la répétition. On tombe alors sur une contrainte, parce qu'il peut être beaucoup plus rentable pour l'institution d'avoir des activités habituelles, bien rôdées, un peu répétitives : c'est plus intéressant sur le plan financier, mais par contre, l'apport à la recherche et à l'enseignement sera évidemment moindre.

Un problème enfin, est celui de l'équilibre entre la recherche sur mandat et la recherche autonome d'une institution universitaire. Il faut garder les deux en bonne proportion et ne pas arriver à un point où l'on devient trop dépendant de ce type de financement. Autrement, on s'éloigne, on est écartelé entre un pôle d'activités purement universitaires, et un autre pôle, de bureau d'étude – ; Il faut trouver l'équilibre entre ces deux tendances. Il faut également éviter que sur le plan financier, la dépendance à l'égard de ces activités pratiques soit trop forte.

Le cas du pays du sud et la coopération

Dans les pays du sud, ce type d'activités peut être particulièrement intéressant. D'un côté, cela permet de mieux rentabiliser les investissements qui sont consentis par les pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement supérieur et cela oblige les institutions, comme c'est le cas chez nous, à être beaucoup plus proches de la réalité, et donc à offrir des formations plus pertinentes par rapport aux problèmes nationaux. D'autre part, cela peut contribuer à résoudre le problème que soulevait le professeur Judet tout à l'heure, du manque d'expertise locale. Dans la mesure où les institutions internationales ou nationales de coopération au développement, font peu appel à cette expertise locale, et préfèrent, presque par réflexe des consultants étrangers. Même s'il existe sur place des ressources humaines formées, et disponibles, mais peut-être pas organisées institutionnellement pour répondre à des appels d'offres émanant d'institutions internationales.

Je voudrais aborder un dernier point qui concerne le type de coopération nord-sud, puisque c'est de cela qu'il s'agit dans ce colloque. Nous avons instauré depuis 2 ans un type de coopération avec une institution du Tchad, l'Institut National des Sciences Humaines, avec lequel nous avons un accord qui vise précisément à appuyer temporairement – pendant deux ou trois ans, – cet institut pour le développement de ses capacités d'expertise.

Il y a là un champ de collaboration nouveau entre les institutions du nord et les institutions du sud, qui permet dans un premier temps, de travailler comme le font les bureaux d'ingénieurs-conseils, et de consultants, sous forme de consortium. C'est-à-dire en répondant à une demande, unilatérale ou bilatérale de façon conjointe, et en renforçant petit à petit, l'institution du sud, en donnant à ses collaborateurs des compléments de formation.

Il s'agit surtout d'une formation sur le tas où l'on apprend à gérer ses contrats en les réalisant. Il y a là une forme de collaboration qui me semble extrêmement importante et qui permet de faire d'une pierre plusieurs coups.

J'ai évoqué certains avantages relatif à l'enrichissement de l'enseignement, à l'enrichissement de la recherche, aussi qu'à la résolution de certains problèmes matériels ; vous évoquiez monsieur le vice-recteur, les apports des industries aux frais de fonctionnement des institutions universitaires, on peut également imaginer des mandats de ce type qui permettent de résoudre certains problèmes matériels immédiats de ces institutions.

Pour une capacité nationale de recherche

M. Mamadou KOULIBALY

Professeur à l'Université nationale de Côte d'Ivoire.

La question des missions des universités du SUD dans la crise s'est donnée quatre prétextes :

1 – La « matière grise » a une importance, plus grande que celle de toute autre forme de matière, (matières premières et autres).

2 – Pour que la matière grise soit au service du développement il faut en faire une « priorité politique ».

3 – Mais il ne faut pas que les institutions d'enseignements supérieurs deviennent systématiquement complices ou contradicteurs des gouvernements sans prendre en considérations les réalités.

4 – Pour cela les formations qui y sont dispensées doivent être redéfinies en collaboration avec le NORD en tant que partenaire indispensable.

Ces prétextes sont discutables même si à priori on ne peut s'empêcher de les accepter.

Dans ce texte qui portera essentiellement sur les conditions de création et d'évolution d'une capacité nationale de recherche, l'exposé prendra appui sur ces prétextes. Pour cette raison seule la troisième proposition semble utile. L'importance de la formation et de la recherche est proclamée partout en Afrique, mais le contenu de ces deux concepts est vidé de son sens. Comment redonner un sens à ces termes ? La question, ici, sera posée à l'Afrique puisqu'elle est le continent qui a donné le moins d'importance aussi bien à cette préoccupation qu'aux réponses possibles.

En effet, si l'Afrique a si durement été frappée par les différents chocs extérieurs et intérieurs c'est parce que, ses capacités d'analyse et de gestion étaient faibles ; les plus faibles du monde. Parfois même, il faut pouvoir dire que ces capacités étaient nulles. Cette absence de capacité de réflexion et de gestion n'est pas la cause, mais explique simplement qu'en Afrique « les administrations publiques et les institutions ne sont pas en mesure de réagir vite et résolument à un environnement économique mondial en évolution rapide. »

Le rapport préparatoire de l'Initiative pour le Renforcement des Capacité d'Analyse qui exprime les propos ci-dessus, continue en soutenant que « la création de compétences voulues est assurément une vaste tâche, mais elle doit commencer par l'analyse de la politique générale et de la gestion économique et sociale car c'est là que la pénurie des ressources africaines est la plus criante ».

Dès lors, les relations entre les universités et la politique débouchent sur une analyse à géométrie variable, car en même temps que l'on reconnaît l'importance de la recherche, on découvre que les conditions de travail et de réflexion des universitaires sont telles que les universités ressemblent plus à des îlots de contestations.

En fait, la situation est plus complexe que ne le montrent les premières apparences. Pour les hommes politiques, les universitaires accordent trop d'importance à la politique alors qu'ils ignorent totalement les réalités d'un terrain. Pour les universitaires les hommes politiques s'ingèrent trop facilement, de façon illégitime, dans les activités d'une collectivité spirituelle. Ainsi, au nom des franchises universitaires bafouées, les universitaires vont revendiquer les libertés, parmi lesquelles la liberté politique. Mais cette revendication, lorsqu'elle rencontre l'ajustement structurel et le contexte de crise généralisée dans un univers d'analphabétisme et d'ignorance rationnelle, assure des prétentions de politiciens aux universitaires et chercheurs.

L'efficacité de l'enseignement supérieur et de la recherche passe-t-elle nécessairement par la contestation de la politique ? La réponse à cette question conduit à une autre. L'universitaire devrait-il se consacrer à la politique en Afrique ?

L'universitaire et la contestation politique

Pour comprendre pourquoi, en Afrique, généralement, ce sont les universités qui ont été les principaux ferments de la contestation et de l'opposition politique il faut pouvoir établir une liaison claire entre l'activité cognitive de l'homme de science et sa prétention à s'opposer au politique.

Comme préalable à leur existence les communautés d'hommes de science posent leur indépendance vis à vis de la politique. La vocation de la science est la recherche permanente et sans aucune condition de la vérité scientifique. Or, les hommes politiques ne tolèrent pas toujours, en Afrique, que la vérité soit établie sur les faits. Les États et les partis uniques ont toujours prétendu dicter les franchises universitaires tolérables à leurs yeux, au nom de l'intérêt supérieur des nations. Les gouvernements se sont donnés la plupart du temps, la liberté de déterminer, au nom de l'intérêt collectif, les programmes de recherche prioritaires des universitaires⁽¹⁾. Les programmes d'enseignement exigent pour leur renforcement non seulement l'accord des politiciens africains, mais en outre le contenu des enseignements est toujours soupçonné de vouloir se situer au delà du « juste nécessaire » pour le développement. Les universitaires sont ainsi, perpétuellement soupçonnés de faire de la politique dès que dans leurs programmes de recherche et d'enseignement ils se livrent à la présentation des faits bruts, en les distinguant des interprétations par la critique systématique.

(1) Voir PNUD : (1990) « *Le développement humain dans le monde* ».

Or, ce soupçon, n'est pas toujours fondé. Tout part de la méthode scientifique elle-même qui suppose que la science est le résultat d'un processus mental personnel à l'universitaire. L'objectivité scientifique ne peut donc pas se fonder sur une discipline de conscience individuelle. Certes, chaque savant subit l'influence de ses hypothèses, à priori, de ses jugements de valeur de ses préjugés, et même de son idéologie. Ce sont ces jugements à priori qui expliquent les querelles d'école de science.

Cependant, malgré ces obstacles, la science est capable d'aboutir à une connaissance objective des réalités économiques et sociales. Schumpeter soutient bien à propos, que les biais idéologiques ne peuvent détourner l'analyse scientifique, simplement parce que celle-ci est protégée par les règles de la procédure scientifique⁽¹⁾. C'est la rigueur scientifique qui filtre les propositions pour rejeter celles viciées par l'idéologie.

L'objectivité scientifique repose sur la coopération des universitaires, des savants et des chercheurs. L'entente mutuelle des hommes de science, l'amitié entre les formateurs, déterminent la rigueur scientifique. C'est par le biais de la critique que se formulent les savants que la science avance. La critique, c'est-à-dire le débat public des arguments, des idées, des points de vue, des politiques et des théories est ainsi présentée comme la meilleure et la seule procédure de contrôle collectif des hommes de science. « La méthode de la science est caractérisée par une exigence de débat public, qui se présente sous deux aspects. Le premier est que toute théorie, si inattaquable qu'elle apparaisse à son auteur peut et doit inviter à la critique ; l'autre est que, pour éviter les équivoques et les malentendus, elle doit être soumise à l'expérience dans des conditions reconnues par tous. C'est seulement si l'expérimentation peut être répétée et vérifiée par d'autres, qu'elle devient l'arbitre impartial des controverses scientifiques ».⁽²⁾

Dès lors, les universitaires et les chercheurs dans le domaine scientifique sont formés à l'esprit que, la science ne se développe que parce que face aux difficultés de la découverte scientifique (liées le plus souvent aux préjugés), le droit de critiquer n'a pas de limite. L'objectivité scientifique se présente donc comme un droit inconditionnel de critique. La certitude scientifique n'existe pas. La science de ce fait n'aura pas d'autorité absolue, car elle est humaine et que l'homme, fut-il homme de science, est faillible. La science pour l'université n'aura donc aucun pouvoir despotique, et elle considérera que dans la république des sciences, le silence ne peut être que le signe du triomphe de l'erreur. Dans cette république la sédition, l'anarchie, la critique sont bénéfiques pour la découverte scientifique, donc pour le progrès technique et le développement économique⁽³⁾.

(1) Voir J.A. SCHUMPETER : (1983) *Histoire de l'Analyse Économique*.

Pour la traduction sous la direction de Raymond BARRE. Éditions GALLIMARD.

(2) Cf Karl POPPER : (1979) *La société ouverte et ses ennemies Tome II* – page 149.

(3) C'est W. S. JEVONS, qui en 1871 écrivait que « Le calme sous un régime despotique n'est habituellement que le signe du triomphe de l'erreur. Dans la république des sciences, la sédition et même l'anarchie sont bénéfiques pour le plus grand bonheur du plus grand nombre ». Voir W.S. JEVONS (1871) *The theory of political economy*. Édition R.D.C. BLACK New York, Penguin Books (1970)

Par conséquent, restreindre la liberté de critiquer, la réglementer ou la supprimer met en péril le développement économique, car ces actes empêchent le débat public raisonnable et raisonné. Alors que les universitaires et chercheurs africains se considèrent comme membres d'une communauté intellectuelle mondiale ; au delà des frontières, des races et des religions, les hommes politiques africains n'observent que l'intérêt immédiat de leurs gouvernements locaux. Les politiques éducatives qui tracent les priorités de la recherche et de la formation en fonction des désirs immédiats des gouvernements africains hypothéquent du même coup le progrès de la connaissance des universitaires, et élargissent le champ de l'ignorance et de l'obscurantisme nécessaire à tout pouvoir totalitaire.

Si par contre la liberté de critique est assurée alors constamment l'on percevra les points de rencontre et de divergence entre les universitaires et les politiciens.

Les hommes politiques en Afrique, se donnent la liberté de désigner des scientifiques officiels et des scientifiques de bas étages dans les universités. Ils prétendent être capables de distinguer les formations utiles des enseignements futiles. Ils imposent que les oeuvres multiples de l'art, de la culture, de la science et de la création en général, soient vouées exclusivement à la volonté d'un parti politique ou même parfois d'un homme. Ils organisent les programmes et les enseignements selon leur bon gré, en ignorance complète de l'appartenance des universités à une communauté internationale. Ils désignent des représentants de gouvernements chargés de manager et de contrôler les universités comme si celles-ci n'étaient que des établissements publics à caractère administratif. Ils estiment en définitive que les franchises universitaires, les libertés de critiquer, les débats entre universitaires sont nocifs à la communauté nationale. De par leur formation acquise, et au nom de leur appartenance aux réseaux internationaux de recherche, les universitaires se sentent alors brimés, et prennent conscience du glissement sournois, que l'on effectue en Afrique, de la science vers la mythologie. En fin de compte si les universités africaines sont bloquées ce n'est pas parce qu'il y a de l'intrusion de la politique chez les académiciens. La politique en soi n'est pas mauvaise⁽¹⁾ et condamnable car toute science (qu'elle soit sociale ou non) est politique au sens où elle se donne pour ambition de tenter de résoudre de façon méthodique et raisonnée des problèmes de société.

Par contre, l'application, ou l'imposition de la politique dans les universités, par la suppression des franchises universitaires et les libertés contingentes, par des régimes politiques non démocratiques, bloque inévitablement l'enseignement et la recherche et donc s'oppose à la méthode scientifique de ces centres d'excellence. C'est ce qui explique la révolte des universitaires en Afrique.

Le raisonnement peut paraître paradoxal puisque parallèlement tous les gouvernements africains soutiennent consacrer plus de 40 % de leurs budgets annuels à l'éducation, à la formation et à la recherche, alors que les universitaires se sont jusqu'à présent montré incapables de trouver quoi que ce soit, alors même qu'ils prétendent faire de la recherche.

Des membres éminents de ces gouvernements arrivent ainsi à distinguer dans la communauté universitaire, des chercheurs qui trouvent et des chercheurs qui cherchent uniquement. Parfois, ces gouvernements n'ont pas hésité à expliquer aux populations que dans les centres hospitaliers et universitaires, lorsque l'on opérait un malade il en mourrait trois ou quatre

(1) Elle devrait même être enseignée dans les universités pour éviter que les hommes politiques finissent par se prendre pour des despotes éclairés.

autres, par un effet multiplicateur de la médiocrité. Tout en consacrant des sommes énormes à la recherche, les politiciens n'ont pas arrêté de soutenir que l'université vivait dans une tour d'ivoire.

Que de contradictions ? En réalité, tout se passe comme si, les universitaires et les chercheurs avaient été recrutés et étaient payés pour uniquement devenir des courroies de transmission des impératifs gouvernementaux auprès des jeunes esprits en formation. Est-ce cela la mission des universités en Afrique ? Alors que les gouvernements exigent la prostitution des universitaires au nom du combat pour le développement économique, ceux-ci revendiquent l'opposition politique au nom de l'objectivité scientifique caractérisée par l'esprit critique. Pour l'université l'histoire de l'Afrique pourrait s'écrire aussi bien en prose qu'en vers, alors que pour les gouvernements, elle ne saurait se chanter qu'en vers.

Le développement économique procède du progrès scientifique et l'Afrique a besoin d'une masse critique dynamique d'universitaires, de chercheurs, d'intellectuels, d'analyses, de gestionnaires. Or, le progrès scientifique est fondé sur le débat scientifique et la critique des travaux et des politiques. Les chercheurs, ne se donnent pas de limites dans leur réflexion, sur les sociétés africaines. Ils revendiquent de la liberté et de l'indépendance intellectuelles pour vivre leur réflexion car la théorie de la connaissance est inséparable de la connaissance elle-même⁽¹⁾. Les gouvernements prétendent construire le bonheur des peuples africains et à ce titre revendiquent pour eux, tout seuls, la régence de toute liberté. Leur prétention s'oppose à celle des universitaires. C'est ce qui pourrait expliquer le blocage des institutions d'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique. Le PNUD, la BAD, la Banque mondiale l'ont compris, le renforcement des capacités d'analyse des grandes orientations et de gestion économique de l'Afrique passe non pas par la part de budget consacrée à des fonctionnaires embrigadés dans des tours d'ivoire ou d'argent, mais, selon ces organisations, il faudrait autre chose. Elles proposent de ce fait une initiative qui « aidera les pays d'Afrique subsaharienne à mieux formuler leurs grandes orientations en créant une masse critique de chercheurs, d'analystes et de responsables de gestion économique, en encourageant l'utilisation plus efficace par les gouvernements africains de ces ressources nouvelles et celles qui existent déjà, et en renforçant les institutions aux niveaux national et régional afin qu'elles puissent survivre aux périodes d'instabilité économique et politique et servir à fournir des travaux de recherche, une formation et des avis sur les grands problèmes de politiques économiques. »

L'objectif de cette initiative est louable et vivement souhaitée par les communautés universitaires d'Afrique. Mais à quelles conditions pourrait-elle être efficace, lorsque l'on s'aperçoit que dans cette période de transition démocratique les universitaires se rencontrent plus sur le marché politique que sur les campus ?

(1) Voir Max WEBER : (1969) *Le savant et le politique* – Plon – Paris.

Les conditions d'un renforcement des capacités de recherche en Afrique

Il serait prétentieux de vouloir dégager les conditions définitives nécessaires au renforcement des capacités intellectuelles de l'Afrique. Toutefois, compte tenu des enjeux et des prétextes préalablement discutés il semble judicieux de préciser quelques axes de réflexion bien connus des chercheurs et des universitaires occidentaux. C'est dans l'expérience des pays développés, eux qui ont des capacités fortes et souples, que la réflexion se dirige.

Les chercheurs et universitaires d'Afrique, alors que l'opinion publique admet facilement qu'ils sont opposés aux gouvernements, n'ont pas cessé d'être complices des autorités depuis les premières années des indépendances. Les gouvernements ont eu constamment recours aux universitaires pour des services de consultation ou même d'administration générale. Les universitaires ont été sollicités par les gouvernements africains pour occuper des postes de direction ou d'encadrement dans les administrations publiques et même dans les entreprises publiques ou privées qui sont sous la tutelle des ministères. L'on s'est souvent étonné de voir que par le passé d'éminents universitaires aient abandonné leurs amphithéâtres et leurs laboratoires pour des cabinets ministériels, alors que l'assistance technique des pays développés ne cessait d'augmenter dans les mêmes époques et dans les mêmes disciplines. Ce scandale a été décrié, mais avec le processus démocratique engagé récemment, on peut se demander si la tendance va se renverser ou, si les flux de départ vont se réduire.

Rien n'est pourtant moins sûr. Car, si les gouvernements ont eu recours aux services d'universitaires et de chercheurs pour assurer le fonctionnement des administrations, les départs se sont encore accentués depuis 1989-90. Les gouvernements, face aux universitaires qui, au nom des franchises universitaires se sont opposés à la politique, ont proposé davantage de postes de responsabilité aux universitaires pro-gouvernementaux, alors même que les cadres formés pour ces occupations sont en sous-emploi. Mais il s'agissait de faire en sorte que dans les universités et les centres de recherche il y ait des noyaux durs d'hommes d'action qui pourraient, si besoin en était, mettre leur compétence au service du gouvernement pour, soit briser les mouvements de contestation soit créer des coalitions des « docteurs de démocratie » des universités. Ainsi, avec le mouvement démocratique l'enseignement supérieur et la recherche perdent encore plus d'hommes que par le passé pour le compte des gouvernements au pouvoir. Et la tendance, non seulement ne se renverse pas mais en plus, les flux eux mêmes augmentent. Des postes de ministres, de conseillers, de directeurs, de députés sont encore proposés avec de superbes émoluments aux universitaires qui entrent en compétition pour les obtenir, alors même que pour la plupart d'entre les partants une carrière universitaire reste à gérer, et des rédactions de thèse sont abandonnées, surtout qu'aucune règle n'oblige à leur rédaction inconditionnelle.

La politique prend ainsi pied à l'université et les chercheurs se détournent de ce pourquoi ils ont été formés, pour répondre à l'appel pressant des gouvernements.

Toutefois, les choses ne sont pas aussi simples, puisque, l'université ayant été presque partout en Afrique le nid de la contestation politique au nom des libertés académiques et des droits de l'homme, une fois le processus démocratique engagé, ce sont encore les universitaires que l'on retrouvera dans les partis politiques d'opposition.

Les universitaires, les enseignants et les chercheurs ayant été parfois à l'origine de la contestation seront, bien évidemment, à l'origine de la création des partis politiques. Partout, on peut les retrouver leader de mouvements politiques, militants, animateurs, conseillers et organisateurs des partis d'opposition. Ils y vont d'autant plus aisément qu'ils y voient le moyen de faire aboutir leurs revendications en matière de liberté et des droits de l'homme. Pour eux, sortir du cadre des amphithéâtres et des laboratoires, pour expliquer aux populations les griefs que l'on peut faire aux gouvernements est un moyen sûr de se garantir contre toute tendance à la réversibilité du mouvement démocratique. La revendication des franchises universitaires, une fois sortie des universités et des centres de recherche se transforme en mouvement d'opposition politique. L'esprit critique de l'homme de science est alors remplacé par l'esprit sectaire de l'homme politique. Or, l'opposition politique est nécessaire à toute démocratie car elle donne l'assurance que la démocratie n'est pas uniquement le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, mais, qu'elle est surtout l'organisation politique représentée par une batterie d'institutions, permettant aux gouvernés d'exercer sur les gouvernements un contrôle allant jusqu'à la révocation non violente en cas d'incompatibilité flagrante entre les intérêts des uns et des autres.

La démocratie ainsi perçue par les universitaires est un régime qui donne les moyens de faire réaliser pacifiquement des réformes politiques, économiques et sociales. Dans cette notion de démocratie, l'on perçoit un type de gouvernement dont on peut se débarrasser sans effusion de sang, parce que d'une part les institutions qui en constituent l'armature fournissent les moyens de le faire et que d'autre part la pratique quotidienne les impose aux hommes politiques.

Pour les universitaires africains, la démocratie n'est pas seulement un régime particulier d'organisation des institutions de l'État. Elle est surtout le seul régime découvert par les hommes et qui donne aux gouvernés la possibilité de se débarrasser de leurs gouvernants sans recourir à la violence mais en ayant recours au droit ⁽¹⁾.

De ce fait, l'opposition est consubstantielle à la démocratie puisqu'elle donne l'assurance que les citoyens mécontents pourront se comporter en homo-démocraticus⁽²⁾ en portant leurs préférences sur des alternatives plus crédibles que celles qui leur sont proposées et qui justifient leurs insatisfactions.

Autant l'esprit critique renforce l'effort de recherche de la vérité scientifique, autant l'opposition politique reconforte la démocratie⁽³⁾. Les universitaires se convertissent donc en hommes politiques. Mais un bon universitaire est-il nécessairement un homme politique de talent ?

Toujours est-il que la démocratisation de la vie publique en Afrique a débauché un grand nombre de chercheurs et d'enseignants. Cela ne signifie pas que ces intellectuels aient

(1) C'est cette situation qui est désignée généralement état de droit.

(2) L'homo-démocraticus est un caractère central de l'homo pur et simple. C'est un être indépendant, égoïste, calculateur et doté d'une ignorance rationnelle. L'homo-démocraticus est un calculateur et un ignorant rationnel, non pas en tant que democraticus mais seulement en tant qu'homo.

Voir J. BAECHLER : (1985) Démocraties. Calmann-Levy-Paris.

(3) S'il n'y a pas d'opposition dans un régime politique, soit l'on y rencontre des hors la loi soit des révolutionnaires soit enfin des populations amorphes, sans initiatives allant dans le sens du progrès économique.

renoncé à leur amphithéâtre et à leurs laboratoires, mais cela laisse penser qu'ils consacreront beaucoup moins de temps à la préparation de leurs enseignements, à la correction des copies de leurs étudiants, à la rédaction des articles et des publications, à l'organisation de séminaires doctoraux, de conférences et à l'encadrement de thèses.

Les universitaires dans les partis d'opposition soupçonnent leurs collègues non engagés de complicités avec les gouvernements. Ceux qui sont engagés aux côtés des gouvernements soupçonnent les non engagés d'être des opposants potentiels ou non encore déclarés officiellement. Entre le pôle des opposants politiques et celui des gouvernants, les intellectuels qui ne désirent que des conditions d'une recherche efficace sont étouffés d'une part parce qu'ils ne sont pas nombreux et d'autre part parce qu'ils n'ont point de voix. Implicitement sans le vouloir, le mouvement démocratique, en tout cas dans ses premiers moments, hypothèque l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les capacités intellectuelles existantes se sont dispersées entre les gouvernements et l'opposition⁽¹⁾. Les petits noyaux qui demeurent ont très peu d'espoir.

La question reste maintenant de savoir si les années à venir vont renforcer ces tendances lourdes ou au contraire les désamorcer. Quelle que soit l'issue les coûts seront énormes pour les partenaires de l'université et pour la qualité de la recherche.

C'est alors que la question se pose de savoir, que faire. Quelques propositions générales méritent d'être faites dans le souci de créer et de maintenir des capacités solides et une recherche scientifique sérieuse et pérenne.

1 – Les franchises universitaires doivent être restaurés sans aucune condition. Elles supposent la liberté pour les universitaires d'organiser et de suivre l'évolution de leurs conditions de travail sous la contrainte certes des moyens généraux dont ils pourraient bénéficier. Les franchises signifient bien sûr les libertés intellectuelles, de penser, de critiquer, mais elles supposent que les universitaires refusent tout statut d'emploi permanent pour les plus médiocres d'entre eux. Les universitaires incapables de produire des travaux de qualité, des thèses solides, des enseignements actualisés, ceux qui ne se sentent pas concernés par les activités académiques et scientifiques, ceux qui ne sont à l'université et dans la recherche que pour justifier leur salaire, ne mériteraient pas d'être comptabilisés lorsque l'on parlera de la communauté universitaire et de la recherche. Les franchises universitaires proclament bien sûr l'indépendance vis-à-vis des hommes politiques, mais elles ne sont réellement respectées que lorsque la communauté des universitaires et des chercheurs est capable en se basant sur lesdites franchises de s'assurer une auto-protection contre la médiocrité et l'opportunisme intellectuel.

Le pouvoir politique n'a pas à dicter les priorités pour les universités et pour les chercheurs, mais cela suppose que les universitaires aient une haute conception de leur responsabilité, en introduisant de la compétition entre chercheurs pour les recrutements et le maintien aux différents postes disponibles. Les franchises sont belles, mais rudes et nécessitent une vigilance perpétuelle de la part des savants.

2 – Les universitaires doivent avoir le droit à la déception. Ils ne doivent pas être tenus de choisir un camp entre les gouvernements et les oppositions, s'ils estiment être comblés

(1) À la recherche de rente le plus souvent.

dans la république des sciences. Un universitaire peut être libre de faire un choix idéologique, mais qu'on ne lui en veuille pas s'il ne sacrifie pas son intellect pour une cause politique. Face aux perversions liées aux actions des hommes politiques dans les systèmes économiques, les universitaires doivent garder leur lucidité. Du moins qu'ils ne soient pas obligés de la perdre. Nombreux universitaires ont rêvé de démocratie sous les régimes de partis uniques totalitaires. Aujourd'hui alors que de nombreux universitaires désertent les facultés pour les cabinets ministériels où les état-majors des partis d'opposition, il faut ne pas harceler ceux qui se sentent déçus par les nouveaux régimes, qui ne sont en fait que du vieux vin dans de nouvelles bouteilles.

La version de la démocratie qui est conforme à l'esprit critique de l'homme de science ne prétend pas que la démocratie est supérieure aux autres formes de gouvernements praticables : l'optimum de pareto n'est pas unique.

Ces chercheurs et universitaires africains estiment simplement qu'il y a des risques illimités, dans les régimes de parti unique, pour des valeurs universitaires, de tradition séculaire et sacrée pour le professeur : le respect des droits individuels des hommes quels qu'ils soient, d'une part, et le caractère constitutionnel des pouvoirs et de leur exercice, d'autre part. Ces valeurs sacrées sont mieux respectées en démocratie qu'ailleurs.

3 – Si les franchises universitaires sont respectées avec toutes leurs implications et si les libertés individuelles sont sanctifiées en tant que valeurs suprêmes en Afrique, les universitaires africains pourront s'organiser avec leurs collègues d'Afrique et d'ailleurs pour discuter de leurs travaux scientifiques, actualiser leurs connaissances, partager leurs expériences et mettre à la disposition des décideurs, gestionnaires ou administrateurs les résultats pratiques de leurs acquis. Le renforcement des capacités d'analyse et de gestion passent par ces impératifs préalables. Quel que soit le volume du financement que ces préalables nécessiteraient, les sommes en question seront mieux utilisées et mieux rentabilisées que n'importe quel montant qui transiterait par les budgets gouvernementaux aux régimes liberticides travestis.

Coopération internationale et expertise universitaire

M. Gérard LATORTUE

Directeur ONUDI, Autriche.

La coopération internationale n'a pas toujours répondu à ce qu'on attendait d'elle dans ses différents programmes de coopération. Ceci était dû à une faute assez grave du côté des organisations internationales qui, au début même des programmes de coopération multilatérale, avaient voulu toujours chercher comme expert celui qui connaissait le terrain, celui qui connaissait le pays, les hommes du pays. C'est ce qui nous est arrivé, nous avons recruté d'anciens coloniaux retournés au pays, qui au lieu d'être des instruments de changement, ont pratiquement bloqué le changement que les organisations internationales étaient censées apporter au pays récemment indépendant. De plus, ils ont pratiquement bloqué le transfert de connaissances et de technologies que nous voulions favoriser, afin de perpétuer leurs privilèges.

Ce faisant, certains ont contribué à créer des problèmes énormes à des cadres nationaux ; comme ils avaient accès au Ministre, ils présentaient le plus souvent les cadres nationaux comme des incompetents, des gens en qui il ne fallait pas faire confiance. Ils se rendaient aussi pratiquement complices de tous les ministres qui désiraient organiser les choses avec la coopération internationale, qui n'était pas nécessairement liée aux problèmes de leur pays.

Depuis, cette époque, il faut le dire, nous sommes en train de faire un effort considérable pour changer les choses et pour utiliser autant que possible l'expertise locale principalement des milieux universitaires.

Dans certains pays, on le fait plus facilement. Je citerai en particulier le cas du Sénégal où il existe toute une série de programmes de coopération que nous avons utilisés, ainsi que des chercheurs locaux ; nous l'avons fait avec moins de bonheur en Côte-d'Ivoire, et au Kenya. J'étais moi-même en poste en Côte d'Ivoire où j'ai établi ces liens avec les chercheurs ivoiriens.

Cela dit, retournons au sujet plus vaste de la coopération internationale, et de l'expertise universitaire.

L'importance de la coopération

Ayant été moi-même universitaire avant de rejoindre le système des Nations Unies, j'ai toujours cru en cette coopération pour deux raisons.

Cette coopération à mon avis est extrêmement importante pour les organisations internationales. Cette coopération est en mesure de nous apporter à nous, organisations occupées par les problèmes d'exécution des projets, c'est-à-dire dans le feu de l'action, cette réflexion qui nous manquait et que seuls des universitaires pouvaient nous apporter, principalement quand il s'agissait de coopération internationale, en vue de l'établissement de stratégies et de politiques de développement. Un effort immense de réflexion est nécessaire, surtout dans un monde qui change ces temps-ci pratiquement tous les jours. Nous y tenons beaucoup.

Toujours pour nous, organisations internationales, cette coopération est indispensable compte tenu de ce que j'appellerai l'intégrité professionnelle du chercheur et de l'universitaire. Généralement, l'universitaire, je le vois comme un homme qui n'est pas toujours à la recherche de profit, d'argent et qui il est capable d'une certaine indépendance d'esprit. C'est extrêmement important pour nous, surtout dans le domaine industriel, quand il faut faire des études de faisabilité de projet. Il nous faut des hommes qui, une fois avoir établi la faisabilité économique et financière d'un projet, n'aillent pas vendre cette idée de projet à un concurrent. Il faut qu'ils puissent tenir ce secret professionnel. J'ai toujours rencontré chez les universitaires cette forme d'intégrité professionnelle. C'est pour cela que je défends cette coopération avec les universitaires.

Une autre raison importante est de savoir que l'universitaire ou le chercheur peut être disponible à des périodes données, connues à l'avance, ce qui nous permet de mieux planifier notre travail de coopération. Nous savons généralement qu'entre mai et septembre, nous pouvons compter sur les universitaires. Il peuvent être libres, nous pouvons préparer des programmes avec eux.

Enfin c'est une capacité d'innovation que nous trouvons chez l'universitaire. Pris dans notre travail de routine, nous avons l'habitude de répéter les projets, de les faire de la même façon et quand nous avons des consultants qui viennent des milieux universitaires, je sais comment ils ont pu, avec nous, nous aider à revoir les problèmes, à les replacer dans un autre contexte et à innover.

Voilà donc les principales raisons pour lesquelles je pense qu'il est extrêmement important pour nous, de compter sur l'expertise universitaire.

Mais je pense également que cette coopération est extrêmement utile pour les universités et pour les centres de recherche, car cela leur donne l'occasion de tester et de vérifier les résultats de la recherche. Cela leur permet aussi d'identifier de nouveaux domaines de recherche, de nouveaux thèmes d'enseignement, à la faveur de ce qu'ils ont vu sur le terrain, dans la réalité quotidienne. Cela leur permet enfin de situer les recherches théoriques dans leur contexte socio-économique sans négliger les aspects politiques et culturels.

Un autre avantage est offert aux universitaires à travers la possibilité de trouver des stages pour leurs étudiants. Quand, par exemple, nous développons des relations avec une université ou un centre de recherche, nous leur offrons la possibilité d'accueillir leurs étudiants en doctorat, qu'ils viennent chez nous au siège, ou bien qu'ils participent à des projets, ce qui

leur permet de mener une recherche beaucoup plus pratique. Quand nous arrivons à les placer dans des projets sur le terrain, cela peut avoir un double intérêt pour l'université en question : d'abord, cela peut contribuer sinon à réduire ce que ce matin, nous avons appelé la fuite des cerveaux, du moins à mieux faciliter l'adaptation de leurs étudiants aux réalités de leur pays ou des pays d'un niveau de développement comparable. Quand l'étudiant fait toutes ses études à Grenoble, ou à Paris, il suit un programme que suivent tous les étudiants français, qui a été, programmé pour des étudiants français, pour répondre aux besoins de la France, aux besoins de la région grenobloise ; mais quand, grâce à une coopération établie avec l'ONUDI, nous pouvons accueillir un étudiant pendant deux ans, sur un projet en Côte d'Ivoire, ou sur un projet au Togo, ou au Sénégal, l'étudiant est placé dans son milieu ; il fait alors des recherches sur les besoins de son propre pays, d'un pays de niveau comparable.

S'il y a des limites au financement de telles activités, Madame le Ministre nous a dit ce matin qu'il y avait des fonds de bourses qui n'avaient pas été utilisés. Peut-être pourrait-on dans ces conditions les utiliser pour faciliter le placement d'étudiants sur des projets sur le terrain afin de les mettre en présence de la réalité de leur pays.

De plus en mettant ces étudiants en contact avec d'autres professionnels, on peut les aider demain à obtenir plus facilement un travail grâce aux contacts et aux relations qu'ils auront pu établir.

Mentionnons un dernier avantage pour l'université, où les salaires des professeurs et des chercheurs sont modestes : il consiste en l'apport d'un revenu supplémentaire à ces mêmes chercheurs.

J'ai pris bonne note de ce qu'a dit notre collègue de Hanoï. J'en ferai part à mes amis qui travaillent avec le Vietnam, je vais leur demander d'utiliser de plus en plus les chercheurs et les universitaires vietnamiens pour l'aider à résoudre en partie le problème que vous avez mentionné.

Pour terminer, – et cela n'est pas uniquement une question théorique, – nous avons un accord de coopération avec l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, signé en 1984 entre l'ONUDI et l'Université des Sciences Sociales de Grenoble. Cet accord prévoit tout ce que je viens de mentionner y compris l'envoi de stagiaires, de professeurs de l'IREPD ou bien de la Faculté de Sciences Economiques à Vienne. Nous organisons également des activités à Grenoble grâce au concours des professeurs. Nous avons organisé par exemple ici, à Grenoble, une grande consultation sur l'industrie de l'électronique, considérant qu'il s'agissait d'un domaine très important dans la région de Grenoble. Malheureusement, la crise sévissant aussi bien chez nous dans les organismes internationaux que dans les universités, durant les deux dernières années, il y a eu un relâchement de cette coopération. Nous avons créé une chaire d'économie industrielle à la Faculté des sciences économiques de Grenoble, des cadres de l'ONUDI, selon un programme préparé d'avance entre l'université et l'ONUDI, viennent animer les cours et participer à l'appui aux thèses des étudiants.

C'est une forme de coopération extrêmement utile. Je pense que ce qui a été fait entre l'ONUDI et Grenoble peut être fait aussi par d'autres universités françaises et d'autres organisations internationales. Il reste à établir des relations similaires avec des universités du sud.

Coopération internationale et expertise universitaire

M. PERICARD

Conseiller Spécial du Bureau International du Travail, Genève.

Je serai très bref pour au moins deux raisons.

La première, c'est que tout pédagogue, fut-il universitaire, sait qu'il y a une limite à l'attention et à la réceptivité d'un public qui voit un dixième orateur avec beaucoup de méfiance pour un après-midi déjà bien chargé. Surtout, il faut laisser la place au débat.

La deuxième raison, c'est que Monsieur Latortue devait traiter du même sujet que j'étais censé traiter, il l'a traité avec beaucoup de passion et très brillamment, sans doute mieux que je ne serai capable de le faire moi-même. Donc je vais m'en tenir simplement à un petit constat et quelques pistes pour prolonger ce qu'a dit Monsieur Latortue.

Le constat est le suivant : autant l'expertise universitaire individuelle est au coeur de l'activité de coopération des organismes internationaux, autant les organismes internationaux utilisent très peu, ou en tout cas très mal, l'expertise des universités.

L'expertise universitaire, c'est évident, est présente dans la coopération des organismes internationaux ; au BIT, sur la liste de nos experts en coopération technique, 98 pour cent sont de formation universitaire. Il faut bien sûr apporter deux précisions importantes : d'une part une proportion très importante de ces experts sont des experts occidentaux, des experts du nord, et d'autre part, si ces experts ont reçu une formation universitaire, cela ne veut pas dire toujours qu'ils exercent encore une activité au sein des universités.

Les trois composantes de la coopération technique : l'expertise, la formation et l'équipement

L'expertise, je viens d'en parler, fait largement appel à des universitaires.

Dans le deuxième volet, celui de la formation, fait-on assez appel à l'expertise universi-

taire ? La formation dans des projets de coopération technique se traduit concrètement soit par des projets individuels de formation qui se déroulent fréquemment dans les universités, soit par des formations ad hoc en groupe. Dans le Centre de formation de l'OIT à Turin, nous accueillons de plus en plus des stagiaires du Sud qui sont eux-mêmes de formation universitaire. Le stade suivant serait de créer des liens institutionnels entre les universités d'où proviennent ces stagiaires et le Centre de formation de Turin, et plus généralement le BIT.

Troisième composante d'un projet de coopération technique, l'équipement. Il y aurait là également certainement une place pour l'expertise universitaire, puisque l'on oublie trop souvent que l'équipement va de pair avec la formation pour apprendre comment mieux se procurer l'équipement nécessaire à un projet de développement.

Mais, si l'expertise universitaire est utilisée par les organisations internationales, elle est mal ou peu utilisée dans le sens où ce sont des liens pour l'instant individuels, des liens de personnes et des liens entre les chercheurs et l'organisation internationale, ce ne sont pas encore et suffisamment des liens institutionnels.

Quelques perspectives

Je voudrais appeler l'attention des universitaires sur ce qui tend à se dégager dans le système des Nations Unies, notamment ce qu'on appelle dans notre jargon, les nouvelles tendances de la coopération technique. A la suite d'une résolution de l'Assemblée générale en 1989, les Nations Unies ont décidé de privilégier l'expertise nationale et le renforcement des capacités nationales. Il s'agit en fait tout simplement de ce dont on a discuté ici toute la journée : comment les pays peuvent prendre en main leur propre développement.

Dans ce cadre, chacun des partenaires, – organismes internationaux, pays donateurs, pays occidentaux et universités du Sud, – ont beaucoup de possibilités et de choses à faire.

Par exemple, pour les organismes internationaux, il s'agirait de modifier non seulement la conception mais aussi les modalités d'appel à l'expertise, en incluant systématiquement les possibilités d'association avec les universités du Sud.

Pour ce qui concerne les pays donateurs et occidentaux, je voudrais prolonger ce qu'a dit Monsieur Latortue tout à l'heure : j'ai été à la fois surpris mais intéressé d'entendre Madame le Ministre dire ce matin qu'une partie des crédits de bourses n'était pas utilisée. Or, une possibilité d'utilisation de crédits des pays occidentaux serait d'employer des étudiants des pays du Sud en fin de formation, dans des projets de coopération technique sur place et pourquoi pas dans des projets mis en oeuvre par les organismes internationaux. La Hollande et les pays scandinaves commencent à faire cela, pourquoi pas la France ? C'est aussi une réponse, tout au moins une tentative de réponse à la fuite de cerveaux que l'on a dénoncée toute la journée.

Enfin, pour ce qui est des universités du Sud elles-mêmes, elles doivent imaginer des mécanismes efficaces de coopération avec les organismes internationaux. Mais il serait également utile que les chercheurs et les universités s'intéressent au mécanisme même de la coopération technique et de la coopération internationale, multilatérale et bilatérale, pour qu'ils comprennent, qu'ils démontent les mécanismes, afin d'être eux-mêmes de meilleurs acteurs de cette coopération.

Enfin, pour aborder des questions propres au BIT, permettez-moi d'indiquer quelques thèmes prioritaires pour lesquels l'expertise des universitaires du Sud nous serait extrêmement utile.

Le premier est évident, c'est l'adéquation emploi-formation, et ici à l'université de Grenoble, il y a des spécialistes et des gens qui mènent des recherches théoriques et en même temps animent des projets sur le terrain, et cela est tout-à-fait nécessaire.

Le deuxième thème sur lequel il serait important d'avoir l'appui de l'expertise du Sud concerne les questions de législation sociale. Le problème se pose avec les pays de l'Est actuellement, mais il se posera dans les mêmes termes pour les pays du Sud. Le décalque des législations sociales sur les pays occidentaux n'est plus de mise, et n'est pas opérationnel. Il faut absolument que l'on puisse bénéficier de l'expertise des universitaires du Sud pour arriver à promouvoir des législations sociales qui soient véritablement adaptées à la situation sociale et économique du pays.

Enfin, je citerai un thème qui concerne très directement le BIT : nous avons basé notre action sur la règle du tripartisme, c'est-à-dire l'association du gouvernement, des employeurs et des syndicats. Les universitaires ne pourraient-ils pas réfléchir sur la notion même de représentativité sociale dans une économie où 70 pour cent de l'économie est dite informelle ? La question vaut autant pour les organisations d'employeurs que pour les organisations syndicales dans une économie extrêmement diffuse, très peu organisée ? Est-ce qu'il existe véritablement des moyens de représentativité, et donc de fonder une certaine cohésion sociale qui est une des conditions nécessaires sinon suffisantes pour que les programmes d'ajustement aient des chances de succès.

Des chercheurs qui cherchent, on en trouve ...

Mme RAMAHOLIMIHASO

Madagascar.

Je me suis particulièrement sentie impliquée dans le débat entre le recteur Ondo et le professeur Koulibaly, mais, faute de ne pouvoir tout traiter, je ferai simplement quelques considérations.

Tout d'abord un témoignage concret : un expert-comptable a créé un cabinet il y a vingt-cinq ans, expert-comptable formé en France – déformé peut-être en France – avec deux personnes. Ce cabinet a maintenant quatre-vingt permanents tous nationaux. Cinquante d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur dont un tiers formé en Europe, un tiers formé dans les universités de Madagascar et un tiers formé à l'Institut national des sciences comptables de l'administration des entreprises à Madagascar – qui est une grande école financée par la Banque mondiale, la coopération française et la coopération canadienne, où le coût de formation est quinze fois supérieur à celui de l'université.

Je suis par ailleurs vice-présidente d'un groupement d'employeurs qui représente à peu près 50 % du secteur privé malgache. Ce groupement a créé il y a quatre ans une association destinée à promouvoir la création d'entreprise par les jeunes.

Se rendant compte que l'ajustement structurel et surtout les privatisations ont obligé à comprimer les emplois, le groupement d'entreprise dont je fais partie a décidé d'aider les jeunes à créer leur propre entreprise.

C'est à la lumière de tout ce que je connais que je peux vous dire, assez abruptement, mais vraiment dans un esprit constructif ce que nous avons constaté.

Nous avons constaté, à propos de l'adéquation formation-emploi, un paradoxe : d'un côté, de nombreux diplômés d'université ne trouvent pas d'emploi, et d'un autre côté, des entreprises cherchent du personnel qualifié. Un cabinet comme le mien, où l'on a le souci d'une formation interne, sert de creuset à la promotions de compétences.

Dans le même temps, l'État a créé lui-même une entreprise socialiste ayant les mêmes activités que mon cabinet. Cette entreprise doit quinze millions de dollars actuellement à la Banque mondiale alors qu'elle pratique les mêmes tarifs.

Il faudrait à mon avis ménager une interface entre l'entreprise et l'université. Qui va assurer cette interface ? Nous essayons de le faire, dans la mesure où les professionnels du cabinet essaient de donner des cours à l'université. C'est vraiment par amour de l'art car nous n'avons pas les diplômes des universitaires, et ce n'est donc pas pour la rémunération que nous y allons mais vraiment pour améliorer les choses.

J'aurais beaucoup à dire également à propos des organisations internationales, mais je me contenterai de me limiter aux relations entre recherche et enseignement.

Le statut de l'enseignant chercheur fait l'objet de nombreux débats chez nous, comme chez vous sans doute. Chez nous, cela est peut-être dû au fait que pendant quinze ans, il n'y a eu qu'une seule vérité, une seule idéologie. Nous n'avons plus l'expérience du débat, qu'il s'agisse du débat scientifique ou politique. Nous avons donc quelque chose à réapprendre. Nous avons d'ailleurs créé également un comité pour l'éducation des citoyens sur le plan politique, en sachant qu'il y a un lien entre nos interventions sur le plan professionnel et nos interventions politiques.

Pour éviter d'aborder les problèmes concrets, les universitaires s'évadent dans des spéculations aussi abstraites et brillantes que possible sans impact sur la réalité. C'est notre impression, est-elle fausse ? ne l'est-elle pas ? Il est vrai que la recherche a très peu de financement, mais le peu qui en résulte n'est pas non plus à la mesure des moyens.

Il y aurait beaucoup de choses à faire et à dire, je répèterai tout simplement ce que nous disons actuellement à Madagascar : des chercheurs qui cherchent, on en trouve, mais des chercheurs qui trouvent, on en cherche.

Débat

M. Michel SOUTIF

Professeur à l'Université Joseph Fourier, Grenoble.

Je suis un peu surpris par tout ce débat, je vais dire pourquoi de manière à ce que l'on puisse y réfléchir demain.

On a beaucoup dit qu'il était essentiel d'augmenter la formation et la coopération dans le domaine des sciences et des techniques. Cependant, à part un ou deux exposés, tout ce que j'ai entendu était d'origine littéraire, juridique ou économique et ne s'appliquait pas au problème scientifique. Je dois dire que je suis physicien .

Lorsqu'on parle d'expertise nationale, je suis tout à fait d'accord qu'il faut confier les expertises nationales de plus en plus aux pays africains. En revanche, une expertise dans un laboratoire, sur des mesures de précision, sur des travaux scientifiques, pose un problème. Ne parler que d'expertise sans en étudier les moyens, est voué à l'insuccès.

Je crois que de ce côté, l'idée de laboratoires de spécialité qui seraient interafricains et qui seraient installés dans différents pays est une idée fondamentale à creuser. On pourra peut-être en reparler demain, mais je crois qu'on ne peut pas traiter les problèmes scientifiques comme les problèmes littéraires. Les scientifiques français ont des travers, qui sont d'ailleurs ceux de presque tous les européens, mais qui sont graves si on les transpose en pays africains ; ils consistent à donner la prééminence absolue aux travaux théoriques et fondamentaux, car on ne peut faire une carrière scientifique en France qu'à partir de travaux théoriques et fondamentaux.

Je crois, et cela été dit ce matin, que la recherche scientifique est essentielle dans les universités, mais qu'elle doit tout autant être une recherche appliquée qu'une recherche fondamentale. C'est vrai pour la France, et c'est vrai aussi pour l'Afrique.

Lorsqu'on envoie en France des étudiants faire des thèses, on leur inculque ce virus. Est-ce que c'est très bon ? Il faudrait voir où on les envoie faire des thèses ; si on les envoie faire des thèses dans les laboratoires fondamentaux, même dans des laboratoires de physique

nucléaire, ils vont rentrer chez eux avec des idées qui, à mon avis, sont élitistes par rapport à la recherche, et tout à fait dommageables ; aussi bien en France, d'ailleurs, que dans les pays africains.

UN INTERVENANT. – J'interviens dans le prolongement de ce que vous venez de dire, également de ce que Messieurs Latortue et Pericard ont dit.

Je ne suis ni chercheur ni universitaire, simplement ingénieur hydraulicien, mais depuis que je travaille, j'ai toujours eu le souci de la formation de stagiaires, en partie originaires des pays du tiers monde. Ces gens viennent faire des thèses de doctorat fondamental – ésotériques et inutilisables souvent dans les pays du tiers monde. Cela fait vingt ans que j'essaie d'avoir quelques stagiaires à l'école hydraulique de Grenoble se préoccupant de questions plus pratiques et je ne réussis pas à l'obtenir. Je ne sais dans quelle mesure l'ONUDI..., pourrait contribuer à trouver une solution à ce problème. Cela fait vingt ans que je n'y parviens pas.

Je travaille depuis longtemps avec la Chine, le Vietnam et l'Afrique. Au lieu d'envoyer des gens non seulement pour faire des thèses et pour effectuer un stage de façon parfaitement théorique, ne peut-on pas leur demander de venir avec un projet bien précis, et concret, à réaliser en six mois, un an, deux ans. Ce qui leur permettrait de rentrer ensuite chez eux avec ce projet bien étudié. Et ils le réaliseraient chez eux.

Je ne sais pas s'il s'agit ou non de recherche fondamentale, mais c'est de cela dont beaucoup de pays ont surtout besoin. Je me heurte à ce problème depuis vingt ans.

Voyant l'inadéquation entre le gaspillage de matière grise en France et dans les pays occidentaux et les besoins de ces pays, nous avons créé une association avec de jeunes retraités comme moi, afin de contribuer à la réduction d'un tel gaspillage. Nous sommes à la disposition des uns et des autres.

M. Abdelkader BOYE

Professeur Université Cheikh anta Diop, Sénégal.

Je voudrais, par rapport à ce qui a été dit depuis ce matin, m'interroger et apporter une précision sur une autre question.

Le thème général est : les missions des universités du sud dans la crise.

Depuis que je suis à l'université et que je vis dans la crise des universités africaines, je me pose la question de l'utilité même sociale de l'universitaire... Je me demande si réellement, l'université en tant que telle, telle qu'elle a été conçue en Europe depuis le moyen âge et telle qu'elle s'est développée, est encore adaptée au continent africain ou dans le sud.

Est-ce que nous avons les moyens de développer ce type d'université ou est-ce qu'il ne faut pas tout détruire et reconstruire autre chose pendant qu'il est encore temps ? J'en suis là.

Parce que je vois la prolifération des universités dans tous les pays. Avant, jusqu'aux

années 68 environ, en Afrique de l'ouest, vous aviez une seule université qui était Dakar, tous les moyens étaient concentrés là, vous aviez en Afrique centrale une autre université ; puis tous les pays se sont mis à vouloir leur propre université, la France les y a encouragés, résultat : les moyens se sont dispersés, autant humains que matériels et financiers, et personne n'est en mesure en ce moment de gérer son université.

C'est aux africains à présent de se poser la question et de savoir s'il ne faut pas faire éclater les universités dans certains pays pour se reconcentrer sur d'autres universités, ou bien s'il ne faut pas reconsidérer l'institution universitaire en elle-même.

Voilà le type de débat qu'il faudra mener un jour ou l'autre, sinon on continuera à répéter des généralités sur des généralités sans aboutir à rien du tout. On fabriquera chaque année des milliers de maîtres ou de diplômés qui seront là à vous demander où aller, et c'est là où l'enseignant se pose le problème de son utilité sociale en tant qu'enseignant et formateur.

La deuxième question – je ne voulais pas intervenir mais les propos tenus parfois m'obligent à faire quelques remarques – j'ai entendu sur le chercheur africain ou l'université africaine, un certain nombre de propos entre Messieurs Koulibaly et le Recteur Ondo du Gabon. Ça va d'un extrême à l'autre. La vérité se trouve peut-être au milieu.

Je ne crois pas que les états africains, même politiquement, veuillent imposer ou imposent effectivement dans la réalité le type d'enseignement que l'enseignant doit enseigner dans l'université. Jusqu'à présent, en tout cas dans les universités africaines que je connais – et j'en connais beaucoup – ce sont les enseignants eux-mêmes qui élaborent les programmes que se bornent à entériner les autorités gouvernementales. Je ne connais pas un pays où un Ministre s'occupe de programme, de dire c'est tel ou tel programme qui doit être enseigné. Je n'en connais pas, en tout cas personnellement.

Le problème qui se pose pour les franchises universitaires, est le problème de l'implication politique de l'universitaire africain, c'est un problème d'environnement. L'universitaire africain est un intellectuel avant tout, est une élite de sa nation, il ne peut pas être en-dehors de ce qui se passe dans son pays. Il ne peut pas également regarder la situation politique et sociale de son pays sans avoir le courage de prendre un certain nombre de positions qui sont politiques, ce qui ne l'empêche pas du tout, ce qui n'est pas contradictoire avec le fait qu'il puisse mener à bien ses recherches.

Donc il n'y a pas de contradiction absolue entre l'engagement politique que tout universitaire doit avoir dans un contexte précis, et le fait de mener à bien ses recherches. Mais je crois que même les universitaires, quand on regarde l'histoire de l'université, l'histoire de l'université en occident, les universitaires ont été des pionniers dans ce domaine. Donc il faut situer le débat sur ce plan.

Le problème des franchises universitaires et de cette implication du chercheur africain, dire qu'un africain ne s'intéresse pas à ceci ou cela, c'est faire des généralisations, il faut savoir de quel africain on parle, de l'africain congolais au Congo, du sénégalais au Sénégal, etc., parce que les contextes ne sont pas les mêmes, les situations politiques ne sont pas les mêmes, les situations financières ne sont pas les mêmes.

Donc je crois que nous autres, africains, quand nous parlons, il faut éviter devant un public composé d'occidentaux, qui ne connaissent pas quelquefois l'Afrique, de vouloir faire des généralisations qui les entraîneraient à voir l'Afrique d'un seul bloc alors qu'il y a des différences nettes d'un pays à l'autre.

Nous partageons en commun quelque chose de vrai, c'est que nous sommes tous dans la pauvreté, dans la misère intellectuelle et morale, et là nous sommes d'accord.

M. Mohammed AMARA

Ancien Président de l'Université de Tunis II.

Cet après-midi, on a beaucoup parlé de l'enseignement supérieur. Mais le thème du colloque, c'est : économie et développement, la place de l'enseignement supérieur.

Il me semble qu'on a oublié une variable très importante : la variable économie. On parle des problèmes d'enseignement supérieur, mais non articulés au problème économique de manière générale.

Je voudrais apporter un tout petit témoignage concernant une expérience qui a été menée à l'initiative d'universitaires marocains à Rabat, d'une expérience en matière d'adaptation de la formation à la vie professionnelle.

L'enseignement chez nous est un enseignement abstrait, sclérosé, copié sur l'enseignement français, non adapté. Les enseignants ont tenté de faire cette ouverture vers les milieux professionnels. Nous avons invité un certain nombre de chefs d'entreprise, nous leur avons dit : notre enseignement n'est pas adapté, nous le savons, dites-nous quels sont vos besoins en matière de cadres, essayez de dessiner un profil de cadre que souhaiterait recruter l'entreprise au Maroc.

Ils étaient très forts en matière de critique de la formation dispensée chez nous, mais ils étaient dans l'incapacité de dire un mot concernant leurs besoins.

Ce matin, on a beaucoup parlé de la nécessité de réorienter la formation en direction des disciplines scientifiques et techniques.

Chez nous, on a créé une faculté de sciences en même temps qu'une faculté de droit et de sciences économiques, et on a beaucoup plus de chômeurs physiciens, chimistes et biochimistes que d'économistes et de juristes. Nous avons mis en place en 1984 un enseignement professionnel qui couvre pratiquement toutes les filières techniques, donc qui répondrait à des besoins potentiels des entreprises, nous avons maintenant plus de cent mille élèves dans ces filières techniques, mais la proportion de lauréats chômeurs est de plus en plus importante.

L'expérience dont je souhaiterais vous parler est la suivante. Nous avons constaté au niveau d'une économie sous-développée comme la nôtre, composée d'une grande majorité de petites et moyennes entreprises, que le taux d'encadrement était très faible, très réduit, et que la majeure partie des entreprises petites et moyennes avaient besoin d'une doublure du chef d'entreprise. Nous nous sommes attelés à la formation d'une doublure du chef d'entreprise, et je vous assure que cela a donné des résultats extrêmement intéressants parce que nous avons articulé ce type de formation avec les entreprises et que nous avons formé pendant cinq, six ans des promoteurs. Ils ont été recrutés par les entreprises dans lesquelles ils ont effectué leur

stage. Par la suite, ils sont devenus des promoteurs et ont créé leur propre entreprise. Quand l'administration a constaté que ce type de formation donnait des résultats très probants, elle a voulu récupérer cette initiative, et du coup, ses résultats sont devenus très décevants parce que l'on a voulu les généraliser et les structurer de manière administrative.

Je reviens à ce qui a été dit tout à l'heure, il faudrait que l'universitaire prenne de plus en plus d'initiatives, que l'administration soit de moins en moins présente, et que l'on fasse des expériences beaucoup plus par le bas, c'est-à-dire en tâtonnant de manière pragmatique plutôt que de venir en disant : voilà ce qu'il faudrait faire pour organiser l'adaptation de l'université au monde professionnel.

Une autre coopération pour l'enseignement supérieur : propositions et expériences

Président de séance : M. Mohammed AMARA

Ancien Président de l'Université de Tunis II

Vers un véritable partenariat

M. Robert PECCOUD

Sous-Directeur de la Formation et de l'enseignement, Ministère français de la coopération et du développement.

J'ai été très touché par ce qui s'est passé hier, par ce qui s'est dit, par ce à quoi il m'a été donné d'assister, notamment hier matin, cela montre qu'il est en train de se passer quelque chose, et que l'on est un peu arrivé, tous ensemble, partenaires du nord et du sud, à l'heure de la vérité.

Certaines choses se sont dites ici, notamment à partir de points de vue africains, que l'on n'avait pas l'habitude d'entendre dans ce genre d'enceinte. C'est bien. C'est bien parce que l'heure est grave, parce que nous sommes pris dans une situation dans un terme court, quatre à cinq ans ; si nous n'arrivons pas ensemble à faire évoluer la situation, nous nous trouverons dans une situation où nous serons bloqués et où l'Afrique risquera une marginalisation particulièrement inquiétante, dont elle pourrait ne pas se sortir.

Je voudrais aujourd'hui vous dire ce que nous avons essayé de faire depuis quelques années, à partir du constat que nous avons fait de la situation de notre coopération, puisque c'est le sujet aujourd'hui.

Un constat

La coopération française a mis en place à la fin des années 60, après l'accession aux indépendances, des systèmes d'enseignements supérieurs nationaux en fonction d'une demande très pressante. Celle, à l'époque, de jeunes états qui étaient, et c'était bien normal, soucieux d'affirmer leur souveraineté, et pour cela de bénéficier d'institutions d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'universités ou de grandes écoles, au strict plan national.

Nous avons répondu à cette demande en donnant ce que nous pouvions donner, en transférant les modèles que nous pouvions transférer, c'est-à-dire en gros le modèle des institutions d'enseignement supérieur françaises.

Cela ne s'est pas trop mal passé dans un premier temps parce que la situation était bonne. Le Président de Séance vient de rappeler l'époque des trente glorieuses, ça a été les trente glorieuses pour tout le monde, le nord et le sud. Et pendant le temps de ces trente glorieuses, dans le sud, le problème de l'université construite à partir d'un modèle transféré du nord n'a pas posé trop de problèmes parce que les débouchés existaient, parce que l'université produisait des diplômés, sans nécessairement que l'on s'attaque à des problèmes de moyen et long terme, de régulation de flux, d'adéquation de la formation à l'emploi, pour la simple et bonne raison que l'emploi était assuré à la sortie, soit dans le cadre de fonctions publiques, soit dans le secteur para-public, à un moment où la plupart des économies de ces états s'organisaient selon le mode d'une intervention très forte de l'état, via les sociétés de développement.

La crise

Et puis la crise est arrivée, les trente glorieuses se sont arrêtées, et les états, de manière tout à fait brutale, ont été confrontés à la nécessité de l'ajustement, pour des raisons très simples. D'abord la raréfaction des ressources. Et puis aussi nécessité d'ajustement, on ne l'a peut-être pas assez dit, parce que dans une période d'abondance, les structures des états ont souvent été gérées de manière trop ambitieuse, sans que nécessairement l'on fixe à ces états des objectifs qui correspondaient réellement à leur besoin de développement.

Ce besoin d'ajustement s'est fait sentir de manière extrêmement brutale, en gros au début des années 1980, où brusquement ces états, pour y faire face, ont été contraints la plupart du temps, en raison des conditions posées par leurs bailleurs de fonds, notamment le Fonds Monétaire et la Banque mondiale, de procéder à des coupes claires tout à fait significatives dans la fonction publique et dans le para-public.

Dans la fonction publique, c'était simple, c'était : messieurs, vous arrêtez de recruter, voire vous déflationnez. Donc c'est un débouché qui immédiatement tombait pour l'université, qui n'assurait pas cette sortie automatique des étudiants formés à l'université, quelle que soit leur filière de formation.

Et le secteur para-public : vous privatisez. Des entreprises qui étaient des entreprises d'État ou des sociétés d'économie mixte et qui recrutaient un peu comme le faisait l'état, de manière relativement automatique, ont été brusquement soumises à des impératifs de rentabilité qui les ont conduits à procéder à des recrutements qui ressemblaient beaucoup plus au recrutement mis en œuvre par les sociétés privées que par les structures d'État.

On s'est donc trouvé dans une situation où l'université a été privée de ces débouchés traditionnels. Mais elle a quand même continué à fonctionner car l'ajustement a d'abord touché les secteurs économiques, par répercussion la fonction publique et le secteur para public, mais il n'a pas vraiment touché l'éducation parce que l'on n'avait pas le temps de s'occuper de tout. Et on a assisté à un mécanisme intéressant : pendant quelques années, il y a eu ajustement économique et financier de ces États et de ces nations, les systèmes éducatifs continuent à fonctionner comme si l'ajustement n'avait pas lieu.

Alors on se retrouve maintenant, c'est pour cela que la situation est très grave, dans une situation où ces institutions ont continué à fonctionner comme s'il ne s'était rien passé au plan de l'ajustement général, ont continué à produire du diplômé, mais du diplômé qui ne trouve plus la capacité à s'employer sur le marché du travail comme il pouvait le faire avant.

Ce sont des situations que nous connaissons. De très nombreux campus africains sont devenus des campus « garderie » – je m'excuse de la formule mais c'est souvent la vôtre – où, par peur de sortir du campus des éléments, dont on sait qu'ils ne seront pas en mesure de trouver des débouchés sur le marché de l'emploi, et donc qu'ils risqueront de devenir des éléments de déstabilisation sociale, on a préféré allonger les études, fermé les yeux sur le fait que les gens sont là boursiers du gouvernement, je parle du gouvernement local, pour refaire trois ou quatre fois la même chose. Et l'on arrive à des phénomènes très préoccupants qui se traduisent, lorsqu'on regarde les budgets des enseignements supérieurs de ces États, par des répartitions de crédits tout à fait extraordinaires, où dans certains cas, 87 % des crédits de fonctionnement hors masse salariale d'une grande université d'Afrique sont consacrés essentiellement aux œuvres universitaires.

Quand on regarde les budgets des États et les budgets des enseignements supérieurs, on s'aperçoit que les grandes allocations budgétaires, c'est la masse salariale pour les enseignants, les bourses servies aux étudiants, et les œuvres universitaires. Ce qui explique que malheureusement, pour la plupart de ces universités, il n'y a plus non seulement d'investissement possible – et cela fait longtemps que cet investissement est pris en charge sur ressources extérieures – mais il n'y a plus de fonctionnement possible puisque l'essentiel des crédits de fonctionnement des États est consacré à des choses qui n'ont rien à voir avec l'équipement où le fonctionnement de la pédagogie.

Force est de constater que ça ne peut plus fonctionner comme cela, que ces enseignements supérieurs africains sont nécessairement amenés à se restructurer profondément, à prendre en compte ce qu'il faut prendre en compte en terme d'adéquation de formation à l'emploi. Ce qui est un travail très difficile car il faut identifier les emplois potentiels susceptibles d'accueillir les étudiants sortant de formation, et ce n'est déjà pas facile dans un pays développé, encore moins dans un pays composé à la fois d'un secteur moderne et d'un secteur informel qui n'a pas toujours envie de se faire enquêter pour des raisons évidentes. Il faut essayer de mettre en œuvre cela, et de le mettre en œuvre avec le concours des bailleurs de fonds, puisque la seule ressource nationale, mobilisée comme elle l'est par le fonctionnement des États, n'est plus à même de financer l'investissement.

C'est là que se pose le problème de la coopération. Que devons-nous faire, nous, par rapport à cela ? Quel type d'expertise fallait-il mobiliser ?

Jusqu'à une période relativement récente, on a finalement essentiellement coopéré en mettant à disposition des États, des assistants techniques recrutés la plupart du temps sur une base individuelle, en mettant au service des États des intrants le plus souvent de nature pédagogique, qu'il s'agisse d'équipement de laboratoire, d'équipement de bibliothèque universitaire. Tout cela se faisant un peu dans le désordre, désordre qui pouvait fonctionner tant que tout allait bien, mais qui n'était plus opérationnel à partir du moment où nous étions confrontés à cette crise. Donc il a fallu faire un retour critique sur notre manière de coopérer. Et après avoir constaté la nécessité de coopérer autrement, s'adresser aux institutions pour voir ce qu'il était possible de faire, en terme de mobilisation de ressource éducative française, pour essayer de faire autrement en manière de coopération universitaire.

Nous avons fait ce travail, nous avons pris l'attache du milieu universitaire français, mais de manière un peu différente de ce qui a été fait dans le passé, c'est-à-dire que nous sommes passés d'une méthode de dialogue et de mobilisation individuelle à une méthode de mobilisation institutionnelle.

Nous nous sommes retournés vers la Conférence des Présidents d'université, et plus précisément vers la COREX dont le Président est Régis Ritz. Nous avons entamé avec la COREX un dialogue, qui n'a pas toujours été facile parce que tout cela allait contre toutes nos habitudes, les nôtres comme celles de la CPU, et nous avons très vite conclu à la nécessité de la transformation ; nous avons arrêté ensemble, au terme d'un dialogue assez long, ce qui pouvaient être les modalités de cette structuration, de cette transformation de notre coopération en matière d'enseignement supérieur. L'idée étant que ces états sont confrontés à une crise majeure, que pour trouver des solutions à cette crise, il faut essayer, nous, au titre de la coopération française, de mobiliser autant que possible le potentiel universitaire français ; potentiel qui avait tendance à se démobiliser vis-à-vis de l'Afrique parce qu'on était engagé dans une série de routines individuelles, que finalement la coopération universitaire – et elle était souvent de qualité – c'était, à l'époque où tout allait bien, un universitaire qui prenait des contacts avec un collègue qui était généralement un ancien étudiant devenu professeur, devenu doyen ou recteur. Ils concoctaient ensemble un accord inter-universitaire sur la discipline du professeur intéressé, cela se traduisait, et ce n'était pas négligeable, par des missions faites de part et d'autre, par des petites dotations d'intrants pédagogiques.

Seulement ce n'est plus suffisant parce que les problèmes à traiter sont considérables, parce qu'on ne peut plus aller dans tous les sens à la fois, on ne peut plus traiter l'ensemble des disciplines. Il faut, si nous voulons avoir un effet significatif, arriver à concentrer nos efforts ensemble sur les choses qui méritent qu'on les développe dans cette nouvelle donne que j'évoquais tout à l'heure.

Les transformations

Cela signifie qu'il faut faire des choix, cela signifie qu'à partir d'une situation où l'on traitait un peu tout en terme de coopération, à partir des initiatives que j'évoquais tout à l'heure, il faut que nous fassions des choix avec les États. Puisque cette coopération est avant tout une coopération d'État à État, il faut que nous fassions des choix avec les universités, mais il faut que nous les fassions tous ensemble, à la fois nous, les financiers, et vous, les opérateurs, du sud ou du nord.

Tout cela prend du temps, il a fallu, parallèlement à la démarche faite à l'égard de nos partenaires français, de la communauté universitaire française en tant qu'institution, faire une série de démarches de nature politique vis-à-vis des États pour leur expliquer que la coopération française souhaitait un repositionnement de son aide. Il a fallu convaincre, cela n'a pas été facile car la première réaction de certains de nos partenaires africains était : la coopération française veut se désengager ; il a fallu expliquer que non, nous venions pour proposer de jouer un autre jeu, de faire autrement.

Cela veut dire essayer, par rapport à une crise que l'on constate avec un État, de prendre des décisions, de dire c'est tel type de secteur, et ensuite que faut-il faire pour soutenir ce

secteur, qu'est-ce que l'on peut y mettre, nous, qu'est-ce que peuvent mettre les autres bailleurs de fonds, et à quel type d'opérateur peut-on avoir recours pour résoudre des problèmes aussi fondamentaux ?

L'idée est qu'une fois qu'un État accepte de jouer ce jeu-là, que nous procédions avec lui, avec l'université réceptionnaire, à une identification fine des programmes à monter.

L'idée étant que nous devrions arriver à conclure ensemble, avec les universités partenaires, avec les États qui en assurent la tutelle, de véritables contrats de programme à trois ans, à cinq ans, fixant très clairement les obligations de chacun. Les obligations de la coopération française qui sont des obligations d'ordre financier, des engagements d'ordre financier, les obligations de l'État qui reçoit cette aide, car il est bien évident que si nous nous mettons ensemble d'accord sur le développement d'un certain nombre de priorités, il va bien falloir que l'État assume ses responsabilités. Qu'il s'attaque à la régulation des flux, qu'il s'attaque au problème des œuvres universitaires, en d'autres termes, qu'il fasse ce qu'il faut de son côté pour que la ressource, qui est la ressource nationale, se mobilise dans un sens identique à celui des bailleurs de fonds et pas dans un sens contraire, qui irait vers une négation du programme mis en œuvre, ce que l'on a malheureusement constaté trop de fois dans le passé.

Mais un contrat qui fixe également les obligations des opérateurs qui seront retenus, c'est-à-dire en l'occurrence les opérateurs universitaires français qui apporteront leurs ressources, leur savoir-faire, et qui s'engageront au titre d'un tel programme non pas à titre individuel, mais à titre institutionnel. Non plus des engagements d'universitaires mais des engagements d'université, de manière à ce que l'université puisse assurer, sur un moyen et long terme, la présence de l'opérateur, quels que soient les destins individuels.

Comment procédons-nous ? Par mission d'identification. Nous demandons, en accord avec l'État, en accord avec l'université concernée par l'identification de ce programme, à l'institution, à la Conférence des Présidents d'université, plus précisément à la COREX. En fonction de la problématique définie avec les États et des besoins que nous avons commencé à identifier, nous lui demandons de fournir l'expertise. Nous lui proposons d'aller en mission d'identification de manière conjointe (ce sont généralement des missions conduites par le Ministère de la coopération), avec la participation d'un certain nombre d'experts qui sont désignés par la commission des relations extérieures de la Conférence des Présidents d'université, qui nous dit : dans un tel domaine, la meilleure expertise possible, celle qui est actuellement mobilisable, c'est Monsieur Untel.

Ces missions se rendent pour une période de dix, quinze à vingt jours dans un pays donné et travaillent avec nos partenaires, avec l'université partenaire, avec l'État partenaire, pour essayer de tirer ce que seraient les grandes lignes d'un programme qu'on puisse proposer aux États, et que l'on puisse proposer à nos instances financières, pour des programmes dont on veut qu'ils soient assez lourdement financés pour qu'ils aient une signification. On ne peut pas demander à des opérateurs ou à des États de s'engager avec nous, pendant trois ans, sur des programmes à deux millions de francs. Il y a une masse critique minimale pour paraître sérieux et faire en sorte que cet engagement ait un sens, et cette masse critique minimale, sur un projet de trois ans, selon les pays, est de l'ordre de vingt cinq à trente cinq millions de francs.

Cela nous a imposé d'avoir recours à un autre instrument financier que ceux que l'on utilisait jusqu'à maintenant. Car aussi paradoxal que cela puisse sembler, jusqu'à maintenant, la

coopération avec les universités des pays relevant de la compétence du Ministère de la Coopération et du Développement, se faisait sur les crédits de fonctionnement. C'était du financement d'assistance technique et c'était du financement de petits intrants pédagogiques. C'est-à-dire des crédits du titre IV du budget de l'État qui est un titre budgétaire soumis au principe d'annuité budgétaire, sur lequel on ne peut s'engager que pour l'année, car on ne sait pas de quoi le budget de l'année suivante sera fait.

L'idée, si l'on veut pouvoir jouer les programmes à moyen et long terme, si l'on veut pouvoir s'engager à trois ou cinq ans, est qu'il fallait bien que l'on puisse bénéficier, nous, des garanties nécessaires pour pouvoir prendre ces engagements, pour que les États et les opérateurs puissent prendre les leurs, pour que le contrat triangulaire ait un sens.

Nous avons donc fait admettre qu'il était nécessaire de financer cette coopération universitaire non plus seulement sur le titre IV mais sur le titre VI du budget de l'État. C'est-à-dire le titre budgétaire réservé aux opérations d'investissement qui fait l'objet d'autorisations de programme pour trois ans, et sur lequel on peut s'engager. C'est-à-dire qu'une fois que c'est passé au comité directeur du FAC, l'argent est là, et il est dépensable sur trois ans, sur quatre ans, sur cinq ans en crédits de paiement.

L'idée c'est cela, c'est d'arriver à contracter un programme minimal sur trois ans, de passer un projet au comité directeur du FAC qui soit un projet lourdement financé, et d'agencer autour de cela les autres moyens que nous pouvons réserver. Notamment les moyens en personnel, notamment les moyens consacrés aux bourses données aux étudiants pour venir faire leurs études en France, notamment les moyens consacrés à la mise en œuvre d'une délégation d'enseignement ou de missions de courte durée.

On est là pour le moment. On a procédé à plusieurs missions d'identification sur plusieurs pays. Il y a un projet qui va démarrer sur le Cameroun, un autre sur Madagascar qui est en cours d'identification, et nous allons procéder cette année, avec le concours de la COREX, à quatre autres identifications, une au Burkina, une au Gabon, une au Sénégal et une autre en Mauritanie.

Dernier problème très nécessairement complémentaire de ceux que je viens d'évoquer, celui de la régionalisation. Parce que l'on s'aperçoit très vite que ces universités, ces établissements d'enseignement supérieur nationaux, qui se sont développés d'abord pour des raisons politiques – je faisais allusion à cette nécessité d'affirmer cette souveraineté nationale à un moment donné – n'atteignent pas toujours, étant donné la taille et la population de ces pays, la masse critique, nécessaire au développement d'un véritable enseignement et d'une véritable recherche universitaire qui permettent à ces établissements de s'insérer dans le concert international en matière de recherche.

Il est clair qu'à terme, si l'on veut faire en sorte que se développent des pôles de compétence au niveau international en Afrique, il faudra bien d'une manière ou d'une autre que la régionalisation se fasse. Je ne pense pas qu'elle puisse se faire de manière autoritaire à partir des décisions d'un centre.

Notre démarche est plus pragmatique, elle est de dire : faisons en sorte, lorsque nous traitons avec un pays, d'y développer un petit nombre de disciplines, celles dont on pense qu'elles peuvent devenir performantes dans ce pays, celles dont on pense qu'elles vont pouvoir fournir des débouchés aux étudiants formés dans ces disciplines. Dans l'État bien sûr, mais aussi dans les États voisins, et que de manière très pragmatique, au fur et à mesure de cette pro-

gression, en assurant bien la coordination avec les autres bailleurs de fonds, émergent des pôles de compétence de nature régionale. Notre démarche est de dire que se développe une régionalisation de fait. Et il faudra bien que les instances politiques la reconnaissent, cette régionalisation.

Je crois plus à cette démarche qu'à celle qu consisterait à rassembler l'ensemble des pays et à dire : la médecine sera à tel endroit, le génie rural à tel autre...

Tirer les enseignements de la coopération européenne

M. Régis RITZ

Président de l'Université de Bordeaux, Président de la Commission des relations extérieures de la Conférence des Présidents d'université.

La coopération européenne a accompli au cours des dernières années de telles évolutions qu'il est difficile de résumer, de présenter très clairement ce qu'il en est. Cependant, je vais essayer non pas de vous parler d'un bilan technique quantitatif et de statistiques, mais plutôt de parler d'un esprit, non pas tant encore une fois pour définir un modèle – comme s'il n'y avait qu'un seul modèle à imiter – mais peut-être de parler d'une expérience acquise, d'un certain nombre d'idées à prendre et de leçons à tirer, même si cela est encore un peu tôt.

Les programmes d'échanges universitaires sont-ils un véritable vecteur de changement et d'évolution dans les sociétés ?

Quelques constats rapides.

L'Europe d'aujourd'hui connaît une augmentation sans précédent des effectifs d'étudiants, ceci correspondant à une demande sociale et économique dans tous les pays de la communauté.

Au moment où il y a cette massification – c'est un très gros mot, il est encore pire en anglais – où cette masse d'étudiants arrive, on prend conscience de la nécessité d'assurer des formations de très grande qualité et des formations très proches du monde socio-économique, puisqu'on assiste, dans toutes les universités européennes, à cette professionnalisation – encore un gros mot – des enseignements.

Autre prise de conscience, l'internationalisation des économies, ou en tout cas l'européanisation, et en même temps l'internationalisation des savoirs et des technologies. Là encore, nous savons très bien que l'Europe du portefeuille, l'Europe de l'argent se fera certainement, l'Europe de l'esprit, l'Europe des universités c'est une autre paire de manches.

Les échanges européens ont été facilités par la mise en place de programmes connus (ERASMUS, COMET, TEMPUS), ils sont connus, enviés d'ailleurs par beaucoup de pays, y compris par les pays comme l'Amérique, car en effet, il y a une certaine qualité de mise en place institutionnelle qui rend les choses tout à fait opérationnelles, avec cependant beaucoup de défauts.

Pour être aussi clair que possible et rapide, peut-être un peu caricatural, je voudrais développer trois thèmes.

Les trois « R »

Ces échanges européens, cette mise en place de coopération ont permis de développer en effet ce que j'appelle le regard extérieur, le réseau et la reconnaissance, trois « R » comme thématique.

Qu'est-ce que cela signifie ? Les universités européennes se sont aperçues que la mobilité des étudiants, des enseignants, des professeurs, des chercheurs, facilitée par ces programmes, entraînait un élargissement du regard dû précisément à ce regard extérieur de celui qui vient, qui séjourne pendant trois mois, six mois, un semestre, et qui renvoie une image qui n'est pas celle que promène d'habitude le professeur devant son université, qui est un miroir qu'il promène lui-même et dans lequel il lit ce qu'il veut bien lire.

Il y a là une fin de la myopie universitaire sur la façon dont il se regarde, et un entraînement d'une certaine émulation. L'étudiant, au contraire de l'enseignant, n'est pas capable de bravo, de complaisance ; s'il suit un cursus qui ne convient pas à ce qu'il attendait, qui n'est pas du niveau de ce qu'il attendait, il le dira ; s'il suit un cursus qui correspond à ce qu'il attendait, il le dira aussi. Et cet échange qui signifie certes la fin des préjugés, mais peut-être la naissance d'une nouvelle convivialité universitaire, est quelque chose de fondamental.

Nous avons appris – et c'est un véritable paradoxe parce que nous croyons dans nos établissements, mais quel est l'enseignant ou le Président qui ne croit pas dans son établissement – qu'il faut passer du temps avec les étudiants qui viennent dans le cadre de ces échanges ; et moi Président, je les reçois lorsqu'ils arrivent, je les reçois en milieu de parcours, je les reçois en fin de parcours... je passe beaucoup plus de temps avec les étudiants ERASMUS qu'avec mes propres étudiants. Bien entendu, le bénéfice est toujours intéressant, mais il y a là un certain décalage, et certainement une façon de lire son propre monde qui est tout à fait différente.

L'étudiant est capable d'apporter – encore une fois je le dis, davantage l'étudiant que l'enseignant – un processus, un dispositif de comparatifs entre les différents systèmes d'enseignement supérieur qui est tout à fait profitable.

Deuxième notion qui se développe, la notion de réseau. C'est quelque chose de tout à fait important et je rejoins monsieur Peccoud, le réseau, c'est-à-dire la mise en place de contrats, d'accords, de conventions qui ne sont pas uniquement des affaires personnelles – on louera toujours les initiatives des individus, et s'il est vrai que nous signons des contrats avec les universités, comme disait très bien Robert Peccoud, l'université est quand même faite d'universitaires, et les individus sont bien évidemment obligés de s'investir individuellement. Et

quand je dis réseau, c'est-à-dire qu'il y a des partenaires qui sont d'autres universités, qui sont d'autres institutions comme par exemple les régions, les Chambres de Commerce, les départements, le Ministère de tutelle ou les autres Ministères, et qui dit contrat dit engagement, suivi à moyen et à long terme, et cohérence.

Je crois que les universités en Europe ont gagné en cohérence dans la mesure où la mise en place de ces programmes d'échange supposait des relations multilatérales et non plus bilatérales. Le multilatéral est quelque chose d'assez difficile à gérer ; lorsque vous mettez un programme d'échange entre des villes comme Hambourg, Turin et Bordeaux, ce n'est déjà pas facile à deux, à trois c'est beaucoup plus complexe et beaucoup plus exigeant. Mais on tresse un réseau, un maillage qui devient beaucoup plus crédible, et en même temps, on s'aperçoit qu'il n'est plus possible de tout faire partout et de se lancer dans une politique, qui était un peu la politique des universités européennes jusqu'à présent, la politique du saupoudrage.

Il faut, et je rejoins Robert Peccoud, en effet que des priorités soient définies, que des choix soient définis, qu'un équilibre soit réalisé et qu'il n'y ait pas simplement des coups par coups, des actions isolées.

En particulier, les jumelages entre universités, entre villes, qui montrent justement un processus beaucoup plus complexe, non pas simplement d'échanges universitaires mais d'échanges socio-économiques, d'échanges civiques, est quelque chose d'extrêmement important. Comme le fait que les municipalités soient impliquées et que l'université soit de ce fait beaucoup mieux installée dans les villes, et les villes européennes.

L'interrégional est quelque chose qui est aussi fondamental, la mise en place de maillage d'universités (Aquitaine, nord de l'Espagne, Portugal, Rhône-Alpes, Italie, Suisse, Strasbourg, Bâle...), il y a des réseaux qui se créent interrégionaux, transfrontaliers où véritablement l'on peut, et c'est là que les choses deviennent intéressantes, définir des ressources, des spécificités, une identité.

Troisièmement, la reconnaissance. Reconnaissance de quoi ? De l'autre qui existe en tant que différent, de soi-même parce qu'on se connaît mieux, et des formations, de leur qualité et de leur répartition sur le territoire des spécificités.

C'est la fin de ce que j'appellerai la vision monolithique, qui est un très gros danger, même en Europe ; nous sommes coupables de cela, nous avons tendance à voir l'Europe à partir d'un seul pays de façon très monolithique, c'est soi et les autres. Or, les choses sont beaucoup plus complexes, il y a là un problème d'information, un problème de connaissance.

La notion de pôle universitaire de qualité sinon d'excellence, qui définit un nombrage géographique, est importante, c'est un potentiel, c'est une vision du potentiel de l'université dans sa créativité qui est aussi large que possible – je reviens encore à cette histoire de regard.

Et quand je dis reconnaissance, j'ouvre l'énorme dossier de la reconnaissance des diplômes entre universités et de la notion d'équivalence de diplôme. Nous sommes sur un terrain extrêmement délicat.

La notion d'harmonisation est importante, elle est plus importante que la notion d'unification, qui sera évidemment un énorme danger. Mais même cette harmonisation est lente, les gens sont assez frileux parce que les universitaires, s'ils sont généreux dans leur coopération, aiment parfois garder leur indépendance intellectuelle.

Quelques remarques de dysfonctionnements

Il est certain que les choses avancent beaucoup, il y a beaucoup de leçons à tirer du travail qui a été fait, mais il y a d'énormes dysfonctionnements qui sont extrêmement graves.

Je voudrais vous en signaler quelques-uns, mais encore une fois, ni incantation ni lamentation, je ne voudrais pas être trop optimiste ou trop pessimiste.

Énorme problème au niveau de l'accueil des étudiants dans le cadre de la mobilité, accueil matériel : où sont les chambres, où sont les facilités, pour que le séjour de l'étudiant qui vient d'ailleurs, d'Europe, soit agréable ou en tout cas matériellement confortable à un niveau pratique ? Problème de bourses. Le succès d'ERASMUS est tel qu'à l'heure actuelle, la somme moyenne que reçoit un étudiant est de cent écus par mois, c'est à peu près six cents francs par mois. Il est difficile de partir à l'étranger avec six cents francs par mois. D'où le fait que certaines régions, certains départements, en France comme en Allemagne comme en Angleterre, complètent ce financement, mais on en revient à un problème d'égalité des chances. Certaines régions étant plus heureuses que d'autres.

Je faisais allusion à la façon dont les gens sont reçus et dont nos propres étudiants sont reçus dans les universités étrangères. S'il fallait passer autant de temps sur tous ces éléments, il y aurait un phénomène de surcharge, de capacité organisationnelle qui fait que nous pourrions finalement être dépassés.

Deuxième problème : lourdeur du système centralisé, du système bruxellois. Lourdeur de la bureaucratie ; la mise en place des programmes interuniversitaires de coopération, le PIC, est quelque chose d'extrêmement lourd, qui exige de la part des enseignants qui se lancent individuellement souvent dans ce travail de constitution de dossier un énorme travail. Et comme vous savez que tout le monde n'est pas élu nécessairement, il y a parfois des gens qui se découragent parce que le résultat n'est pas à la hauteur de l'investissement.

D'une façon générale, l'information circule mal.

Dernière remarque, je crois qu'il faut, pour ces programmes, nécessairement définir au départ une politique très volontariste. Les choses ne se font pas automatiquement, même si on a tendance à croire qu'au nom d'un très beau projet comme l'Europe, tout va venir facilement.

Le passage à l'harmonisation est nécessaire, mais surtout pas d'unification qui serait dangereuse.

Autre remarque, ce qui peut contribuer à la construction d'un pays, d'une zone, d'une région, l'Europe par exemple, ça peut être l'Afrique, c'est justement cette mise en commun, ce potentiel de la communauté scientifique.

On parle beaucoup de l'Europe des citoyens, je crois qu'elle pourra naître justement grâce à la mise en place de ces réseaux, mais le chemin à parcourir est encore extrêmement long.

Quelle coopération avec les Universités du Sud ?

M. Komlavi Fofoli SEDDOH

*Président du Comité Consultatif du Conseil africain
et malgache pour l'enseignement supérieur.*

Le thème proposé dans le cadre de nos débats d'aujourd'hui nous invite à un double exercice.

Le premier exercice auquel nous convie ce thème consiste à faire une sorte de bilan de la coopération universitaire telle que nous l'avons vécue depuis la création de nos universités jusqu'à ce jour, afin d'appréhender les points forts mais également les zones de faiblesse.

Dans un deuxième temps, tenant compte des nouvelles attentes de la population universitaire elle-même, mais également de l'environnement dans son ensemble, nous essaierons d'esquisser quelques grandes orientations de ce que pourrait être la coopération interuniversitaire de demain pour notre région.

Je me livrerai à ce double exercice en prenant appui sur l'expérience des universités francophones d'Afrique, et je vous suggère de distinguer trois étapes dans notre démarche :

1. l'étape des débuts
2. la situation présente dans ces universités
3. les perspectives d'avenir

L'étape des débuts

Il est d'usage de distinguer deux grandes catégories d'universités en Afrique francophone subsaharienne.

Les universités dites de première génération

Il s'agit de celles créées avant l'indépendance de notre pays ou immédiatement après, et c'est dans cette catégorie que nous classons par exemple des universités comme celle de Dakar bien sûr, mais également d'Abidjan.

Les universités de première génération dans leur ensemble étaient créées par les puissances anciennes de tutelle, et l'on peut dire qu'il s'agissait d'universités françaises créées en Afrique, en simplifiant un peu, avec un encadrement français en majorité, même lorsque les enseignants étaient d'origine africaine. Les programmes, les structures, les diplômes étaient assimilés à des diplômes français avec bien sûr une validité de plein droit.

Ayant une vocation régionale, elles représentaient de véritables institutions fédérales accueillant des étudiants provenant de tous les pays de la région, ce qui créait les conditions pour un véritable brassage des jeunes, et plusieurs cadres exerçant dans nos pays qui ont été formés dans ces universités parlent encore de cette période de ces universités fédérales avec beaucoup de nostalgie. Mais était-il possible de préserver une telle structure face à la foudroyante démocratisation de l'enseignement secondaire que nos pays ont connu, et face à l'attachement de ces pays à leur souveraineté ?

Pour parler de la coopération interuniversité dans cette période, elle était bien sûr limitée à des relations privilégiées avec certaines universités partenaires de la puissance de tutelle, les universités françaises.

Les Universités dites de deuxième génération

Elles ont été créées après les indépendances et, pour la majorité d'entre elles, autour des années 65 à 70. La création de ces institutions a été accélérée par une politisation croissante des universités qui constituaient, vis-à-vis des pouvoirs en place, des pôles permanents de contestation. Cette accélération est également due à une sorte de perte du statut fédéral des universités de première génération.

Ce fait était devenu évident lorsque pendant deux ou trois années successives, les étudiants non nationaux ont été purement et simplement renvoyés dans leur pays en pleine année universitaire pour cause de grève.

Dès leur naissance, les universités nationales de deuxième génération ont été perçues comme des instruments de souveraineté, cela a été dit tout à l'heure par monsieur Peccoud, même si à ses débuts, la structure et l'organisation étaient largement inspirées par l'ancienne puissance de tutelle. Et l'une des conséquences de ce statut sera dans beaucoup de cas la forte emprise des pouvoirs politiques sur ces universités.

C'est avec l'avènement de ces universités de deuxième génération que la coopération universitaire est née, s'est développée et s'est diversifiée. C'était une période de grande euphorie pour ces universités malgré la difficulté inhérente à tout début, il fallait former rapidement les cadres pour l'administration et pour nos États, et particulièrement pour l'enseignement secondaire en pleine explosion, mais également former des cadres pour le secteur privé. Les universités ont dû faire appel à leurs aînées de France avec lesquelles des accords de coopé-

ration ont été signés. D'ailleurs, la plus grande part du personnel enseignant, et parfois même l'administration supérieure, était constituée d'assistants techniques français. Il était normal qu'à cette époque des débuts, la coopération nord-sud ait été largement privilégiée.

Cette coopération a d'ailleurs joué un rôle déterminant dans les secteurs vitaux :

- développement de ressources humaines particulièrement dans le domaine de la formation des formateurs ;
- envoi d'enseignants coopérants et de missions pédagogiques dans le cadre de la coopération bilatérale entre les États ;
- aide au développement et au renforcement des infrastructures d'enseignement et de recherche.

L'observation que nous pouvons faire sur la coopération à cette étape est qu'elle était essentiellement nord-sud, et souvent unilatérale. La coopération interuniversitaire sud-sud était quasiment inexistante.

Un grand nombre d'accords ont été signés, mais ils ne seront pas opérationnels faute de projet concret ; leur importance s'atténuait ou disparaissait avec le départ des assistants techniques qui ont contribué à leur signature.

Les accords qui ont survécu sont finalement ceux qui non seulement créaient des liens entre des universités, des institutions au sens large, mais s'appuyaient sur des hommes qui croyaient à la coopération. C'est à cette période que naîtra le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement supérieur), dans le cadre des débuts de regroupement en Afrique francophone.

Le CAMES a d'emblée joué un rôle déterminant pour l'enseignement supérieur en Afrique en initiant des programmes comme l'accord pour l'équivalence des diplômes, suivi par des colloques réunissant les chercheurs dans le domaine des plantes médicinales, et un peu plus tard les programmes des comités consultatifs interafricains et des agrégations de sciences juridiques, économiques et de gestion, ainsi que l'agrégation de médecine, pharmacie, stomatologie et de sciences vétérinaires.

L'importance des programmes sera déterminante pour la mobilité des étudiants mais également pour la mobilité des enseignants et des chercheurs au niveau de la région. Les programmes mis sur pied par l'association des universités africaines tels que les bourses auront malheureusement un impact moindre.

Bien sûr, dès cette époque, l'AUELF jouait un rôle clé.

La coopération interuniversitaire aujourd'hui

1° La coopération avec la France.

Les grandes tendances ont été globalement maintenues, mais avec une redéfinition des priorités et un renforcement de la dimension recherche. L'accent sera mis sur une amélioration de la qualité de cette coopération ; on réduira la coopération de substitution au fur et à mesure que des enseignants de niveau universitaire seront formés dans les pays. On mettra l'accent sur la mobilité des enseignants coopérants.

Mais si cette orientation est bonne dans son principe, dans certains cas, son application a souffert d'une certaine rigidité due au fait que les avis des responsables des universités du sud n'ont pas été suffisamment pris en compte. Les universités du sud ont parfois le sentiment que la mobilité aboutit à une réduction de la qualité. On fait partir des enseignants performants, parfois remplacés dans les universités par des gens qui ne sont pas toujours à la même hauteur. Cette tendance malheureusement ira en se renforçant au fur et à mesure que le champ du recrutement des coopérants se réduira.

L'accent est également mis sur la coopération centrée sur des projets concrets intégrant formation, recherche et développement. Et à ce sujet, les programmes de recherche TEMPUS, les bourses en alternance, les pôles d'excellence, ont eu un effet bénéfique sur la qualité de la co-opération.

2° Les autres types de coopération

Nous assistons également à une légère diversification de cette coopération en prenant appui sur des relations bilatérales qui se sont elles-mêmes, au niveau de ces états, diversifiées. Des partenaires nouveaux sont apparus tels que l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, parfois l'Italie et la Belgique interviennent également, mais dans ce cas souvent, il s'agit d'appui à des secteurs privilégiés de coopération bilatérale.

La coopération bilatérale apporte un soutien complémentaire. L'UNESCO demeure un partenaire de choix avec ses nouvelles initiatives. Mais malheureusement, ses moyens financiers sont limités face à la demande.

L'AUFELF et l'UREF jouent un rôle important grâce au FICU et aux nombreux réseaux en voie de constitution, qui ont eu l'avantage de permettre aux hommes de se rencontrer et de mettre en commun leurs expériences.

Les institutions de financement telles que la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement se font malheureusement tirer l'oreille lorsqu'il s'agit d'enseignement supérieur, elles viennent même parfois conseiller aux gouvernements de réduire les efforts pour l'enseignement supérieur, parce que cet enseignement coûte trop cher, et de remettre les priorités au niveau de l'enseignement primaire. Nous avons l'impression de demander à notre pays de choisir entre des priorités tout aussi essentielles l'une que l'autre, comme s'il fallait choisir pour un homme entre sa santé et son éducation.

Quel avenir pour cet enseignement supérieur et la coopération interuniversités ?

Pour répondre à cette question, nous avons essayé de faire un bref retour à la situation réelle qui existe dans nos universités et aux maux dont souffre notre enseignement supérieur.

Une croissance trop rapide

Les universités africaines sont confrontées à un problème de croissance qui rejaillit inéluctablement sur le rendement interne et externe. Cette croissance est dans certain cas de 20 % par an en moyenne, ce qui semble beaucoup trop rapide pour maintenir des conditions de qualité de la formation. En effet, face au marasme économique et à l'absence de débouchés pour les bacheliers, 99 % d'entre eux optent pour l'inscription à l'université. Une cer-

taine régulation se fait à la fin de la première année, où l'on enregistre des résultats très faibles de l'ordre de 25 %, mais cette importance des déchets de fin de première année correspond pour nous à un échec du système. Malheureusement, l'université ne dispose pas toujours de structures pour donner une formation adéquate aux jeunes qui ont été exclus de la formation universitaire classique.

Face à la crise qui frappe de plein fouet nos pays en développement, les ressources des universités stagnent. L'État, qui est le principal pourvoyeur de bailleurs de fonds, n'arrive toujours pas à suivre.

On assiste parfois à une baisse de la crédibilité de l'université, car du fait du sous-emploi des diplômés, l'université perd son rôle de promotion sociale. On n'hésite pas à nous dire que malgré la multiplication des diplômés de l'enseignement supérieur, notre pays reste immobile face à des problèmes comme la faim, comme la baisse de la productivité en général, comme la désertification.

Les recrutements des enseignants, ne suivent pas la croissance des effectifs ni la multiplication des filières que nous sommes obligés de faire, pour donner suite à la demande de diversification. Les charges d'enseignement ne cessent d'augmenter, et cela a des répercussions souvent négatives sur la productivité dans le domaine de la recherche.

Nos universités sont confrontées au dilemme entre culture générale à caractère humaniste et formation professionnalisée pour faciliter l'insertion des étudiants. Face à ce dilemme, des voix s'élèvent pour rappeler, parce que la tendance va vers la professionnalisation, que le maintien de la dimension culturelle et des activités favorise le progrès et est facteur de développement. Il faut que les universités maintiennent un juste équilibre entre enseignement de la science universelle et promotion de l'héritage de chaque peuple dont l'apport profite à la culture humaine dans son ensemble.

Les universités doivent concilier la modernisation à l'occidentale et le soutien aux valeurs culturelles des pays.

Quelques orientations pour une coopération nouvelle

Il nous semble que pour s'adapter à ces différents problèmes et à cette évolution permanente de nos universités, l'effort à faire est de promouvoir un véritable partenariat où les activités seront non seulement conçues ensemble, mais exécutées ensemble dans l'intérêt mutuel des États.

Un exemple simplement, celui des thèses que nous faisons faire à nos étudiants à l'étranger ; nous souhaitons que dans ces thèses, la définition des sujets de recherche, l'encadrement des thèses, le suivi, soient faits conjointement, ainsi que les publications issues de ces thèses. C'est cela qui permettra à nos jeunes universités de former leurs cadres en s'appuyant également sur les recherches faites à l'extérieur.

Nous pensons que la nouvelle coopération doit être un véritable dialogue où chaque équipe apporte dans le panier ce qu'elle a de particulier, sa richesse, son originalité ; un effort devra être fait pour encourager les universités du sud à dialoguer entre elles, les efforts de l'AUPELF et du CAMES dans ce domaine devront être poursuivis et renforcés.

Si nous pensons que dans le premier et deuxième cycle, le dialogue se limite souvent à des échanges d'étudiants et d'enseignants, au niveau des troisièmes cycles et des formations spécialisées, il serait possible de faire mieux pour faire jouer la complémentarité, en créant des unités de formation et de recherche à vocation régionale, qui impliqueraient l'ensemble des compétences disponibles au niveau de la région. La formule la plus adéquate reste à trouver, mais si les universités fédérales ne semblent plus possibles actuellement, et si les écoles interétats sont devenues parfois inopérantes face à la lourdeur de leur modalité de gestion et au non paiement de contribution des états membres, il serait possible d'imaginer des filières qui délivreraient des diplômes reconnus par le CAMES et largement ouverts aux étudiants de la région.

L'évaluation des enseignants nous paraît également être un point important, cette évaluation est faite dans notre région dans le cadre du CAMES, nous souhaitons qu'elle soit maintenue et renforcée.

Enfin, il est important de souligner qu'au niveau national, la coopération interne doit tenir compte de l'ensemble de l'environnement, de l'ensemble des partenaires socio-économiques, car les entreprises risquent de devenir les partenaires à long terme de l'université, si la prise de conscience de ces chefs d'entreprise est bien organisée et réussie. On assistera ainsi à un renforcement des passerelles entre université et entreprises au profit des enseignants et des étudiants.

Quelques règles fondamentales nous semblent devoir guider la nouvelle coopération :

- le souci d'instaurer un dialogue vrai et non deux monologues, c'est ce qui renforcera la solidarité entre partenaires

- la nécessité d'exploiter les potentialités de l'ensemble de l'environnement et de faire preuve de souplesse et de pragmatisme ; nous pensons que la dimension culturelle de la coopération, notamment son rôle en tant que facteur de compréhension internationale, ne doit pas être perdu de vue

- par le biais de la coopération, c'est à de véritables actions de développement que nous sommes conviés. Elle conserve toutes ses chances tant qu'elle pourra s'appuyer non seulement sur la structure, et c'est fortement souhaitable, mais également et surtout sur des hommes et des femmes de bonne volonté.

Associer de nouveaux partenaires

M. René VALETTE

Président du Comité catholique contre la faim dans le monde.

Je résumerai volontiers mon intervention par ces mots : pour un partenariat O.N.G. – universités.

Je précise que si mon expérience est à la fois celle d'un universitaire et celle d'un Président d'O.N.G., j'interviens seulement comme Président d'O.N.G. Et je précise que l'O.N.G. que je préside est une O.N.G. de développement par différence avec les O.N.G. urgentielles, qui interviennent très rapidement aux situations d'extrême détresse. L'O.N.G. que je préside n'a pas de volontaires travaillant dans les pays du tiers monde ; elle finance des projets de développement conçus et mis en œuvre par des partenaires des pays du sud, qui sont la plupart du temps issus de la société civile, et donc de statut type O.N.G.

Il faut bien le dire, jusqu'à ces dernières années, les relations entre les O.N.G. et les universités, en France en tout cas, étaient très ténues. Si on avait le temps, je vous proposerais l'explication de cette non rencontre, voire même parfois de cette suspicion, mais faute de temps, je réserverai cela au débat si vous le souhaitez.

C'est seulement depuis quelque temps que les O.N.G. éprouvent le besoin d'avoir des relations avec les universités. Cela se situe dans le contexte de la découverte qu'elles ont faite de la nécessité de se professionnaliser, ce qui ne veut pas dire pour autant perdre leur spécificité associative. Or, pour se professionnaliser, on a besoin de partenaires extérieurs faute de ressources suffisantes.

Cinq exemples de besoin de compétences externes

1° Il s'agit de professionnaliser. Les capacités financières des O.N.G. françaises sont très faibles. Au total les transferts de fonds pour des projets développement provenant de l'en-

semble des O.N.G. en France, représente 2 % à peu près de l'aide publique au développement. Par conséquent, ce que nous faisons, nous, O.N.G., n'est pas quantitativement signifiant. Donc, nous devons constamment nous poser la question : qu'est-ce qui est qualitativement signifiant, quelle est la spécificité des actions des O.N.G. qui leur permet de trouver leur place dans cette coopération nord-sud ?

Je prends un seul exemple, nous sommes de plus en plus, nous O.N.G., sollicités pour participer à la lutte contre le Sida, notamment sur le continent africain. Or, compte tenu de la modicité de nos ressources, qu'est-ce qui fera l'originalité de notre engagement par rapport à celui de l'O.M.S., par rapport à celui de la C.E.E. ou à celui des États ? Pour cet éclairage, nous avons besoin de concours externes.

2° La plupart des O.N.G. développement sont des généralistes, par différence avec une O.N.G. comme Médecins sans Frontières ou Médecins du monde, qui sont beaucoup plus spécialisés. Autrement dit, on nous demande des financements pour des projets qui touchent à l'agriculture, à la pêche, à l'aide à l'appui de la structuration du secteur informel, à l'éducation, à l'appui à la construction d'O.N.G. du sud, à l'aide au changement d'échelle pour les petites activités artisanales, etc.

Comment voulez-vous que nous ayons, à l'intérieur de nous-mêmes, les ressources humaines suffisantes pour pouvoir apprécier la qualité, la fiabilité des projets que l'on nous demande de financer ?

Pour ce qui nous concerne, nous recevons chaque année environ cinq mille demandes de financement de projets, et nous pouvons en honorer entre six cents et huit cents selon leur volume.

À partir de quel critère faut-il faire des choix ? Nous avons des critères de type éthique, mais il y a également bien sûr des critères techniques que nous ne maîtrisons pas forcément.

3° Nous sommes partie prenante de cette réflexion sur la crise des modèles, sur les conséquences dans les relations nord-sud qui sont consécutives aux transformations de l'ancien bloc de l'Est, il nous faut inventer de nouvelles manières de penser et de mettre en œuvre des politiques d'appui au développement. Bref, il nous faut faire de la prospective, nous avons donc besoin de concours externes pour la faire.

4° Il faut bien sûr procéder à l'évaluation de notre action. Nous avons trente ans d'existence, nous fêtons ces trente ans dans quelques semaines, qu'est-ce que nous avons produit pendant cette période ? En quoi avons-nous contribué au développement ? Quelles ont été nos faiblesses, nos lacunes ? Quel changement devons-nous apporter ? Nous avons aussi une tâche d'éducation au développement, qu'a-t-elle produit ? Sommes-nous capables de bien communiquer avec une opinion publique diversifiée, pas forcément attentive ? Voilà une sphère pour laquelle nous avons besoin d'appuis extérieurs.

5° Enfin, certaines O.N.G. acquièrent une taille qui font d'elles des véritables PME. Nous avons, nous, un budget de 180 millions de francs français à peu près. Nous avons vingt mille bénévoles dont il faut assurer l'organisation du temps, et à peu près cent cinquante salariés représentant cent temps pleins. C'est une PME qui doit se gérer avec la rigueur d'une PME. Notre sanction n'étant pas le marché, en tout pas encore, il faut qu'elle se fasse à partir de critères éthiques qu'il nous faut faire vérifier à partir de données professionnelles.

Voilà cinq raisons qui nous font dire avec un peu d'humilité – si nous en sommes capables – que nous n'avons pas en nous-mêmes, au sein de nos O.N.G., les ressources humaines pour être clairvoyants, vigilants, pour préparer l'avenir. D'où le besoin de concours externes.

Quatre terrains de rencontres entre universités et O.N.G.

Premièrement, l'organisation de colloques en commun, de colloques universités, centres de recherche et O.N.G., soit sur des thèmes particuliers, soit continuant la réflexion générale sur le développement. Comme j'enseigne la démographie, je serais très favorable à ces derniers sur ce thème, démographie et développement. C'est un exemple, mais il y en a d'autres encore.

Deuxièmement, c'est évidemment d'encourager des étudiants en fin d'étude, dans les écoles d'ingénieurs par exemple, les étudiants de maîtrise et surtout de doctorat, dans toutes les disciplines puisque nous sommes généralistes, à faire des travaux de fin d'études qui puissent être utiles aux O.N.G. Cela commence à exister, ce n'est pas encore très fréquent, et, je dois bien le dire, la stimulation pour aller dans ce sens de la part des universitaires n'est pas très grande parce qu'ils fréquentent peu les O.N.G. et réciproquement.

Troisième proposition, ce serait de fournir aux O.N.G. des stagiaires de longue durée. Je vous donne deux exemples pour l'O.N.G. que je préside :

– Évidemment, nous avons beaucoup de déplacements et donc beaucoup de frais. Une école de gestion nous a proposé un stagiaire qui nous a fait une étude sur une manière rationnelle d'organiser la billetterie ; il est probable que nous allons nous apercevoir à la fin de l'année que nous allons économiser au moins 15 % sur nos frais de voyage ; ces 15 %, c'est de l'argent disponible pour remplir notre mission.

– Une amie malgache est présente ; elle sait les problèmes de la pêche à Madagascar. Nous aurions besoin de gens très qualifiés sur ce sujet, – passage de la pêche à peine artisanale à une pêche un peu plus productive, mais avec des outils accessibles aux personnes ayant peu d'épargne et peu d'accès au crédit –.

Voilà le type de recherche qui a été faite et qui nous a été utile.

Quatrième point, ce serait des appuis ponctuels pour des tâches spécifiques. Nous avons parfois des demandes qui nous sont faites pour lesquelles nous n'avons pas les compétences nécessaires. Faire appel à des bureaux d'étude, c'est trop coûteux, c'est de l'argent gaspillé par rapport au souhait des donateurs. Pourquoi ne pas coopérer avec des chercheurs, des centres de recherche, des universitaires ou des thésards qui voudraient y passer un peu de temps ?

En échange de cela – qui dit partenariat dit échange – je vous propose des terrains de recherche intéressants, je crois, utiles pour des jeunes notamment, qui ont ces préoccupations de la solidarité. Sans pouvoir malheureusement garantir que cela va déboucher sur un emploi, il faut être réaliste. Ce que nous pouvons proposer également, ce sont des structures d'accueil tant dans les O.N.G. du nord que dans les O.N.G. du sud, puisque nous avons des relais par les O.N.G. du sud qui sont nos partenaires.

Débat

M. André LAURENT

*Président de la commission universitaire du développement,
Université libre de Bruxelles.*

Je voudrais donner un élément d'information supplémentaire, qui correspond d'ailleurs, me semble-t-il, à un souci qu'a émis le Ministre français de la Coopération.

En ce qui concerne les universités francophones de Belgique, nous sommes depuis dix ans organisés de manière tout à fait structurelle et officielle. En ce sens que, outre la coopération traditionnelle que chaque université peut mener, le fait même que 10 % de l'A.P.D. belge soient consacrés à l'enseignement, a fait que l'État belge a demandé aux universités de s'organiser dans une chambre commune et institutionnalisée.

C'est ainsi que, bien que chaque université soit tout à fait autonome, il n'y a pas de Ministère de tutelle. Nous sommes réunis dans une triple convention officielle avec l'État, et ce depuis dix ans.

Que couvre cette convention ? Dans la mesure où des accords bilatéraux d'État à État comprennent un volet enseignement ou un volet recherche, c'est automatiquement confié à notre commission ; l'État n'intervient plus et confie la conception, l'identification et la gestion de ces projets à la commission interuniversitaire. Cette commission devient donc gestionnaire des projets de coopération dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

La deuxième convention couvre les mécanismes d'identification des projets, les identifications sont automatiquement confiées à notre commission.

Et la troisième, c'est que la commission a elle-même un pouvoir d'initiatives en matière de projets de coopération, moyennant certaines conditions : que ces projets soient interuniversitaires, soient directement branchés sur un bénéfice à la société considérée, et représentent un axe de formation ou un axe de recherche qui n'existe pas encore soit dans le pays receveur de l'aide, soit éventuellement même au niveau des universités proprement dites.

C'est un mécanisme qu'il a été relativement difficile de mettre en œuvre parce que la mise en commun des ressources universitaires est un mécanisme difficile. Néanmoins, nous avons maintenant dix ans d'expérience. C'est donc une chambre permanente, qui est officielle et structurée au niveau des relations avec l'A.P.D.

Cela nous a permis d'avoir au niveau national, entre nous, le type de débats permanents que nous avons ici au niveau international. C'est-à-dire un débat qui à la fois place les universités dans des mécanismes de gestion et de responsabilisation de leurs idées. C'est un mécanisme nouveau, nous n'arrivons pas seulement avec de bonnes idées, mais nous sommes chargés de les mettre en œuvre. Il y a par conséquent une responsabilité qui se fait.

Le deuxième enseignement néanmoins, et je voudrais être un peu provocant à cet égard, c'est qu'il faut bien constater qu'en dépit des efforts considérables qui ont été menés dans l'ensemble des pays que nous connaissons bien, aussi bien par les pays donateurs que par les pays receveurs il faut bien dire que jusqu'à présent, l'essentiel de l'aide en matière d'enseignement et de recherche reste encore une coopération de substitution. Cette coopération de substitution est mise en danger à l'heure actuelle par plusieurs mécanismes.

Le premier, c'est que, indiscutablement, au niveau du recrutement de l'assistance technique dite de substitution, il y a une lassitude de la part de nos collègues parce qu'ils y trouvent de moins en moins de compensations professionnelles.

Le deuxième, c'est qu'il y a actuellement une compétition énorme et un attrait considérable – développé tout à l'heure par Monsieur Ritz – un attrait des programmes intra-européens, pour lesquels il est indiscutable que la plupart de nos collègues ont un penchant.

Et le troisième qui intervient maintenant depuis deux ans, c'est bien sûr le problème de l'Europe de l'Est.

Il ne faut donc pas se faire d'illusion, actuellement, au niveau de la coopération, notamment avec les universités sœurs d'Afrique, il y a des dangers potentiels qui relèvent des trois éléments que je viens de citer.

Vous sollicitiez des mots-clefs. Il y a un mot-clef qui n'a pas été soulevé à ma connaissance depuis hier, mais que je voudrais mettre sur la table, en relation avec un domaine que je connais plus particulièrement, le domaine de la médecine : il y a vingt ans, personne, sauf peut-être quelques individus de mon genre, n'osait prononcer certains mots que maintenant nous acceptons, je crois qu'il faut accepter que l'université soit une entreprise, et conçue comme telle. Or, nos universités à l'heure actuelle ont été conçues comme des institutions soit publiques, soit privées, d'utilité publique, mais en dehors de tout le concept même d'entreprise. En d'autres termes, nous ne ciblons pas les formations ni dans leur contenu ni dans leur quantité.

Si je fais une similitude avec les problèmes soulevés jusqu'à présent, je reprendrai l'exemple de la médecine ; depuis trente-cinq ans, dans l'ensemble des pays en développement, nous avons créé sept cents facultés de médecine. C'est un effort considérable de production de médecins qui, à l'heure actuelle, sont soit chômeurs, soit travaillent dans d'autres domaines. Il faut savoir qu'actuellement, dans un certain nombre de pays, 50 % des médecins ne pratiquent pas de médecine.

Je dis très clairement qu'il y a là un effort en temps, en argent, considérable qui débouche sur la production de frustrés sans aucune utilité pour la société. Je pense qu'il est grand temps que nos universités reciblent leur production, fassent des études de marché et concentrent des

efforts non pas sur la quantité – quand j'entends dire que des universités progressent leurs effectifs d'étudiants de 20 % par an, c'est de la démente ! je m'excuse, mais ce n'est rien d'autre que de la démente, aucune entreprise au monde ne pourrait soutenir un tel rythme de production et a fortiori les universités. Il faut stopper le système le plus tôt possible.

M. M'Hamed SEDRATI

Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Rabat, Maroc.

Je voudrais, sur le thème « Notre coopération dans l'enseignement supérieur », faire part d'une expérience de notre établissement.

Bien sûr, dès sa création, nous avons fait appel à la coopération française, qui a été sous le protectorat de la France pendant une quarantaine d'années, mais dans le système que nous avons mis en place, dans le cadre de la formation des formateurs.

Nous avons voulu innover dans un double sens, d'abord éviter la fuite des cerveaux, et développer nos capacités de recherche et nos laboratoires au sein de notre établissement. C'est ainsi que nous avons conçu un système de formation des formateurs, comme on dit, en sandwich : d'une part acquérir des connaissances plus approfondies dans les sciences de l'agronomie, de la médecine vétérinaire, de l'industrie alimentaire, de tous les profils que nous formons aussi bien au niveau des formateurs qu'au niveau des ingénieurs ; acquérir aussi les connaissances au niveau des universités européennes, nord-américaines, britanniques puisque nous avons eu une coopération multilatérale pour développer notre établissement, et d'autre part, faire revenir ces jeunes enseignants chercheurs après un séjour qui n'excédait pas deux ans dans le système anglo-saxon ou nord-américain. Les faire revenir et les faire développer leur recherche et les infrastructures de recherche au sein de notre établissement ; éviter que ces jeunes chercheurs maghrébins, issus d'un pays en voie de développement, ne s'accoutument à la recherche dans des installations sophistiquées de pays très développés, industrialisés, et donc créer des infrastructures locales raisonnablement équipées, à la hauteur des moyens de l'État marocain et des possibilités de coopération que nous obtenons.

Je pense que c'est un moyen qui, depuis les vingt-cinq ans de notre institut, a donné ses fruits : les capacités de recherche ne sont pas négligeables, elles sont honorables, reconnues, aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

En ce qui concerne la perte de matière grise, sur à peu près deux cent quatre-vingts enseignants chercheurs que nous avons formés dans les différents pays où nous avons pu avoir les bourses de formation, nous en avons perdu une quinzaine. Ils n'étaient pas perdus dès le départ, ils sont revenus au Maroc et, pour d'autres raisons (familiales ou personnelles) ont dû repartir dans un ensemble d'institutions étrangères, françaises ou nord-américaines.

Dans le cadre de ce thème « Une autre coopération », les pays qui doivent coopérer avec les institutions du sud devraient réfléchir un peu sur la méthode.

Parfois, évidemment, l'universitaire du nord a intérêt à garder son étudiant près de lui parce que c'est une main d'œuvre – nous l'utilisons nous aussi – bon marché pour développer

la recherche. Ce sont en général des cadres, des jeunes qui en veulent, car dans nos pays accéder au doctorat et à la recherche est une promotion sociale, même si parfois les salaires ne sont pas payés ou sont très bas par rapport à ce que l'on peut obtenir soit dans le secteur privé soit à l'extérieur. Par conséquent, il y a un effort à faire au niveau des institutions du nord pour inciter les jeunes à ne pas rester dans les universités européennes.

Voilà une petite expérience. S'il y a des questions, je pourrai y répondre.

M. Marco-Antonio DIAS

Directeur de la Division de la formation, UNESCO.

Le rôle des réseaux universitaires dans la coopération internationale

Il y aurait beaucoup de choses à dire en ce qui concerne l'UNESCO. J'ai l'honneur de diriger la division de l'enseignement supérieur et de la recherche ; l'année dernière, l'UNESCO a essayé d'entamer une réflexion profonde sur la situation de l'enseignement supérieur dans toutes les régions. L'UNESCO a toujours mené une réflexion à travers ses bureaux régionaux, à Paris, mais cette fois, elle a essayé de le faire d'une façon plus structurée.

En décembre prochain, dans un mois, deux mois, nous devrions avoir la première version d'un rapport mondial sur l'enseignement supérieur.

Je dois dire que d'une certaine façon, je suis très content parce que ce que j'ai entendu ici, hier et aujourd'hui, confirme les diagnostics faits par l'UNESCO.

Les états membres ont demandé au secrétariat de l'UNESCO également de passer aux actes d'une certaine façon et de ne pas se limiter à la réflexion.

Il y a un fait que je considère important et dont je dois vous informer : la conférence générale de l'UNESCO, qui a fini ses travaux il y a moins d'une semaine, a décidé, face aux positions prises dans tous les états membres, qu'à partir de maintenant, pour l'UNESCO, il y a de priorités en matière d'éducation : l'enseignement de base, qui est toujours une priorité, et l'enseignement supérieur.

Ceci est important, notamment lorsque l'on entend cette expérience faite au Maroc. En effet, quand on voit des analyses qui portent à croire que l'enseignement supérieur doit être délaissé, que les États doivent se dessaisir de l'enseignement supérieur, cela ne correspond ni aux intérêts ni à la volonté politique de la majorité des états membres de la communauté internationale.

On a dit ici, cela se confirme par la volonté des états membres, par les manifestations, par les experts et par les manifestations des organisations liées à l'enseignement supérieur, que sans l'enseignement supérieur, il n'est pas possible d'avoir un développement.

Plus important que cela, le collègue du Maroc vient de le démontrer, sans l'enseignement supérieur, on ne peut parler d'accorder une priorité à l'enseignement primaire ou secondaire. C'est, dans la majorité des pays, dans le cadre de l'enseignement supérieur que l'on forme les enseignants, c'est dans l'enseignement supérieur que se trouve la seule institution capable de faire de la recherche en éducation, qui donnera la base aux décisions des responsables politiques éducationnels.

Dans la conférence générale, Monsieur Seddoh – qui, jusqu'à la semaine dernière, était membre du conseil exécutif de l'UNESCO et qui a participé à la conférence générale – a signalé les projets de l'UNESCO. Il a dit, et il sait de quoi il parle, que les moyens sont très limités. Mais les besoins de coopération sont tellement grands que lorsque des idées sont lancées, si celles-ci sont bien conçues, on est capable de mobiliser des fonds.

Le projet de jumelage de l'UNESCO n'est pas un projet de jumelage traditionnel. l'UNESCO ne peut pas remplacer ce que la coopération bilatérale fait déjà – le professeur Ritz disait qu'en France, il y a plus de deux mille cinq cents accords de jumelage – mais c'est un concept plus dynamique qui vise la formation des réseaux.

Concrètement par exemple, une des chaires UNESCO que l'on est en train de négocier actuellement se situera à Dakar, dans l'École normale supérieure de Dakar, dans le domaine des sciences de l'éducation. Cette chaire ayant pour objectif, justement, de relancer la formation des maîtres en Afrique. Cela a été fait à la demande de l'École normale supérieure.

En ce moment même, il y a une mission conjointe UNESCO-AUPELF au Liban pour un bilan du ravage des institutions francophones, d'universités francophones, pour lancer un programme de sauvetage de ces universités, il y aura là aussi une chaire UNESCO.

Je pourrais donner une série d'exemples. En Amazonie, il y a une chaire UNESCO dans le domaine de l'environnement qui est en train d'être créée.

Il y en a plus de trente dans huit pays, qui vont travailler, qui travaillent déjà ensemble.

Un jumelage est en train d'être élaboré entre l'université de Para au Brésil comme point focal de ces réseaux, et l'université du Québec à Montréal. Ce qui pourra mettre en conjonction les réseaux des universités amazoniennes avec les réseaux UREF dans le domaine de l'environnement.

À Paris, à la Sorbonne, il y a actuellement un programme UNESCO-Sorbonne, Paris I, dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, programme qui va aboutir à un diplôme d'étude approfondie dans ce domaine.

Des chaires UNESCO seront créées également dans plusieurs pays en commençant par le Venezuela, la Tchécoslovaquie, la Hongrie.

Il y a à l'heure actuelle un intérêt, une motivation. Le moment est venu pour se lancer vraiment dans cette voie-là.

M. PECQUEUR

Directeur de l'Association Afrique Verte, responsable d'O.N.G.

Je voudrais me situer dans la perspective de Monsieur Valette, avec lequel je suis intégralement d'accord, pour dire que les O.N.G. ont besoin des universités. Je ne dis pas que les O.N.G. ont un intérêt pour la recherche ou les universités, je dis qu'elles en ont besoin.

Le problème est que jusqu'à présent, les spécificités des O.N.G. françaises font que l'on a du mal à réaliser ces tâches, qui doivent nous conduire à pouvoir capitaliser notre action, ce

que nous ne faisons absolument pas, à avoir des éléments, à nourrir nos réflexions pour formuler un certain nombre de politiques.

Les O.N.G. en France sont essentiellement dispersées, elles sont de taille relativement réduite. Si on compare avec les autres états européens, nous sommes une poussière d'O.N.G. Même les plus grosses O.N.G. comme celles de René Valette n'ont qu'une taille extrêmement moyenne par rapport aux O.N.G. européennes.

Et comme ne plus de cela, nous avons une propension bien cartésienne à vouloir considérer chaque O.N.G. comme des mondes complets, et à vouloir tenter de générer, ce que nous ne pouvons évidemment pas faire pour notre propre secteur recherche, nous nous trouvons coincés.

C'est vrai que depuis vingt ans, nous multiplions les actions sans vraiment mesurer le chemin parcouru, et que nous avons du mal à formuler des politiques pour les mettre en œuvre.

Effectivement, nous pouvons avoir besoin du secteur universitaire pour nous aider dans ce domaine. Les O.N.G. françaises sont en train d'essayer de trouver les voies pour progressivement se réunir en consortium sur des programmes sur plusieurs années. Programmes dans lesquels on pourrait très bien prévoir, par accord des volets recherche et prospective des équipes universitaires, qui nous aiderait effectivement à formuler et à réaliser un certain nombre de politiques cohérentes. Et l'on pourrait très bien imaginer – si je prends par exemple ma spécialité qui est la sécurité alimentaire dans l'Afrique Subsaharienne – que dans le cadre d'un programme sécurité alimentaire et structuration du monde rural (avec des O.N.G. Sahéliennes, des O.N.G. du nord) il y ait un accord avec une université ici et une université Sahélienne.

C'est le point que je tenais à évoquer, pour dire que les O.N.G. ont véritablement besoin des universités mais que pour l'instant, nous ne savons pas trop comment prendre contact, alors qu'on a sûrement besoin d'aller beaucoup plus loin.

M. V. KINOUFFO

Secrétaire général du CAMES, Burkina-Faso.

À la suite de l'intervention de monsieur Seddoh, je voulais rappeler l'excellente plateforme de coopération qui existe avec le CAMES. En effet, nous avons recours à une expertise internationale pour l'évaluation et la promotion d'aide vers l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences juridiques et des sciences médicales, et les jurys qui jugent les candidats sont des jurys internationaux.

En quittant Grenoble, je me rendrai à Brazzaville pour assister à un jury composé de québécois, de belges, de suisses, de français, d'africains... Et cela n'est rien ; le concours de l'année dernière n'avait pas compté moins de cent deux membres du jury.

Nous souhaitons que cette évaluation continue, toujours sous l'égide d'un jury international, signifiant par là que le CAMES est une excellente plate-forme de coopération.

Le Ministre Jacques Pelletier, qui tient en grand estime le CAMES, n'a pas hésité à dire que par ses concours, le CAMES était devenu un instrument heureux de la francophonie. Je

voudrais qu'ici, tout le monde réalise et soutienne cela. C'est la raison pour laquelle nous avons, depuis notre avènement, fait les efforts pour nous rapprocher de l'AUELF-UREF, avec lequel nous allons mettre au point un accord cadre, et également nous rapprocher de l'UNESCO – Monsieur Dias nous a d'ailleurs écrit.

Je voulais enfin terminer pour dire que les universités africaines ont également décidé de conduire l'année prochaine, un séminaire de réflexion approfondie sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique axée sur l'adéquation formation-emploi.

Ce séminaire est une heureuse préface à nos séminaires. Je demande à tout le monde de comprendre ce qu'est le CAMES et de le soutenir.

M. Gérard WINTER

Directeur Général de l'ORSTOM.

Je voudrais commenter les mots-clefs que vous avez évoqués tout à l'heure tels que contrats de programme, régionalisation et partenariat ; surtout le terme de partenariat, parce que l'on parle de l'université et le monde des organismes scientifiques. C'est une tradition française, qui est différente de celle des pays anglophones, dans lesquels ces mondes se côtoient mais ne s'interpénètrent pas assez.

Je voudrais parler un peu du partenariat possible entre université et organisme scientifique. Et je dirai quand même un petit mot sur le partenariat entre O.N.G. et organisme scientifique parce que ce qui a été dit par les deux intervenants précédents pour les O.N.G. et les rapports avec l'université, c'est aussi valable, sinon davantage, pour un partenariat entre O.N.G. et les organismes scientifiques spécialisés dans des problèmes de développement.

Je voudrais évoquer la situation de l'ORSTOM de ce point de vue-là, son expérience, et lancer un appel aux universités.

Le partenariat, l'ORSTOM connaît bien puisque nous travaillons depuis une cinquantaine d'années dans les pays tropicaux. À l'heure actuelle, nous avons en Afrique trois cent cinquante scientifiques français permanents qui travaillent dans les affectations de longue durée à l'intérieur d'organismes scientifiques, dans les pays au sud du Sahara. Des organismes qui sont soit les universités, soit des structures nationales, soit des structures sous-régionales, soit encore des structures internationales, et puis dans des centres ORSTOM, qui ont hérités de l'histoire, et qui sont actuellement en transformation.

Je reviens d'une mission à Brazzaville où le grand centre traditionnel de l'ORSTOM est en pleine mutation, avec la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique du Congo, pour devenir un centre polyvalent à vocation régionale et à vocation d'accueil des laboratoires, aussi bien des universités que des centres régionaux ou internationaux.

Nous avons également, en terme de partenariat, une action en matière de formations complémentaires de celles des universités. Nous accueillons des stagiaires africaines plus d'une centaine, cette année, et nous avons grâce au Ministère de la Coopération et du développement une formule nouvelle. Il s'agit de contrats d'association avec des jeunes scientifi-

ques, qui nous permettent de donner à ces derniers des moyens de travail. Ces jeunes scientifiques sont avec nous pendant deux ou trois ans, ceci leur permettant de faire leur preuve en début de carrière, d'acquérir un minimum de compétitivité et de notoriété. Nous avons actuellement cent contrats d'association, et – je rejoins les termes évoqués tout à l'heure – nous avons la nécessité de contractualiser ces rapports. Nous avons actuellement plus de cent jeunes chercheurs africains associés à des équipes – associés, c'est-à-dire associés en terme de programme – mais également évalués.

Je ne m'étendrai pas plus sur l'ORSTOM, sinon pour dire que ce partenariat scientifique, avec les structures scientifiques, qu'elles soient universitaires ou d'établissements spécialisés dans les pays, est pour nous un axe stratégique pour les dix ans à venir.

Nous venons de terminer, à la demande de nos autorités de tutelle, un projet d'établissement en dix ans.

Le premier axe fort de cette stratégie s'intitule « une recherche partagée ». Elle se conjugue, comme on l'a dit tout à l'heure, avec le dialogue. Dialogue qui doit se faire tant à la base, parce que l'on ne fait pas de recherche partagée sans que les chercheurs soient impliqués, mais comme l'a dit Monsieur Peccoud, également dialogue au sommet. C'est pour cela que nous sommes en train de contractualiser tous nos rapports avec des accords cadres, avec le gouvernement des pays. Accords qui donnent lieu à des conventions à moyen-terme avec des établissements scientifiques ou des universités, et à des avenants annuels pour définir les modalités d'exécution et d'évaluation des programmes. Cette contractualisation, cette formalisation est quelque chose de très important.

Ce partenariat se conjugue en terme d'ouverture, et peut-être cela concerne également les universités ; il ne suffit peut-être pas que les établissements du nord, qu'ils soient scientifiques ou universitaires, travaillent avec et dans les universités du sud, mais il faut aussi – et c'est très vrai pour l'ORSTOM, c'est une de nos priorités – s'ouvrir soi-même à l'accueil de partenaires étrangers. Il faut que nos laboratoires, nos réseaux d'informations scientifiques et techniques, d'informatique, de télédétection, soient largement ouverts. L'ouverture doit se faire dans les deux sens.

Enfin, j'introduis quelque chose qui me paraît vital. Nous avons mis au point les diverses coopérations du nord, du sud, financières, scientifiques, etc. Je crois que nous avons à peu près mis au point des modalités de formation, avec les difficultés conjoncturelles que l'on connaît, mais progressivement, on sait maintenant, sous réserve des moyens, former des jeunes scientifiques dans les pays en Afrique, au sud du Sahara. De nombreuses modalités existent qui peuvent être améliorées, mais ce que l'on ne sait pas, c'est qu'une fois ces jeunes scientifiques formés, ce qui est la vocation de l'université, ils se retrouvent sans structure d'accueil ou en trop petit nombre, et ils ne sont pas soutenus dans le début de leur carrière. On en fait donc des chercheurs qui vont dans d'autres pays, on en fait des chômeurs ou des gens qui multiplient les travaux.

On dépense alors beaucoup d'argent pour former à grands frais des jeunes scientifiques, la crème de l'université, qui ensuite ne trouvent pas de bonnes conditions pour exercer les compétences qu'ils ont acquises.

Je pense qu'il y a là comme une sorte de point final de tout un processus qui n'aboutit pas.

Autant on a eu de l'imagination et des moyens pour aider à la formation de ces jeunes scientifiques, autant que l'on n'a pas trouvé encore de formules pour permettre le démarrage

de ces jeunes scientifiques dans de bonnes conditions, qui les amènent à avoir une compétitivité internationale.

C'est un problème que nous avons évoqué début septembre ; nous avons organisé avec l'AUPELF-UREF entre autres, un forum dit « des partenaires » entre scientifiques du nord, du sud, de l'Europe, de France, de l'Afrique au sud du Sahara. Les deux points centraux qui ont été les conclusions officielles de ce forum, et vont être diffusées internationalement, sont les suivants :

- La nécessité de promouvoir ce que l'on appelle des scientifiques ou des chercheurs du sud qui soient visibles, durables, et évalués.

- il faut mettre en place des mécanismes consolidés de structuration régionale ou sous-régionale pour la recherche en Afrique, au sud du Sahara, et de coordination de l'implication scientifique ou financière du nord, dont les implications se font en ordre dispersé.

Quelles sont les conséquences pour le partenariat entre la recherche et les universités ?

On a noté qu'un fossé se creuse actuellement de plus en plus entre les universités du sud qui sont sans recherche et qui perdent progressivement, faute de moyens, le contact avec la science en train de se faire, des centres publics, qu'ils soient du nord ou du sud, qui, eux, n'ont pas la responsabilité de la formation des chercheurs.

D'un côté on perd le contact avec la recherche, et donc avec une bonne information de chercheurs, de l'autre côté on voit se tarir le flux de recrutement potentiel de chercheurs que nous sommes prêts à aider à introduire dans leur métier.

Par conséquent, il faut absolument, et on n'en a pas beaucoup parlé ce matin, développer ce partenariat, spécialement dans les pays francophones, entre les universités et le réseau d'organismes scientifiques spécialisés qui existe dans les pays africains.

Deux formes pour ce partenariat.

Premièrement (c'est une des conclusions du forum), il faudrait arriver à identifier dans les pays africains – je parle de l'Afrique au sud du Sahara, mais c'est peut-être transportable ailleurs – des formations doctorales, des D.E.A., sur les thèmes spécialisés concernant les pays concernés et leurs problèmes spécifiques de développement.

Pour l'ORSTOM, c'est une des priorités des années à venir. Je l'ai dit au recteur de l'UREF, l'ORSTOM est prête à participer, avec la compétence de tous les chercheurs, à la mise en place ou à la consolidation de ces formations doctorales spécialisées et adaptées à vocation régionale. L'ORSTOM est prête à intervenir dans les enseignements, notamment comme l'encadrement des thésards, et l'ouverture de ces réseaux et de ces laboratoires.

Deuxième chose que je crois fondamentale, c'est l'idée de fondations permettant la prise en charge dans leur première année, de jeunes scientifiques bien sélectionnés, puis périodiquement bien évalués, afin de leur permettre de faire leurs premières armes de scientifiques dans de bonnes conditions.

On a fait des calculs, on a pu constater que ce soutien pendant trois, quatre, cinq ans éventuellement renouvelable après évaluation, de jeunes scientifiques pour les lancer dans la recherche, et leur faire acquérir audience au niveau international, ne coûtait pas plus cher que en soutenir cinquante dans l'Afrique centrale; cela coûte moins cher que le seuil minimum de la communauté européenne pour ses grands projets du Fonds européen de Développement.

Donc il y a là une possibilité, à peu de frais si on est rigoureux, de permettre ce dialogue et ce partenariat entre les universités et les dispositifs de recherche.

M. Lamine N'DIAYE

Recteur de l'Université de Saint-Louis.

L'objet de mon intervention est très simple, il consiste à vous livrer deux informations relatives au thème qui nous préoccupe.

La première de ces informations concerne les O.N.G., et est une réponse directe à une question qui a été posée. L'université de Saint-Louis est la dernière née des universités, puisque nous venons de terminer la première année de notre fonctionnement. Nous avons proposé de faire de cette institution l'Université du Sahel, et nous attendons les résultats du sommet de la francophonie pour pouvoir en dire plus.

La deuxième information a trait à certains mot-clefs indiqués par les orateurs de ce matin, notamment monsieur Peccoud et mon collègue Seddoh, dont la régionalisation.

J'ai une information à vous livrer relative à une initiative prise par mon pays, le Sénégal, qui assume actuellement la présidence en exercice de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (C.E.E.A.O.).

Le Président en exercice a décidé durant son mandat d'impulser, de renforcer l'intégration africaine, et il a pensé qu'en matière universitaire également, quelque chose pouvait être tenté. C'est la raison pour laquelle nous avons pris, nous, sénégalais, une initiative consistant à organiser une réflexion, autour de ce thème de régionalisation de nos systèmes de formation universitaires, selon une démarche en trois étapes.

1° La première qui est actuellement lancée, qui est la plus difficile, c'est la sensibilisation politique. Comme l'a si bien dit monsieur Peccoud, on ne peut pas décider du jour au lendemain que telle université va faire ceci, telle autre va faire cela ; il faut d'abord qu'il y ait une volonté politique de mise en commun des ressources très maigres dont nous disposons, et que nous soutenons à bout de bras avec l'aide de l'assistance internationale.

2° Donc une sensibilisation politique est en cours. La deuxième étape consistera à organiser une rencontre des responsables, des recteurs de ces universités pour discuter de ce dont ils disposent et de ce que l'on peut faire de plus rationnel, de plus efficace avec les moyens existants (dans le cadre peut-être d'une répartition des tâches, d'une régionalisation de nos moyens).

3° La dernière étape sera le retour à la politique, le dossier technique ayant été préparé par les techniciens responsables des universités. Nous verrons ensemble maintenant, avec les pouvoirs politiques en place et les partenaires en matière de coopération, ce que nous pouvons faire dans le domaine de la régionalisation, pour lui donner un contenu réel.

Je n'ai pas voulu entrer dans le détail de ce que nous pensons être le contenu de cette régionalisation, car nous ne voulons pas anticiper sur le débat. Notre objectif est de faire en sorte que les recteurs des dix universités francophones de l'espace C.E.E.A.O. puissent se

retrouver très rapidement en Afrique pour discuter des problèmes africains, et voir ensemble ce que les africains peuvent faire dans le cadre d'une répartition des tâches.

En un mot, selon la classification de mon ami Seddoh, nous avons les universités de première génération héritées de la colonisation, nous avons les universités de deuxième génération – et Mr. Seddoh en est la mémoire vivante et enfin celles de troisième génération – dont je ne prétends pas être le représentant... En tout cas, je gère la dernière-née des universités africaines. Et ce que nous voulons, c'est à partir des infrastructures qui existent, des ressources humaines existantes et potentielles, voir comment nous organiser pour mieux faire face à notre mission, consistant à donner aux Etats des cadres en quantité et en qualité suffisante, à promouvoir le développement dans nos différents pays.

M. Michel GUILLOU

Directeur général de l'AUPELF, recteur de l'UREF.

Il est bon peut-être de dire un mot sur le multilatéral francophone, à quelques jours du sommet de Chaillot.

La francophonie multilatérale s'est donnée comme priorité l'espace scientifique, c'est-à-dire l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce faisant, elle a évidemment innové une deuxième fois dans la méthode. Et comme dans nos pays, ce sont les universités qui assurent la mission d'enseignement supérieur, il fut finalement convenu que l'on demanderait à l'AUPELF, l'association de ces universités francophones, d'être l'opérateur des sommets pour mettre en œuvre l'action multilatérale de coopération et de développement.

L'idée est très neuve. Tout comme le gouvernemental sous contrat confié aux universités – souvent d'ailleurs des universités non gouvernementales, c'est le cas du Canada – on a confié à un regroupement de ces universités par contrat, dans le cadre d'une autonomie universitaire, le soin de mettre en place la mission de coopération universitaire et de l'enseignement supérieur.

L'AUPELF chargée de cette mission a créé une université sans mur, avec un conseil d'université, un conseil scientifique ; cette université met en œuvre aujourd'hui une vingtaine de programmes mobilisateurs pour l'espace francophone. C'est un contrat entre le sommet et l'UREF, pour un budget qui est maintenant significatif : quarante millions de francs français ont été mis dans cette coopération ; depuis le début du premier sommet, cent cinquante millions de francs français ont été mis dans la coopération pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Que peut-on faire ? Ce sont à la fois des programmes francophones et régionaux. Je vais parler de trois groupes de programmes.

Les programmes de formation et de formation partagée.

Nous avons au niveau de l'UREF, un programme francophone sur appel d'offres qui intéresse toute la francophonie, qui permet un échange entre l'Europe et le Canada, l'Europe et l'Afrique, et au sein de l'Afrique elle-même, pour créer des pôles d'excellence visant à donner à des « docteurs » six mois à un an pour aller suivre ailleurs une spécialisation.

Les bourses de mobilité, un programme ERASMUS francophone permettent à des étudiants de faire leurs études chez eux, mais de partir un semestre ou deux ailleurs, et d'avoir leur enseignement validé.

Tout cela est francophone.

Concernant le régional, et avec les bureaux régionaux de l'AUPELF – l'AUPELF a aujourd'hui dans le monde six bureaux (Montréal, Paris, Dakar, Port-au-Prince, depuis quelques mois Tananarive, et dans quelques mois Beyrouth) – nous avons des programmes régionaux de bourses comme il y a des programmes francophones. Il y a donc une volonté de développement régional et d'échange dans la totalité de la francophonie.

Sur les problèmes de formation partagée, et je rejoins le recteur de Saint-Louis, il y a l'idée de filières francophones, dont la première est en train de se mettre en route à Dakar. Ce sont des filières à vocation régionale, co-organisées par l'université d'accueil et par l'AUPELF, visant à mettre en place une filière souhaitée par l'université d'accueil, mais à laquelle toute la francophonie va participer par des moyens d'action, par des apports de professeurs. Cette filière francophone sera régionale. Avec l'université de Saint-Louis, il est possible que l'on ait une coopération dans ce sens.

On peut imaginer de mettre en place une filière francophone qui intéresse toute la francophonie, mais également une région de la francophonie ; c'est ce que l'on est en train d'essayer de mettre en place à Dakar.

Il y a donc double vocation francophone : générale et régionale.

Même chose pour les cursus co-diplomants. On est en train de créer en Afrique centrale un cursus co-diplomant en neurochirurgie. Les universités qui participent se mettent actuellement d'accord pour donner un cursus délivrant le même diplôme.

La recherche partagée

La recherche recouvre deux dimensions :

- des réseaux, soit de responsables d'établissement, c'est-à-dire de doyens ou de directeurs d'établissement, d'autres chercheurs, soit au niveau de la francophonie dans son ensemble, soit au niveau régional; par exemple on est en train de mettre sur pied dans le cas de l'Océan Indien, un réseau centré sur les problèmes d'environnement.

- de même, pour les directeurs et doyens, des conférences internationales francophones ; afin de respecter la réalité géopolitique d'une Afrique qui est en train de se structurer dans des entités géopolitiques, nous essayons d'encourager, d'aider des sous-ensembles de recteurs, de directeurs désirant se structurer et travailler ensemble.

L'information scientifique et technique

Il faut prendre conscience du fait qu'en Afrique, il n'y a pas de livres ou très peu, il n'y a pas de revues. L'information scientifique circule mal. Nous avons donc créé le Système Francophone d'Édition et de Diffusion, le SYFED. Il s'agit d'abord de mobiliser, des enseignants et des chercheurs francophones, en particulier d'Afrique, pour écrire des livres. Ces ouvrages, 45 titres et près de 20 000 exemplaires sont d'une part écrits en équipe, et d'autre part intéressent le sud mais peuvent également intéresser toute la francophonie.

Un exemple – et l'on retrouve encore le francophone en général et le régional – lorsque nous éditons un livre sur le paludisme, nous nous intéressons plus particulièrement au sud ; lorsque nous éditons un ouvrage sur la néphrologie, c'est un livre à vocation générale.

Ces livres ont comme objectif que les francophones aient des outils de travail ; nous allons faire en sorte qu'ils soient disponibles en Afrique à des prix réduits, c'est-à-dire que ces livres de qualité, qui se vendent deux cents francs au nord, puissent être trouvés à soixante francs (trois mille francs CFA) au sud. Donc des prix compatibles avec les moyens du sud.

On a démontré que dans ces conditions, ces livres se vendaient au sud.

Ceci est accompagné de programmes de don, soit en bibliothèques, soit à des jeunes étudiants qui terminent leurs études. Par exemple, nous donnons aux médecins qui sortent des établissements universitaires d'Afrique, des livres leur permettant d'exercer leur métier, ce que l'on appelle un viatique. En tout, environ cinquante mille ouvrages ont été donnés soit aux bibliothèques, soit à des étudiants.

A côté de ces livres, il y a les revues. Monsieur Lazar disait qu'il fallait faire des revues francophones par grande discipline, il parlait de Médecine-science. En coopération avec un certain nombre de grands organismes de recherche, nous montons « les Cahiers d'études et de recherches francophones » ; tout enseignant et tout chercheur francophone devrait posséder ces cahiers, parce que l'on y trouve des articles de synthèse permettant de dispenser des cours de très haut niveau, et surtout permettant également de faire remonter l'information du sud vers le nord. Donc une génération de revues généralistes par grande discipline scientifique.

Les points SYFED, outils d'accès à l'information scientifique et technique

Enfin, il y a la télématique. C'est la possibilité de donner au sud, par le vidéotex, les moyens d'interroger par satellite les banques de données, c'est permettre au sud de s'approprier les nouvelles technologies. Là encore, une expérience est en cours à Madagascar et à Dakar, le point SYFED. Qu'est-ce que c'est ? C'est un lieu que, par convention avec l'université, nous cogérons, dans lequel étudiants et chercheurs auront la possibilité d'interroger les banques de données, un serveur régional, des lecteurs de disques compacts et des vidéodisques... tout ce qui concerne l'imagerie, et d'autre part, une possibilité d'accès à un développement primaire.

Aujourd'hui, à Madagascar comme à Dakar, le chercheur désirant se procurer un article va aller consulter le point SYFED ; c'est le point SYFED qui va le recommander là où il faut, et nous le donnerons au chercheur sous rémunération – ce n'est pas un don – à des prix qui sont de l'ordre du tiers, donc compatibles avec l'Afrique.

Donc dans le cas de la formation partagée, dans le cas de la recherche, dans le cas de la formation scientifique, on coopère autrement; cela veut dire :

– mettre sur pied, par une structure qui est une sorte de réseau en général, des moyens qui font que la francophonie va être engagée. Il faut que la francophonie devienne populaire dans le milieu universitaire, que l'étudiant comme le chercheur ne la considèrent pas comme une chose d'hier mais comme un champ d'activités de demain.

Donc une francophonie moderne, et en même temps une application régionale permettant à des sous-ensembles de trouver leur solidarité, leur coopération.

M. Christophe PIERRE

Etudiant à l'Institut de Géographie de Grenoble.

On parle souvent de coopération nord-sud et rarement sud-nord. Pourquoi ? La suggestion que je vais faire peut sembler utopique pour beaucoup de gens parce qu'elle suppose une grande volonté de part et d'autre, mais selon une perspective plus africaine des choses en tout cas, elle mérite d'être discutée, en particulier quand on a entendu le discours de madame Kabou hier.

Je prends simplement un exemple : quand un pays a une influence économique ou culturelle, cela suppose qu'il ait des antennes à l'extérieur.

La coopération actuelle, depuis 1960, concerne l'accueil d'enseignants chercheurs européens en Afrique et l'envoi d'étudiants africains en Europe, majoritairement pour ne pas dire totalement.

On constate qu'en Afrique, il y a un problème d'emploi pour les étudiants qui arrivent en fin de formation.

A cela deux réponses. Il y a les filières professionnalisantes qui sont indispensables, mais également le maintien des filières traditionnelles que l'on dit académiques, qui sont aussi indispensables, dans la mesure où elles apportent les innovations dans la recherche, et permettent de les intégrer dans l'université.

Ces filières ont besoin d'être redynamisées, et pour cela, on peut suggérer : pourquoi, s'il y a en Afrique beaucoup de diplômés, ne pourrait-on pas les envoyer en Europe pour enseigner ?

Je pense que ce sont des projets qui commencent à se mettre en place entre certaines universités dans le cadre des conventions. On est bien appelé à manquer d'enseignants dans les pays européens, vu le nombre d'étudiants.

Si l'on n'envoie pas de jeunes africains enseigner en Europe, de jeunes fraîchement formés, cela s'apparentant à une fuite de cerveaux, on peut envoyer des chercheurs enseignants en milieu de carrière, c'est une alternative.

Les incidences, il y en a beaucoup. Il y a un problème en matière de niveaux ; Madame le Ministre a dit hier qu'il y avait de l'argent en surplus, on pourrait consacrer cet argent à des mises à niveau sur le plan pratique par exemple.

En tout cas, les incidences bénéfiques seraient de sensibiliser les jeunes européens au problème de développement de manière concrète. Le fait qu'ils aient des enseignants africains en partie, combiné avec l'enseignement européen conduirait, j'en suis intimement convaincu, à une formation bien meilleure.

Parallèlement, que faut-il faire pour que la chance soit équilibrée ? D'une part, l'envoi d'étudiants européens en Afrique; c'est un projet beaucoup plus ambitieux et probablement audacieux parce qu'il suppose une véritable dynamisation des universités africaines pour accueillir des européens. Et d'autre part, une acceptation de la part des occidentaux en général, du niveau des universités africaines. C'est un autre problème.

En guise de conclusion, cette autre coopération qui n'est plus seulement nord-sud mais aussi sud-nord, me paraît bien plus bilatérale que la coopération actuelle. En tout cas, elle place les étudiants et les enseignants chercheurs africains et européens sur un même pied d'égalité vis-à-vis de la coopération.

Enfin, elle me paraît vraiment empreinte d'un humanisme dont tout universitaire doit par essence être le vecteur.

M. Michel BUISSON

Directeur de l'ISARA, Lyon France.

L'évolution en cours dans les relations université et coopération concerne-t-elle également le secteur des grandes écoles ? Et si oui, sous quelles modalités d'organisation et sur quel thème ?

M. Robert PECCOUD

Sous-Directeur de la Formation et de l'enseignement, Ministère français de la coopération et du développement.

On a commencé à faire ce travail sur les universités. Il est clair qu'on doit le faire aussi sur les grandes écoles.

La coopération avec les grandes écoles existe, elle est vivante, elle a lieu dans de très nombreux domaines. Il est vrai que la discussion institutionnelle que nous avons eue avec la CPU, n'a pas encore eu lieu avec l'association des grandes écoles. On entend bien l'engager.

Les modalités qui se sont dégagées concernant les établissements d'enseignement supérieur de types université sont à mon avis tout à fait applicables au travail fait avec les grandes écoles ; sur les grandes lignes, sur les grands principes, cela me semble pouvoir être très facilement applicable.

A ceci près, que je retiens dans l'intervention précédente que l'on pourrait peut-être aller encore plus vite, au niveau de ce qu'il envisageait comme un retour, à savoir l'envoi d'étudiants du nord dans certaines structures de type grandes écoles en Afrique, qui sont fantastiquement performantes.

Prenez l'exemple du système de Yamoussoukro; les établissements comme l'ENSA de Yamoussoukro, sont infiniment mieux équipés que la plupart de leurs homologues en France ; ils sont actuellement en sous-utilisation totale, et le moyen de les sauver, on en est là, est de leur conférer un statut international. Celui-ci permettrait non seulement qu'ils assurent des scolarisations dans le plan régional africain, mais aussi la formation notamment des agronomes actuellement assurée en France et qui pourrait être faite dans les structures existantes comme celle de Yamoussoukro, avec un avantage en plus pour ces étudiants du nord, c'est d'être en travaux pratiques sur le terrain à vingt kilomètres.

Je voudrais faire une petite remarque sur ce que disait monsieur Seddoh concernant la mobilité : la mise en mobilité de l'assistance technique se traduit par une détérioration du recrutement. Ce n'est pas étonnant parce que ce principe de mobilité a été mis en œuvre dans un premier temps sans que l'on s'occupe du reste.

L'enjeu de ce que j'ai proposé ce matin en termes de modalités, que nous avons commencé à mettre en œuvre, c'est bien de permettre, parce que nous mobiliserons l'institution universitaire et les universitaires, à nouveau de recruter en assistance technique permanente des universitaires de qualité.

Dans la situation actuelle, nous sommes confrontés au problème suivant: un universitaire français en poste en université française, qui a véritablement un enjeu de carrière, ne peut plus s'expatrier sur la base d'une mobilisation individuelle. En revanche, si nous arrivons à mettre en œuvre ces contrats de programme dont je parlais, cela veut dire que les enseignants que l'on enverra en assistance technique seront envoyés non plus seulement par la coopération qui les aura recrutés à titre individuel, mais par leur administration d'origine qui sera impliquée dans le programme. Donc le séjour en coopération dans un pays africain d'un universitaire français sera quelque part la continuation de son séjour dans son université d'origine en France. Donc, il sera en mesure, parce qu'il sera envoyé par son administration d'origine, d'exiger des garanties de retour qui feront qu'il osera à nouveau s'expatrier.

C'est cela, le danger auquel on est confronté. Les programmes globalisés dont j'ai parlé ce matin permettent de traiter les problèmes de recrutement de l'assistance technique, et cela permet de traiter le problème des boursiers du gouvernement français que l'on envoie en France et que l'on a envoyé jusqu'à maintenant dans le désordre le plus total, là où il y avait de la place.

Il faut faire en sorte que les gens envoyés en formation en France ne soient pas envoyés là où l'on veut bien les prendre, mais dans l'université partenaire dans le cadre d'un accord globalisé avec un État. Les études suivies en France se passeront dans le cadre de cet accord, et l'on réservera un accueil spécifique à ces étudiants. Enfin on développera des éléments de cursus dans les études qu'ils vont suivre, qui seront incitatifs au retour dans le pays.

Restera bien sûr le problème de l'incitation au retour. On ne pourra pas faire très longtemps quelles que soient les améliorations que l'on apporte à la coopération bilatérale ou multilatérale, l'économie du problème de la rémunération des gens au retour dans le pays. C'est clair, c'est net. On ne peut pas penser que des gens que l'on aura formés dans le nord, à une valeur marchande sur le marché international du travail de 300 000 francs par an, vont

retourner chez eux à 160 000 francs par an, ce n'est pas vrai. Il faudra bien que l'on se décide un jour à ce que les bailleurs de fonds prennent leurs responsabilités et que l'on inclue dans certains programmes, en liaison avec ce que propose l'ORSTOM, des compléments de rémunération qui permettent de fixer sur place les gens qui, par l'instant, restent à l'extérieur et ont malheureusement raison d'y rester.

M. Régis RITZ

Président de la Commission des relations extérieures de la Conférence des présidents d'université.

On assiste à l'heure actuelle à un rapprochement très marqué de la Conférence des Présidents et de la Conférence des grandes écoles en matière de relations internationales. Il existe une commission des relations internationales à la commission des grandes écoles ainsi qu'à la CDGE de formation écoles d'ingénieurs. Nous nous en réjouissons.

Il y a peu de temps, j'ai passé une journée avec les représentants de la Conférence des grandes écoles, et nous avons défini un travail en terme de complémentarité, c'est-à-dire enseignement supérieur et tout ce qui doit se faire en terme de cohérence, y compris dans les programmes avec le Ministère de la coopération en Afrique.

Je voudrais reprendre ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur, avec énormément de pertinence, sur cette nécessité d'accueillir en France des enseignants africains pour des séjours de longue durée afin que ces enseignants enseignent dans les universités françaises.

Le Ministère de l'Éducation nationale va mettre en place un système de double chaire, ce qui supposera en effet l'accueil d'enseignants africains. Ceci étant totalement financé par le Ministère de la coopération.

Il y a un travail tout à fait intéressant, ce ne sera pas une coopération totalement nord-sud mais sud-nord, et de cela, nous allons tirer de très grands bénéfices et de très grands enseignements.

M. René VALETTE

Président du Comité catholique contre la faim dans le monde.

Je voudrais reprendre deux interventions qui permettront de compléter ce que j'ai pu dire sur O.N.G. et universités.

La première est une réaction à l'intervention de Monsieur Winter. Bien sûr, quand je parlais de relations de partenariat O.N.G. – universités, cela n'excluait pas un partenariat avec des établissements publics de recherche. Nous avons tout à fait besoin de l'appui de centres comme l'INRA, comme l'INSERM ou comme l'ORSTOM. Il semble que c'est maintenant possible. IL fut un temps où les O.N.G. n'avaient pas grande envie de rencontrer les cher-

cheurs, d'une part parce que leurs cadres, souvent issus du milieu populaire, formés sur le tas, avaient un peu peur de ne pas être compris par des chercheurs un peu plus loin du terrain qu'eux-mêmes. D'autre part, du côté des centres de recherche et des universités, il me semble que l'on pensait que les O.N.G. étaient une association de gens sympathiques, mais peut-être plus romantiques que professionnellement compétents.

Or, je crois que les universités et les établissements de recherche sont en train de découvrir que les O.N.G. sont en voie de professionnalisation. Les O.N.G., parce qu'elles sont en train de se professionnaliser, constatent ce que sont leurs limites ; et la coopération est maintenant possible, en espérant que les ministères de tutelle ne considèrent pas que l'argent public est gaspillé quand le temps de chercheur est consacré à l'appui aux O.N.G.

Ma deuxième remarque est en fait un témoignage, auquel j'ai participé. Il s'agit d'une grande expérience de réalité de partenariat école – O.N.G., du nord et du sud. Cela se passe à Lyon (c'est la ville où j'enseigne). D'une part, il s'agissait de l'évaluation d'un projet d'aquaculture, dont il fallait à la fois apprécier la qualité ainsi que les possibilités de diffusion, et d'autre part d'un projet en Haïti, où il fallait évaluer la manière dont avait été substitué un élevage de porc créole à une variété d'origine américaine qui avait dû être abattue. Dans les deux cas, il y avait association entre l'O.N.G. du sud, locale, qui avait mis en œuvre le projet, l'école en question, qui était l'ISARA, qui a fait l'évaluation sur le terrain, et l'O.N.G. du nord, le CCFD qui avait financé cette évaluation.

Grâce à ma casquette d'universitaire, j'ai fait partie dans les deux cas du jury de fin d'étude de ces centres d'étudiants de bac+5 ; je peux témoigner que ces étudiants ont fait un bon travail, utile au pays, que ces étudiants sont revenus enchantés de l'expérience humaine et intellectuelle qu'ils ont vécue, et que le financeur a également trouvé son compte puisque le coût d'évaluation a été bien moindre que celui qu'aurait demandé un bureau d'étude spécialisé.

Donc cela existe. Puissent ces expériences se multiplier à Grenoble et ailleurs.

M. Abdelkader BOYE

Professeur, Université Cheikh anta Diop, Sénégal.

En Afrique, si en tant qu'universitaires, nous limitons notre réflexion sur le problème de coopération ou d'ajustement même des universités, je me demande si l'on ne va pas arriver encore une fois à des résultats décevants. Parce qu'il faut, me semble-t-il, avoir une réflexion globale sur le système éducatif, à partir du pré-scolaire jusqu'à l'université. Parce que tous les problèmes de l'université à l'heure actuelle nous viennent en Afrique, au moins en Afrique Subsaharienne, où le taux d'augmentation de la démographie est de l'ordre de 3 % à peu près au Sénégal, et dans les autres pays, où la demande en éducation est très forte. Si l'on n'a pas une réflexion sur ce que doit être le pré-scolaire, l'élémentaire, le lycée, etc., on va avoir, si on restructure l'université, la même pression ; cette pression va s'exprimer dans la rue, et les politiques ne seront pas aussi courageuses pour faire face à ce problème. Je crois que c'est l'ensemble du système éducatif qu'il faut revoir.

Et sur ce plan, un autre facteur intervient : la coopération bilatérale que nous avons avec la France se dédouble maintenant avec une coopération multilatérale : l'intervention de la Banque mondiale. Se pose alors le problème de la cohérence même de ces interventions. La Banque mondiale a une vision des choses sur le système éducatif, mais la France a une autre vision, davantage portée sur le supérieur que sur l'élémentaire, le pré-scolaire, etc, alors que tout s'enchaîne.

Face à cette pression, le thème qui me paraît être le plus adéquat est de faire de l'alphabétisation. C'est ce que nous sommes en train de faire sans le système scolaire. Il y a des systèmes que l'on appelle de double flux, multigrades etc., qui ne sont rien d'autre que l'alphabétisation des enfants.

Il y a ensuite un cheminement dans les lycées, les étudiants s'entendent dire : merci, vous n'avez plus de place ici... Ce sont alors des sous-produits, ils n'ont pas reçu la formation nécessaire pour faire autre chose...

Je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails de ces problèmes, mais je crois que l'universitaire a l'obligation de réfléchir, en tout cas pour ce qui concerne l'Afrique, sur le système éducatif de manière globale pour que toutes les réformes envisagées ou susceptibles d'être imaginées, puissent être menées de manière cohérente pour arriver à un système qui fonctionne à peu près bien.

Il y a nécessité que l'université devienne un outil et soit gérée en tant que telle.

M. Michel COQUERY

Directeur de L'école normale supérieure de Fontenay-Saint Cloud.

Je serais tenté, en tant que chef d'établissement, de parler de reproduction et de maintenance. Reproduction et production, formation et formation initiale, formation des enseignants et les chercheurs, maintenance, formation permanente. On est bien d'accord là-dessus.

Je suis à la tête d'un établissement qui a pour charge les deux formations, formation initiale et maintenance – formation continue et ingénierie des systèmes éducatifs. Sans vouloir tomber dans le jargon du Marketing, on va dans cette direction.

Je parle en tant que chef d'établissement spécialisé dans la formation, je parle aussi en tant que coopérateur en coopération. J'ai été en tant qu'universitaire, durant les douze années qui précèdent, dans un champ particulier qui est l'architecture et l'urbanisme. J'ai beaucoup appris. Cela a été dit à plusieurs reprises, pour nous, français, ce sont les leçons qui viennent du sud qui me paraissent les plus contraignantes et les plus étonnantes.

Nous sommes, malgré les apparences, dans un pays comme la France – ou le Canada, confrontés à des problèmes de réexamen complet des notions de système éducatif.

Nous pourrions marcher si je puis dire la main dans la main, c'est-à-dire avoir quelque part un axiome sur la remise en réexamen dynamique et constructive des systèmes éducatifs. Car ces systèmes éducatifs, qu'on le veuille ou non, même si le diagnostic sur leur nécessaire mise en sauvegarde ou leur préoccupante dégradation dans le pays du sud est évident, il n'empêche

que leur questionnement sur les pays du nord et notamment dans la francophonie n'est pas moindre malgré tout ce que l'on peut dire sur les écarts de niveau des uns et des autres.

Je suis confronté à ce problème et je voulais dire simplement que, oui, c'est vrai, il y a des éléments nord-sud et sud-nord, je persiste à penser, – ce n'est pas du tout contradictoire avec tout ce qui a été dit – que les éléments de coopération et de confrontation sud-sud sont fondamentaux. Ils conduisent à la prise en compte à l'échelle régionale, ils conduisent aussi à une forme d'appui à ces coopérations sud-sud.

Tous nos collègues africains savent combien, à chaque fois qu'ils ont eu l'occasion de se rencontrer ensemble, en Afrique ou ici, le fait qu'ils aient pu confronter leurs expériences réciproques est important ; dans d'autres domaines que la formation des enseignants chercheurs, dans le domaine de la formation des urbanistes, à Brazzaville en particulier en 1984, j'ai pu voir combien les chefs de service de sept ou huit pays d'Afrique francophone avaient fait une progression fabuleuse dans leur discussion réciproque, tout simplement parce qu'ils avaient eu l'occasion de se rencontrer. Seulement ils n'en ont pas souvent l'occasion.

Il faut absolument faire un bilan mobilisateur des héritages et des capacités. Tout à l'heure a été évoquée l'école de Yamoussoukro, je la connais fort bien. J'ai vu à Yamoussoukro un équipement de formation dont je n'ai même pas vu, croyez-moi, l'équivalent aux États-Unis ; je fréquente souvent les États-Unis, et je n'en ai pas vu l'équivalent, sauf dans quelques petits lieux tout à fait marqués.

Et là effectivement, l'idée d'en faire un outil régional, un outil international est un exemple, mais quand on connaît le vivier scientifique extrêmement fécond qui existe à Dakar ou ailleurs, il y a là des formes de coopération régionale.

Mais c'est vrai aussi, s'il n'y a pas des incitateurs, des mobilisations par rapport à de bons enseignants chercheurs, en France, les sollicitations – et cela fait dix ans que je me bats pour cela, et à présent à la tête d'une grande école – les sollicitations, actuellement, ne sont pas fortement marquées sur l'Afrique. Elles sont par contre marquées sur l'Europe de l'Est ; dans les deux centres de recherches dont je suis responsable, l'Ecole Normale Supérieure et le Centre de Recherche et de Diffusion de la Langue Française, l'accent est mis sur l'ensemble, et la demande en provenance des pays d'Europe de l'Est est forte. Par contre, le centre de recherche sur l'enseignement et la formation développement reste fondamentalement axé sur la formation en développement vis-à-vis de l'Afrique francophone.

M. CHELBI

Ministère de l'Economie, Tunisie.

Une idée, un critère qui pourrait être pris en compte pour l'attribution d'une partie du fonds de coopération, c'est l'implication de préférence contractuelle d'une entreprise du sud. C'est une des façons de concrétiser cette idée, qu'il y ait un fonds de coopération pour la recherche, à l'instar du fonds qui existe actuellement pour la coopération industrielle. Ce fonds doit, sous des critères bien définis, être ouvert à tous les chercheurs du nord et du sud

sous la réserve qu'il y ait implication contractuelle d'une entreprise. Cela ne peut concerner qu'une partie de la recherche, mais c'est une idée à creuser.

Cela participe aussi dans la démocratisation du fonds de la coopération, parce que les gens qui prendraient part à ce fonds ne passeraient pas forcément par ces institutions.

Mais encore une fois, pour une partie de la recherche, on peut envisager un fonds de promotion et de la recherche, à l'instar du fonds de la coopération industrielle qui marche fort bien.

M. André LAURENT

Président de la commission universitaire du développement, Université libre de Bruxelles.

Je voudrais me réjouir de ce que mon expression « d'entreprise » pour l'université ait fait vibrer favorablement un certain nombre de mes collègues.

Il faut être conscient à l'heure actuelle que même si nous modifions les programmes, si nous les adaptons et si nous modifions la coopération, les universités doivent être conscientes qu'en terme d'entreprise, elles doivent ajuster la qualité et la quantité de leur produit à la capacité économique d'absorption du pays ou de la région dans lequel elles se trouvent. On a trop peu parlé de la surproduction des universitaires.

A cet égard, et ça pourrait être un point d'orgue, je voudrais dire une chose qui n'a pas été dite depuis hier. A savoir remercier les pays du sud pour l'assistance technique qu'ils fournissent aux pays du nord. Il faut savoir qu'ils sont exportateurs de matière grise, matière grise dont ils ont pourtant besoin. Mais en nous fondant sur la logique des besoins, nous les avons appauvris ; l'ensemble des pays africains à l'heure actuelle, fournit à l'Europe, 70 000 universitaires africains et il y en a 35 000 aux États-Unis.

Merci à l'Afrique.

Synthèse et perspective

Président de séance: M. Souleymane Niang,
Recteur de l'Université Cheikh anta Diop, Dakar

Rapport de Synthèse

M. Michel SOUTIF

Professeur à l'Université Joseph Fourier, Grenoble.

Tout d'abord, je dois noter que pour la première fois, un tel colloque groupe des acteurs de toutes origines, non seulement des universités du nord et du sud, mais des collectivités locales, des organisations internationales, des O.N.G., des professionnels de l'industrie, et bien entendu, des organismes d'État habituels.

C'est aussi la première fois que le débat se décentralise, et je constate que non seulement cette décentralisation a fait appel à la région Rhône-Alpes, mais aussi aux régions voisines. Il y a plusieurs marseillais parmi vous, sans oublier la Suisse Romande qui est une région avec laquelle nous avons l'habitude de dialoguer.

Avant d'entrer dans le vif du fonctionnement de l'université, il convient peut-être, comme l'a fait notre collègue Boye, de poser tout d'abord un théorème d'existence ; le problème admet-il une solution ? L'Université issue de l'Europe médiévale a-t-elle un sens pour l'Afrique ?

Faute de pouvoir répondre de façon mathématique à cette question, je remarquerai qu'aucune alternative permettant un choix n'a été proposée, et que détruire un système sans prévoir au préalable son remplacement est une attitude purement maoïste dont la collectivité n'est plus à démontrer.

Tout au contraire, le professeur Chelbi nous a montré dans son intervention comment l'université pouvait aider l'industrie tunisienne à se repositionner dans la compétition internationale, en fonction de son économie et de son évolution économique, et je crois que nous avons là un des côtés très positifs du rôle universitaire.

Finalement, à cause de toutes ces conditions, il est apparu un consensus de fait pour raisonner sur une université de modèle international, dans lequel l'enseignement et la recherche sont étroitement liés.

Nous allons donc parler successivement de ce problème d'enseignement et de ce problème de recherche, bien sûr, mais malheureusement de façon très schématique.

De nombreux orateurs ont souligné ce matin les problèmes rencontrés par les universités africaines vis-à-vis de leurs étudiants. Ces problèmes sont fondamentalement les mêmes que ceux que nous rencontrons en Europe, et particulièrement en France, et qui ont été résumés par Monsieur Quermonne :

- démocratisation par l'élargissement du recrutement
- professionnalisation par des formations plus proches de l'environnement
- autonomisation permettant de négocier contrats et associations
- internationalisation enfin à travers l'Europe et avec l'Afrique

Les réponses à ces problèmes sont bien entendu plus ou moins spécifiques au pays concerné, mais toutes finalement procèdent de la même idée qui est l'ouverture de l'université et son intégration dans les milieux sociaux et économiques qui l'entourent.

De l'équilibre à trouver entre le rôle culturel propre, celui de production d'idées et de concepteur d'idées, et celui plus prosaïque d'acteurs économiques, de cet équilibre résultera la crédibilité de l'université à travers sa réponse au problème d'emploi, comme l'a souligné Monsieur le Président Seddoh.

La nécessité de former plus de scientifiques a été soulignée par plusieurs orateurs. Et cependant, presque toutes les interventions, presque tous les exemples fournis portaient plutôt sur des domaines économiques, juridiques ou littéraires.

Il importe donc de se garder d'une certaine dérive dans les faits, qui pousse à crier « vive les sciences » dans le discours, et à n'en rien faire dans les faits, simplement parce que les investissements scientifiques sont plus lourds, que les scientifiques sont peut-être moins disponibles, ou pour tout autre raison.

Le volet recherche a été particulièrement bien introduit par le Professeur Lazar hier qui a posé le problème suivant : une véritable recherche est-elle compatible avec le développement ?

A côté de la recherche fondamentale, dont la négation entraînerait définitivement le sous-développement et qui doit rester indépendante de tout critère autre que scientifique, Monsieur Lazar a souligné le rôle essentiel du couple recherche-transfert, et a insisté sur le rôle dans le développement d'une recherche finalisée, qui peut tout aussi bien être fondamentale autant qu'appliquée. D'ailleurs, plus nous y réfléchissons pour notre propre usage en France, et moins nous voyons la différence entre recherche fondamentale et recherche appliquée, qui bien souvent se confondent totalement.

Bien entendu, l'enseignement peut lui aussi faire l'objet d'une recherche. Et à une époque où explosent les connaissances, la didactique de telle ou telle matière constitue évidemment une fin en soi au point de vue recherche.

Dès lors que l'on adopte l'idée d'une recherche finalisée constituant une part importante de la recherche universitaire, qui propose ses fins et qui évalue les résultats à partir de leur impact scientifique, mais aussi socio-économique ?

J'ai été très frappé de constater que l'essentiel des communications portait beaucoup plus sur des problèmes de ce type, c'est-à-dire sur des problèmes d'organisation, que sur des problèmes de quantité de crédits, et je crois que c'est effectivement là l'essentiel du débat.

Le Président Ritz ce matin nous a proposé l'exemple des programmes européens. Il a souligné le très grand succès des systèmes d'échange soit équilibré, soit à sens unique comme

ERASMUS ou TEMPUS; également celui des organisations réseaux que propose Bruxelles, notant ainsi les avantages vis-à-vis du long terme et de la cohérence. Monsieur Peccoud nous a décrit les nouveaux objectifs de son Ministère qui vont tout à fait dans ce sens.

En effet, les méthodes ponctuelles et personnelles qui, pour une part, constituaient le mode d'action du Ministère de la Coopération, ne permettaient pas de coordonner les affectations boursières, les choix de sujet de recherche et la liaison bilatérale entre l'université d'accueil et l'université d'origine, donc la continuité de l'action et son ancrage dans une politique scientifique cohérente. Elles n'impliquaient pas, en fait, de responsabilité de la part d'un établissement universitaire.

Cela n'a malgré tout pas été le seul mode d'action du Ministère de la Coopération. Et, j'ai un exemple contraire dans lequel ce Ministère avait choisi de contracter directement pour une coopération déterminée avec une université. Il s'agit de l'exemple du contrat entre l'université Joseph Fourier à Grenoble et celle de Bamako. Grâce à ce contrat, un effort constant sur presque vingt ans a été déployé, une adaptation aux besoins locaux par dialogue direct entre les responsables a été menée, une programmation d'objectifs efficaces, par exemple la création de tout l'enseignement de l'informatique à tout niveau. Il est clair que ce mode de contrat, renouvelable et évalué chaque année, est une méthode efficace de travail.

C'est évidemment de telles solutions qu'il faut généraliser, et je crois que c'est tout à fait l'avis du Ministère. Elles permettront justement aux représentants de ce Ministère de se consacrer réellement aux politiques de programme et aux évaluations des résultats.

Monsieur le Recteur Ondo a proposé une organisation que je peux schématiser et simplifier un peu, mais qui va tout à fait dans le sens de l'organisation préconisée par Monsieur Peccoud, et qui pourrait se dérouler de la manière suivante :

Un organisme existant, ou à créer auprès des chefs d'État, organise l'espace scientifique et technique nord-sud, et en particulier traite des pôles d'excellence interafricains dont le développement conditionne, à mon avis, une recherche de haut niveau ; et cela, dans un esprit de totale responsabilité des États du sud, responsabilité très fortement et justement réclamée par Madame Kabou.

Deuxièmement, le Ministère de la Coopération, agissant un peu à l'image de la CEE à Bruxelles, crée des programmes cadres à l'intérieur desquels il lance des appels d'offres pour des programmes spécifiques pluriannuels. Les universités du nord et du sud réalisent, pour répondre à ces appels, des réseaux bilatéraux ou de préférence multilatéraux, afin de monter des coopérations en recherche, ou de réaliser des programmes d'enseignement avec échange de professeurs et d'étudiants, sans réciprocité obligatoire. Mais ces réseaux faisant appel si possible à des opérateurs hors université tels que les O.N.G., les industriels ou tout autre acteur volontaire.

Enfin et surtout, le Ministère de la Coopération et ses experts effectuent une évaluation, qui est rendue publique, des résultats de chaque contrat.

De tels procédés doivent résoudre beaucoup de problèmes:

– l'affectation des boursiers à des thèmes précis, avec suivi et publication bilatérale, permettrait aux boursiers de rester en liaison avec leur laboratoire d'origine, et par conséquent, de régler le problème de leur réinsertion dans leur pays, et aussi en grande partie d'éviter les fuites de cerveaux.

- une meilleure connaissance par les universités des coopérants qui travaillent en Afrique et par suite, une meilleure réintégration de ceux-ci comme l'a réclamé madame le Ministre ;
- pas de bourse non attribuée puisque c'est réglé à l'échelon local et que chacun, parmi tous ceux que je connais, est très avide d'en disposer ;
- enfin garantie de continuité et de sérieux grâce à l'engagement global de toute l'université qui a contracté dans ce domaine.

C'est ce schéma qui me paraît résulter des débats que nous avons eus, et qui fait peut-être l'essentiel des propositions que nous avons présentées.

Il restera un problème qui me paraît personnellement s'aggraver, au moins dans le domaine scientifique; je suis responsable à l'Université Joseph Fourier des relations internationales et je peux apprécier, un aspect du problème, qui est la disponibilité des universités à répondre aux sollicitations de la coopération.

Le nombre d'étudiants en France augmente beaucoup plus vite que le nombre de professeurs. Il ne s'agit pas de faire des réclamations financières, c'est tout simplement une disponibilité d'hommes qui devient insuffisante.

Mais plus grave encore, le nombre de programmes internationaux croît encore plus vite, qu'il s'agisse de la CEE où le nombre d'échange d'étudiants reste très insuffisant – nous devons faire un gros effort pour atteindre les 10 % qui sont l'objectif prévu par la CEE – mais également des pays de l'Est à présent, où les besoins sont importants.

Il me semble donc que les possibilités des universités, au moins des universités scientifiques, sont relativement restreintes.

Nous souhaitons tous bien sûr, ici, que chaque université prenne la mesure de l'importance des relations nord-sud, mais il est tout à fait clair que leurs capacités d'intervention auront une limite, et j'espère que celle-ci ne sera pas contraignante.

Voilà tout ce que je voulais dire, c'est extrêmement bref et j'ai certainement laissé beaucoup de problèmes de côté, notamment des problèmes locaux fort importants entre les universités et leurs étudiants.

Débat

M. VANOORENBERGHE

Institut National Polytechnique de Grenoble.

L'objet du séminaire était la coopération pour les pays ayant en commun l'usage du français. Pour moi, ceci intéressait dans son intégralité tous les pays du monde qui véhiculent la langue française, entre autres, le Moyen-Orient et l'Asie. Or, nous avons réduit le champ des investigations à l'espace africain.

Peut-être est-ce symbolique du fait que nous sommes placés sous le patronnage du Ministère de la Coopération et du Développement Français, qui ne gère qu'une partie des pays du monde. Le Ministère des Affaires Étrangères Français est symboliquement absent de Grenoble – mais ceci est aussi symbolique du problème des universités qui travaillent avec le monde entier, et je ne prendrai que pour exemple le Vietnam, pour lequel Monsieur Nguyen Dinh Tri est intervenu hier.

Donc je reprendrai la demande d'un intervenant d'hier, disant qu'il faudrait peut-être que l'on commence aussi, à l'intérieur du pays et dans les structures institutionnelles françaises, à nous coordonner entre nous. Et avoir, à l'image des allemands, une structure qui mette en commun si ce ne sont les moyens, au moins l'information, pour que les universités travaillent au mieux dans le cadre de la coopération entre l'Éducation nationale, le Ministère des Affaires Étrangères qui gère les pays du Moyen Orient, de l'Orient et de l'Asie, et les pays africains, sans parler de l'Amérique du Sud.

M. M'Hamed SEDRATI

Directeur, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Maroc.

Un point important est passé sous silence, qui figurait dans deux interventions; on a souligné qu'il existait 70 000 chercheurs africains en France, en Europe ou... aux États Unis.

C'est un point important qui devrait être souligné dans le rapport car c'est une force vive qu'il faut considérer, qu'il faut mettre dans la balance. Si les pays européens envisageaient demain une aide sous quelque forme que ce soit, je pense que ce sont ces forces vives de notre continent qui devraient être mises en valeur et remises dans leur milieu naturel pour qu'elles apportent leur contribution.

Par conséquent, je pense qu'il faut au moins le mentionner dans ce rapport ; on ne peut passer sous silence tous ces chercheurs, alors que dans l'ensemble des universités africaines, je ne sais pas s'il y en a autant.

M. Michel SOUTIF. – Je doute de la possibilité de les faire revenir en Afrique systématiquement, par des procédés démocratiques...

M. André LAURENT

Président de la Commission Universitaire du Développement, Belgique.

Je voudrais qu'on ne mélange pas les chiffres ; les chiffres que j'ai cités tout à l'heure sont les chiffres de la Banque mondiale 1989 : 70 000 diplômés africains dans la CEE et 35 000 diplômés africains aux États-Unis. Donc il ne faut pas créer de confusion entre la France, l'Europe, etc., 70 000 en Europe, 35 000 aux États Unis diplômés africains, je n'ai pas parlé de chercheurs, mais de diplômés d'enseignement supérieur en général. Cela comprend quantité de choses.

Je pense également que l'intervention qui vient d'être faite mérite d'être un peu amendée, de manière à ce qu'il n'y ait pas de connotation politique dans la chose.

Sans doute est-ce révélateur d'une sous-utilisation du personnel qualifié au niveau de l'Afrique, mais il ne faudrait pas maintenant organiser un retour par charter.

Je voudrais, avant de donner la parole au Ministre Houtondji pour la clôture de ces travaux, faire deux remarques, une remarque générale et une autre plus particulière relative à l'organisation.

Ce séminaire va sans aucun doute marquer un tournant particulier en réorientant probablement les relations nord-sud, sud-nord. En faisant en sorte désormais qu'une meilleure prise de conscience ait lieu d'abord de la part des donateurs, des bailleurs de fonds, pour réorienter leur politique, et de la part surtout des autres, c'est-à-dire des africains, des asiati-

ques, pour tenir compte du nouvel esprit qui anime, qui va animer le partenariat; pour tenir compte également des nouvelles relations qui ont émergé depuis quelque temps à force de discuter des problèmes de développement, des problèmes de démocratie, des problèmes d'économie, à force surtout de discuter du rôle des universités du tiers-monde, ou, si vous voulez, des pays en voie de développement.

Je dirai plus simplement qu'a émergé également dans ce séminaire l'idée fondamentale que l'université d'une manière générale doit participer au développement, mais de façon particulière, spécifique. L'université africaine doit être un pôle de développement, doit participer au développement national. Et tout ce que l'on vient de dire aujourd'hui a tourné autour de cela, soit par le biais de ceux qui aident les universités en réorientant leur politique, soit par le canal de ceux qui sont au cœur même du problème (africains, asiatiques...). Car ils sont confrontés à ces problèmes de développement, et d'une manière générale, le développement se fait par les élites et les élites se fabriquent dans l'enseignement supérieur, dans les universités.

Ce qui pose, et a posé ici, un certain nombre de problèmes tels que la sélection. Ce qui a amené aussi à parler d'un certain nombre de contraintes et de nécessités, par le professeur Abdelkader Boye, juriste distingué, recteur particulièrement bien placé, élément d'impulsion d'idées nouvelles au sein de la communauté universitaire... Le professeur Abdelkader Boye a posé le problème de restructuration de l'enseignement, de la maternelle à l'université. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que l'on a beau resituer, reformer, il y a un problème de moyens, et celui-ci, vous l'avez un peu évoqué en répondant à Monsieur Peccoud, à travers les difficultés et le sort que l'on a voulu faire à l'enseignement supérieur, notamment du côté de la Banque mondiale et de la communauté internationale.

Mais il est heureux, et Monsieur Peccoud également l'a souligné, de constater qu'il y a une réorientation générale de la politique surtout de la part de la Banque mondiale. Il y a eu des séminaires, des congrès, autour du rôle de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, du rôle de celui-ci et des universités comme partenaires du dialogue.

C'est très significatif parce qu'il y en a encore deux ou trois ans, vous l'avez souligné, les États du tiers monde, en tout cas les États africains, surtout au sud du Sahara, n'avaient rien à faire avec l'enseignement supérieur. Il était considéré comme un luxe, et par conséquent, comme un produit inaccessible.

On prétend vouloir aider les pays africains, les pays en voie de développement, mais on veut les aider, en leur déniaient la reconnaissance de la fonction de l'enseignement supérieur comme facteur de développement. Comment voulez-vous que ces pays émergent et qu'ils se développent ? Ces pays sont en constante voie de sous-développement.

Si l'on analyse les effets du développement depuis les indépendances, il apparaît aujourd'hui que nous sommes en régression.

Il n'est pas pensable de renoncer à la recherche – la recherche tout court d'ailleurs –. Le professeur Soutif vient de le prouver, c'est une notion tellement complexe et les interactions sont telles, qu'il vaut mieux peut-être parler de recherche dans le cadre de la politique de développement; nous ne pouvons pas renoncer à la recherche d'une manière générale, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas faire en sorte que l'écart se produise de plus en plus entre le nord et le sud, entre les sous-développés et les surdéveloppés.

Il y a donc lieu, dans ces conditions, de réaffirmer, comme dans le nord, le rôle des uni-

versités, et faire en sorte que les universités africaines et asiatiques se restructurent et aient une dimension de développement, avec des élites de développement, c'est-à-dire avec un flux d'étudiants filtré et des encadreurs excellents.

Cela suppose des moyens, cela suppose aussi, puisqu'il n'est pas question de sélection-orientation, qu'il soit prévu d'autres systèmes d'insertion aux étudiants.

Et tout cela je pense apparaît au travers les questions de ce séminaire, et en même temps débouche sur la restructuration nécessaire. Il faut que cette coopération se réajuste également, et qu'elle fasse en sorte que nos universités soient réellement des universités partenaires, même si momentanément, elles sont dans un état de délabrement presque total. Encore faut-il s'interroger pour quelle raison elles sont dans cet état de délabrement. Mais cela m'amènerait peut-être à être plus long que je l'aurais souhaité.

Ce séminaire va marquer sans aucun doute un événement important de réorientation de politique générale, de réorientation et d'accès à la démocratie. L'on n'a pas souligné suffisamment le rôle d'émergence par les universités, ou grâce aux universités, de la démocratie dans un certain nombre de pays sous-développés et notamment africains.

Par conséquent, personnellement, je me félicite de la tenue de ce séminaire et je voulais remercier l'AUPELF d'avoir pensé, avec les universités françaises, et notamment les quatre universités de Grenoble, d'avoir pensé à l'organiser et de l'avoir décentralisé ici, à Grenoble.

C'est le moment de remercier, au nom du Directeur Général de l'AUPELF et de son Recteur, du Recteur de l'UREF, les quatre universités de Grenoble, et notamment l'université Pierre Mendès France qui nous abrite.

Je remercie naturellement, au nom de l'AUPELF, son Président, Monsieur Pouyet, et également, puisqu'il y a un comité des relations internationales qui est chargé de cette organisation, sa Vice-Présidente, Madame Casalis, qui a une équipe efficace de collaborateurs parmi lesquels Madame Ewa Bogalska et Monsieur Rosanvallon.

Il ne faut pas oublier les étudiants. Il est remarquable que les étudiants soient associés, et en même temps, qu'ils aient participé à cette organisation; principalement la première promotion du DESS de Gestion et dynamisation du développement, ainsi que les étudiants du DESS de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble.

Mme Alicia CASALIS

Vice-Présidente de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble.

Je voulais remercier Monsieur le Ministre Paul Houtondji, d'être parmi nous aujourd'hui. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Ministère de la Coopération, à l'AUPELF et à mes collègues des quatre universités Grenobloises pour leur collaboration dans l'organisation de ce colloque. Je remercie tout particulièrement les représentants des universités et organismes étrangers, ainsi que les représentants des organismes internationaux, qui sont venus si nombreux et de si loin pour participer à ce débat.

Nous sommes heureux de cette manifestation. C'est un moment fort dans le développement de nos réflexions sur la coopération avec les pays du Sud, nous souhaitons que celles-ci puissent se traduire en nouvelles actions dans le futur.

Allocution de clôture

M. Paulin HOUTONDJI

Ministre de la Communication et de l'Information, République du Bénin.

Démocratisation, économie et développement: la place de l'enseignement supérieur

Chaque mot fait problème dans le thème de ce séminaire et peut-être même chaque ponctuation.

Le problème des problèmes, c'est le rapport entre le titre et le sous-titre. Cette pause dans la voix, cette césure qui, dans le texte écrit, ne se marque tout au plus que par deux points. Ponctuation anodine en apparence, mais qui porte à elle seule le poids d'une interrogation, d'une question dont la solution est loin d'être évidente.

Quelle place pour l'enseignement supérieur ? Quelle mission spécifique ?

Quel rôle d'abord par rapport à l'exigence démocratique, à cet ouragan quasiment irrésistible qui balaie les dictatures, à l'est comme au sud, en cette fin du XX^e siècle ?

Quel rôle aussi par rapport au développement économique, ou plutôt par rapport à l'économie et au développement, comme on a préféré le dire ici, sans doute pour indiquer que les deux concepts sont loin d'être cœxtensifs ?

Ensuite – et on sait à quel point les dictatures ont freiné le développement – en quoi la démocratisation pourrait-elle au contraire le favoriser ? Quel rapport peut-on raisonnablement affirmer entre démocratisation et développement, et en quoi l'enseignement supérieur peut-il promouvoir ce rapport ?

Enfin, au-delà de ces questions théoriques, les parachevant, et sans doute les précédant d'une certaine manière, la question pratique par excellence : quel statut institutionnel peut permettre aujourd'hui, aux organisations chargées de promouvoir et de coordonner l'enseignement supérieur et la recherche dans l'espace francophone, quel statut peut leur permettre d'accomplir au mieux leur mission ?

Dans cette bousculade générale où chacun habilement joue du coude et tire la couverture de son côté – quelle stratégie, quelle tactique, quel jeu peuvent permettre aux institutions concernées de préserver et si possible d'étendre leur territoire ?

Place de l'enseignement supérieur ? rapport à la démocratisation ? rapport au développement ? rapport au rapport entre démocratisation et développement ? statut institutionnel pouvant permettre d'optimiser ce triple rapport ? Voilà donc, si je ne m'abuse, la quadruple question à laquelle nous avons à répondre et que figure en silence dans l'énoncé du thème général cette ponctuation anodine, les deux points qui séparent ou devraient séparer le titre et le sous-titre.

Avons-nous répondu à cette question ? Pouvions-nous vraiment y répondre ?

Je voudrais seulement pour ma part, après les riches discussions de ces deux journées, balbutier in fine, bégayer gentiment quelques réflexions dont certaines paraîtront sûrement redondantes par rapport à tout ce qui a déjà été dit, mais valent peut-être malgré tout la peine d'être redites ou résumées, ou simplement ponctuées du point de vue de l'expérience vécue.

Je viens d'un pays qui a eu une chance extraordinaire, celle de réussir à passer en douceur et sans effusion de sang d'une dictature féroce et passablement verbeuse, qui se prétendait marxiste léniniste, à un régime de droit qui a l'ambition de promouvoir les droits de l'homme et les libertés dans le contexte d'une démocratie pluraliste. La forme de ce passage, les conditions d'un changement de cette nature donneront lieu longtemps encore aux plus vives discussions.

Mais ce qui est sûr, c'est que la Conférence nationale des forces vives, telle que le Bénin a eu le privilège de l'inventer en février 1990, n'est rien d'autre en son principe qu'un grand débat public, qu'une grande palabre – sans qu'il y ait aucune nuance péjorative dans ce mot – une grande palabre qui donne à chaque couche de la population, à chaque groupe organisé, ainsi qu'aux décideurs politiques eux-mêmes, l'occasion d'apprécier ensemble, de manière contradictoire, tous les faits et gestes du pouvoir en prenant à témoin la nation tout entière.

Ce qui est sûr aussi, c'est que ce grand débat peut permettre dans certaines conditions, qui restent à déterminer de façon plus précise, d'éviter toute la colère accumulée en canalisant dans les mots toute la violence ambiante, toute la rancœur amassée au fil des ans, en autorisant en un mot une libre confrontation verbale qui rend désormais inutile l'affrontement musculaire.

Ce n'est pas ici le lieu de développer ce thème.

J'ai eu l'occasion ailleurs de montrer que la Conférence nationale est une alternative à la guerre civile, alternative qui non seulement permet d'épargner les vies humaines, mais offre en outre aux dirigeants eux-mêmes, aux acteurs directs du régime dictatorial décrié par les populations, une porte de sortie honorable pour peu qu'ils aient conservé un reste d'intelligence et de dignité.

Il faut examiner au plus près le phénomène conférence nationale, comprendre pourquoi ce nouveau mode de résolution des conflits politiques est aujourd'hui devenu une revendication majeure des démocrates en lutte un peu partout en Afrique, singulièrement dans les régions francophones, et pourquoi cette revendication se heurte ici ou là à une si farouche résistance des tyrannies en place.

Il faut une analyse comparative des résultats obtenus à ce jour dans les pays qui ont tenu ou tiennent en ce moment leur conférence nationale telle que le Bénin, le Gabon, le Congo, le Togo, le Niger, le Mali, le Zaïre ; apprécier le cas échéant le succès et expliquer les revers complets ou relatifs, prendre la mesure des énormes problèmes en suspens et par-dessus tout, voir comment et dans quelle mesure on est arrivé dans chaque cas à éviter l'explosion; apprécier en toute rigueur et en toute lucidité les risques et les enjeux.

Il nous faut au total une réflexion neuve sur la violence, ou plus exactement sur la distribution, la gestion de la violence. Il nous faut mettre en place si je peux dire, si vous autorisez cette expression, une économie de la violence qui permette à la fois de comprendre et de relativiser, en les mettant à leur juste place, les théories de la violence et de la non-violence.

Cette économie montrerait au passage à quelles conditions peut se substituer à la logique de guerre une autre logique, celle de la palabre, c'est-à-dire d'une modalité du discours humain, dont on sait le rôle important qu'elle a pu jouer et joue encore dans les civilisations rurales, notamment en Afrique.

L'économie de la violence permettrait du même coup de relativiser à son tour le phénomène conférence nationale qui n'est, somme toute, qu'une voie parmi d'autres, un moyen possible parmi d'autres d'abattre la tyrannie, moyen dont le succès reste subordonné sans doute à toute une série de conditions qui restent à déterminer.

Monsieur le Recteur de l'Université de Dakar disait tout à l'heure que l'on n'a pas beaucoup parlé finalement de la démocratisation. Je crois que maintenant, on est un peu mieux servi.

Il y a plus cependant. La démocratisation, on ne le dira jamais assez, ne résout pas automatiquement tous les problèmes, bien au contraire, elle fonctionne dans le meilleur des cas comme un révélateur qui oblige à mettre à nu les vrais problèmes, les vrais défis occultés jusque là par le discours onirique d'un pouvoir mystificateur.

Je citerai deux exemples de défi, un défi politique, et un défi économique.

Le défi politique, nous le vivons tous les jours dans les pays en voie de démocratisation, car il n'est pas facile quand on sort d'une longue période de dictature, d'éviter les dérapages. Il faut donc mettre en place au plus tôt une pédagogie de la liberté, établir ensemble et si possible dans le même esprit de consensus qui a présidé à la lutte contre la dictature, les nouvelles règles du jeu.

Il faut réapprendre par exemple que la liberté d'expression n'est pas la liberté de mentir, que la liberté de la presse en particulier ne consiste pas à orchestrer sciemment, en espérant une impunité totale, de vastes campagnes d'intoxication et de désinformation. Réapprendre par ailleurs que le droit de grève dont on a si longtemps été sevré et que l'on recouvre enfin, n'est pas un droit à des congés payés supplémentaires ; et qu'il n'est plus question dans un état de droit, de pourchasser, de traquer, d'emprisonner, de torturer, voire d'assassiner, de liquider sans autre forme de procès, ceux que l'on appelle les meneurs de grève. Si le travailleur en grève voit sa sécurité désormais assurée, il n'en demeure pas moins une sanction économique de la grève et l'obligation pour le travailleur d'accepter que soit retenue sur son salaire la part correspondant à la durée de l'interruption du travail.

Ce sont des choses élémentaires mais qui ne vont pas de soi pour tout le monde, des choses à réapprendre et à redécouvrir ensemble.

Je crois que dans cet effort collectif et dans la mise en place de cette nécessaire pédagogie de la liberté, l'université, connue pour son rôle actif dans le déclenchement du mouvement de démocratisation, peut encore jouer un rôle considérable, sous peine de trahir sa mission éducatrice.

Il y a donc, par rapport au processus de démocratisation, un travail important de clarification auquel doit contribuer de toutes ses forces l'enseignement supérieur, l'université.

J'en viens maintenant au défi économique, celui justement qui nous intéresse avant tout dans ce séminaire, le défi du développement, c'est-à-dire de la production et de la maîtrise non seulement des moyens de subsistance, mais aussi et plus généralement des moyens d'être soi-même.

Un des effets les plus pervers de la domination est de développer chez les victimes une mentalité d'assisté, une perte d'initiative, un découragement, qui deviennent à leur tour de puissants facteurs de reproduction du sous-développement.

La démocratisation n'efface pas automatiquement cet art, pas plus qu'elle ne supprime automatiquement les obstacles multiples, les embûches monumentales dressées sur le chemin des peuples en lutte pour reconquérir leur personnalité.

Il faut donc initier parallèlement au processus de démocratisation, des actions complémentaires ayant pour objectif spécifique de remettre les esprits d'aplomb, d'inciter les populations à reprendre confiance en elles mêmes, et à reprendre l'initiative dans le domaine économique comme elles ont su le faire dans le domaine politique.

De ce point de vue, il est évident que les programmes d'ajustement structurel resteront voués à l'échec aussi longtemps qu'ils seront perçus par les populations, et plus grave encore, par les experts nationaux eux-mêmes, comme un système de contraintes imposées de l'extérieur, par qui vous savez... – au Bénin, on ne prend plus la peine de dire la Banque mondiale, on dit la Banque, tout court.

Ces programmes d'ajustement structurel resteront inefficaces aussi longtemps qu'ils ne seront pas vécus de l'intérieur comme un ensemble de sacrifices librement consentis parce que perçus comme nécessaires, comme un ensemble de restrictions volontaires et incontournables par rapport à un programme national de développement qui aurait recueilli lui aussi le plus large consensus.

Là encore, dans cet effort de repossession de soi, dans cet effort de repossession du monde, dans cette prise de responsabilité à laquelle les experts nationaux doivent éminemment contribuer, l'université bien entendu a encore un rôle important à jouer.

Je ne serai pas plus long.

Je voudrais ajouter simplement que s'il est une chose que les discussions de ces deux journées ont mise en évidence, c'est bien l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour le développement au sud, et par conséquent la nécessité de renforcer la coopération en ce domaine.

Les nombreuses propositions et recommandations de ce séminaire devraient permettre, en effet, d'atteindre cet objectif en renforçant le potentiel scientifique autonome des pays du sud et leur capacité à inventer eux-mêmes les solutions à leurs innombrables problèmes.

Je conclurai en deux mots.

On entend souvent dire aujourd'hui que la démocratisation est une condition du développement. C'est vrai et c'est faux.

Les mêmes idéologues qui, hier encore, se plaisaient à répéter qu'il fallait absolument l'unité de commandement dans les pays sous-développés qui n'ont pas une vieille tradition démocratique, et que seule cette unité de commandement pouvait leur permettre véritablement de se développer, les mêmes idéologues qui disaient naguère encore qu'en Afrique, il fallait un seul chef, un seul parti, une seule autorité, changent aujourd'hui curieusement de langage et disent: démocratisiez-vous d'abord, ensuite nous vous aiderons.

C'est simplement une nouvelle réponse au même problème qui est et demeure un faux problème.

C'est vrai que les dictatures ont considérablement freiné le développement, et que la renaissance économique d'un pays suppose que les populations qui produisent les richesses reprennent confiance en elles-mêmes, et retrouvent leur droit à l'initiative et à la gestion de leurs propres affaires, mais il ne faudrait pas faire comme si la seule justification de la démocratisation était cette nécessité de créer de meilleures conditions pour le développement économique.

Je dirai comme les philosophes – et nous en avons dans cette salle – dans le langage de Kant, que la démocratisation n'est pas un impératif hypothétique mais, si l'on peut dire, un impératif catégorique. La démocratisation est nécessaire en elle-même et par elle-même car le commandement « Tu ne tueras point » ne souffre d'aucune restriction.

Tu ne tueras point, tu n'emprisonneras point pour délit d'opinion, tu ne tortureras point, tu ne détourneras point les deniers publics, simplement parce que tu sais qu'il n'existe dans le pays aucune instance de contrôle autre que toi-même.

Ce sont là des exigences non négociables.

Il faut donc éviter de faire comme si la démocratisation n'était qu'une condition du développement.

D'autre part, la démocratisation n'entraîne pas automatiquement, en elle-même et par elle-même, la résolution des immenses problèmes auxquels sont confrontées nos sociétés.

S'il fallait caractériser d'un mot la situation actuelle de l'enseignement supérieur dans les pays du sud, je dirais qu'il est en règle générale inadapté, qu'il est désarticulé par rapport aux besoins réels et aux exigences de la société ; qu'il a pour effet à l'heure actuelle de former une armée de plus en plus nombreuse de chômeurs et de diplômés sans emploi, qui compte parmi eux quelques privilégiés plus malins que les autres qui parviennent à se caser à l'étranger, dans les pays industrialisés.

Et s'il fallait de même caractériser d'un mot la recherche dans nos pays, dans les pays du sud, je dirais qu'elle est massivement dépendante, parce que extravertie, tout entière tournée vers l'extérieur, dépendante dans les problèmes qu'elle se pose et dans la manière de les résoudre, d'une demande le plus souvent extérieure, exogène.

J'ai le ferme espoir que la réflexion qui a eu lieu dans cette salle, dans ce domaine universitaire de Grenoble, de même que les nombreuses propositions et recommandations qui en sont issues, nous permettront progressivement d'améliorer la situation actuelle en renforçant dans les pays du sud la capacité autonome d'invention et de résolution par eux-mêmes de leurs innombrables problèmes.

C'est sur ces mots que je voudrais, en vous remerciant tous pour votre participation active, et en remerciant les organisateurs de cet important séminaire, de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant, c'est donc sur ces mots que je déclare clos les travaux du séminaire de Grenoble sur le thème :

Démocratisation, économie et développement : la place de l'enseignement supérieur.

Table ronde : « Ajustement structurel et développement »

Président de séance : M. Patrick GUILLAUMONT

*Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand I
Directeur du CERDI*

M. Michel GUILLOU

Directeur général de l'AUPELF et Recteur de l'UREF.

Coopérer autrement

Je suis heureux d'ouvrir les débats de cette troisième journée du colloque « Démocratisation, économie et développement : la place de l'enseignement supérieur » coorganisé par les universités de Grenoble et l'AUPELF, sous le patronage de Madame Edwige AVICE, Ministre français de la Coopération et du Développement.

Pourquoi ce colloque ? Ce n'est certes pas la première fois que l'AUPELF réfléchit et fait des propositions sur l'articulation entre les universités et l'économie, sur le rôle de la formation scientifique et technique au service du développement et sur la francophonie comme carrefour du Nord, de l'Est et du Sud. Mais l'extraordinaire accélération de l'histoire provoquée par les bouleversements survenus à l'Est au cours de ces derniers mois, et la fin de l'ancien monde bipolaire font de la démocratisation, l'aune à laquelle sont aujourd'hui largement évalués les systèmes politiques, les projets économiques et sociaux et les appels à la solidarité internationale. Universitaires et chercheurs se félicitent de cette liberté. Ils savent que dans leur domaine, avec la condition même de la production des connaissances, cette démocratie est proclamée partout comme une valeur non négociable pour l'ensemble des sociétés.

Mais pour être nécessaire, cette valeur n'est pas, loin sans faut, à elle seule suffisante, pour assurer le développement. Je dirais plutôt l'écodéveloppement ou développement durable, pour reprendre les termes des conclusions du troisième Sommet de la Francophonie tenu à Dakar en mai 89.

Les peuples du Sud attendent, en effet, les dividendes de la démocratie, en termes de meilleur accès à l'éducation, à la santé, parfois même en termes de simple survie biologique. Dans la mesure, certes très différente, où les peuples de l'Est aspirent également à ces dividendes de la démocratie, et au développement durable, si l'on ne veut pas seulement qu'il reste un concept creux, cela implique une profonde révolution des mentalités, beaucoup plus au Nord qu'au Sud, et un transfert massif de savoir-faire et des ressources vers les parties les plus démunies de notre planète. Le Nord développé ne saurait faire l'économie de cette soli-

darité mondiale, sans saper ses propres fondements, car la terre nécessitera partout la mobilisation des intelligences de la matière grise, la seule ressource qui soit également répartie de par le monde.

Chacun sait que l'argent ne suffit pas au développement, et qu'en dernière instance, ce qui fera la différence, c'est la capacité des hommes et des femmes à se prendre en charge, et à mettre les résultats de la recherche dans tous les domaines, notamment celui des sciences humaines, ainsi que la disponibilité technique au service des besoins spécifiques des sociétés, dans le cadre d'une prise de conscience planétaire de l'impératif écologique. Le développement est aussi affaire de responsabilité, et je crois que le colloque de Grenoble a été de ce point de vue un élément important de la réflexion. Et c'est ici que se dessine le rôle des universités et d'une manière générale, celui de l'ensemble du système éducatif. Ce rôle fait l'objet de débats en profondeur dans beaucoup de pays et notamment ici, en France, et ce débat, c'est l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, de la communauté francophone et, en tout premier lieu, les universités africaines qui doivent le mener en échangeant ces expériences. Quel rapport nouveau doit-on nouer entre les formations dispensées et la demande sociale, quelle articulation entre le système productif, quelle priorité assigner à la recherche, dans des contextes de limitation de ressources ?

Ces questions se posent partout et notre rôle d'universitaires est de les placer dans le contexte de la solidarité Nord-Sud, dont la francophonie constitue une sorte de modèle réduit, mais à vocation exemplaire. Et nul doute que cet indispensable paramètre de la solidarité infléchira sensiblement des orientations à prendre dans chacun de nos établissements. Donc, à la question, pourquoi ce colloque, je répondrais parce qu'il traite de problèmes dont la solution est devenue la principale raison d'être des universités, du moins, si elles veulent répondre à l'attente des citoyens, qui même, s'ils ne les fréquentent pas, contribuent, directement ou indirectement, à soutenir leur activité.

Enfin, pourquoi ce colloque aujourd'hui ? Et bien à l'évidence, parce que les thèmes abordés, l'ajustement structurel et la démocratisation, font partie de l'ordre du jour quotidien des universités et en feront encore davantage partie demain. Nous sommes à la veille d'une de ces échéances qui, dans ce nouveau contexte international, peut donner un coup d'accélérateur au nécessaire renouveau des relations Nord-Sud, je fais allusion au quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement, des pays ayant en commun l'usage du français qui se tiendra à Chaillot, à Paris, dans quelques jours et dont ce colloque est une des manifestations d'environnement.

L'attente des citoyens francophones à l'égard des centres de production et de diffusion des connaissances que nous représentons ici, devra y trouver des réponses dépassant l'habituelle langue de bois. L'AUFELF, représentant de la communauté universitaire internationale francophone, opérateur des sommets pour l'enseignement supérieur et la recherche, ne saurait se dérober à sa mission d'initiateur dans les domaines de ses compétences, et ils ne sont pas mineurs. Les responsables politiques attendent que nous formulions des idées neuves, à la hauteur des exigences du moment. C'est pourquoi les résultats des travaux de ce colloque seront analysés par le Conseil d'Administration de l'AUFELF et transmis aux Ministres francophones des affaires étrangères qui préparent le Sommet.

Je voudrais pour terminer vous dire que Grenoble a été l'occasion d'un débat nouveau : il est tout à fait évident que le mot « *coopérer autrement* », peut être un mot de circonstance et un mot de réalité. Après les exposés introductifs et celui du Ministre français de la coopération qui

a parlé sans fard des problèmes réels du système éducatif en Afrique et de la coopération de l'enseignement supérieur, après les propos du Directeur Général de l'INSERM, Monsieur LAZAR, qui a, clairement et avec beaucoup de franchise, indiqué quels étaient nos défis communs en matière de recherche, la communication de Madame KABOU, auteur du livre « Et si l'Afrique refusait le développement », qui a présenté une vue personnelle et très neuve de ce que devraient être le développement et la coopération dans une Afrique qui, finalement, parle maintenant sans tabous et revendique une coopération autre pour le développement. Ces deux jours ont ouvert des pistes : quand dans un forum universitaire, on accepte de dire qu'au Sud, si on veut que la recherche de l'enseignement supérieur se développent, il ne suffit pas de parler de coopération, mais il faut que les chercheurs aient un confort scientifique réel, c'est-à-dire des moyens comparables à ceux du Nord et quand on a le courage aussi de dire, qu'aujourd'hui, si le SMIC pour un enseignant, chercheur au Nord est de 300 000 Francs par an, on ne pourra pas continuer à rémunérer très faiblement des chercheurs de qualité au Sud dans des domaines très lacunaires, sans leur garantir un confort social minimum.

Tous ces problèmes là ont été évoqués sans langue de bois, et cette franchise des débats est à mon sens un très bon préalable à ce colloque d'aujourd'hui. La séance, ce matin, sera présidée par le Professeur GUILLAUMONT, qui va vous présenter les interlocuteurs.

Nous souhaitons à l'AUFELF qu'après que chacun des intervenants aient livré les points forts de leur intervention, s'instaure un débat très vrai. Ce débat se poursuivra sur le thème « Démocratisation et développement économique », et s'achèvera par la séance de clôture présidée par Madame Catherine TASCA, Ministre français chargé de la francophonie.

Ajustement structurel et développement : prolégomènes

Monsieur Patrick GUILLAUMONT

Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand I (France). Président de séance.

Je voudrais, en commençant ce débat sur l'ajustement structurel et le développement, remercier d'abord l'initiative qui a été prise par l'UREF et les universités de Grenoble d'organiser ce colloque et de le poursuivre ici en Sorbonne, sur ces thèmes essentiels de l'ajustement et du développement, de la démocratie et du développement. Je crois qu'il était bon qu'il y ait une réflexion publique, venant d'auteurs, de chercheurs et d'hommes politiques qui ont beaucoup contribué à l'avancement des idées sur ces questions, et que l'on puisse ainsi marquer la présence d'une pensée et d'une réflexion vigoureuse de langue française sur des problèmes dont dépendent la vie et l'évolution de nombreux pays aujourd'hui.

C'est l'occasion de montrer qu'il y a matière à amorcer un réseau et une réflexion organisés, structurés, de langue française en matière d'économie du développement. Nous comptons beaucoup sur le soutien de l'UREF dans ce domaine et nous savons que c'est votre intention d'aller dans cette voie.

Nous avons la chance d'avoir avec nous, pour traiter de ces importantes questions, des personnalités qui ont beaucoup réfléchi sur l'ajustement et ont une expérience de la façon dont les politiques d'ajustement ont été conduites dans différents pays. Nous regrettons naturellement la défection de dernière minute, due à des empêchements, bien compréhensibles, de certaines des personnalités qui étaient prévues et que je suis chargé d'excuser, notamment le Ministre DOSSOU de la République du Bénin, de son Excellence, l'Ambassadeur TUHO, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire auprès des Communautés européennes et de la Belgique, celle de Jean-Michel SEVERINO, chef du service des affaires financières et de la coordination géographique au Ministère de la coopération du développement parti pour une mission urgente, et celle de certains autres collègues. Je vous prie de les excuser : ils nous ont dit combien ils regrettaient de ne pouvoir être avec nous aujourd'hui. Néanmoins,

nous avons suffisamment de personnalités autour de cette table pour pouvoir animer ardemment, le débat de ce matin.

Je voudrais présenter tout d'abord les personnes qui sont autour de la table : Monsieur CHEDLI AYARI est ancien Ministre de Tunisie, où il fut chargé du Plan et des Finances et d'autres ministères. Plus récemment, Monsieur CHEDLI AYARI a fondé et puis a été le Président de la Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique, la B.A.D.E.A., et il a donc une très longue expérience en ce domaine.

Monsieur BUARQUE Cristobam est professeur à l'université de Brasilia. Il a été Recteur de cette université et a écrit plusieurs ouvrages sur l'ajustement structurel.

Serge CALABRE Professeur à l'Université de Grenoble, a été un des organisateurs à Grenoble des deux journées précédentes : Serge CALABRE a eu une longue expérience en Côte d'Ivoire où il a été professeur pendant de nombreuses années, et a beaucoup écrit sur les problèmes de développement et de marché de matières premières.

Paul DESNEUF, professeur à l'université de Paris II, a lui-même une longue expérience africaine, puisqu'il a été professeur à l'université de Dakar, et à l'université de Libreville : c'est aussi un spécialiste des questions de développement.

Jim de MELO est ici à plusieurs titres : il est professeur à l'université de Genève, université francophone, mais il a aussi une importante responsabilité à la Banque mondiale, où il est en charge des questions de politique commerciale. Tous les économistes le connaissent, surtout et d'abord, par ses multiples écrits. Je crois pouvoir dire que c'est un des économistes les plus féconds de sa génération et sa pensée a été largement diffusée et connue dans le monde des économistes. Son expérience est grande également sur le terrain, et notamment en Amérique Latine.

Karim LIMAN est le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'université de Niamey. Nous savons tout le travail qu'il fait à l'université de Niamey dans des conditions difficiles. Il a beaucoup travaillé sur les questions de développement économique et l'ajustement au Niger, et participé, comme un certain nombre d'autres économistes du Niger, à ce grand mouvement de réflexion qui a, à travers la Conférence nationale, animé la vie politique de ce pays au cours des derniers mois.

Philippe HUGON, professeur à l'Université de Paris X Nanterre, a, lui aussi, une longue expérience en matière de développement. Il a été, autrefois, aux universités de Yaoundé, de Tananarive en particulier, où il a fait de longs séjours, mais il est surtout connu pour ses nombreux travaux dans la plupart des domaines du développement, notamment en matière de ressources humaines et d'intégration régionale.

M. Elliott BERG, enfin, est un des économistes américains les plus connus sur les questions de développement et peut-être le plus connu de ceux qui travaillent sur l'Afrique. Son nom est attaché à une série de grands rapports, dont l'un s'appelle le rapport BERG. Le rapport BERG a été à l'origine des réformes de politique économique en Afrique et a inspiré de nombreux programmes d'ajustement, dans la première phase des années 80. C'est aussi et d'abord, un universitaire, il a été professeur à l'université du Michigan, où il a fondé un Centre de recherche : il n'a, depuis, jamais cessé d'enseigner, en particulier à l'Université de Clermont et au C.E.R.D.I., dont je m'occupe, où il est professeur invité depuis de nombreuses années. J'ajoute que Jim de MELO aussi, parmi ses nombreuses activités, est professeur invité dans notre université. Et si je l'indique, c'est aussi pour marquer cette unité du monde francophone.

qui vient puiser sa richesse, non seulement parmi les pays francophones mais aussi dans des centres de recherche et dans des universités où le français n'est certes pas la première langue, comme au Brésil, dans les pays du Maghreb ou comme aux États-Unis.

Pourquoi l'ajustement structurel ?

Permettez-moi de prononcer quelques mots pour lancer le débat. Voici maintenant dix ans que nous parlons d'ajustement structurel et lorsque l'UREF s'est posée la question de savoir quel pourrait être le thème de cette demi-journée, nous nous sommes demandé s'il fallait encore parler d'ajustement structurel, le thème paraissant si peu nouveau. Cela étant, comme c'est une question qui hante les réflexions et la vie quotidienne de tant de gens, elle a été maintenue. Et il est intéressant de faire le bilan au terme de dix ans, de cette grande expérience de réforme des politiques économiques et de se demander pourquoi cela dure encore. Une question qui, dit-on, devient à la mode, est de savoir s'il y a une vie après l'ajustement structurel ? Et si nous voulons tenter de répondre à cette question, nous pourrions nous demander si la vie dont il s'agit n'est pas le développement, qui est couplé avec ce mot dans le titre de cette journée.

En effet, l'ajustement qui a été engagé au cours des années 80, était inévitable. Les déséquilibres de beaucoup d'économies en développement, au début des années 80, étaient considérables, tant du côté de la balance des paiements que du côté des finances internes, des finances publiques en particulier, si bien que des ruptures dans l'évolution étaient inévitables. Et l'ajustement d'une forme ou d'une autre, par stagnation ou par réforme, était, comme on le dit parfois, incontournable. Mais cet ajustement pouvait prendre des formes variées. Il pouvait prendre la forme d'une simple stabilisation, c'est-à-dire d'une restriction de la demande interne, qui rétablirait les équilibres. Mais le but de l'ajustement structurel était, précisément, d'obtenir une diminution des déficits externes, en particulier, qui puisse s'accomplir sans que le niveau de l'activité et le rythme de croissance en soient amoindris.

C'est précisément le sens de l'ajustement structurel : c'est un ajustement qui, par définition, devait permettre d'assurer moins de déséquilibre avec la même croissance sinon plus de croissance. Cela ne pouvait se faire que par un changement assez profond dans la structure de la production, et c'est pourquoi cet ajustement a été plus long et plus difficile que la simple stabilisation qui a été opérée, non sans pleurs, non sans larmes, non sans difficultés, plus rapidement et plus efficacement que l'ajustement structurel. Sur le plan conceptuel et sémantique, le conflit très souvent noté entre l'ajustement et le développement, était logique lorsqu'il s'agissait de la stabilisation, mais beaucoup moins lorsqu'il s'agissait de l'ajustement structurel.

Le désenchantement des politiques d'ajustement structurel

D'où vient le scepticisme et ce désenchantement après tant d'années « d'ajustement structurel » ? Il y a plusieurs raisons. La première, c'est que, l'on a mieux réussi la stabilisation que l'ajustement structurel à proprement parler. Les moyens techniques pour stabiliser une économie sont assez bien connus, même si c'est difficile, socialement coûteux et politiquement dangereux : contrôler la dépense interne, la monnaie, le crédit, le budget, voilà des instruments,

non sans quelque débat, bien sûr, dont on connaît l'efficacité. En revanche, assurer un changement dans la structure de la production qui permet de produire plus de biens exportables ou importables et d'avoir moins de déficit avec plus de croissance implique un changement beaucoup plus fondamental dans toutes les variables et paramètres de l'économie, un meilleur fonctionnement des marchés, des changements de prix, de l'organisation de la production, des entreprises. Tout ceci est beaucoup plus difficile et beaucoup plus long. La première raison tient donc à la lenteur même et au caractère diffus d'un processus d'ajustement structurel.

La seconde raison, c'est que l'ajustement a sans doute été, au cours des années 80 en tout cas en Amérique latine et peut-être plus encore en Afrique, contrarié par un certain nombre d'influences que l'on peut qualifier d'exogènes, ou que l'on qualifiera d'environnement des politiques. Dans beaucoup de ces pays, nous avons assisté au cours des années 80 à une détérioration sans précédent des termes de l'échange, et à une augmentation très considérable du service de la dette extérieure. Ces phénomènes n'étaient peut-être pas totalement exogènes, mais ils ont rendu la tâche difficile dans de nombreux pays. Nous pourrions en débattre.

Une troisième raison qui explique ce désenchantement apparent, au cours de cette décennie, relève du caractère « informel » de l'ajustement. Au fond, il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas eu d'une certaine façon un ajustement, mais il s'est produit là où on ne l'attendait pas. On l'attendait dans le secteur moderne, on voulait réformer les entreprises publiques, les finances publiques, mais l'ajustement impliquait plus de flexibilité dans le fonctionnement des marchés, des ajustements de prix relatifs et de rémunérations, et c'est dans le secteur informel que cela s'est produit. Le secteur moderne a maintenu très souvent ses rigidités, et a été le lieu sur lequel s'est concentré l'effort fiscal des pays, ce qui fait qu'il a été de plus en plus imposé et que, contraint par ces rigidités, d'ordre culturel, social, fiscal même, il s'est rétréci, et simultanément, le secteur informel s'est développé. C'est une constatation que l'on a pu faire dans de nombreux pays en Afrique et en Amérique Latine. Pendant les années d'ajustement, nous avons assisté à une augmentation du secteur informel. On a dit qu'il a joué un rôle de tampon, ce serait une consolation, mais c'est un processus qui est en lui-même dangereux parce qu'il est cumulatif, et que le développement du secteur informel, dû à l'incapacité du secteur moderne de faire face aux nouvelles contraintes, entraîne en contrepartie une sorte de dépérissement de l'État, sous une forme qui n'est pas celle à laquelle on pensait autrefois, mais tout simplement, parce que l'État n'arrive plus à prélever les recettes nécessaires pour assurer ses fonctions essentielles. Et au moment où l'on essaie de le dégager de ce qu'il faisait mal parce qu'il n'était pas apte à le faire, on s'aperçoit simultanément qu'il ne parvient plus à faire ce pour quoi il est institué. Je crois qu'il y a là une évolution qui est aussi un des points importants et sur lesquels il nous faudra réfléchir.

J'ai mentionné que l'ajustement avait été insuffisamment « structurel », qu'il avait été contrarié et en grande partie informel. Je voudrais introduire un dernier élément en disant que l'ajustement a été, d'une certaine façon, emprunté. Pourquoi emprunté ? Puisque nous sommes à la Sorbonne et sous le patronage des Universités francophones, – il y a ici les portraits de Corneille, Molière, Racine, – vous me permettez, bien que je ne vois pas La Fontaine, de me référer à sa poésie. Car, au fond, que veut dire le mot ajustement ? La Fontaine a écrit, dans une fable, ces deux vers que je me permettrai de citer :

*« et la dernière main que met à sa beauté
une femme partant en conquête
est un ajustement de mouches empruntées »*

Ce mot ajustement peut nous faire réfléchir quelques instants sur la signification des processus d'ajustement en liaison avec le développement dont nous devons débattre.

L'ajustement au XVII^e siècle signifiait la parure. Alors dans quelle mesure l'ajustement, tel qu'il a été pratiqué, est-il un ajustement en profondeur ou un ajustement un peu fictif de parure ? L'ajustement de mouches empruntées, ce sont des mouches que l'on se mettait sur le visage pour se parer, une série de points, d'actions micro-économiques, qui doivent constituer le contenu d'un programme d'ajustement : cet ajustement est diffus, il est constitué de multiples points particuliers. Mais ce sur quoi je voudrais insister, c'est qu'il est emprunté, et, cela peut évoquer plusieurs sens. Il est emprunté bien sûr, parce qu'il est accompagné en grande partie de prêts d'ajustement ou de facilités du Fonds Monétaire, de prêts d'ajustement structurel de la Banque, et qu'il faut d'ailleurs rembourser maintenant, ce qui est un des problèmes majeurs dans certains pays que nous connaissons bien, où la charge de la dette est en grande partie, d'Afrique, une dette à l'égard d'institutions qui lui ont prêté dans le cadre des politiques d'ajustement. C'est un ajustement emprunté, aussi, parce qu'il est un peu fictif, formel, pas assez en profondeur – nous l'avons déjà évoqué – et c'est un ajustement emprunté, parce qu'il n'est pas assez intériorisé par les pays en développement eux-mêmes. Un des grands problèmes, qui apparaît sans doute dans le débat, relève du fait que l'ajustement a été peut-être insuffisamment « internalisé », insuffisamment considéré par ceux qui ont eu à le mettre en œuvre, comme leur propre affaire : ils n'y adhéraient pas totalement et, pour des raisons diverses, cet ajustement était un peu trop poussé de l'extérieur. C'était peut-être une des raisons de son insuffisante efficacité ou du désenchantement qu'il a accompagné.

Ajustement et démocratie

Enfin, puisque nous avons évoqué le terme de la démocratie, qui sera l'objet du débat de cet après-midi, nous ne pouvons pas ne pas faire le lien entre l'ajustement et la démocratie : s'il y a plus de démocratie dans un certain nombre de pays, ce devrait être une garantie pour que les réformes de politiques économiques, que l'on appelle ajustement, ou que l'on peut appeler autrement, soient les réformes vraiment décidées et internalisées, ou intériorisées, par le pays, ce qui devrait leur donner plus d'efficacité. Mais ce n'est pas non plus sans soulever d'autres problèmes, car la démocratie fait naître beaucoup d'attentes et que ces attentes ne peuvent pas toujours être immédiatement satisfaites. Ceux qui ont l'expérience de conférences nationales récentes pourront nous en parler. Il n'est pas aisé de mener ainsi des réformes efficaces avec des attentes multiples.

Ces réformes, si elles sont adoptées, ont plus de chance de réussir, mais leur probabilité d'être adoptées n'est pas elle-même très grande, car d'autres contraintes apparaissent. Nous sommes tous très attentifs à ce grand mouvement très espéré de démocratisation, mais nous devons aussi avoir conscience des conditions nouvelles dans lesquelles les réformes de politique économique vont maintenant être engagées dans les pays, et nous devons faire le lien entre ce qui sera dit au cours des deux séances : ajustement structurel et développement d'une part, et démocratisation et développement économique d'autre part.

Monsieur Chedly AYARI

Ancien Ministre, Tunisie

Ancien Président de la BADEA

L'ajustement, concept passionnel

Il y a dans l'histoire économique des concepts passionnels. La Théorie de l'Équilibre Général en est un. L'Ajustement en est un autre. Pourquoi ? Pour trois raisons principales.

D'abord, par la place prédominante qu'occupe depuis une décennie au moins le concept de l'ajustement dans la politique de coopération internationale pour le développement.

Ensuite, par la violence des débats que l'Ajustement déclenche – violence allant jusqu'à la mort d'hommes –. Rappelons-nous ce qui s'est passé dans plus d'une capitale africaine, asiatique et latino-américaine.

Enfin, par le volume important de travaux théoriques – nous avons autour de cette table d'éminents théoriciens en la matière – que le concept de l'Ajustement a engendrés en si peu de temps.

Les définitions de l'Ajustement sont multiples. Mon collègue, le Professeur Guillaumont, en a proposé certaines. Toutes les définitions rappellent les trois volets suivants :

- restructuration de l'appareil de production et de distribution de l'ensemble des biens et des services ;

- libéralisation des activités économiques des répressions bureaucratiques et substitution des contraintes du marché aux contraintes administratives ;

- démocratisation de la gestion économique ou encore du « gouvernement du Développement », pour reprendre la terminologie de la Banque mondiale.

Ces trois volets ou ces trois fondements visent à réaliser une série d'objectifs.

- Le 1^{er} objectif est la stabilisation urgente des déséquilibres extérieurs (déficit commercial ou/et courant, hémorragie des réserves de change, etc.).

- Le 2^e objectif est la réduction progressive de ces déséquilibres jusqu'au seuil jugé « tolérable » ou jusqu'à la réalisation de l'équilibre voire de surplus dans les Comptes extérieurs.

- Le 3^e objectif est la mise en place de mécanismes d'allocation optimale des ressources productives basés sur des calculs de coûts, d'efficience, de productivité et de rendements alternatifs.

- Le 4^e objectif est l'exposition de l'économie domestique au système mondial – et notamment occidental – d'échanges de biens, de services et de capitaux.

Je ne pense pas que pareils objectifs soient matière à controverse en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine. La controverse, la problématique en somme, se trouve en fait dans « la résolutique », c'est-à-dire dans l'agencement des politiques et des mesures, dans l'évaluation du couple coûts-bénéfices (économiques et non économiques) de l'Ajustement.

Les chroniques dressées périodiquement par la Banque mondiale, le FMI ou par d'autres institutions sur les succès et les échecs de l'Ajustement dans les pays du Tiers Monde n'ont

pas tempéré les débats sur la « résolution » évoqué plus haut. Peut-être parce que l'analyse des causes et des conséquences des succès et des échecs constatés est restée trop superficielle encore. Prenons par exemple la résultante-croissance des Politiques d'Ajustement. Celles-ci sont-elles inductrices de croissance ou non ? Le rééquilibrage des Comptes Extérieurs prime-t-il – et jusqu'où ? – sur l'objectif Production ? Et quid du coût Social de l'Ajustement ?

Propositions de la Banque mondiale : une analyse critique

Projetons tout cela en Afrique sub-saharienne où le test de succès ou d'échec des Politiques d'Ajustement est probablement le plus significatif. Dans un document distribué aux participants à ce séminaire, j'ai procédé à une analyse critique d'un très important Rapport de la Banque mondiale (publié en 1989) sur l'avenir de l'Afrique en voie d'ajustement jusqu'à l'horizon 2020-2025.

La Banque retient les quatre objectifs suivants :

- améliorer le PIB global et par tête.
- assurer la sécurisation alimentaire des populations africaines.
- généraliser l'éducation primaire.
- généraliser la santé de base.

Pour réaliser ces objectifs, la Banque mondiale propose d'abord 2 grandes orientations : la création d'un environnement propice et le renforcement de l'infrastructure humaine et institutionnelle dans le cadre de Politiques d'Ajustement Structurel renouvelées.

La Banque propose ensuite une stratégie de développement à quatre volets :

- faire de l'Agriculture la pièce maîtresse du Développement africain ;
- renforcer l'intégration régionale entre pays africains ;
- promouvoir une nouvelle gestion (un nouveau gouvernement) du Développement en Afrique ;
- créer un nouveau type de partenariat et un nouveau dialogue entre l'Afrique et la Communauté Internationale.

Sur l'intégration régionale

La Banque mondiale dresse un bilan négatif très sévère de l'intégration régionale en Afrique. Un rappel en fait d'une réalité bien connue. Cependant, la Banque ne se contente pas de critiquer. Elle propose aussi que l'intégration régionale puisse bénéficier à l'avenir de Programmes d'Ajustement Structurels Régionaux financés par des ressources internationales. Une innovation et un tournant qu'il faudrait saluer.

Sur la Nouvelle Gestion du Développement

Jamais la Banque mondiale n'a été aussi critique – voire téméraire – dans son évaluation de l'Ordre Politique Africain. En dénonçant le déficit de démocratie, de compétition, d'intégrité et de compétitivité qui caractérise les Systèmes de Pouvoir en Afrique, la Banque impute au mauvais gouvernement interne des Affaires Économiques une grande part de responsabilité dans l'échec de l'Ajustement en Afrique.

Sur le nouveau partenariat et le nouveau dialogue entre l'Afrique et la Communauté Internationale

La Banque insiste en particulier sur la nécessaire internalisation ou encore la dépaternalisation de la coopération entre les pays africains et leurs partenaires internationaux. Mais justement, la question se pose. Quand et à quelles conditions pareille internalisation pourrait-elle prendre place ? En d'autres termes, quel niveau de démocratisation, de libéralisation, de respect de droits de l'homme, de compétence des cadres domestiques, faudrait-il pour que ce nouveau partenariat et ce nouveau dialogue aient lieu ?

La coopération euro-africaine dans le cadre de la Convention de Lomé – où l'aide n'a jamais pu être liée au respect des Droits de l'Homme – montre à quel point la réponse à ces interrogations est difficile à trouver.

La Communauté Internationale se trouvera de plus en plus devant le dilemme suivant :

– ou bien bloquer toute aide à l'Afrique, jusqu'à ce que celle-ci soit jugée apte à internaliser ses rapports avec ses partenaires. Il s'agira alors d'une coopération-sanction dont les conséquences politiques risquent d'être bien graves ;

– ou bien constituer le processus de coopération classique – une coopération paternaliste et administrée, quitte à prodiguer de temps à autre des leçons de morale politique à l'Afrique. C'est cette dernière éventualité qui nous paraît le plus probable.

En conclusion, nous dirons que l'Ajustement, plus qu'une affaire de rééquilibrage de comptes Extérieurs, met l'Afrique devant des choix de société fondamentaux. C'est à Elle qu'il revient de décider de la voie qu'elle doit suivre à l'avenir.

M. Buarque CRISTOBAM

Université de Brasília.

Le rôle des universités dans la définition des politiques d'ajustement

Du point de vue de l'analyse et de l'ajustement, je n'ai rien à ajouter aux propos de Monsieur AYARI. Si on substitue au mot Afrique le mot Amérique du Sud, ce sont les mêmes problèmes. Je vais orienter mon discours sur le rôle de l'université, non pas pour savoir comment mener une politique d'ajustement, de démocratie, de développement, mais pour définir quel ajustement, quelle démocratie, quel développement nous souhaitons dans nos pays ? Il est temps que les universités prennent position sur ces processus et en deviennent les moteurs. C'est le rôle des universités d'y participer. Elles doivent être plus que des instruments, et être en mesure de définir les concepts eux-mêmes.

Prenons l'exemple du concept « ajustement ». Quel ajustement ? L'ajustement incluant un fort taux de chômage ? L'ajustement purement monétaire ? L'ajustement qui entraîne un pays comme le Brésil dans le déclin à un retour à l'agriculture, après avoir connu un très grand développement industriel ? Quel ajustement ? C'est à nous de définir de quel dévelop-

pement nous avons besoin : le développement sain de l'équilibre écologique, qui respecte la diversité culturelle, qui respecte la légalité, le développement pour la production, de manière à satisfaire les besoins de la population.

Et la démocratie ? La démocratie, comme nous la connaissons au Brésil, est une démocratie politique, qui comprend cependant un apartheid social, proche de l'apartheid sud-africain, à la différence qu'il n'est pas racial.

Devons-nous prôner une démocratie de compromis, avec des problèmes sociaux ? C'est le rôle de l'éducation d'en discuter. Quelle université voulons-nous, pour définir quel développement ? Quelle stabilité ou quel ajustement ? Et quelle démocratie ? Nous allons vivre pendant quelques décennies une grande aventure et les acteurs de ce changement seront notamment les universités.

Sortant d'une période de certitudes, nous allons entrer dans une période de doutes. L'université doit être un instrument de doute et non pas seulement de certitudes, de la croyance et de l'utopie, pour un monde plus parfait, afin de passer d'un siècle de la technologie à un siècle de l'éthique. Les économistes devront concevoir une nouvelle forme de pensée.

Pour une révolution de la pensée

Nous devons passer de l'évolution des théories à une révolution de la pensée. Nous croyons que nous sommes désormais en rupture. De la propriété individuelle, nous devons passer à la conception d'une propriété humaine de la planète, et l'écologie sera au premier plan de nos préoccupations. Il s'agira de passer du mépris de la nature à un nouveau et modeste concept. C'est un point fort du débat.

Des frontières nationales, passer à un nouveau cosmopolitisme, respectueux de la diversité. Il est difficile d'imposer un cosmopolitisme unitaire. Égaler l'Occident, dans le désir d'une nouvelle modernité, c'est le rôle de l'université. Redéfinir les concepts des modernités pour les prochaines années. Évoluer d'une formation définitive de docteur vers une formation permanente. Les docteurs du futur seront des docteurs en devenir.

Passer de la salle des cours, fermée, à une université ouverte, grâce aux moyens de communication de masse ; d'un savoir individuel, propriété d'un individu, à un savoir international. Le monde s'unifie jour après jour.

Nous assistons à une intégration et nous évoluons vers un tiers monde planétaire. L'Université doit obéir à un élitisme de travail. Mais, dans les domaines technologiques, la médecine, le droit... si l'on poursuit des objectifs démocratiques, de développement, de stabilité et d'ajustement, les scientifiques doivent œuvrer pour résoudre les problèmes de la masse et non pas seulement les problèmes de populations spécifiques.

Nous avons ici l'occasion d'adresser un défi au monde. Les professeurs, les universitaires pourront travailler ensemble dans un monde intégré. L'université dispensait jadis un savoir international, mais le savoir restait chez quelques-uns. Aujourd'hui, nous pouvons envisager un savoir international destiné à tous. Nous aboutirons à de nouvelles définitions de la stabilité et de l'ajustement, du développement et de la démocratie, mais ces définitions seront transnationales. C'est le défi auquel nous serons confrontés dans les prochaines années.

M. Elliot BERG

Vice Président, Development alternative Inc., Washington.

La mise en œuvre des programmes d'ajustement

Le problème d'exécution des programmes d'ajustement a été étrangement négligé dans la littérature sur le développement, sur l'ajustement. On suppose le plus souvent que l'adoption d'un programme d'ajustement formel signifie son exécution et l'on cherche à mesurer qualitativement ou quantitativement les résultats. Mais très peu d'études examinent leur adoption. Pour des raisons évidentes, il est important de savoir si les pays en ajustement ont réellement mis en œuvre les points sur lesquels ils se sont mis d'accord avec les Institutions internationales.

Faillite de la politique d'ajustement structurel

A priori, on doit s'attendre à un mauvais degré d'exécution, pour plusieurs raisons : En premier lieu, rares sont les épisodes historiques où les conditions de la politique économique ont été imposées. Certes, on parle volontiers d'accords entre partenaires mais les conditions sont en règle générale imposées par les institutions de Bretton Woods ou leurs partenaires bilatéraux.

On peut cependant évoquer les expériences des années 60, où les États-Unis ont essayé d'imposer à l'Amérique Latine une série de réformes assujetties à des conditions classiques dans tous ses prêts, équivalents aux prêts d'ajustement. Au bout de 10 ans, cette expérience a été abandonnée.

De même, la Banque mondiale a tenté d'imposer à l'Inde et au Pakistan une plus grande ouverture vers l'extérieur en matière de politique économique : les relations avec l'Inde furent conflictuelles et l'expérience pakistanaise n'aura duré que 5 ans.

Le deuxième facteur relève du peu d'adhésion à ces conditions et du manque de consensus. Aujourd'hui, l'adhésion idéologique est plus forte qu'il y a dix ans, surtout en ce qui concerne la vitesse d'application des réformes. Cependant, entre donateurs et pays receveurs, les difficultés persistent et un grand nombre d'acteurs économiques restent peu convaincus de la justesse et du bien fondé de beaucoup de ces réformes.

Le troisième point, mentionné déjà par plusieurs orateurs, est le suivant : ces réformes ont été insuffisamment internalisées. Les pays concernés ne dirigent pas leurs projets et ces programmes ne leur appartiennent pas. Enfin, à l'examen des rapports entre bailleurs de fonds et pays bénéficiaires, on note qu'aucune sanction n'a été prise à l'égard des pays peu respectueux des règles.

Dans les années 80, au début de la période d'ajustement, trois pays ont été écartés d'une partie des premiers prêts d'ajustement de la Banque mondiale. Hormis ces trois cas, il y a rarement eu de sanctions.

Dans cet environnement, on peut s'attendre à de nombreuses faillites dans l'application des politiques d'ajustement structurel.

Les rapports de la Banque mondiale

Une autre explication nous provient des missions sur le terrain qui rapportent des conclusions pessimistes. Mais lorsqu'on examine les études réalisées, peu nombreuses, sous les auspices de la Banque mondiale. (Le Fonds Monétaire et la Banque ont publié deux grands rapports : « Rapport sur les prêts à l'ajustement » et « Report on the adjustment ») : Que peut-on lire dans ces documents, sur le degré d'application de ces réformes ? Sur un ton auto-satisfait, on cite notamment ces chiffres : 60 % des conditions ont été appliquées en totalité et 80 % ont été appliquées partiellement. Comment concilier ces deux constatations ? Anticipation de faillite pour des raisons historiques et analytiques, évaluations formelles qui simulent de bonnes performances...

Le mirage de l'ajustement

On peut avancer trois raisons possibles pour expliquer ce paradoxe :

Premièrement : dans tout prêt formel d'ajustement, on relève un certain nombre de conditions sans contenu véritable : ce sont des mesures que le gouvernement aurait prises de toute façon, avec ou sans l'apport des prêts d'ajustement. Dans ce cas, l'adhésion aux conditions formelles n'est pas très significative.

Deuxième explication : de nombreuses conditions sont purement institutionnelles : créer un comité, évaluer 80 % des projets de programmes d'investissements publics, etc. Dans ce cas, il est presque impossible d'évaluer la bonne mise en œuvre des programmes, car les conditions sont très subjectives.

Troisième facteur : de nombreuses conditions sont diluées, changées ou adoucies au cours des réformes, lorsque le pays juge trop difficile l'application des conditions négociées avec la Banque ou le Fonds. Prenons l'exemple d'un pays dont le prêt est assorti de la condition suivante : privatiser une vingtaine d'entreprises en 12 mois. Si dans ce délai, les privatisations ne sont pas réalisées, mais que l'on a annoncé à la presse que le processus de privatisation était « en cours », on considère les conditions remplies, alors même qu'il y a eu déviation par rapport aux négociations préalables.

Pour conclure sur ce point, le respect d'un certain nombre de conditions sont des leurres. Je mentionnerai encore deux implications.

Premièrement, il faut être très prudent dans les analyses sur l'impact des programmes d'ajustement. La croissance de la production agricole dans beaucoup de pays africains n'a pas été satisfaisante dans les années 80, malgré l'adoption de programmes d'ajustement agricoles, mais il aurait fallu augmenter le prix à la production, libéraliser les échanges... or, les prix nominaux, imposés aux producteurs, n'ont pas tenu compte du taux d'inflation. Les prix réels n'ont donc pas augmenté, et l'environnement incitatif n'a donc pas été modifié.

Même en libéralisant les échanges, il reste tant d'entraves administratives, tant de barrières au libre échange, qu'il faudra attendre de nombreuses années avant de les abolir.

Deuxièmement, il faut revoir le traitement de ces conditions. Si ces études de cas montrent qu'en fait, beaucoup de ces conditions ne sont pas, ou sont légèrement exécutées, il faut revoir

tout ce processus d'ajustement entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Le coût entraîné par ces conditions est considérable, en termes de manque d'internalisation.

Le dialogue est faussé par un jeu dans lequel les partenaires ont tendance à vouloir maintenir un système de relations, sans examiner les problèmes de près. Les contrats sont en quelque sorte figés au lieu d'être adaptés dans une recherche commune des vraies solutions de politique économique, pour mettre en place des programmes destinés à favoriser la croissance.

M. Jaime de MELO

Professeur à l'Université de Genève.

L'évolution des politiques d'ajustement structurel à travers les rapports de la Banque mondiale

Il y a eu trois rapports (un troisième va sortir) sur l'ajustement structurel mondial – lequel a débuté en 1980. Il faut cependant remonter au moins jusqu'en 1975, date du premier choc pétrolier, pour en trouver l'origine. Je me propose d'en examiner l'évolution. Les rapports qui ont été publiés émanent du service de la recherche de la Banque où je travaille. La recherche sert plus à émettre des critiques ou des évaluations. Il est plus facile pour nous de faire des critiques, que dans la partie opérationnelle où l'objectif primordial est le plus souvent d'accorder des prêts.

Je mentionnerai quatre préoccupations majeures :

En premier lieu, la problématique. Quelle a été l'évolution de la pensée sur la problématique entre le premier, deuxième et troisième rapport ?

Deuxièmement, le bilan : Où en est-on aujourd'hui ? Qu'en est-il des conclusions du troisième rapport ? Les conclusions diffèrent-elles du premier et du deuxième rapport ?

Troisièmement, la réflexion actuelle : tous ces rapports émettent des recommandations. Que doit-on imposer ou que doit-on recommander sur la politique de prêts d'ajustement structurel ?

Enfin, où en est l'Amérique Latine aujourd'hui ? Les problèmes sont-ils exactement les mêmes qu'en Afrique ou ailleurs, et quelles sont les mesures urgentes ?

Problématique

La problématique a déjà été très bien abordée : il est tout à fait clair que les pays en voie de développement ont souffert de chocs énormes. En particulier, il y a eu détérioration des termes de l'échange, augmentation des taux d'intérêt, et également bien sûr, coupure d'accès

au crédit des banques commerciales. Donc, l'ajustement s'imposait mais de quelle manière ? Et il est bien clair que toute l'idée des prêts d'ajustement structurels, consistait à s'ajuster en minimisant le coût de la stabilisation. Si une croissance négative était inévitable, il s'agissait de la rendre moins négative et de fonder ses espoirs sur une croissance positive.

C'est ainsi qu'a été décrite au départ la philosophie de ces prêts d'ajustement structurel. La seule différence dans le deuxième rapport provient de la préoccupation des auteurs de l'effet distributif ; on a commencé à dire : *« non seulement il y a eu perte de pouvoir d'achat jugée inévitable, mais elle a même été plus importante que ce qui était inévitable et cela a entraîné un effet négatif sur la distribution des revenus. Il faudrait donc se préoccuper plus de la distribution des revenus »*.

Dans le troisième rapport, un nouveau thème majeur a surgi : la croissance. Pourquoi l'investissement a-t-il tant chuté ? En fait, les analyses économétriques montrent que toutes choses égales par ailleurs, l'investissement a chuté plus dans les pays qui ont bénéficié des prêts d'ajustement structurel que dans les autres. En moyenne, le taux d'investissement a chuté de 22 % à 16, 17 ou 18 % du PIB. Il a baissé encore plus dans les pays à faible revenu, que dans les pays à revenus moyens.

Le problème est le suivant : La chute d'investissement a-t-elle été accompagnée par une augmentation de la productivité de ces investissements ? La controverse existe toujours, parce que d'une part on a constaté une augmentation de la productivité des nouveaux investissements. Or, on ne peut pas vraiment mesurer s'il y a vraiment eu une augmentation de la productivité de ces investissements, mais en tout cas, pour beaucoup de pays, la chute d'investissement a été telle qu'aujourd'hui l'investissement est à peine suffisant pour couvrir la dépréciation du capital. Donc, le peu de croissance qu'il y aura risque d'être encore une croissance empruntée.

Le bilan des travaux de la Banque mondiale

Du côté du bilan, la première question posée dans le premier rapport sur les prêts d'ajustement structurels, auquel j'ai participé, était la conditionnalité, qui, on l'admettait, était plus ou moins imposée. Mais était-elle bien conçue ? L'une de nos premières constatations fut ce que l'on appelait l'approche de l'arbre de Noël, celle qu'a soulignée Eliott BERG : imposer cent conditions, dans l'espoir qu'il y en aura 80 ou 70 qui seront prises et à ce moment-là, on pourra dire que 60 ou 80 % des conditionnalités ont été respectées. Il a été reconnu au départ, qu'il y avait peut-être trop de conditionnalités. De la même façon, nous avons souligné qu'il y avait parfois des contradictions entre l'approche du Fonds Monétaire, qui veut absolument réduire le déficit fiscal, et la Banque mondiale qui est, peut-être, un peu plus concernée par le moyen et le long terme, qui veut réduire les distorsions. Réduire les distorsions, en général, signifie réduire les taxes et le niveau de protection, ce qui aurait un effet pervers sur le déficit fiscal. Donc, il y a eu, aussi, des problèmes de contradiction, qui avaient été soulignés.

Enfin, le problème le plus important que nous avons évoqué dans le premier rapport, mais qui fut souligné beaucoup plus fortement dans le deuxième, c'est la nécessité d'« internaliser » les programmes qui ne l'ont pas vraiment souvent été auparavant.

Réflexions sur la politique des prêts d'ajustement structurel

Quelles sont les recommandations qui sont sorties des rapports sur les changements à apporter à la politique des prêts d'ajustement structurel ? Après le premier rapport, la première, grande conclusion portait sur l'absence d'un cadre macro-économique fiable. Que veut-on dire par là ? Souvent, on accordait des prêts d'ajustement structurel, avec beaucoup de conditionnalités, mais parfois le cadre macro-économique cohérent dont on avait besoin pour obtenir la stabilisation nécessaire pour que les agents économiques reprennent confiance, et retrouvent le goût d'investir, n'avait pas été formulé de façon assez précise ou aussi élaborée et cohérente qu'il aurait été souhaitable.

La spécificité de l'Amérique latine

Enfin, en Amérique latine, le grand problème est de savoir comment ramener un taux d'investissement plus élevé. Dans beaucoup de pays d'Amérique Latine, aujourd'hui, la perte de pouvoir d'achat a été telle, par la dépréciation du taux de change réel, par le salaire réel qui était de 30 ou 40 % plus bas qu'il n'était il y a une quinzaine d'années, que l'investissement aurait dû être beaucoup plus élevé, pour attirer des capitaux étrangers, et peut-être même permettre un rapatriement des fuites de capitaux importantes qui avaient eu lieu au début des années 80. Dans beaucoup de pays, même après avoir adopté les mesures de stabilisation nécessaires, c'est le cas de la Bolivie, de l'Équateur et aujourd'hui du Pérou et du Mexique, il y a 1 an ou 2, on n'a pas assisté à une reprise des investissements. La question est la suivante : pourquoi l'investissement, en particulier l'investissement privé, est-il si bas aujourd'hui ? On peut avancer plusieurs hypothèses : le poids du fardeau de la dette, très élevée dans de nombreux pays, qui implique pour des investisseurs, que le fruit de leurs investissements soit transféré à l'étranger ; dans ce cas, les investissements se font plus rares.

Le deuxième problème, tient au fait que les mesures à prendre étaient tellement draconiennes pour de nombreux pays que les investisseurs ont hésité :

« le gouvernement va-t-il pouvoir tenir le coup ? Dans ce cas, il vaut mieux que je laisse mon argent à New York à 5 %, plutôt que de l'investir au Mexique où le rendement sera de 20 % parce qu'il y a une probabilité, que les mesures soient abandonnées à l'avenir ».

La grande préoccupation d'aujourd'hui est donc de savoir comment l'on peut ramener l'investissement à un taux plus élevé.

Monsieur Karim LIMAN

Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Niamey (Niger).

L'expérience du Niger

Deux idées reviennent de manière récurrente dans le débat. Tout d'abord, comment internaliser l'ajustement ? Est-ce faisable, et cela n'a-t-il pas déjà été tenté ? Par ailleurs, il s'agit de réagir, à la lumière de ce qui s'est fait au Niger, sur les propos de Monsieur BERG relatifs à l'exécution effective des programmes d'ajustement.

Mon exposé porte sur un tout petit pays de 7 millions d'habitants, avec des contraintes particulières, qui a appliqué des politiques d'ajustement. En 82, nous étions soit sous le régime d'un accord de confirmation avec le F.M.I., soit soumis à un programme de la Banque (mondiale).

Cela a conduit en 1991 à une Conférence nationale où l'on s'est finalement rendu compte que le délit majeur des pouvoirs publics, dans les décennies précédentes, était précisément d'avoir tenté d'appliquer des mesures d'ajustement. C'est pour cette raison que l'on a dissous l'État, et que l'on s'est constitué en Conférence nationale, et puis, que l'on a abrogé l'ajustement.

Et, chemin faisant, en discutant, il est apparu que quand les gens les moins démunis se dressent contre les mesures d'ajustement, il y a très peu de contestations quant aux objectifs poursuivis. Personne ne s'est dit qu'il ne fallait pas rétablir les grands équilibres. L'équilibre de la balance des paiements n'intéresse personne, ne sachant pas exactement ce que cette notion recouvre. En revanche, l'équilibre des finances publiques suscite beaucoup plus de remous et l'on impose que cet équilibre soit rétabli. Je rejoins ici un des problèmes que soulignait Monsieur BERG : Les programmes sont-ils effectivement appliqués ?

En réalité, ils ne le sont pas, et ils le seront très difficilement, parce que la philosophie de tout ce qui essaie de résister, y compris en précipitant le dépérissement de l'État, consiste à dire : « nous n'y sommes pour rien, c'est aux désajusteurs de payer le prix de l'ajustement ». Tout le problème tient à la répartition du coût social des mesures d'ajustement. Très concrètement, rétablir l'équilibre des finances publiques dans un pays sous-développé, dans un pays pauvre comme le Niger, signifie que lorsque règne une forme d'inertie, qu'il y a peu de flexibilité, on ne peut pas accroître facilement les recettes sachant que l'élasticité est très faible. Or, rétablir l'équilibre des finances publiques, consiste à réduire les dépenses, c'est-à-dire les dépenses de la dette, qui dépendent des accords passés avec les pays bailleurs de fonds, des réchelonnements...

M. Serge CALABRE

Professeur à l'Université P. Mendès France, Grenoble.

Peut-il y avoir une vie après l'ajustement structurel?

Ce sont plutôt des questions, que je me pose, et que nous nous posons vraisemblablement tous face à la gravité et à la spécialité du problème. Peut-il y avoir une vie après l'ajustement structurel ? La réponse implicite est peut-être que nous allons devoir vivre l'ajustement structurel pendant assez longtemps. Nous sommes confrontés à des mécanismes économiques structurels relativement longs et durables qu'il vaut mieux intégrer dans les programmes d'ajustement structurel. Aussi les réflexions conduisent-elles maintenant à s'intéresser à ce qu'il advient des structures.

Le cadre structurel

Il y a un peu plus de deux décennies, un collègue illustre avait noté, alors qu'il réfléchissait sur le vocabulaire économique, que souvent le terme « *structure* » est utilisé lorsque l'on n'a rien d'autre à dire. Je ne crois pas que soit le cas ici. D'ailleurs, puisque se pose aussi la question de savoir s'il existe une certaine spécificité de la réflexion francophone sur les problèmes de développement, un aspect intéressant de la réponse concerne cet effort mené dans de nombreux pays francophones pour essayer de clarifier et d'explicitier la démarche, et, notamment, le cadre structurel des problèmes économiques.

En particulier, des efforts sont faits et doivent être poursuivis dans le sens d'une clarification du discours économique, dans la mesure où il reste encore souvent empreint d'un certain nombre d'expressions et d'une terminologie correspondant à des analyses anciennes. Mais une clarification plus importante encore consiste à expliciter certains mécanismes économiques en prenant en compte notamment des aspects temporels. Or, pendant longtemps et jusque dans les années 80, lorsque l'on abordait les mécanismes économiques, les phénomènes institutionnels, sociaux ou sociologiques, étaient considérés plutôt comme données constituant un cadre relativement stable dans lequel on pouvait agir sur les mécanismes économiques.

Mais l'expérience de cette dernière décennie ne montre-t-elle pas qu'il y a en quelque sorte un renversement des vitesses de réaction des variables ? Ne faudrait-il pas placer en première position les variables institutionnelles ? Celles-ci, qui concernent les « lieux » et les modalités de prises de décision, deviendraient-elles les plus volatiles ? On peut d'ailleurs remarquer qu'il peut y avoir différentes formes de démocratisation selon la façon dont se modifient les lieux de prise de décision, mais aussi les canaux de transmission de l'information.

La seconde catégorie de variables à considérer seraient les variables économiques, qui seraient plus lourdes à bouger. Nous y reviendrons.

La troisième catégorie recouvrirait les variables sociales et mentales, qui concernent les comportements des individus. Ce qui apparaît aujourd'hui, c'est que la première catégorie de variables a connu des mutations relativement rapides et parfois très brutales. Mais les deux autres catégories font peser sur la réalité économique le poids du passé et ces tendances lourdes ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte dans les premiers programmes d'ajustement structurel, peut-être par manque d'expérience. Aussi faudrait-il précisément approfondir l'existence de temps propres et de différences d'horizon temporel dans les mécanismes économiques.

Modifier les structures économiques

Effectivement, tenant compte du poids du passé, il ne suffit pas de mettre en place de nouvelles structures institutionnelles pour avoir tout à coup la possibilité de modifier en profondeur les structures économiques. Les difficultés de l'ajustement structurel peuvent relever notamment de mécanismes économiques qui peuvent être soit spécifiques à tel pays ou telle région, soit généraux, avec par exemple une dimension géopolitique. Il faudrait distinguer ces deux possibilités chaque fois que l'on aborde les problèmes d'ajustement structurel alors qu'on a souvent tendance à raisonner en termes trop généraux ou synthétiques. Je n'en citerai qu'un ou deux exemples. Dans quelle mesure certains aspects de la concurrence entre les pays en développement sont-ils mieux pris en compte actuellement par les plans d'ajustement structurel ? Dans le domaine des produits de base notamment, la concurrence entre régions du monde engendre souvent de graves difficultés. Actuellement, la concurrence Afrique – Asie soulève par exemple un lourd problème. Dans certains cas intervient aussi la concurrence Afrique – Amérique Latine. Après tout, le Brésil est le premier producteur de café, mais, dans son économie et dans son commerce international, les produits manufacturés sont plus importants que le café. Il existe ainsi un certain nombre de problèmes de ce type à prendre en compte, et pour lesquels des travaux de recherche sont à poursuivre pour clarifier et expliciter les mécanismes en jeu.

On se souvient aussi qu'il y a 30 ans, les préoccupations mondiales portaient non pas tellement sur le développement de l'Afrique, qui semblait présenter en moyenne des potentialités prometteuses, mais plutôt sur l'Asie. Or depuis, le cœur des problèmes s'est déplacé vers l'Afrique qui focalise maintenant l'attention.

Dans les années 1970, beaucoup ont cru que le monde était rentré dans l'ère des prix définitivement élevés des matières premières, et c'est là une source au moins partielle des problèmes actuels de nombreux pays. En revanche, dans les années 80, les perspectives se sont renversées et l'on a pensé que débutait une période de baisse chronique des prix des matières premières. Il paraît important d'intégrer dans les réflexions actuelles le fait que certains phénomènes économiques ont des temps propres, des horizons temporels de vingt, trente ans au plus. Si l'on plante un cacaoyer, un caféier ou un palmier à huile aujourd'hui, il commencera à produire dans quatre, cinq ou six ans et sera exploitable pendant 30 ans. Autrement dit, les décisions d'aujourd'hui auront un impact sur ce qui se passera dans 20 ou 30 ans, en 2010 ou 2020. Ces phénomènes sont souvent insuffisamment pris en compte. J'ai pris ici l'exemple des matières premières, mais il en va de même pour

Table Ronde : « Ajustement structurel et développement »

les phénomènes sociaux, les structures mentales, ou encore les systèmes de solidarité, de communauté et peut-être s'agit-il de problèmes qui n'ont pas encore été suffisamment intégrés dans les politiques associées aux premiers plans d'ajustement structurel.

Débat

M. MAROUJE

Libreville.

La Banque mondiale et le Fonds Monétaire International prennent-ils en compte les problèmes liés au fait que dans la plupart des pays africains, les ressources dépendent d'une matière première ?

Ces phénomènes ont été très bien développés, dans le cadre de pays pétroliers, ou de pays qui disposent d'une monoculture, et on a pu même pousser ces analyses dans le cas du syndrome néerlandais, en faisant certaines analogies. Les réflexions actuelles prennent-elles en compte cet aspect pour ne pas simplement agir sur les dépenses mais essayer de voir comment on peut mieux utiliser ces ressources, puisque, aujourd'hui, nous constatons que l'État a échoué dans les politiques d'ajustement ?

Le chômage des jeunes

La deuxième question est liée aux préoccupations du Professeur DESNEUF, concernant le problème du chômage des jeunes effectivement très important dans les pays africains et qui risque de conditionner, dans une certaine mesure, l'évolution des années à venir. N'y a-t-il pas un nouveau regard à porter sur le secteur informel, qui apparaît comme une solution certes, de fortune mais qui peut faire l'objet d'une discussion et se révèle finalement être l'un des rares secteurs, qui s'ajuste par rapport à la situation présente ? Quand on sait que le secteur privé, dans certains pays en voie de développement, dépend pour une bonne part de la manne des ressources redistribuées par l'État, et que l'intégration est en panne dans la plupart de ces pays africains, le secteur informel, actuellement, constitue une roue de secours qui permet bon an mal an à certains de trouver des emplois certes précaires, mais des emplois quand même. La réflexion a-t-elle évolué sur ce sujet ?

Le rôle de l'Université

La dernière question porte sur le rôle de l'Université. Je crois qu'effectivement l'Université, par rapport aux problèmes qui ont été soulevés des centres de décisions, de la réflexion, doit jouer un rôle en Afrique. Or, elle a été jusqu'à ce jour souvent absente par rapport à l'élaboration des problèmes d'internalisation des décisions et de diffusion. Cependant, je pense que l'Université ne pourra pas le faire seule, et les entreprises auront également un rôle à jouer. Aussi, face à l'échec de l'État, l'Université et le secteur privé devraient davantage participer aux discussions Nord-Sud, ou Sud-Sud, pour mener des politiques d'ajustement plus efficaces.

Tom TAYLOR

Président du Comité de Réflexion sur la Francophonie.

Les freins réels du développement

Au delà du contenu, purement technique, de l'ajustement structurel, qui est réel, il me semble qu'il faut peut-être mettre l'accent sur la dimension humaine. Je crains que l'Europe de 93 ne soit une Europe des exclusions. La francophonie, cet espace linguistico-économico, socio-économique, doit être un carrefour de développement harmonieux, or, que se passe-t-il ? Nous voyons là un développement des nationalismes exacerbé. Je pense ici aux termes utilisés comme le mot « invasion »... Il me semble que ces problèmes sont des freins réels à tout développement.

Il me semble aussi que les rapports Nord-Sud doivent être basés sur une solidarité internationale, agissante et permanente. Il existe dans le rapport Nord-Sud des phénomènes exogènes, et endogènes. Parmi les problèmes exogènes, citons une forme de racisme qui se développe dans les pays du Nord. Ce racisme est vécu quotidiennement par les populations immigrées qui viennent en Europe parce que la politique d'ajustement appliquée dans les pays du Sud n'est pas tout à fait efficace. Donc, il y a un lien de causalité entre les deux. En ce qui concerne les phénomènes endogènes, il règne en Afrique le népotisme, et la corruption. Ce sont aussi bien évidemment des freins réels à toute réussite de politiques structurelles.

Mes questions sont les suivantes : Est-il démocratique d'imposer un mode de développement à des millions d'individus, par des accords bilatéraux et chefs d'États interposés ? Le développement, bien qu'étant un phénomène universel, ne peut-il pas, par le contenu culturel qu'il véhicule, trouver sa source dans un processus de réflexion endogène, principalement axé sur l'identité culturelle ? Condition première, et voie par excellence d'un développement durable ?

M. Claude ALBAGLI

Secrétaire Général du CEDIMES, Laboratoire de développement de l'Université Assas-Panthéon (Paris II).

On parle d'ajustement structurel. Avons-nous les moyens de savoir quel est le degré de réussite de ces opérations ? Sur quelle fraction de l'économie en réalité, jouent ces ajustements ? En effet, derrière ces opérations, n'est-t-il pas utile de poser trois types de questions ?

Premièrement : « Que savons nous exactement de la situation économique de nombreuses régions en développement ? » Il est alarmant d'entendre un haut responsable de l'économie indienne expliquer que 48 % de la production relève de l'économie informelle, donc hors de portée des mécanismes classiques. Son pays ambitionne la huitième place des puissances

industrielles de la planète, faut-il le rappeler ? On a évoqué l'Irak bombardé, destructuré, soumis à l'embargo... à ce que nous savons, malgré de grandes difficultés, on vit dans ce pays. Cela signifie qu'une grande part du fonctionnement de l'économie était ailleurs. Nous pourrions multiplier les exemples pour montrer que nous avons des moyens limités d'investigation pour apprécier l'économie réelle et donc agir sur elle.

Deuxièmement : « Pourquoi n'est-il jamais fait référence à la destruction et à la dislocation d'un certain nombre de régions dites en développement ? » Les statistiques présentées par la Banque mondiale – qui forment en quelque sorte le « hit-parade » du bonheur consumériste planétaire – sont assez rassurantes puisque toutes les nations y figurent. Or, on doit bien constater que des régions entières échappent complètement à l'autorité centrale et que, dans certains cas, c'est même cette autorité qui s'est dissoute. Il n'y a plus de journalistes, plus de chercheurs, plus de diplomates. Quelle est la portée réelle des statistiques publiées ?

Troisièmement : « Quel est le fondement scientifique de la liaison démocratie – développement ? » La portée morale de l'argumentation n'est pas suffisante pour, hélas, justifier une interaction opérationnelle. De nombreux cas de développement montrent plutôt que des gouvernements autoritaires, mais apparemment éclairés, ont réussi un certain développement. Mais là aussi la liaison n'a pas de causalité assurée, puisque de nombreux exemples indiquent a contrario que des gouvernements autoritaires ont conduit leur pays à la ruine. Quel est donc l'atout démocratique dans l'ajustement structurel ?

En terme de bilan de restructuration des économies, ne peut-on pas parler d'un quatre temps à explosion ?

La renégociation de la dette fut la première étape pour reporter vers l'extérieur, les effets du retournement de conjoncture avec l'effondrement des cours des matières premières au début des années quatre-vingt. Les concessions des Clubs de Paris et de Londres, les ajustements financiers imaginatifs impliquent un effort de la part... des pays créanciers. En fait, ces aménagements, ces délais, ces annulations ne suffisent pas à compenser la pénurie des nouveaux crédits.

– De nouvelles mesures s'imposent, puisque les difficultés perdurent. Le pouvoir urbain va donc pénaliser le monde rural en lui demandant de céder son cacao, son café, son coton... à prix réduits. Démotivé dans ses efforts productifs, le paysan abandonne, pour partie, ses cultures de rente, gage des ressources urbaines. Ce désengagement n'a fait qu'asphyxier davantage l'économie.

– Les possibilités de reports des charges étant épuisées, les échéances urbaines deviennent inévitables. Le pouvoir est acculé à réduire les salaires, à augmenter la fiscalité, à supprimer les subventions, à accroître le chômage... Le pouvoir met en cause les intérêts de la couche sociale dont il est l'émanation faute d'alternative nouvelle. Pour manifester leur désapprobation, les ruraux abandonnaient leurs champs et retournaient dans leurs cases. Les urbains, quant à eux, quittent leurs bureaux et leurs ateliers pour descendre dans la rue et renverser le pouvoir. C'est l'explosion !

L'actualité nous donne les illustrations de cette agitation urbaine qui s'empare, tour à tour, de nombreux pays. Il n'est pas difficile de prévoir de nouveaux soubresauts sur le continent africain. Les expériences de démocratisation auront la redoutable charge de faire peser l'austérité sur tous. La surenchère, la démagogie, l'éclatement, les seigneurs de la guerre peuvent aussi être au rendez-vous de l'histoire. Savons-nous ce qu'il faut faire ?

M. Jim de MELO

Professeur à l'Université de Genève.

Le syndrome hollandais

La première question portait sur le problème du syndrome hollandais. Je crois qu'il a été vécu partout, non seulement en Hollande et en Angleterre avec des découvertes pétrolières, mais en particulier quand il y a eu des booms minéraux dans les pays pauvres en particulier souvent caractérisés par la monoculture et qui dépendent d'une ou deux matières premières pour leurs sources de devises. Le problème maintenant a été étudié en long et en large à la suite de la crise qui a frappé le marché du pétrole et le marché des matières premières. Je crois que les économistes en général sont d'accord sur le fait, comme vous l'avez souligné, qu'il faudrait une économie plus diversifiée afin que les effets de changement exogènes des termes de l'échange n'aient pas de répercussions aussi sévères sur le niveau des revenus. L'une des conditions que l'on retrouve souvent dans les prêts d'ajustement structurel et dans les dialogues avec les pays, c'est d'essayer de neutraliser, dans la mesure du possible, les faits positifs d'un boom quand il a lieu, comme par exemple cela a été le cas au Cameroun à la fin des années 70, le cas du Chili quand il y a eu l'augmentation du prix du cuivre. L'idée qu'il ne faudrait pas dépenser initialement, comme c'est très tentant de le faire pour ses revenus, de façon à ce que quand les termes de l'échange risquent de se détériorer comme cela a été le cas durant les années 80, on puisse avoir recours à ces ressources. Le problème du syndrome hollandais est que les investissements se font souvent non seulement dans un secteur de biens non échangeables, et donc il y a appréciation du taux de change réel, ce qui veut dire que les ressources sont allouées vers les secteurs qui ne produisent pas les devises et quand bien sûr les termes de l'échange se détériorent, il prend beaucoup de temps pour réalouer les ressources vers les secteurs qui vont gagner les devises qui sont maintenant nécessaires ? Il faut essayer d'éviter les fluctuations très fortes dans les taux de change réels qui ont posé un problème très important en Amérique Latine en particulier, mais également en Afrique, de façon à ce qu'il y ait plus de diversifications des exportations.

Monsieur ABRAHIM

Des acteurs intègres et compétitifs pour les pays en développement ?

La Banque mondiale souhaiterait, dit-on, avoir en face d'elle, des acteurs ou des responsables, qui seraient à la fois intègres, compétitifs et compétents. Il faudrait que la Banque mondiale invente où crée ce responsable parce qu'il n'existe qu'en théorie. Plus important encore, me semble-t-il, la Banque mondiale pose le problème des institutions et

de leur fonctionnement. On a beaucoup parlé de l'absence d'internalisation des mesures préconisées par des programmes d'ajustement. Je poserai la question autrement : de quelle manière sont internalisées ces mesures ? Parce que si l'on prétend que ces mesures sont acceptées et comprises, elles créent d'une certaine manière des distorsions nouvelles qui se superposent aux distorsions existantes sans pour autant parvenir à un certain équilibre de structures économiques. Le second problème évoqué par deux intervenants est celui de l'évaluation et de la cohérence des mesures mises en application. On a parlé d'une baisse de l'investissement dans un certain nombre de pays qui ont mis en place un programme d'ajustement. J'irai plus loin : dans les pays où on constate une évolution favorable de l'investissement, cet investissement va-t-il dans le sens de la croissance que recommande maintenant la Banque mondiale ? On peut constater dans un certain nombre de cas que cet accroissement de l'investissement a eu un effet désintégrant de l'appareil de production industriel. Nous constatons donc dans de nombreux pays la dislocation de secteurs de production industrielle intermédiaire, de secteurs de production en amont, le développement de secteurs en aval tournés vers l'exportation, sans prendre en considération le problème de la concurrence qui existe entre différents pays, qui ont mis en place le même programme d'ajustement structurel. Le problème, pour certains pays, qui ont mis en place un programme d'ajustement structurel est capital : c'est celui de l'absence de politique économique et industrielle autonome, qui prendrait en compte l'ensemble des contraintes qui se posent aux économies transférées.

M. Guillaumont : Plusieurs fois dans la discussion est venue la question de savoir s'il n'y avait pas de concurrence entre les pays en développement, du fait des programmes d'ajustement. A-t-on des éléments d'information, dans la division où l'on travaille sur les échanges commerciaux ?

M. Jim de MELO

Professeur à l'Université de Genève.

La concurrence entre pays en développement

Du côté de la recherche, nous avons depuis deux ans commencé des travaux pour faire face à ce problème : il existe une concurrence entre pays d'Afrique, et il n'est pas besoin de parler de la concurrence entre les pays africains et les pays d'Amérique Latine, où d'Asie, sur les marchés des matières premières, comme le café, le cacao, etc. Dans les prêts d'ajustement structurel, les

équipes opérationnelles de la Banque vont séparément dans chaque pays faire des recommandations en disant « *il faut augmenter l'offre agricole, il faut gagner des devises. Pour gagner plus de devises, à court terme, il est plus facile d'augmenter vos exportations de biens traditionnels, tel que par exemple le cacao ou le café* ». Il est évident que si l'on va de concert, faire la même recommandation partout, et que par ailleurs il y a très peu d'offrants dans ce marché, les termes de l'échange vont être détériorés.

C'est un problème dont tout le monde est conscient. Dans le domaine de la recherche, il est assez facile de faire des études à ce sujet, et de montrer qu'il faudrait coordonner une politique, afin qu'entre les pays dans leur ensemble les termes de l'échange soient plus élevés. Par ailleurs subsiste la question de la coordination, qui sera difficile à maintenir comme dans toutes les situations de cartel. Et du côté de la partie opérationnelle de la Banque, les opérations se feront sur les prêts d'ajustement structurel où l'on pense, chaque fois, à ce qui est dans l'intérêt du pays : on négocie directement avec le pays sans passer par des réflexions d'ensemble sauf, peut-être, si l'on accorde des prêts d'ajustement structurel à une échelle régionale. La réflexion porte aujourd'hui sur une utilisation plus fréquente de cet instrument à l'avenir.

M. Philippe HUGON

Professeur à l'Université de Paris II.

Les sophismes de composition

Le problème de ce que l'on appelle « les sophismes de composition », est très important : lorsque l'on préconise les mêmes politiques vis à vis de pays différents, n'a-t-on pas globalement des effets d'offre qui rétroagissent ? Sur la baisse des prix, des études sont en cours pour tester ces sophismes de composition pour savoir s'ils existent ou pas. Concernant les problèmes extrêmement importants de la détérioration des termes de l'échange observée dans la décennie 80, j'évoquerai deux pistes de réflexion :

Tout d'abord, nous sommes confrontés à des difficultés liées à la coordination des politiques, en prenant bien en compte les effets à très long terme sachant que la mise en oeuvre d'un programme aujourd'hui a des effets dans des délais extrêmement longs. Les jeux de coalition ou de coordination sont possibles : pour des produits particuliers comme la vanille, il y a des possibilités évidentes de jeux coopératifs entre deux pays producteurs à la condition d'intégrer les nouveaux arrivants comme l'Indonésie. Autre réflexion : comment élargir les marchés, et faire en sorte que ces produits, qui se traduisent par des excès de l'offre se traduisent par des demandes solvables ? Il y a pour les produits tropicaux, des marchés potentiels dans les pays de l'Est caractérisés par une très forte élasticité de consommation de revenu, et qui bien entendu n'ont pas de demande solvable. Peut-être pourrait

on mettre en œuvre des mécanismes d'accords de compensation, ou de trocs. De nouveaux accords de ce type sont en train de se nouer entre la France et l'URSS, peut-être pourrait on les envisager entre les pays Ouest-Est et Sud.

M. Guillaumont : Sur la question de la concurrence entre les pays, nous avons fait le tour, c'est vraiment un des sujets sur lequel il y a de très grosses difficultés. Cela étant, il faudrait peut-être rappeler que dans les pays pour lesquels les prix se sont le plus détériorés, il n'est pas sûr que la source de l'accroissement de l'offre soit due particulièrement à des pays qui ont mis en œuvre une politique de réformes. Ce sont principalement des pays qui sont venus en raison des prix élevés de la fin des années 70 sur ces marchés, notamment du Sud Asiatique, comme la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, et qui se sont lancés dans la production de produits qui étaient des produits traditionnels de l'Afrique. Est-ce vraiment le résultat d'une politique d'ajustement ou de nouvelle stratégie de ces pays ?

M. Serge CALABRE

Professeur à l'Université Pierre Mendès France.

Il faut être assez modeste, face à ces mécanismes, d'abord parce que tous les produits n'ont pas le même type d'évolution : les métaux ont parfois des cycles de quatre ou cinq ans... autrement dit, depuis le début des années 80, il y a eu des phases de hausse et de baisse, et de nouveau de hausse. D'autre part, pour certains produits, effectivement, les cycles sont plus longs, mais l'on peut prévoir effectivement des remontées d'ici 5 ou 10 ans, ou même moins selon les produits. Mais il est un fait que dans le moyen terme, ce sont bien les mécanismes de marché qui fonctionnent et il est clair que les mécanismes de marché, du côté de l'offre, sont caractérisés par l'évolution des coûts de production. Cela explique que l'on mette souvent l'accent sur la situation africaine. C'est ce qu'aura rappelé Patrick GUILLAUMONT : les systèmes de production d'un certain nombre de matières premières agricoles sont relativement anciens, et beaucoup moins compétitifs que de nouveaux appareils de production mis en place, notamment en Asie où les différences de rendement vont de 1 à 3. Et du côté de la demande, ce qui joue naturellement, c'est la substitution qui est même naturelle. Ce n'est pas le gouvernement qui proclame « on va consommer plus de chicorée et moins de café ». Certes, dans certains cas, il peut y avoir certaines mesures incitatives. Mais il est un fait que lorsque l'on aborde ces problèmes, il faut réfléchir en termes de mécanismes de marché, de moyen, long terme. Il faudrait peut-être différencier les situations.

M. Buarque CRISTOBAM

Professeur à l'Université de Brasilia.

Plus de chercheurs travaillant sur l'obésité que sur la malnutrition

La question initiale n'est pas : quelle est la voie vers l'ajustement ? Mais quelle est sa valeur après l'ajustement ? Cette question, les économistes ne peuvent pas y répondre. Qu'a-t-on fait pour changer l'Université, émettre des différentes questions ? On a créé un groupe multi-disciplinaire sur l'ajustement, un autre sur le développement, avec les économistes bien sûr, mais avec des politologues, des sociologues, des théologues, des diplomates, des militaires y compris des gens en dehors de l'Université. Et l'on commence à avoir une autre vision du problème. Le problème du colonialisme électoral chez nous n'est pas ce qu'il y a de plus grave. Il ne faut pas éviter des réponses qui viennent du Nord, mais les questions qui viennent du Nord. Je serais heureux d'être colonisé par les réponses à nos questions. Nous sommes colonisés par des questions qui viennent du Nord. Nous avons plus, nous Brésiliens, de chercheurs travaillant sur le problème de l'obésité que sur les problèmes de la malnutrition...

M. AYARI

Ancien Ministre.

À la question de savoir s'il y a dans les pays du Tiers Monde en voie d'ajustement des experts nationaux domestiques en mesure de confronter les experts de la Banque mondiale et du FMI, je répondrai par oui. En effet, il existe aujourd'hui dans les pays en voie d'ajustement – en Afrique, en Asie et en Amérique Latine – une nouvelle génération de gouvernements et de cadres néo-libéraux – des prosélytes de l'Ajustement à tout crin – plus engagés encore que l'économie de l'offre que les experts de la Banque mondiale et du FMI.

À la question de savoir si l'on peut démocratiquement imposer un modèle de développement particulier à des pays caractérisés par un pluralisme culturel, ma réponse sera celle-ci : Quelle que soit la diversité culturelle, il me semble qu'il y a des références de base communes à toute gestion économique : la sensibilité aux coûts de production et à l'efficacité, la sanction du gaspillage, la rémunération de l'effort productif, la liberté d'entreprendre, le fonctionnement libre et démocratique des institutions politiques, économiques et sociales (pas nécessairement sur le mode du pluralisme occidental). La tradition propre, ou la spécificité culturelle ne peuvent pas, à mon sens, constituer des alibis pour occulter pareilles références. Le respect de celles-ci ne signifie pas pour autant l'adoption d'un modèle de développement unique. Mais il signifie l'adoption de normes de gestion sans lesquelles aucun système de production et de dis-

tribution ne peut « tenir » dans le contexte de l'Économie moderne contemporaine. Enfin, à la question de savoir s'il nous revient à nous ou à la Banque mondiale de créer les cadres compétents, je répondrai sans hésitation : à nous, à nos propres institutions nationales.

Mme RAMAHOLIMIHASO

Antananarivo.

Le « syndrome du Colorado »

Un agent de la Banque mondiale nous a dit un jour : « *Madagascar souffre du syndrome du Colorado.* » Le Colorado est une région des États-Unis, où coulent de nombreux cours d'eau qui n'arrivent pas à la mer parce que le Colorado est poreux. Donc, dans nos pays, les ressources ne sont pas effectivement allouées aux bénéficiaires annoncés. De nombreuses études ont été menées sans être diffusées, et nos pays se sont endettés sans que, nous, les citoyens, nous en ayons été avertis. On envisage de mettre en place de nouvelles politiques et nous n'en sommes pas plus avertis. C'est la raison pour laquelle je voudrais insister sur le fait que plus que les programmes, ce sont peut-être les procédures qui seraient d'abord à revoir, afin de les rendre plus transparentes. On a dit qu'il revenait aux institutions de modeler des acteurs, compétents, compétitifs et intègres. Aujourd'hui, sous prétexte qu'il y a urgence, on ne met pas en place ces verrous qui permettraient d'arrêter l'exercice du pouvoir personnel, incontrôlé et sans limites.

Il existe des principes pour transformer la politique de nos pays, une politique du culte du prince, en une morale de résultat de compétences. À Madagascar, nous venons de vivre quelque chose d'assez significatif. Le comité d'observation des élections et de l'éducation du citoyen, dont je suis la secrétaire générale, avait proposé pour la période transitoire des mécanismes de fonctionnement du pouvoir exécutif, de relations entre les diverses institutions, des mécanismes qui permettraient aux citoyens d'interpeller l'appareil étatico-administratif, d'interpeller même les forces armées. Et tout cela a été passé sous silence, parce que depuis très longtemps, on a connu une seule forme d'exercice du pouvoir, et on n'en imagine pas une autre. Il y a donc une transformation des mentalités, une évaluation des décisions publiques, à laquelle, à mon avis, les citoyens devraient justement s'attacher en s'organisant, d'abord pour réclamer des institutions à cet effet, mais en s'organisant eux-mêmes pour pouvoir se faire rendre compte par les décideurs de ce qu'ils ont fait et aussi, qu'il y ait des possibilités de changement démocratique parce que les citoyens connaîtraient leurs droits et leurs obligations. Jusqu'ici on a parlé beaucoup des décideurs. Je trouve que l'on a pas suffisamment parlé des peuples.

M. Paul DESNEUF

Université de PARIS I.

L'économie informelle : un dysfonctionnement de l'appareil économique

Le problème du secteur informel a été posé à deux reprises, d'abord pour s'interroger si ce n'était pas une solution pour les jeunes sans emploi et ensuite pour dire que l'on ne connaît pas l'économie puisque le secteur informel peut représenter, à l'instar de l'Inde, plus de la moitié de l'économie.

Il faut être très prudent lorsque que l'on parle du secteur informel qui ne peut en aucun cas constituer un espoir pour une économie. L'économie informelle est une économie de survie, c'est le signe précisément d'un échec sur le plan économique, d'une désorganisation et d'une catastrophe. L'homme, par ses talents qui lui sont spécifiques, par son génie propre, essaie de continuer à vivre dans une situation catastrophique. Monsieur ALBAGLI a parlé de l'Irak : c'est précisément parce qu'il y a une économie de survie que l'Irak continue à fonctionner. Dans nos économies européennes, nous avons connu aussi le secteur informel, repère de catastrophe : le marché noir pendant la guerre était une forme d'économie informelle.

Soyons très prudents : le secteur informel ne peut constituer un objectif et les jeunes sans emploi, déjà dans le secteur informel, ont leurs petites activités, ils vivent ! Tout le problème est d'essayer de les faire sortir de ce secteur informel, de leur donner des activités stables, dans lesquelles ils pourront contribuer à former de la richesse nationale et à s'épanouir sur le plan personnel. Je crains que l'on ne finisse par penser que le secteur informel constitue un idéal alors que ce n'est au contraire que le signe d'un dysfonctionnement de l'appareil économique.

Georges HENAULT

Directeur de l'IDIC, Université d'Ottawa.

Pour prêter main forte à mon collègue ALBAGLI, je souhaiterais préciser que l'économie informelle n'est pas nécessairement une économie de survie, le cas du Pérou est très éloquent à cet égard. L'économie informelle y est assez remarquable, et s'explique essentiellement parce que la bureaucratisation de la vie publique péruvienne est considérable. Il faut donc être très prudent dans l'analyse du secteur informel. Deuxième point : quel est le poids des programmes d'ajustement structurel, qui, dans certaines économies, notamment du Sahel, travaillent sur à peu près 25 % de la production réelle. En d'autres termes, si on ne tient pas compte du secteur informel, les programmes d'ajustement structurel n'ont aucune chance de conduire à une quelconque solution.

M. Philippe HUGON

Professeur à l'Université de Paris X.

En ce qui concerne la liaison ajustement et secteur informel, on dénote un problème de limite de nos systèmes d'informations. Des travaux ont été menés au sein de la Banque, montrant qu'il fallait multiplier certains Produits Intérieurs Bruts par trois, si on part de la consommation et du revenu, au lieu de partir de la production, dès lors que l'on intègre ces activités. Se posent un problème d'information et un problème de fuite : un problème que je qualifierai de régulation, effectivement, car ce secteur a joué un rôle de régulateur, à la fois social par rapport au chômage ou par rapport à la satisfaction des besoins essentiels. C'est donc tout un aspect redistributif qui se joue dans le secteur informel et que l'on doit prendre en compte si on veut étudier notamment les effets sociaux de l'ajustement. En revanche, le problème de la reprise de l'investissement dont parlait le Professeur de Melo, ne peut pas être pris en compte par l'informel qui peut difficilement prendre de l'investissement à risque, et l'investissement à long terme. Les problèmes de paiement de l'impôt sont fondamentaux : la reconstitution des recettes de l'Etat est un des objectifs des programmes d'ajustement assurant le rééquilibrage financier. Or, le secteur informel, qu'il soit interne ou externe, y échappe très largement. Les problèmes d'environnement enfin, les problèmes de « très long terme » en quelque sorte, ne sont pas pris en compte non plus par le secteur informel.

L'informel est donc incontournable pour étudier les effets d'un programme d'ajustement mais ne répond pas à un certain nombre d'objectifs de l'ajustement.

M. Serge CALABRE

Professeur à l'Université P. Mendès France.

Le secteur informel est très hétérogène et, pour cette raison, très important. Il est plus ou moins inséré dans le milieu moderne, notamment en matière de respect des législations sociales, etc. et de fiscalité. Il faut penser que beaucoup de petits commerces paient quand même une patente, même dérisoire. Cela étant, je voulais signaler que le secteur informel va peut-être devenir de plus en plus important, et mettre l'accent sur la notion de défi. D'abord rappelons que c'est un phénomène en majeure partie urbain, mais aussi partiellement rural. La démographie est une autre variable essentielle : nous sommes face à des économies dont la population va bien souvent doubler d'ici 20 ans, parfois même avant. Or, cette évolution de la population va s'accompagner normalement d'un exode rural croissant, alors que la population urbaine représente parfois jusqu'à 40 % et même 50 % pour certains cas de la population totale. Or, l'agriculture va être confrontée à une gageure qui est de nourrir une population urbaine croissante, et une population totale croissante. Elle ne pourra le faire que par une modernisation du secteur agricole.

mais qui va vraisemblablement accélérer l'exode rural. Et cette population qui va se déverser sur la ville, ou qui va rester dans le monde rural, mais sans implication explicite dans le système productif, va gonfler le système informel. D'où, en nombre d'effectifs absolus, le secteur informel va devenir de plus en plus important. Le problème est de savoir où se situe la limite entre le secteur informel et le secteur moderne. Ce secteur informel résulte du fait que les structures modernes ne peuvent pas le prendre en compte. Il ne résulte pas de la crise, c'est un secteur qui se développe naturellement. Patrick GUILLAUMONT a utilisé le terme d'assouplissement du système moderne, et c'est effectivement dans ce sens qu'il sera peut-être possible de dépasser la frontière entre secteur moderne et secteur informel.

Monsieur Ould LEBATT

Recteur de l'Université de Nouakchott.

Le secteur informel, berceau du mouvement démocratique

Mes deux observations porteront d'une part sur les rapports entre l'ajustement structurel, et l'emploi et d'autre part sur les limites du secteur informel avec le secteur public.

S'agissant de la première question, le secteur informel constitue un palliatif à l'une des insuffisances constatées sur place des politiques de réajustement structurel. On sait que l'une de ces politiques est la règle de la montée de la courbe et du gonflement de la fonction publique. Il en résulte donc une contraction en matière de recrutement et d'emploi des jeunes universitaires. Or, voilà qu'un certain nombre de projets ont été initiés par les États, – c'est le cas au Sénégal et en Mauritanie –, consistant à accueillir les jeunes diplômés dans un certain nombre d'activités dites informelles et les résultats, quelles que soient les appréciations qui ont été portées, ont été quelquefois assez positifs.

D'où le deuxième problème : il est très difficile d'instaurer des limites étanches entre le secteur informel et le secteur public, puisque l'un est souvent la continuation de l'autre. Par ailleurs, il ne faut pas trop injurier le secteur informel puisque là où la démocratisation est en cours, là où il y a eu forces démocratiques, elles se sont d'abord développées à travers l'artisanat, les petits métiers et les petites activités et le secteur informel, de ce point de vue, a porté sur ses épaules, dans la plupart des États, le mouvement démocratique.

M. Guillaumont : cette discussion, je crois, a été très riche grâce aux interventions et de la salle, et de mes collègues autour de cette table. Votre intervention pose une question qui est celle d'un besoin de réflexion approfondie sur les questions que nous avons, hélas, super-

ficiellement abordées ce matin, mais c'était la règle du jeu d'une telle réunion. Je crois qu'il y a un besoin de réflexion francophone sur ces questions, qui est bien apparu au cours de nos débats et qui a été affirmé par plusieurs d'entre nous. De ce point de vue, l'UREF a un rôle à jouer pour renforcer les instruments et les structures de réflexion en matière d'économie, dans le monde francophone, qui est un monde très vaste, et pour faire que tous ces éléments, je dirais culturels, qui ont été évoqués au cours de cette discussion, qu'il s'agisse des aspects politiques, peut-être trop évoqués en anticipation du débat de cet après-midi, démocratisation, secteur informel, dimension sociale, tous ces éléments, je crois, ont des composantes culturelles très importantes et au sujet desquels le monde francophone a des éléments spécifiques à apporter. Donc, si je peux tirer une conclusion, sans vous retenir trop longtemps, ce sera celle-là. C'est que, nos débats ont été, je crois, intéressants et je voudrais vraiment en votre nom à tous, remercier tous ceux qui y ont participé ; ils ont fait apparaître ce besoin de poursuivre et de renforcer la réflexion de langue française sur les problèmes d'ajustement et d'économie du développement.

Table ronde : démocratisation et développement économique

Président de séance : M. Arthur BODSON

Recteur de l'Université de Liège.

Introduction à la thématique

Monsieur Arthur BODSON

Recteur de l'Université de Liège.

Cette quatrième table ronde, intitulée « Démocratisation et développement économique », nous offre un sujet de réflexion qui tient à nos idéaux les plus élevés. Mais il est aussi, politiquement, le plus périlleux et le plus exposé aux dérapages affectifs.

L'AUPELF/UREF a été instituée comme Université de la Francophonie. Cela signifie qu'elle prétend incarner un certain nombre de valeurs fortes, voire spécifiques, de la Francophonie. Comme nous l'avons vu au Séminaire de l'Arche, au premier rang de ces valeurs figurent les droits de l'homme et la démocratie. Mais, vu autrement, la Francophonie mondiale est actuellement un espace exemplaire des déséquilibres et des inégalités qui fissurent le monde. Ce constat nous donne très mauvaise conscience : il y a divorce évident entre les idéaux et la réalité. Et nous désirons tous la paix de la conscience !

Depuis le début de ce colloque, à chaque séance, alors que l'on parle surtout de stratégies de développement, on ne peut éviter de parler de démocratie et de droits de l'homme. C'est que la question lancinante est bien de savoir si démocratisation et développement sont complémentaires, compatibles, indissociables ou, au contraire, étrangers l'un à l'autre, voire contradictoires. Dans la presse et diverses publications, le débat est permanent.

Comme nous disposons de peu de temps, je crois qu'il est inutile que nous le consacrons à réaffirmer que nous sommes, nous universitaires, à la fois pour la démocratie et pour le développement. Nous avons mieux à faire que proférer ces évidences.

Adopter une attitude critique

Nous serons plus utiles en adoptant une attitude critique, analytique, affineuse de concepts, fondée sur des expériences, des réussites ou des échecs historiquement vérifiables, des pros-

pectives fondées. J'ajouterai que la recherche du développement ne peut pas échapper à un débat sur les valeurs que l'on cherche à promouvoir. Il est clair qu'aujourd'hui les valeurs associées à l'industrialisme, au consumérisme, à la croissance économique apparaissent comme les voies royales et exclusives du développement : « les chaussures et les transistors passent avant la vertu ». J'aimerais que l'on songe à d'autres modèles possibles. Le développement ne peut-il être que marchand ? Une croissance indéfinie a-t-elle un sens ?

Quant à la démocratie, qui nous paraît aller de soi, n'oublions pas que, dans l'histoire connue de l'humanité, elle est une forme de société récente, rare et instable.

Je demanderai à nos orateurs :

- 1) de ne parler que dix minutes au maximum ;
- 2) d'être analytiques et de ne plaider pour aucune des causes auxquelles nous croyons tous ;
- 3) de dire quelques mots, en se souvenant du sous-titre du colloque : « La place de l'enseignement supérieur », sur ce que, à leur avis, l'AUELF/UREF pourrait faire pour aider à l'apaisement de la conscience francophone.

M. Daniel TURP

Professeur à l'Université de Montréal.

Des dangers et responsabilités de la démocratisation dans les États en développement de la Francophonie

Démocratie, démocratisation, développement. De quel développement s'agit-il ? Du développement économique, participatif, durable voire même démocratique ? Tous des concepts clés, des référents idéologiques, même œcuméniques, diraient certains, des référents nouveaux des acteurs d'une communauté internationale, qui caressent peut-être l'ambition d'un monde meilleur de paix, de justice et d'équité, mais qui veulent aussi sans doute tirer des bénéfices, réclamer les dividendes, du développement et de la démocratie. Mais à l'instar du discours sur les droits de l'Homme, comme l'annonçait l'introduction de cette séance, le discours sur la démocratisation et la démocratie est-il crédible ? Ou peut-il être accusé d'être une mode, une nouvelle mode, comme le fait d'ailleurs en ces termes un spécialiste de l'Afrique : « *La mode est maintenant à l'exaltation de la démocratie, condition nécessaire de développement. Après avoir constaté que l'économie se développait par décrets, on fait semblant aujourd'hui de croire que la société se démocratisera aussi par décrets imposés de l'extérieur. Il est fascinant de voir les hommes politiques africains, afin de satisfaire la dernière marotte des Occidentaux, se hâter d'autoriser, voire d'encourager de nouveaux partis politiques, créés par des intellectuels qui s'auto-proclament représentants des forces vives de la nation* ». Et il conclut « les restes de la langue de bois et les modes nouvelles recouvrent en

fait un désarroi profond ». Un désarroi profond qui s'explique par les dangers de la démocratisation d'une part et les responsabilités à son égard d'autre part, mais qui ne sauraient justifier, comme nous le suggérerons en conclusion, l'inaction des États, des gouvernements, des universités, et notamment, ceux et celles de la francophonie.

Les dangers de la démocratisation

Si une ère nouvelle de démocratie est en train de naître, comme on l'a affirmé dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mais aussi comme en font foi les développements sur les continents américain et africain, elle n'est pas sans être soumise à des dangers qui sont multiples, dont deux méritent particulièrement d'être soulignés. Le danger le plus menaçant, pour les nouveaux processus de démocratisation, est sans doute celui qui amènerait les États développés démocratiques à se poser en modèles; d'adopter une approche, une vision ethnocentrique du développement démocratique. La démocratie peut et doit s'incarner en de multiples formes, s'adapter aux conditions sociales et culturelles d'un pays, qui ne sont certainement pas identiques à celles qui ont prévalu dans les États démocratiques d'Occident, qui ne présentent d'ailleurs pas, il faut l'ajouter, des modèles parfaits, et achevés de démocratie lorsque l'on constate en outre l'état de pauvreté de certains États dits développés mais aussi de l'intolérance, les préjugés et la discrimination qui persistent dans ces sociétés dites libres et démocratiques d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Mais à ce danger, qui constitue un piège, dans lequel certains États, désireux d'exporter leurs institutions démocratiques, voudront peut-être délibérément tomber, correspondent les dangers pour les États en développement démocratique, lesquels voient les processus de démocratisation se superposer aux programmes d'ajustement structurel et qui peuvent participer à l'aggravation de l'instabilité politique dans leurs États. Ainsi, on peut penser que des affrontements ethniques et tribaux peuvent résulter, comme l'exemple de l'Europe de l'Est nous le démontre éloquentement maintenant, des processus de démocratisation, mais que des dérapages plus généralisés peuvent aussi naître de l'incapacité des nouvelles démocraties de satisfaire très rapidement les attentes très élevées de populations dépouillées pendant trop longtemps de leurs droits et d'un bien être économique.

Mais ces difficultés et dangers ne sont pas insurmontables, et les écueils peuvent être évités si les États, Gouvernements, Universités assument leurs responsabilités à l'égard de la démocratisation.

Les responsabilités de la démocratisation

Est-il nécessaire ici de rappeler que les États en développement devraient assumer la responsabilité principale de leur virage démocratique, non pas en raison d'une mode ou des caprices des États développés démocratiques, mais en raison de leurs propres engagements. Ces engagements sont consignés dans la Charte des Nations-Unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme, d'autres instruments internationaux qui ont érigé la norme

démocratique en norme universelle et non pas seulement occidentale, une norme souple et susceptible d'adaptation, mais nécessaire d'application.

Et dans cette perspective, il appartient d'abord aux États en développement de créer les conditions pour permettre à leurs citoyens de déterminer librement leur destin collectif et d'ainsi assurer le respect des grandes libertés d'expression, de presse, d'association de réunion, qu'ils sont capables, seuls, avec sans doute un minimum de moyens, d'assurer. Ce respect est en outre essentiel à l'émergence des sociétés pluralistes et de gouvernements représentatifs, que commande la notion même de démocratie.

Mais les responsabilités de la démocratisation ne pourront être assumées de façon efficace et convenable que si les États développés démocratiques soutiennent les États en développement et aident ceux-ci à ériger des systèmes qui garantissent les grandes libertés fondamentales et l'existence de gouvernements représentatifs. Il ne suffit pas pour ces États développés de manifester une sensibilité à l'égard des conditions économiques, sociales et culturelles dans les États en développement, et dans le cadre duquel s'inscrit leur processus de démocratisation ; il importe sans doute davantage que les États développés créent des instruments nationaux et suscitent l'émergence d'instruments internationaux pour soutenir le développement démocratique et qu'ils s'engagent à fournir ici un appui concret, matériel et financier, au processus de démocratisation.

Et à cet égard, on peut souligner que des efforts ont été faits pour donner une définition opérationnelle du développement démocratique et que des engagements ont été pris par plusieurs États qui ont intégré la dimension du développement démocratique dans leur politique étrangère et leur programme d'aide publique au développement. On peut donner comme exemple le Canada, avec son Agence Canadienne de Développement International, son Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique, mais aussi la Norvège et la Finlande, pour ne prendre que quelques exemples parmi les plus représentatifs, qui ont adopté des mesures de soutien au développement démocratique par des programmes d'alphabétisation, de formation de la police, d'officiers de justice et par leurs appuis aux ONG et aux processus électoraux.

Au niveau multilatéral, des mesures analogues ont été prises et des institutions se sont multipliées ces dernières années, tant à l'O.C.D.E., que à la C.S.C.E., à l'O.E.A., et au Commonwealth, plus récemment, où des sections de développement démocratique et des bureaux d'élection libres comptent dorénavant parmi les instruments pouvant être mis au service des États en développement.

Et si la Francophonie veut contribuer à l'émergence des nouvelles démocraties, ou consolider les démocraties naissantes, elle doit aussi participer à cet effort de développement démocratique et se doter comme la C.S.C.E., l'O.E.A., et le Commonwealth, d'instruments de développement démocratique, pour qu'elle s'engage à soutenir ce développement. Cette Francophonie doit aussi se tourner vers ces États développés démocratiques pour qu'ils s'engagent à soutenir un tel développement et se donnent des outils similaires.

C'est ici que les institutions d'enseignement supérieur devront participer aux programmes de développement démocratique, à la conception de laquelle ils ont été modestement associés, mais à la mise en œuvre desquels ils devraient être plus étroitement impliqués. On peut dire que d'ores et déjà la Francophonie peut compter à tout le moins sur le Canada et le Québec qui présenteront au sommet de Chaillot, des recommandations en ce sens et proposeront en

outre la création d'une unité de soutien à la démocratisation au sein de la Francophonie. Mais il faudra que les autres États emboîtent le pas et n'hésitent pas à mettre leurs imparfaites démocraties au service des démocraties naissantes. Cela faisant, ils contribueront à ce que règne, comme le souhaitait le prix Nobel, René CASSIN, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, puissent y trouver plein effet et à ce qu'émerge dans les États en développement l'État de droit et la démocratie.

M. Jean-Claude FAURE

Directeur du Développement au Ministère français de la Coopération et du Développement.

La démocratie, facteur de développement

Je souhaiterais aborder la question qui nous est posée, en disant clairement qu'il faut refuser toute présentation dichotomique et statique qui consisterait à dire « il ne peut pas y avoir de démocratie sans développement », d'autres disant « il ne peut pas y avoir de développement sans démocratie ». Une fois qu'on a dit cela, on n'a pas fait véritablement avancer les choses, on a constaté, peut-être, que c'est un alibi, pour certains au Sud, pour certains au Nord, au Nord et au Sud ensemble pour ne pas prendre d'initiatives. Il faut refuser cette approche du problème.

Il est très clair qu'il y a des liens entre démocratie et développement, et que la démocratie est facteur de développement. Ce que nous constatons à travers, par exemple, le processus qui s'est déroulé depuis quelques années, c'est qu'il a mis en évidence que toute politique économique et financière aboutit à de meilleurs résultats, s'il y a un minimum d'efficacité et de transparence administratives, un minimum de communication avec les acteurs du développement, un minimum de justice, d'équité dans la répartition des charges. On a également constaté que le processus d'ajustement impliquait, si on voulait qu'il réussisse, que les acteurs du développement, – c'est peut-être un mot qui n'a pas grand sens, ce sont les citoyens – si les citoyens ont quelque chose à dire et quelque chose à faire, s'ils ont la possibilité d'exercer librement des responsabilités dans un certain degré d'autonomie, autonomie qui évite aussi de faire ce qui est contraire aux intérêts de l'autre. Ne perdons pas de vue cette leçon sur les processus d'ajustement. Ils nous montrent que rien ne se passe très bien, s'il n'y a pas un État de droit imparfait, mais, espérons le, en voie d'amélioration, et s'il n'y a pas un certain degré de pluralisme. J'ai l'impression que l'État de droit ajouté au pluralisme, c'est la démocratie. De ce point de vue là, c'est vrai, la démocratie est facteur de développement. Encore faudrait-il remarquer qu'il s'agit du contenu des choses, et non de l'aspect formel. Je ne sais pas s'il faut parler de « démocratie », et je sais encore moins s'il faut parler de multipartisme. Ce sont des formes ; ce qui est au cœur des choses, c'est cela, ce sont des règles acceptables et acceptées, clairement établies, clairement appliquées, justement appliquées, c'est une justice, c'est une administration, un fonctionnement des pouvoirs publics, un recours du citoyen, c'est l'État de droit, et c'est aussi le pluralisme.

Un vent de démocratie

Si aujourd'hui, un grand vent de démocratie souffle un peu partout, c'est vraisemblablement, et c'est heureux, parce qu'il y a une revendication des peuples et que certaines valeurs doivent être incarnées. Mais c'est aussi peut-être plus banalement parce que c'est plus efficace. Et après tout, ce qui s'est passé en Europe de l'Est, c'était à la fois la faillite d'un système politique, qui ne rendait pas compte de l'incarnation de ces valeurs, et d'un système économique qui n'était pas efficace. Certains pays en développement, les pays africains par exemple, certains d'entre eux, sont un peu dans la même situation. Alors on peut dire que la démocratisation est facteur de développement.

Pas de démocratie sans développement

Il est très clair également que le développement est à la base de la démocratie. Il ne peut pas véritablement y avoir, dans la durée, de démocratie sans développement et l'image du sac vide que l'on ne peut pas faire tenir debout me convient. C'est une évidence, là aussi : s'il n'y a pas un minimum de sécurité pour les agents économiques, un minimum d'emplois, de revenus, de répartition équitable de ces revenus, s'il n'y a pas de système éducatif et de système de santé suffisamment performants, s'il n'y a pas les bases du développement, il ne peut pas y avoir non plus de développement de la démocratie.

Dans ce domaine, nous sommes un peu dans la même problématique que dans le domaine purement économique. Tant que des individus ont une activité qui les occupent à 100 % pour survivre, ils n'accumulent pas de capital, et ils ne peuvent pas véritablement se développer, de même que si ils consacrent 100 % de leur temps à survivre, il ne le feront pas dans un contexte de libre expression et de démocratie.

Très franchement, ce débat est un peu dépassé. La démocratie est nécessaire au développement, et le développement à la démocratie. Ce qui m'inquiète, c'est que cette approche statique risque de nous mener nulle part. Il y a peut-être place pour une approche plus dynamique. Bien sûr, il y a deux approches dynamiques, la bonne et la mauvaise. La mauvaise approche dynamique consisterait à dire, « *développez-vous d'abord et vous deviendrez démocratiques après* », ou bien « *soyez démocrates d'abord et vous vous développerez après* ». Ce n'est pas acceptable, de même qu'il n'est pas acceptable de dire « *ajustez-vous d'abord, et vous vous développerez demain* ». Nous avons bien compris les uns et les autres, les pays du Sud bien sûr, et nous même ensuite, que ce discours n'était pas recevable. Et, nous le savons aujourd'hui, on ne peut pas faire de véritable ajustement sans développement. Tout cela doit aller de pair, de même que doivent aller de pair la démocratisation et le processus de développement économique. Après cela se pose un problème de durée, ce que beaucoup de commentaires que vous avez évoqués tout à l'heure me semblent perdre de vue ; c'est que la démocratie ou le développement, ce n'est pas quelque chose qu'on décrète un jour, « *tiens, on va être démocrate demain matin* ». Il me paraît intéressant de bien mesurer que les pays qui s'engagent dans ce processus, s'engagent en fait dans une transition démocratique qui va être longue et coûteuse, financièrement et socialement. C'est l'ensemble de ces problèmes-là qu'il faut prendre en considération, de manière à les gérer d'une façon qui soit aussi efficace que

possible, aussi peu douloureuse et difficile à mettre en œuvre que possible. Cela veut dire qu'il faut que des politiques soient mises en place et que c'est à ces pays qu'il appartient de définir ces politiques tandis qu'il nous appartient de les accompagner, dans le cadre des actions de développement, par exemple.

Quelles priorités pour l'Afrique ?

Cela renvoie à de nombreuses actions à mener du côté du développement; il faut le pratiquer autrement. Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde mesure bien que les enjeux pour l'Afrique tournent autour de deux ou trois priorités fortes, lourdes, que ces priorités sont la restauration ou la conquête des compétitivités, la marche vers une intégration et à une coopération régionales, dynamiques et fortes, une maîtrise des problèmes démographiques, un accompagnement social du processus du développement, accompagnement social qui a beaucoup souffert dans la dernière période du fait de l'ajustement. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'évoquer ces questions sociales comme des mesures à prendre, pour pallier les effets négatifs de l'ajustement. Ce qu'il faut, c'est avoir des politiques sociales intégrées dans un processus de développement. Il s'agit de renverser un peu les choses... Il faudra bien sûr continuer à mener des politiques de développement rural, des politiques de réhabilitation de ceci ou de cela, mais il faudra le mettre en perspective, autour de quelques priorités fortes. Nous pensons aussi pour notre part qu'il faudra le faire autrement. Nous savons bien que cela se fera largement hors l'État, et après tout ce processus de démocratisation est un processus de développement hors l'État. Cela voudra dire que les agents économiques, les acteurs du développement, les citoyens devront avoir les moyens de prendre leurs responsabilités, d'agir avec efficacité. Cela signifie, en termes de coopération, que nous aurons, nous, les moyens d'atteindre ces gens-là, en partenaires, et non plus seulement en partenariat avec les États. C'est donc un bouleversement, des habitudes, au Nord ou au Sud. Telles sont, à mon sens, les priorités pour le développement.

La conquête de l'État de droit

Du côté de la démocratisation, je préférerais que l'on parle de la conquête de l'État de droit et du pluralisme. Là aussi il y a beaucoup d'implications en termes de politiques à mettre en œuvre au Sud et d'appuis par le Nord. Ces politiques-là ont été évoquées tout à l'heure, et nous sommes tous convaincus que beaucoup va tourner autour de la capacité de nos partenaires du Sud, à concevoir, définir et mettre en œuvre des politiques de réformes administratives et de la fonction publique en profondeur. Développement institutionnel proprement dit aussi, c'est à dire faire fonctionner des Parlements et les Gouvernements, rendre la justice de façon équitable et équilibrée, avec des structures pour cela, qui sont là aussi le plus souvent en grand péril.

Il y a place pour des politiques dans ces domaines, il y a place pour une coopération. J'ai l'impression que si nous sommes capables, plus exactement, si les pays qui sont concernés sont en mesure d'orienter leur développement économique sur quelques axes qui mettront en œuvre des procédés, des manières de faire, tout à fait nouvelles, et s'ils sont capables en même

temps de définir des politiques d'accompagnement de l'État de droit et du pluralisme, alors nous aurons peut-être résolu la contradiction dont nous parlions tout à l'heure. Je ne pense pas qu'on puisse la résoudre autrement que dans des approches dynamiques de ce genre. Je suis d'ailleurs frappé de constater que c'est un peu ce qui se fait, et qu'aujourd'hui, non seulement, je trouve ce jugement simplificateur mais aussi désuet. Il avait peut-être du sens il y a quelques années mais la manière dont les pays du Sud sont en train de mesurer les enjeux, de relever les défis, de prendre les décisions qui permettront de gérer cette transition démocratique renvoie ce genre d'affirmation à un certain passé. Et j'ai l'impression, qu'au bout du compte, bien que l'on se défende de dire et justement parce que l'on se défend de dire qu'il faut exporter des modèles, on n'exporte au moins un certain complexe de supériorité.

Le rôle de l'enseignement supérieur

J'aborderai pour finir l'enseignement supérieur. Je ne souhaite pas que nous prenions ce problème-là non plus par le petit bout de la lorgnette. Mon prédécesseur a eu raison d'insister sur certaines choses essentielles. Les Universités du Nord et du Sud doivent être capables d'accompagner la démocratisation à travers des enseignements et de la recherche sur ce qu'est la démocratie. Mais là aussi, nous aurions apporté une réponse partielle, si nous ne sommes pas capables de dire aujourd'hui que ce qui est en cause c'est la mission même, et donc l'organisation et le mode de fonctionnement de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, en fonction de ces nouvelles priorités. Dans la phase de transition démocratique, l'enseignement supérieur a un rôle à jouer. Ce rôle ne peut pas être celui qu'il était jusqu'à aujourd'hui. Il faut passer de l'enseignement des grandes choses à des formations. Il ne faut pas négliger les grandes choses, mais il faut être capable de s'adapter, d'être plastique, il faut être souple, et c'est très difficile, dans un contexte qui lui, à l'inverse, est largement rigidifié par la crise économique et financière, ce qui fait que le manque de moyens est un obstacle majeur à cette espèce de plasticité pourtant nécessaire.

Il faut aussi, et cela nous concerne, favoriser de toutes les manières possibles les transferts de technologies. L'Université du Sud de demain est un endroit où il y aura de la souplesse, de l'adaptation, de la formation de l'appropriation des technologies les plus pointues. N'imaginons pas, là non plus, que l'on peut faire du développement au rabais, que l'on peut « bricoler » des politiques. Il faut se doter des outils les plus sophistiqués, pour définir et mettre en œuvre des politiques, que ce soit au Sud ou au Nord. Il faut que les enseignements du Sud et les Universités du Sud prennent ce virage. J'ai l'impression que ce que nous sommes en train de faire en Francophonie est une bonne réponse des pays du Nord, à cette exigence de mutation. C'est une bonne réponse, car il faut qu'elles cessent d'être des enclaves et s'ouvrent sur l'extérieur. Je sais qu'il existe une Université des Réseaux d'Expression Française ; je lis le mot « Réseau » dans cet intitulé et j'en suis heureux : c'est une des réponses, une voie de désenclavement. D'autre part, les systèmes d'enseignement supérieur dans les pays du Sud, je parle de l'Afrique, que je connais mieux que le reste, ne doivent pas continuer en permanence à être considérés comme des éléments de souveraineté. L'un des drames de l'enseignement supérieur en Afrique, mais c'était légitime, a été de considérer que l'existence d'une université est un élément de souveraineté comme l'existence d'une compagnie aérienne nationale. On se rend compte en termes de

gestion efficace que ce n'était pas forcément la meilleure réponse et qu'avoir des systèmes nationaux, par exigence de souveraineté, conduisait parfois à faire l'impasse sur le fond des choses. Cela veut dire vraisemblablement qu'au Sud, la dimension régionale, l'émergence de pôles régionaux devraient devenir une priorité, en les choisissant bien, en les portant sur les créneaux du futur et en faisant en sorte que la masse critique soit établie. Cela n'a pas grand sens d'organiser des formations techniques pointues pour des promotions de 15 étudiants. Cela n'a pas grand sens financièrement, et en termes de corps professoral. Il faut des promotions de 50 ou 100 personnes; il y a donc place pour un échelon régional. L'essentiel, finalement, est de dépasser les dichotomies artificielles, de concevoir clairement que la plupart de nos partenaires sont engagés dans des transitions démocratiques qui seront longues et coûteuses, qu'il faudra les appuyer par des opérations de développement et qu'il ne faudra pas y mettre des conditions préalables, (« *démocratise-toi d'abord, je t'aiderai ensuite* »).

Il faudra aussi, et ce sera ma conclusion, faire en sorte que dans ce processus, on ne donne pas systématiquement l'impression à nos partenaires du Sud qu'il y a des recettes et des réponses automatiquement adaptées à leur situation. Dans ces domaines-là, j'en suis convaincu, il n'y a pas de réponse préétablie. On ne peut pas faire de l'économie au rabais, et ce serait une grande mystification d'imaginer que l'on peut faire plus simple, plus rustique. C'est faux, et là aussi, cela veut dire quelque chose pour l'enseignement supérieur dans la transition démocratique.

M. Joseph KI ZERBO

Ancien Secrétaire général du Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement supérieur.

Une contribution méthodologique

Je voudrais intervenir dans ce débat, non pas pour traiter tellement du fond du problème que pour apporter une contribution méthodologique. Il faut éviter d'en faire une question de pure sémantique, en opposant des concepts et non pas des réalités parce que, ceux qui doivent être développés, ceux qui ont profité de la démocratie sont des personnes en chair et en os qui se battent et se débattent pour émerger au-dessus de la ligne de flottaison d'une condition sub-humaine. Dans le libellé qui nous est proposé, « *Démocratie et Développement* », c'est le mot « *et* », qui me semble crucial. On ne peut comparer les deux termes « *Démocratie et Développement* », sans les avoir rigoureusement définis.

C'est, je crois, la source de tous les dialogues de sourds. Mais peut-on définir, délimiter étroitement des vocables dont le sens a varié et varie encore selon le temps et l'espace ? Quand on prend une même région, la région européenne par exemple, depuis le temps des Grecs, où la démocratie impliquait l'existence d'esclaves jusqu'à la fin de 1789, on constate en 1991 un certain nombre de mutations. Il serait intéressant de recourir à une traduction ou à une transposition de ces deux concepts, dans les langues africaines par exemple. Nous

serions bien étonnés de voir qu'il n'y aurait plus de débat, parce que ces deux concepts nous ont été transférés avec une charge historico-culturelle bien déterminée.

Le multipartisme n'est pas synonyme de démocratie

Donc, dans un premier temps, je voudrais souligner qu'il y a souvent un faux débat. Pourquoi ? Parce que si on donne à ces deux termes un sens étroit et réductionniste, il n'y a plus lieu de débattre. Si la démocratie équivaut au multipartisme, il n'y a pas de relation significative entre la démocratie et le développement. La démocratie, réduite à son squelette formel, n'embraye nullement sur le développement, bien au contraire. Par exemple, au Zaïre, avec plus de 200 partis politiques, il y a là un avatar caricatural du monopartisme en réalité et une source d'instabilités chaotiques.

Dans ce cas, il ne s'agit pas de partis au sens occidental du terme : on parlera de contrebande sémantique que les peuples vont payer cher et payent déjà assez cher, comme ils ont payé pour « l'indépendance », « le développement », etc.

Des usines clés en main et non clés en tête

Le développement réduit à la croissance statistique et comptable, alors que 20 % de la population contrôle 80 % des terres ou des revenus, est donc une insulte à la démocratie. Le cas limite est celui du chef d'État devenu fossoyeur de son propre pays, qui détourne et privatise à son propre compte le bien public et jusqu'à hauteur concurrente de la dette publique de son pays. Il est, à ce moment-là, inutile de parler de comparaison entre démocratie et développement puisque, ni l'un, ni l'autre n'existent. Si la balance des paiements se porte bien, alors que la majorité des gens se porte très mal, c'est le même cas. Lorsque le développement est basé uniquement sur la délocalisation d'industries étrangères, avec des technologies de pointe non maîtrisées par les intéressés, des usines clés en main, mais malheureusement pas clé en tête, il n'y a ni démocratie, ni développement, donc rien à débattre.

Et pourtant, on a entendu soulever ce faux débat : le développement économique est un préalable à la démocratie, il est impossible de partager un gâteau avant de le produire. L'expérience de l'Europe est là. L'idéologie communiste a rencontré l'idéologie libérale capitaliste sur ce point du moins comme constat historique, l'assimilation s'est faite sur le dos de quelqu'un. C'est un constat historique. Trois réponses à cela :

Depuis 30 ans, les paysans africains ont vu leurs surplus, écumés par l'écrasement des prix ou par les caisses des stabilisations. Le résultat ? Ni démocratie, ni développement. Et pourtant les prélèvements sont allés bon train !

Et c'est là où intervient mon deuxième point : un producteur qui se sent spolié, produit moins ; l'esclave est un travailleur peu performant, d'où les stratégies de refus, d'évitement, de contournement des paysans que l'on connaît bien. Le paysan africain n'a pas été protégé comme son homologue des pays du Nord, ce qui a conduit d'ailleurs à la surproduction dans les pays européens.

La démocratie bancaire

Le producteur est aussi un consommateur, c'est le troisième point, qu'on oublie très souvent. Amputer gravement son revenu c'est atteindre son pouvoir d'achat et par conséquent la demande solvable, globale du pays. Sans évoquer les exemples historiques du reste du monde, le cas de l'Europe ne me semble pas reproductible, ne serait-ce que parce que l'Europe a disposé pendant des siècles de colonies planétaires. Mais ce n'est pas le cas de nos pays africains. Le développement bancal n'a pas conduit à la démocratie intégrale, C'est comme si on les hissait sur la première marche d'une échelle et qu'ils s'occupaient à détruire toutes les autres marches, se faisant du mal à eux-mêmes et à leurs concitoyens.

De la même manière, la démocratie bancaire a produit le quart monde. Dans les pays riches, la dérive écologique, la drogue etc. sont transférés mécaniquement par une sorte de mimétisme infantile voir simiesque dans les pays du Sud.

Autre face du débat, autre hypothèse : si l'on donne à la démocratie et au développement le maximum d'extension dans leur acceptation du terme, là aussi il n'y a pas de débat véritable. Si le développement correspond à l'épanouissement de tout homme dans tous les hommes, etc., et si la démocratie signifie que le peuple est à même de participer aux responsabilités, à toutes les chances et à tous les fruits de la production, matériels et non matériels, les deux termes sont purement coextensifs et synonymes. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de faire de comparaison : la hausse du taux d'alphabétisation de 20 % à 95 %, est une forme de promotion de la démocratie et du développement ; de même, faire passer le budget de l'éducation de 20 à 40 % aux dépens des armements, est aussi une forme de promotion des deux.

Cette approche n'est pas efficace, parce que si on envisageait cela, ce serait envisager la démocratie absolue qui n'existe pas. Or, le politique s'exerce dans le champ du possible en direction du souhaitable, et la démocratie absolue est un cas idéal, un rêve inaccessible.

La démocratie au commencement et à la fin du développement

Il faudrait donc, et c'est mon troisième point, que notre démarche, dans l'analyse et dans l'action, s'exerce entre ces deux extrêmes : le réductionnisme absolu et l'acception de ces deux mots dans leur sens le plus large. C'est là qu'on peut trouver des points d'ancrage, de convergence, pour les luttes des jeunes générations entre les cauchemars d'aujourd'hui et le rêve de demain. Les démocraties africaines doivent inscrire leur lutte entre ces deux pôles, et toute stratégie de lutte implique l'identification des objectifs, des moyens et des étapes. Après la fixation stérile actuelle sur l'objectif d'un développement impossible dans les conditions structurelles en vigueur, notre problème est le suivant : le développement est impossible dans les conditions structurelles en vigueur, qu'elles soient internes ou externes. Il importe de prendre le problème par l'autre bout et de mettre l'accent sur la face démocratique du développement, en sachant que chaque acquis sur la voie de la démocratie est une victoire du développement réel. En effet, si l'objectif est le développement démocratique, il faut savoir que la démocratie est au commencement et à la fin du développement, comme un minimum de développement est une rampe de lancement incontournable pour cet ébranlement vital qu'est la démocratie réelle. Il s'agit d'une causalité réciproque, où, selon le lieu et le temps, la

priorité logique ou chronologique doit être donnée à l'une ou l'autre facette du développement démocratique.

La thèse imbécile selon laquelle il fallait le développement économique avant l'accès à la démocratie est heureusement en déroute. En effet, qui va-t-on démocratiser, si la dictature a déjà détruit non seulement le ressort mental mais la vie biologique même des intéressés ? Comment démocratiser ce qu'on a déjà éliminé physiquement, ou « néantisé » moralement ? On retrouve ici le dicton et le proverbe africain : « *on ne peut pas coiffer quelqu'un en son absence* ». La présomption détruit le peuple, comment le développer ? »

Une stratégie pour le développement démocratique

C'est pourquoi la stratégie de lutte pour le développement démocratique doit embrasser le binôme insécable de la démocratie et du développement. Et cela en mettant l'accent sur les trois éléments suivants – c'est par là que je vais terminer – qui sont à la fois des conditions, des sous-objectifs, des moyens ou des carburants de la révolution démocratique.

Premièrement : il est impératif de se battre pour les droits de l'homme. Je n'insiste pas sur ce point déjà longuement traité.

Deuxièmement : le combat pour la personnalité culturelle. En effet, chaque peuple est doté d'un itinéraire historique singulier. C'est le Président lui-même qui le disait : si l'on fait semblant d'ignorer toutes ces pesanteurs historiques qui nous viennent de loin, on navigue à l'aveuglette. La Sécurité Sociale, par exemple, en Europe et en Afrique, intéresse le développement et la démocratie, mais ne recouvre pas les mêmes réalités en Europe et en Afrique ; c'est ici qu'intervient le facteur culturel.

La culture sociale est le moment identitaire de l'auto-réalisation d'une société dans le champ du vivre et des raisons de vivre. Sans un axe culturel expurgé de ces éléments négatifs ou aliénants, toute société est vouée au transfert mimétique d'un modèle fatal pour le développement, comme pour la démocratie. On ne développe pas, on se développe. Le singe ne se développe pas, encore moins démocratiquement. Entre les deux faces de la médaille « démocratie développement », le culturel constitue le pont omniprésent. Quelques exemples : l'alphabétisation, l'éducation dans les langues des peuples sont un puissant levier à la fois pour la démocratie et pour le développement. La thérapie africaine, scientifiquement contrôlée, peut à la fois démocratiser les médicaments et les savoirs et développer la santé.

La culture, logiciel du développement démocratique

En troisième lieu, la solidarité africaine : ce n'est pas seulement un vague état d'âme mais un capital à propulser dans la modernité, pour la sauvegarde des plus faibles. La culture est donc le logiciel du développement démocratique et l'on pourrait citer de nombreux exemples du même type. Les asiatiques ont réussi, par exemple, à enraciner socialement l'entreprise sans ruiner ses vertus de performances et le secteur informel nous fournit aussi maints exemples

dans ses formes des recettes originales d'entrepreneuriat. La culture sociale est donc le plus court chemin de soi à soi-même à un niveau supérieur, elle démocratise le développement.

J'en arrive à ce troisième scénario, qui sera hors de portée tant que nous n'aurons pas produit l'espace minimal de notre développement qui n'est pas seulement l'espace juridique. Henri LEFEBVRE a parlé de production de l'espace : aujourd'hui, l'espace est le capital primordial, non pas seulement en tant qu'espace géographique mais base écologique, lieu d'accumulation des avoirs, des savoirs, des pouvoirs et des valeurs. A ce titre, l'espace humanisé dispose d'une capacité catalytique, d'un pouvoir séminal. C'est à cela qu'il faudrait que les Africains s'attachent aujourd'hui, aussi bien pour la démocratie que pour le développement. L'espace est plus qu'un facteur et un outil à cultiver, politiser, il devient l'une des dimensions de l'auto-réalisation et pour terminer sur ce point, je ferai allusion à une expérience que j'ai eue, celle du Gabon.

De la nécessité de constituer un ensemble intégré africain

Des expériences célèbres ont montré que, même au plan physique et biologique, c'est absolument indispensable, on a montré que les souris soumises à un rétrécissement graduel de leur espace, finissent dans le déséquilibre nerveux. C'est pour cette raison que les tortionnaires, aussi, emploient la restriction de l'espace comme l'une de leurs terribles armes. On a mille fois déploré que sans intégration africaine, il n'y a ni développement agricole ou industriel, ni démocratie. On peut démontrer de la même manière qu'il n'y aura de démocratie stable dans aucun des pays africains tant qu'on n'aura pas ce minimum d'espace dont je parlais tout à l'heure. Non seulement parce qu'il sont presque tous structurellement inaptes au développement, mais parce que partout, il y a confinement, enfermement, embastillement. La démocratie est en résidence surveillée. Le brassage, la libre circulation, la transparence sont consubstantielles à la démocratie. Ce n'est pas un hasard si les dictateurs africains sont les plus grands obstacles à la libre circulation des biens, des personnes et des idées, au point de transformer leur pays en cantonnement de peuples otages. J'ai fait l'expérience du CAMES où nous sommes arrivés au stade du transnational, c'est-à-dire que les décisions prises au niveau du CAMES s'imposent aux États même si aucun de leurs ressortissants n'est et n'était présent là où la décision a été prise !

Le centre d'excellence, l'intégration des moyens intellectuels et, pour les universités, le fait de se donner comme objectifs des programmes et des projets inter-africains, doit contribuer à faire coïncider la démocratie et le développement. C'est pourquoi le terme qui constitue aussi la clé de voûte de cette dialectique multiforme est le rapport entre l'État et la société civile qui conditionne le processus ascensionnel des peuples. Encore faut-il constituer l'État et structurer solidement la société civile et on arriverait ainsi peut-être à cet objectif que j'estime être le plus important pour nous aujourd'hui : l'Afrique doit se constituer. C'est, je crois, l'Alfa et l'Oméga du développement et de la démocratie.

M. Achille MBEMBE

The Brookings Institution, Washington.

Réformes politiques et logiques autoritaires en Afrique noire

Il est devenu difficile de parler de l'Afrique aujourd'hui. Pour plusieurs raisons : d'une part l'Afrique semble avoir perdu le crédit de sympathie dont elle jouissait dans les années 60. Afin de répondre à cette crise de légitimité et, parallèlement, de maîtriser à leur avantage les recompositions sociales induites par le procès d'ajustement lui-même, de nombreux pays ont entrepris des réformes institutionnelles allant dans le sens d'une libéralisation de la vie politique. Il est sans doute trop tôt pour mesurer la solidité de ces réformes. Elles ne mèneront pas automatiquement vers la démocratie. Plus grave encore : dans la plupart des pays, elles sont conduites dans la perspective d'une restauration, sous des formes plus ou moins acceptables, de la logique autoritaire. On peut difficilement s'expliquer un tel paradoxe si l'on ne tient pas compte des trois faits majeurs que sont la fin du compromis postcolonial, l'aggravation des effets pervers de programmes d'ajustement structurel, et les décompositions qui s'ensuivent.

Contraintes internes et compromis postcolonial

L'État en Afrique n'a pas été qu'une simple structure imposée, par la violence, à des sociétés. Force est de constater que les formules étatiques coloniales firent, tôt, l'objet d'une réappropriation par les Africains. Une constellation d'intérêts proprement autochtones se forgea progressivement, qui a largement influencé la mise en forme des états indépendants. D'où les entités étatiques africaines reposent sur des bases matérielles et sociales éminemment autochtones, qui varient naturellement d'une région du continent à l'autre et leur cristallisation s'est effectuée partout sur le mode autoritaire. La pratique du pouvoir se situait globalement dans la continuité de la culture politique coloniale, et dans le prolongement des aspects les plus despotiques des traditions ancestrales. Les conséquences d'un tel mode de gouvernement sont incalculables. Elles ne sont pas limitées à la destruction du capital humain. Le coût a aussi été économique puisque nulle part sur le continent, à l'époque coloniale comme après les indépendances, l'administration de la coercition et l'exercice du pouvoir à l'état brut n'ont servi à une organisation efficace de la production. Néanmoins, jusque dans les années 1970, l'État pouvait contrôler un certain nombre de ces systèmes d'inégalité et de domination en recourant, soit à la création d'emplois dans la fonction publique, soit à l'économie d'endettement, soit par une intervention directe dans le système productif. D'importants prélèvements pouvaient être effectués sur les surplus agricoles et sur les rentes pétrolières et minières qui permettaient d'acheter les loyautés et d'arracher les allégeances. L'indistinction entre la fortune publique et la propriété privée rendait possible la généralisation d'une économie d'allocation dont les autochtones n'étaient pas les seuls bénéficiaires. Cette manière d'organiser la vie économique permettait aussi de soutenir un système complexe de transferts de revenus entre les circuits formels et les circuits parallèles, entre les ménages urbains et les ménages ruraux, entre les plus riches et les

plus démunis. Ces modes d'organisation avaient leur cohérence interne et leur rationalité propre, tant du point de vue politique que sur le plan économique. L'État, en se substituant au marché, devenait une prodigieuse machine créatrice et régulatrice des inégalités et de la violence. Cette sorte de compromis garantissant le « *welfare* » des couches moyennes et des élites administratives permettait d'assurer la viabilité des formules postcoloniales de gouvernement. Cette élasticité dans la redistribution fondait une part de la légitimité des formules postcoloniales de gouvernement et rendait moralement tolérables les rapports d'inégalité et de domination.

Contraintes externes et ajustement

Cette économie politique était peu soucieuse des impératifs de productivité. Les nouvelles données de la concurrence internationale et la dérégulation des échanges intervenues dans les années quatre-vingt ont donc contraint ces économies à se repositionner au sein de l'espace mondial. Les économies africaines, excentrées par rapport aux pays de la triade, (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique) n'ont pu s'insérer de manière active et profitable dans la nouvelle division internationale du travail. On comprend que la nouvelle vague d'internationalisation du capital est en passe de les ignorer, et ce d'autant plus qu'à la fin de la guerre froide, l'ouverture des marchés à l'Est et la persistance de la tyrannie et du désordre en Afrique tendent à accentuer la dévalorisation géopolitique et idéologique du continent. Si l'Afrique continue d'être insérée dans les rapports économiques internationaux, elle l'est cependant sur un plan subalterne, et selon des modalités inédites et extrêmement complexes. Rappelons que les politiques d'ajustement structurel constituent l'une des modalités de ce nouvel ancrage à l'économie mondiale, ou en tous cas l'un de ses instruments privilégiés (et controversés.) Leurs résultats restent cependant, d'un point de vue strictement économique, peu probants : l'essor des exportations s'est avéré insuffisant pour assurer le paiement de la dette, et ce, malgré l'amplitude des dévaluations. La réduction des déficits s'est faite au prix d'une nette diminution des investissements publics, et, dans certains cas, des dépenses ordinaires de fonctionnement. Souvent, les charges de la dette interne ont persisté, tandis que la baisse des dépenses de l'État en salaires et l'accélération de la hausse des prix provoquaient un effet dépressif sur les dépenses de consommation et sur les investissements privés. Dans ces pays, le produit intérieur brut a chuté. L'informalisation de l'économie s'est poursuivie à un rythme jamais vu auparavant, la part « souterraine » des transactions et des arrangements ayant étendu ses ramifications jusque dans les échanges avec les marchés internationaux. Le basculement de pans entiers de la société dans l'économie souterraine, les nouvelles formes de capture et d'exploitation de la main d'œuvre, la criminalisation croissante des classes dirigeantes... ont affecté directement les régimes africains postcoloniaux sur les deux plans que sont d'une part, les bases matérielles et sociales sur lesquelles ils reposaient jusqu'à présent, et d'autre part la façon dont ils se faisaient légitimer. La brutale déflation du secteur public et parapublic a provoqué la dissolution d'un grand nombre de sociétés d'État. Assortie de sérieuses compressions de personnel, la « privatisation » des entreprises publiques a contribué au blocage du système des transferts intracommunautaires, réactivant au passage les conflits autour de la répartition des richesses. C'est la colonne vertébrale de ces régimes qui est affectée puisque le système des libéralités sur lequel reposait, en partie, leur légitimité est gangrené et, dans la majorité des cas, ne dispose plus des moyens de sa reproduction. Les programmes d'ajustement structurel ont donc plutôt amplifié la vulnérabilité non seulement de ces

économies, mais aussi des fabriques sociales et matérielles sur lesquelles reposait localement un minimum de productivité. Les effets pervers ont érodé le compromis postcolonial, émasculé les instruments traditionnels du pouvoir et entraîné une profonde modification des structures sociales et des attitudes culturelles.

Le spectre du 19^e siècle

Au sortir du 20^e siècle, l'Afrique ne se retrouve plus qu'avec deux options. La première est de se projeter dans le siècle prochain, en relevant victorieusement le défi de la productivité, c'est-à-dire en retournant à son avantage les conditions de son rapport au marché extérieur. Le conflit avec le marché mondial ne sera pas tranché au bénéfice du continent s'il continue d'être négocié dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, à partir des postulats définis et imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. L'Afrique doit relever le défi de la productivité. Ce défi ne sera pas relevé victorieusement sans un accroissement des régimes de productivité, c'est à dire en définitive des façons de construire l'inégalité. De ce point de vue, le passage au 21^e siècle passe donc par la mise en œuvre de systèmes de reproduction de la force de travail reposant, plus qu'auparavant, sur l'intensification de l'exclusion sociale. Dans ces conditions, la démocratie en Afrique ne surgira pas forcément des décrets administratifs. Le possible démocratique dépendra de la façon dont sera historiquement tranché le débat sur le point de savoir si l'exclusion sociale est légitime. L'enjeu de la réforme des constitutions et des institutions en Afrique portera sur leur capacité de rendre socialement et moralement acceptables des mécanismes d'exclusion, tout en ne ruinant pas définitivement les bases déjà fragiles de la société. A défaut de cette sortie par le 21^e siècle, l'autre option est le retour au 19^e siècle. Les signes d'une déliquescence ne manquent pas dans l'Afrique d'aujourd'hui. Ils sont au demeurant plus nombreux que les autres. La première option, celle d'un saut dans le 21^e siècle, ne sera pas à la portée de tous les pays.

Monsieur Jean du BOIS de GAUDUSSON

Vice-Président de l'Université de Bordeaux I, Doyen de la faculté de droit.

Le défi des pluralismes

Les rapports de la démocratisation et du développement économique sont parmi les plus délicats à examiner ; et l'on sait à quels abus ces analyses ont pu donner lieu. A cet égard, l'Afrique a su infliger de sévères démentis à tous ceux qui, sous couvert des sciences sociales, sous couvert de théories scientifiques, ont établi des corrélations justifiant par l'état de sous-développement l'autoritarisme de régimes supposés ou se prétendant plus aptes à assurer le

plus rapidement le progrès économique. N'a-t-on pas parlé, il y a une quinzaine d'années, à propos de certains régimes politiques pluralistes africains de ce luxe que la démocratie constituait pour l'Afrique... On a même pu construire des modèles théoriques pour démontrer que la modernisation et le développement politique nécessitent la réunion de pré-requis d'ordre économique et social, pour la plupart hors d'atteinte.

Le changement politique, clé du développement économique

Il n'est pas sûr qu'une telle approche – dont on connaît les dangers- soit définitivement écartée. Elle l'est peut être chez les scientifiques et les gouvernants – mais l'actualité montre qu'elle est loin d'être totalement abandonnée, mais l'est-elle dans les populations ? Celles-ci ne placent-elles pas tous leurs espoirs de développement économique rapide, d'amélioration de leur situation quotidienne dans le mouvement de démocratisation politique déclenché depuis quelques années ; pour beaucoup le changement politique n'est-il pas considéré comme la clé nécessaire (c'est notre opinion) mais aussi suffisante du développement économique.

Ainsi, posée en termes de corrélations, de comptabilité et même de nécessité, dans un sens comme dans l'autre, la question des relations démocratisation-développement conduit à des désillusions, des impasses et des débats où bien souvent l'idéologie et les considérations tactiques occupent une place de choix. En toute hypothèse, les questions sur ce point sont sans réponses.

On proposera donc de poser le problème différemment et, plus modestement de partir d'un constat : L'Afrique, comme d'autres continents, connaît ce que l'on pourrait appeler une véritable « revanche des pluralismes ».

Une conjonction de pluralismes

Longtemps niés, bridés, combattus, les pluralismes accèdent à la scène publique officielle. Cette « irruption » se fait dans tous les domaines : évidemment politique – le nombre des partis politiques atteste de son existence, même si certains regrettent l'émiettement que l'on constate dans certains pays –, mais aussi économique comme le montrent les politiques économiques de libéralisation et de privatisation qui restaurent le rôle des autres acteurs que publics ; pluralisme aussi d'ordre administratif, moins développé mais qui est recherché dans le cadre des réformes des collectivités locales auxquelles s'attachent de plus en plus d'États. Ces évolutions sont plus ou moins développées et varient considérablement d'un État à un autre ; et l'on connaît leurs limites. Il n'en reste pas moins que toutes remettent en cause – ou s'y essaient – un État, le monopole et la toute puissance d'un État-parti, d'un État-entrepreneur et d'un État central ; elles soulignent l'obsolescence d'une série de techniques et mécanismes de gouvernement et l'échec d'une stratégie.

L'Afrique est en outre caractérisée par une conjonction des pluralismes, la simultanéité de leur réalisation et de leur institutionnalisation. C'est peut-être là, les pluralismes se renforçant mutuellement et s'épaulant, que réside une des chances de rendre effective la démocratisation politique et le développement économique, et de remettre en cause un mode de

pouvoirs dont beaucoup se demandent si sous couvert de modifications constitutionnelles et de discours politiques il ne tend pas à perdurer.

Ainsi, si elle n'est pas une panacée aux problèmes des pays sous-développés, la démocratie pluraliste n'en reste pas moins la meilleure façon de faire face à la crise ; approfondie par le processus décentralisateur, elle peut faciliter l'adoption et l'application des réformes souvent drastiques exigées par les nouvelles politiques économiques. Dans le même sens, la démocratie politique ; elle contribue à limiter le rôle de l'État et à contraindre les politiques à composer avec les autres agents économiques et sociaux.

Et, l'une des tâches auxquelles est confrontée l'Afrique – comme les pays de l'Est européens d'ailleurs – est précisément de construire, organiser et réguler ces pluralismes. Ce chantier est immense puisque dans certains cas, dans certains États, les nouveaux acteurs n'existent pas pour remplir les fonctions devenues vacantes.

L'élaboration d'un cadre institutionnel

Pour se limiter à l'aspect juridique, familier au professeur de droit public que je suis, permettez-moi de rappeler qu'une des urgences est l'élaboration d'un cadre institutionnel dans ce sens. L'Afrique est confrontée à la recherche de solutions juridiques, institutionnelles, constitutionnelles permettant à la fois d'encadrer le pluralisme, de le conforter et éventuellement de l'approfondir ; il revient aux juristes, et notamment aux universitaires, de faire preuve d'imagination par exemple pour définir ou redéfinir les institutions gouvernantes (statut des partis politiques, structure de l'exécutif, etc.), le statut des collectivités locales et régionales avec une réflexion à conduire sur le rôle à conférer aux tribus et ethnies et sur le droit des minorités et des sous-groupes ; il en va de même avec les mécanismes permettant de stimuler les initiatives privées en matière économique et d'établir des articulations entre l'État et le fameux secteur informel. Sans cette institutionnalisation des pluralismes, on ne saurait parvenir véritablement ni à la démocratie politique ni au développement économique.

Pour terminer, une dernière observation, sur la situation et le rôle de l'État et de son appareil dans le cadre des perspectives que nous venons de retracer. De ce point de vue, les évolutions vers le pluralisme, politique et économique, comportent deux risques : celui avec l'affaiblissement de l'État, de voir disparaître le seul instrument qui peut créer et maintenir la cohésion de groupes sociaux encore faiblement intégrés... et que la multiplication des partis, la décentralisation, la disparition d'organismes publics en matière économique peuvent, au moins dans un premier temps, accroître. Faute d'encadrement et d'intermédiaires suffisants, le corps social, notamment dans les zones rurales, est exposé à la menace d'atomisation et pour certaines parties d'exclusion et de repli sur soi.

Dans un autre sens, le risque est plutôt d'un État central se renforçant face à la faiblesse et à l'émission de nouveaux relais et acteurs politiques et socio-économiques, avec comme conséquence la perdurance des modes tentés de réduire la démocratisation politique et la libéralisation économique à un mot et à un mode de ralliement contestataire.

Ces deux risques sont réels ; ils peuvent d'ailleurs parfaitement se cumuler. Ils peuvent aussi être écartés par une réévaluation du rôle de l'État, la reconstruction de ses modes de gestion et d'organisation, à partir précisément des pluralismes ainsi que la création de méca-

nismes de régulation et d'articulation des différents acteurs politiques, administratifs et privés. C'est tout l'enjeu du mouvement actuel de démocratisation et de libéralisation que de parvenir à surmonter la contradiction entre le désengagement d'un État hypertrophié et le maintien d'un appareil politico-administratif structurant.

L'Afrique se retrouve ainsi, de nouveau, confrontée au défi des pluralismes. Pour le relever, n'en doutons pas, des solutions inédites et audacieuses devront être trouvées. Il y a là un autre défi, cette fois-ci lancé aux universitaires à qui il revient de contribuer à les rechercher.

M. Michal SEWERYNSKI

Président de la Conférence des Recteurs polonais, Recteur de l'Université de Lodz.

La démocratisation de l'enseignement supérieur

Longtemps, sous le régime communiste, l'idée de la démocratie, la valeur de la démocratie était présente à l'université. Et notre tâche consistait à la défendre, à l'enseigner malgré toutes les difficultés, tous les obstacles. Et c'est grâce à un nombre considérable de professeurs qui n'ont pas été contaminés par une idéologie totalitaire que nous avons su former des milliers d'étudiants qui ont créé ce mouvement bien connu baptisé « Solidarité ».

La démocratie à l'Université

Mais s'il s'agit de la démocratie à l'extérieur de l'université à l'heure actuelle, il faut que l'université ne se borne pas à l'enseigner, à expliquer le sens théorique de la démocratie, mais il faut que l'université polonaise recherche un modèle adéquat pour l'université. C'est notre tâche primordiale aujourd'hui : nous participons activement à la recherche de ces modèles qui pourraient être adoptés et développés dans la vie politique, institutionnelle et juridique de mon pays.

S'agissant de la démocratie à l'intérieur de l'université, cette perspective nous était extrêmement chère et proche, parce que la démocratie, la liberté académique, est une idée, une valeur, dont la tradition remonte au moyen-âge. La première université a été fondée à Cracovie en 1364. Donc, nous avons toujours su ce que signifiait la démocratie, la liberté académique, la démocratie à l'intérieur de l'université. Malheureusement, tout au long de la période communiste, nous avons été privés de cette démocratie.

Nous avons lutté longtemps pour la récupérer et tout récemment, en vertu d'une série de lois de 1990, nous avons retrouvé cette liberté perdue : la trentaine d'universités les plus importantes, a reconquis une autonomie presque complète si l'on excepte les questions de financement, car nous sommes bien entendu tous des établissements étatiques qui vivent de l'argent de l'État. Tout le reste dépend de nous, donc d'un organe législatif qui est le Sénat

de l'université ; pour tous les Conseils de la faculté, toutes les décisions sont prises de façon démocratique. C'est l'une des procédures démocratiques à l'intérieur de l'université.

A propos de l'économie, je voudrais émettre deux perspectives : l'impact des universités sur l'économie et l'impact de l'économie sur les universités.

L'impact des universités sur l'économie

En ce qui concerne l'impact des universités sur l'économie, nous sommes à la recherche des modèles adéquats de l'économie. Nous sommes en train de faire un retour de l'économie planifiée, étatisée, administrée, bureaucratisée vers l'économie de marché. C'est l'objectif majeur de notre politique économique. Or, s'il est très facile de déclarer ce retour, il n'est pas du tout facile de trouver le chemin adéquat, qui mène vers le marché. Personne ne sait comment s'y prendre. La théorie économique est aujourd'hui rôdée lorsqu'il s'agit de lutter contre une crise de l'économie de marché. Mais comment faire un retour de l'économie totalitaire vers l'économie de marché ? Cette expérience n'a encore jamais été menée. Toutes les universités polonaises doivent donc participer à cette réflexion car il est logique et naturel que les politiciens cherchent une réponse auprès des théoriciens. Ce n'est pas par hasard si, parmi les politiciens qui s'occupent de l'économie polonaise à l'heure actuelle, un nombre considérable de professionnels proviennent de la sphère universitaire.

L'impact de l'économie sur les universités

On peut tout aussi bien étudier l'impact de l'économie sur les universités. Or, notre économie est en crise profonde, et celle-ci va durer encore longtemps, malheureusement. Et c'est pourquoi tous les établissements étatiques qui sont financés par le budget de l'État se voient plongés dans des difficultés budgétaires. Et aux vues de ces difficultés budgétaires, on se demande ce que l'on pourrait faire pour trouver des crédits supplémentaires ? C'est la raison pour laquelle l'État nous renvoie au secteur privé en nous disant : « *Si vous n'avez pas assez d'argent, allez le chercher là où il y en a, c'est à dire allez proposer votre recherche au secteur industriel par exemple* ». Mais ce secteur n'est pas assez bien développé. Le secteur étatique qui domine toujours l'économie polonaise n'a pas du tout intérêt à investir, à payer pour la recherche. Le secteur privé n'est pas encore bien développé. Que nous reste-t-il ? Chercher l'argent chez les étudiants. Dans ce cas, nous courons cependant le risque de marginaliser un nombre considérable d'étudiants pauvres parce que la société polonaise n'est pas riche. Cela pose le problème de l'accès à l'université. D'un côté, on voudrait mettre en place des frais de scolarité mais de l'autre côté, il faut se préoccuper du nombre des étudiants parce que l'un des résultats de la politique extrêmement formalisée et « *planifiée* » de l'époque communiste est que le nombre des étudiants par rapport à la population a été considérablement réduit.

Pour terminer, ces problèmes nous mènent vers cette perspective de démocratie : Pour répondre à notre volonté de démocratisation de l'enseignement, nous souhaitons mettre en

place un accès libre et gratuit à l'université, et cette perspective nous mène aussi vers le développement parce que, sans un nombre considérable d' intellectuels, de gens bien formés à l'université, il n'y aurait plus un niveau de culture élevé, il n'y aurait plus de liens avec la culture européenne et mondiale.

Enfin, l'Université contemporaine peut et doit jouer un rôle important en faveur de la démocratisation, du développement économique et du progrès de la civilisation. Ces fonctions sont une conséquence des valeurs au service desquelles les universités ont été fondées il y a des siècles et grâce auxquelles elles ont survécu jusqu'à nos jours.

Telles sont nos préoccupations, nos réflexions à propos de la démocratisation, de l'économie et sur la place de l'université vis-à-vis de cette problématique.

M. Edgard PISANI

Ancien ministre, président de l'Institut du Monde Arabe.

Conquérir sa propre démocratie

Il y a quelques semaines s'est tenu à Paris le congrès forestier mondial. 1 500 techniciens et autres administrateurs y ont participé et l'on a crié à tue-tête que ce qui menaçait le monde, c'était la dégradation de la forêt tropicale, c'est à dire cette forêt précisément qui est confiée aux pays, aux peuples en développement. Mais, avec la même tranquillité ou la même arrogance, on a magnifié l'économie de marché comme étant la seule capable d'assurer le développement du monde.

Comment ne pas retenir de ces propos juxtaposés le sentiment d'une contradiction dont il est singulier qu'elle ne paralyse pas le discours de ceux qui la proposent ? S'il y a dégradation de la forêt tropicale, c'est ou bien parce que les hommes sont trop pauvres pour se payer d'autres combustibles que le bois qu'ils abattent, ou bien parce que les pays sont trop pauvres pour ne pas exporter les richesses forestières grâce auxquelles ils se procurent les devises dont ils ont besoin.

Il y a dans l'affirmation simultanée d'un certain nombre de principes d'intérêt public mondial et d'un certain nombre de principes fondant les droits politiques, une insoutenable arrogance.

Un transfert d'idéologie

En fait, ce à quoi nous assistons, et ce sera ma seconde remarque, ce n'est pas à un transfert de technologie mais à un transfert d'idéologie. Nous y assistons aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord, l'Occident triomphant agissant comme s'il était sûr

d'avoir découvert non pas des vérités mais la Vérité. Et comme si le moment était venu pour lui de faire triompher sa Vérité sur l'ensemble du monde. Cela est fait en matière économique comme cela est fait en matière de démocratie et je mets en garde le tiers monde, les pays en développement, je mets en garde l'Est contre la tentation qu'ils pourraient avoir d'adopter purement et simplement nos formes de gestion de l'économie et nos formes de gestion de la société : le transfert idéologique pur et simple pourrait les conduire à des catastrophes à nulle autre seconde. Je ne peux pas ne pas être étonné de la frénésie avec laquelle les économistes qui étaient hier encore ceux de Monsieur Brejnev ou du Général Jaruzelsky, se proclament aujourd'hui plus libéraux que les plus libéraux d'entre nous, comme si il suffisait de nier ce que l'on a écrit pour découvrir la vérité et construire le monde.

Comment n'évoquerais-je pas ici la conversation que j'ai eue avec un ancien thuriféraire de l'économie soviétique, devenu thuriféraire de l'économie libérale, qui après une heure et demie de conférence devant l'auditeur solitaire et un peu ébahi que j'étais, a été incapable de répondre autrement que je vais le dire aux questions que je lui posais. Je lui ai demandé : « mais est-ce que les règles du libéralisme économique que vous venez d'énoncer sont applicables à l'agriculture ? » Il m'a répondu : « Peut-être pas à l'agriculture » et il m'a donné des raisons. Je lui ai ensuite posé la question de savoir si les règles qu'il avait énoncées avec tant d'autorité, au point presque de m'ébranler, étaient applicables à l'économie des transports. Il a concédé que ce n'était pas applicable à l'économie des transports et il m'a donné des raisons qui m'ont presque convaincu. Je lui ai enfin posé la question de savoir si les règles du libéralisme qu'il prônait étaient tout à fait capables de gérer ce que j'appellerais la distribution des biens rares, c'est à dire ceux que les prix élevés ne sont pas capables de multiplier à suffisance, et il m'a dit qu'en effet, peut-être la gestion des biens rares ne pouvait pas obéir aux lois qu'il avait édictées.

Alors attention ! Nous croyons détenir la vérité et nous prétendons la communiquer aux autres comme une vérité révélée. Nous avons tendance à donner un caractère religieux à ce qui n'est que vérité relative. En fait, la seule attitude que nous puissions avoir est d'une autre nature. Mais avant de dire cette nature, je voudrais parler, non plus d'économie mais de politique.

Les pays en développement doivent conquérir leur propre démocratie

Comment ne pas tenir compte, dans l'analyse que nous faisons de notre revendication universelle des droits de l'homme, de ce que la véritable révolution de 1789 n'a pas été dans l'invention de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, ce que nous faignons de croire, mais dans la substitution du concept des droits de l'homme aux droits divins. Et aller dans des sociétés où le religieux est encore puissant, articuler le droit de l'homme comme évident alors que la religion subsiste encore, sans chercher de médiations conceptuelles entre une situation religieuse donnée et l'affirmation des droits de l'homme qui sont la négation des droits divins, me paraît être une attitude politique absolument aberrante et sans fondement. De là les échecs que nous connaissons : nous faisons semblant de croire que les droits de l'homme sont une révélation et que nous apportons cette révélation. C'est tellement commode d'être le prophète ! Alors que nous avons été nous-mêmes des conquérants, à notre époque, et que nous devons recon-

naître aux autres, aux pays du tiers-monde le droit d'être des conquérants de leurs propres droits de l'homme et de leur propre démocratie.

Quelle est alors la seule attitude qu'il convienne d'avoir à l'égard du problème qui est posé ? Je dirais que la seule attitude convenable tant en matière d'économie, qu'en matière de politique, est l'attitude socratique. Nous devons être des maïeuticiens du tiers-monde. Nous devons aider le tiers-monde à se découvrir lui-même, à découvrir son propre génie, à l'affirmer dans les différents domaines, à dire ce qu'il a hérité de la nature et de la culture, de la conjonction des deux, pour l'aider à définir lui-même, sur un lent et difficile chemin, les modalités de son organisation, les modalités de son progrès.

J'ai été récemment mêlé à un conflit intérieur dans un pays africain, dans lequel il y a une minorité inassimilable à la majorité de ce pays. Et l'on m'a demandé un avis sur la solution possible de cette contradiction, alors que ce pays était en phase de transition politique et que l'enjeu en était la construction d'une démocratie. Je suis allé dire au responsable politique représentant la majorité de la nation, *« vous savez, la démocratie vous oblige à tenir compte de cette minorité »*. Je me suis entendu dire avec la plus grande tranquillité, la plus grande naïveté d'une certaine façon : *« mais pardon ! La démocratie n'est pas la règle de la majorité ? »* Alors j'ai répondu : *« oui, la démocratie est la règle de la majorité mais lorsque nous sommes dans des pays pluriethniques, la démocratie c'est aussi le régime du consensus »*.

Est-ce que l'on imagine ce que suppose d'exercice intellectuel et d'ascèse, pour des pays dans l'état de développement politique actuel, la découverte tout en même temps du recours au vote, c'est-à-dire du recours à la loi de la majorité, et celle du recours au respect du minoritaire au nom du consensus et de l'équilibre national ?

L'enseignement supérieur en Afrique : un immense gaspillage

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans faire référence au sous-titre de notre conférence. Je crois que le jour viendra où l'on fera l'analyse de l'enseignement supérieur dans les pays africains en particulier et où l'on constatera que cela a été l'un des lieux du plus grand gaspillage possible, du plus grand gaspillage imaginable. J'y vois deux raisons. Comment ne pas aller au gaspillage, d'abord, lorsqu'on met en place un système d'enseignement supérieur totalement ignorant de l'état et des besoins du pays dans lequel cet enseignement supérieur est dispensé ? Comment ne pas aller au gaspillage, lorsque l'on forme des gens dont on sait qu'ils n'auront pas d'emploi sinon en s'expatriant ? Comment parler de développement de l'enseignement supérieur sans avoir parlé de développement de l'enseignement technique et sans avoir parlé de développement tout court pour que les choses marchent à peu près du même pas, faute de quoi, l'enseignement supérieur, qui aura été dispensé, l'aura été pour alimenter les centres de recherche d'Amérique et d'Europe ?

Mais la deuxième raison pour laquelle il me semble que l'enseignement supérieur a été occasion de gaspillage, je la chercherai dans une analyse développée par Bertrand SCHWARTZ, qui constatait il y a quelques années, que, lorsqu'un individu formé quitte le lieu de formation pour aller dans un milieu de travail dans lequel il ne réalimente pas quotidiennement sa connaissance, celui-ci oublie en quelques années tout ce qu'il a appris et tout l'enseignement et toute la connaissance qui lui ont été donnés sont gaspillés. Or, dans les

pays d'Afrique, aucun système d'enseignement post-universitaire, d'enseignement par correspondance, de recyclage, de contact, n'a été mis en place pour permettre à ceux qui ont été formés de demeurer formés, dans la brousse la plus profonde, sans électricité, sans livres, sans contact social leur permettant de se développer. Alors, avant de juger les autres, essayons de juger ce que nous avons fait.

Mme Christine DESOUCHES

Déléguée auprès du Secrétaire général de l'ACCT pour la coopération juridique et judiciaire.

La démocratie, synthèse exigeante de liberté et d'égalité

Le moment historique actuel nous conduit à repenser la démocratie dans sa double dimension, politique et économique. Le problème, tel qu'il a été posé, démocratie et développement, démocratie avant développement ou l'inverse, me semble mal posé : il faut revenir, dans la phase historique où nous sommes, à la démocratie dans sa plénitude. Nous avons vécu une période dans laquelle s'est effectuée une très malsaine division du travail dans le monde, les pays dits de démocratie libérale et marqués par un régime économique capitaliste se spécialisant dans la démocratie politique et les pays relevant de régimes dits communistes, se spécialisant dans une recherche de démocratie économique : aux uns la liberté, aux autres la recherche de l'égalité. Je crois que l'erreur était profonde et ce que nous vivons ces temps-ci en témoigne, car la démocratie est une synthèse, difficile naturellement, mais c'est une synthèse exigeante de liberté et d'égalité en même temps.

Dans la mesure où la notion de violence révolutionnaire devait aboutir à un progrès social par la prise de pouvoir par une classe sociale exploitée, le projet communiste a échoué. D'où peut alors venir le progrès social ? La réponse est à trouver dans l'État de Droit, à condition, toutefois, que cet État de Droit vise à la fois la démocratie politique et économique.

Par ailleurs, le renouveau de la démocratie doit être valable partout et parler de la démocratie et du développement dans le tiers-monde, signifie nécessairement revenir à la question de la démocratie en Occident. Nous pouvons mettre l'accent sur quatre points, car n'oublions pas que la démocratie demeure une chose difficile et que dans notre Occident, elle est en difficulté. Les journaux sont remplis d'appels, de constatations mettant en évidence un déficit démocratique. C'est une expression qui prend de plus en plus d'importance et nous savons bien que nous sommes confrontés à un problème majeur. Je pourrais prendre quatre exemples dans lesquels la démocratie dans les pays du tiers-monde, en Afrique, consisterait à récupérer la décision dans son ensemble, c'est-à-dire à récupérer la part de décision qui, pour l'instant, se joue ailleurs.

Des processus de codécision

En même temps, nous sommes devant des codécisions : la plupart des actions économiques du développement sont aujourd'hui internationales, de telle sorte qu'il s'agit de codécisions, une partie étant prise par un pays en voie de développement et une autre dépendant des pays occidentaux. Dès lors qu'il y a codécision, il faut que le contrôle démocratique s'exerce dans les deux cas.

Prenons l'exemple des ventes d'armes. Ne relève-t-il pas de la démocratie et du contrôle démocratique, à la fois des populations concernées par l'achat d'armes, et des populations que nous sommes, que ce genre de marchés internationaux soit strictement contrôlé par des procédures démocratiques ? Deuxième exemple dans le même sens : que l'État, à l'exemple de la France, cesse d'apporter la garantie de la COFACE, garantie publique à l'exportation à autre chose que des produits utiles au développement ? En tout cas pour les exportations vers les pays en voie de développement. Il faut que l'État favorise l'exportation de technologies spécifiques et nécessaires au développement. Là encore, ce sont en réalité des codécisions. Ce qui est décidé, de manière peu démocratique en France, à l'intérieur de la COFACE, aura des conséquences sur la population française et sur les populations des pays du tiers-monde. Une véritable démocratie, dans la double dimension que j'ai évoquée, politique et économique, supposerait un contrôle de ce genre de décisions.

Le soutien aux marchés des matières premières

Le soutien aux marchés des matières premières est un principe primordial. Il y a eu en cinq ans un effondrement du marché du café de l'ordre de 60 %. Nous le savons bien, nous, les consommateurs occidentaux, et nous trouvons sans doute agréable que certains produits soient en baisse sur notre marché. Mais savons-nous que certains pays d'Afrique sont gagnés maintenant par la nécessité pour les paysans qui, jusqu'à présent, vivaient de cette culture, de changer totalement leurs productions et de passer à la production de la drogue ? Nous sommes tous concernés ! Eux par ces choix draconiens et terrifiants, et nous, parce que, en réalité, les consommateurs de ces productions nouvelles seront nos propres enfants. Alors, encore une fois, quel est le contrôle démocratique actuel de la décision qui se prend pourtant sur la question des prix des matières premières ?

Enfin, puisque ce colloque est placé sous le titre de l'enseignement supérieur, il doit tourner autour d'une réflexion sur ce sujet. Les choses sont liées et la chute des recettes d'exportation, en diminuant les ressources publiques dans plusieurs états, a gravement affecté les budgets de santé et d'éducation et c'est un soutien prioritaire qui doit être donné à ces budgets par le biais de l'aide et de la coopération. L'éducation est un secteur-clef naturellement. Que veut dire démocratie ? Nous n'en avons pas suffisamment parlé dans un pays analphabète. Je connais un pays dans lequel, récemment, on a proposé le multipartisme. Mais comment décider quels seraient les partis autorisés à se présenter ? Il fut convenu que les partis devaient avancer la preuve d'avoir recueilli mille signatures. Ainsi, on a vu dans les petits villages, des personnes en blouse blanche se présenter sur la place du village; naturellement, la population croyait que c'était pour une campagne de vaccination et s'est présentée. Les personnes en

blouse blanche leur ont demandé de donner leur signature, promettant de revenir la semaine suivante ». Les signatures ont été récoltées de cette manière pour constituer des listes de partis politiques qui n'avaient pas, pour l'instant, des bases véritables suffisantes.

Le développement suppose la mise en commun du savoir

Je voudrais donc terminer par une réflexion sur une donnée récente qui n'est, je crois, pas très connue et n'a pas fait l'objet de beaucoup de commentaires dans la presse. Dans le cadre des travaux de l'UNESCO, il avait été décidé, lors de l'avant-dernière conférence générale, de pousser le plus loin possible le projet d'une convention sur la reconnaissance universelle des titres des diplômes universitaires. La conférence générale ayant donné mandat au Secrétariat de l'UNESCO de travailler sur ces bases, le Secrétariat a rédigé un texte subtil, nuancé, plein de garanties pour des différents États mais qui avait le mérite, essentiel à mes yeux, d'aboutir à cette reconnaissance universelle des titres et des diplômes. Or, que s'est-il passé au cours de la toute récente conférence générale qui vient de s'achever ? Finalement les pays occidentaux, qui détiennent des enseignements performants et sont à la pointe du développement universitaire, ont finalement une attitude très frileuse et ont préféré repousser à la conférence générale prochaine, c'est à dire dans deux ans, l'examen de ce texte. Naturellement, les autres états auraient pu par une majorité automatique faire voter la convention mais nous savons à quel point ce genre de geste est inutile. Je regrette cette attitude parce que je comprends mal les peurs des pays occidentaux, peurs d'un déséquilibre entre les diplômes des universités des pays en voie de développement et les diplômes des autres. La reconnaissance universelle, par le frottement nécessaire entre les différents enseignements supérieurs, aboutirait à mon sens très rapidement à rééquilibrer les choses, c'est à dire à obliger les uns à s'adapter et à éliminer les titres ou les enseignements qui ne seraient pas valables du point de vue de cet échange international. Le développement véritable passe naturellement par la formation comme cela a été dit par plusieurs orateurs avant moi et ceux qui détiennent une avance considérable dans le domaine du savoir, devraient davantage considérer que le savoir est un élément du patrimoine commun de l'humanité et que le développement suppose la mise en commun du savoir.

M. Gérard CONAC

Professeur à l'Université de Paris I.

Vers la déconcentration transnationale du pouvoir ?

On peut en premier lieu constater que l'Afrique s'engage dans la démocratie pluraliste et chante les louanges de l'État de droit presque aussi unanimement qu'elle avait opté aux lendemains des indépendances pour le parti unique et la personnalisation du pouvoir. Cette conver-

sion n'est-elle qu'un engouement passager pour une nouvelle mode ? Cette démocratisation subite est-elle imposée de l'extérieur ? Il n'est pas douteux que ce qui se passe actuellement en Afrique est en partie le contrecoup des mouvements sismiques qui ont secoué depuis 1989 les systèmes politiques de l'ex-URSS et des États de l'Europe de l'Est et remodelé les données de la vie internationale.

Mais il est vrai aussi que de multiples pressions étrangères rendues d'autant plus efficaces que la situation économique des États concernés était plus difficile ont incité les Chefs d'État les plus réalistes à amorcer des processus de réformes constitutionnelles. Bon gré mal gré, ils ont accepté de composer avec des oppositions qui sortaient de la clandestinité ou qui se sont organisées hâtivement au nom de la défense des droits de l'homme. Mais on se tromperait sur la signification du mouvement actuel en soutenant qu'il s'agit d'un phénomène superficiel, entièrement induit.

Je crois pour ma part que loin d'être purement élitiste, il correspond à des aspirations très réelles des populations. Il suffit d'avoir participé à des conférences nationales pour être persuadé que la démocratie pluraliste n'intéresse pas seulement quelques professeurs. Les dialogues passionnés qui s'y engagent témoignent d'un réveil des sociétés civiles, dont les diversités avaient pendant trop longtemps été niées ou reniées.

Il y a vraiment « quelque chose de nouveau » en Afrique comme disait Plinie autrefois et nous devons en avoir conscience. Alors qu'il paraissait assoupi et sans autre fonction qu'une légitimation plus ou moins factice des pouvoirs présidentiels, le constitutionnalisme africain est entré brusquement dans une phase d'intense activité. Presque partout il devient un enjeu et un facteur incontournable de la vie politique des États. Avant même la perestroïka, plusieurs dirigeants africains et notamment sénégalais avaient amorcé des processus de déconcentration du pouvoir pour tenter de sortir leur pays de l'impasse où les avait conduits un monopartisme bureaucratique ou une militarisation totale de leurs structures gouvernementales. Mais ces expériences restaient isolées. Ce qui est caractéristique de l'évolution actuelle c'est qu'elle correspond à un mouvement qui ignore les frontières. La volonté de changement ébranle les régimes qui paraissent les plus solides et ne peut être refoulée par des réflexes autoritaires.

Cette contagion est-elle un nouvel effet de mimétisme ? Bien sûr, les constituants africains s'inspirent comme le font d'ailleurs tous les constituants des modèles étrangers et font parfois appel à des experts. Mais il n'est plus possible d'importer des constitutions comme on importe des usines clés en main. Chaque pays a des problèmes propres et il s'agit dans chaque cas de trouver des solutions spécifiques. Une fois encore l'Afrique démontre qu'une extrême sensibilité à l'environnement n'étouffe pas ses propres capacités d'innovation. C'est à sa manière qu'elle vit et organise sa transition démocratique. Dans le domaine de l'ingénierie constitutionnelle, elle fait même preuve d'une grande ingéniosité. Les conférences nationales qui se multiplient sont par exemple une invention de nos amis béninois. À l'exemple des États généraux de 1789, la Conférence nationale du Bénin n'a pas été le carrefour de doléances catégorielles mais un forum où s'est affirmée la conscience nationale. Ce fut une tentative réussie de réappropriation du pouvoir politique par une société civile longtemps brimée. Définissant une nouvelle donne politique, les conférences nationales assurent une fonction constitutionnelle mais aussi psychologique car elles sont l'occasion d'un grand défoulement verbal et affectif.

Après des années de silence contraint, elles traduisent un sentiment salubre de libération et d'identification. Mais encore faut-il qu'elles soient sagement régulées et soumises à l'action des modérateurs dans un esprit de réconciliation et non de revanche sinon elles peuvent provoquer des réactions brutales ou aboutir à une implosion de toutes les structures de l'État.

De ce point de vue, on peut se féliciter du rôle essentiel que les juristes africains ont joué et jouent dans la phase actuelle du développement politique de l'Afrique. Enseignants et praticiens du Droit, avocats notamment se sont battus à leurs risques et périls en créant des associations ou des commissions pour les droits de l'homme. Aux moments les plus délicats des processus de transition, ils sont intervenus avec beaucoup de diplomatie et d'intelligence, à trouver des solutions opérationnelles. C'est le lieu ici je crois de saluer plus spécialement l'action de nos collègues des Facultés de droit d'Afrique, qui ont souvent réussi à sortir de leurs pays par de sages et habiles compromis de situations d'impasse qui auraient pu conduire à des dérapages.

Un examen superficiel des textes constitutionnels adoptés pour amorcer le processus de transition démocratique pourrait conduire à penser que face à des crises de société, l'Afrique s'évade dans le juridisme. Cette tendance n'est pas toujours absente. Pour prémunir leurs concitoyens contre des dangers qu'ils savent d'expérience très réels, les constituants ont parfois multiplié les possibilités de recours juridictionnels. Or il est bien certain que les mécanismes de l'État de Droit n'auront guère d'efficacité si les appareils judiciaires manquent de moyens et si les procédures d'accès à la justice ne sont pas simplifiées notamment en faveur des plus démunis, économiquement et culturellement.

L'instauration du multipartisme, l'introduction de techniques de contrôle politique des gouvernements, l'aménagement de procédures de mise en jeu de la responsabilité d'un gouvernement dirigé par un premier ministre plus ou moins dépendant d'un chef de l'État élu quant à lui au suffrage universel et le plus souvent non rééligible après deux mandats pour éviter le continuisme, l'organisation d'un contrôle de la constitutionnalité des lois sont des traits communs du mouvement constitutionnel en cours dans les États africains au sud du Sahara.

On peut se demander si ces constitutions d'inspiration parlementaire (le Bénin et le Nigéria ont toutefois opté pour le régime présidentiel) ont des chances de donner naissance à des structures durables et efficaces.

Bien entendu, le pari n'est pas gagné. Et il est bien certain que les expériences en cours sont fragiles et comportent des risques comme le montrent d'ailleurs l'exemple du Zaïre et de l'Algérie. Notamment la cohabitation que prévoient la plupart des constitutions entre un président élu au suffrage universel et un Premier Ministre responsable devant le Parlement, peuvent engendrer des situations conflictuelles. Il est évident aussi que le pluripartisme véhiculant des antagonismes ethniques pourrait conduire à la désintégration des États dont les structures sont les plus fragiles. Il serait d'ailleurs peu réaliste de penser qu'à elles seules, des structures constitutionnelles peuvent avoir des effets magiques dans des pays en proie au sous-développement et dont certains sont encore à la recherche de leur identité nationale. Si les processus en cours dérapent ou sont bloqués, s'ils conduisent à l'anarchie, si la démocratisation politique ne s'accompagne pas d'un véritable développement économique, dont les bénéfices seraient équitablement répartis et si elle n'entraîne pas aussi des changements de comportements chez les équipes dirigeantes, la déception sera d'autant plus amère que les espoirs suscités par les mutations politiques actuelles sont souvent excessifs.

L'État de droit ou la mise en œuvre d'une solidarité

L'aspiration longtemps refoulée à plus de liberté et au respect des différences s'expriment en effet de manière confuse. Partout les revendications associent intimement Démocratie et État de Droit. Ce sont deux slogans libérateurs qui sont brandis à tout propos. Au Mali où des manifestants sont morts pour réclamer à la fois « la démocratie et l'État de Droit », on pouvait lire sur des calicots qui ornaient les rues pendant la conférence nationale : « plus de dictature ; pour un pluralisme intégral » mais aussi : « chauffeur de taxi, n'oublie pas que tu vis dans un État de Droit ». On peut se demander pourquoi ces deux notions si savantes que les juristes et les politistes ont eux-mêmes le plus grand mal à cerner, sont brusquement devenues si populaires. Sans aucun doute, le contenu que leur donnent les populations africaines comme au mot « indépendance », dans les années soixante, est-il plus affectif qu'intellectuel. Mais il y a néanmoins une compréhension intuitive. Si le paysan au fond de sa campagne ou l'homme de la rue dans ces villes qui s'enflent dans la misère seraient bien incapables de définir de manière savante ce qu'est la démocratie et l'État de Droit, ils savent très bien intuitivement et par expérience, ce que n'est pas la démocratie, ce que n'est pas l'État de Droit. Et le négatif leur révèle sans trop de difficultés le positif. Pour eux, la démocratie ce sont des élections libres mais c'est aussi la possibilité de s'exprimer et d'être compris, de participer aux processus de décision qui les affectent le plus directement, c'est la possibilité d'accéder à l'information, de pouvoir faire donner à leurs enfants un minimum d'instruction. L'État de Droit c'est le droit à la dignité, c'est la mise en œuvre d'une solidarité. C'est la possibilité de se défendre, d'être entendu et protégé, de bénéficier en toute circonstance d'un traitement équitable.

La démocratie ne peut pas être non plus la dictature d'une majorité ou la confiscation définitive du pouvoir par une majorité. Elle implique le respect des oppositions et dans toute la mesure du possible la recherche du consensus. L'État de Droit est donc indispensable pour garantir le fonctionnement honnête de la démocratie mais aussi sa pérennité dans le respect des droits des minorités. Cette manière de vivre le politique et de concevoir l'autorité ne pourra résulter des textes – même si des textes sont indispensables pour définir les règles et orienter les comportements. Elle suppose une éducation civique progressive et le sens du service public chez les dirigeants s'ils veulent gagner (ou regagner) la confiance des citoyens.

Imaginer un fonds international d'aide à la démocratie

Autre problème, celui du coût de la démocratie : l'organisation des élections, le fonctionnement des instances constitutionnelles (Assemblées parlementaires, Conseils économiques, Cours constitutionnelles) correspondent à des dépenses importantes. Les partis politiques ont besoin d'argent pour avoir un minimum d'audience. La liberté de la presse suppose que les journaux ne dépendent pas uniquement d'un financement gouvernemental. Dans le choix des technologies constitutionnelles, il faut donc éviter les institutions trop complexes dont les frais de fonctionnement pèseraient trop lourdement sur les budgets nationaux. Les acteurs politiques eux-mêmes doivent faire preuve de civisme en refusant des avantages injustifiés et en acceptant des rémunérations modestes. Mais même avec une salubre auto-discipline, le démarrage de la démocratie ne pourra être entièrement financé par les seules ressources locales. Il faudrait donc

envisager des fonds internationaux d'aide à la démocratie, bénéficiant de financements divers mais fonctionnant de manière transparente et gérés eux-mêmes de manière démocratique sous le contrôle des représentants des gouvernements mais aussi des Parlements nationaux.

Adopter une constitution internationale des libertés

Enfin, il est bien certain que l'avenir de la démocratie en Afrique dépend de l'environnement international. Il n'est pas question que les pays les plus développés mettant en avant la conditionnalité de leur aide cherchent à imposer leurs conceptions idéologiques et même leurs préférences institutionnelles. Chaque pays doit découvrir sa manière de vivre la démocratie. Mais il faut développer un esprit d'entraide et de solidarité entre les démocraties. On a rappelé il y a un instant que la notion de droit de l'homme était d'origine occidentale. C'est vrai dans ses formulations les plus connues. Mais on peut soutenir aussi que c'est une notion universelle liée non seulement au progrès mais même à la survie de l'humanité. Faisant partie d'un patrimoine commun, elle doit être enrichie par l'apport de toutes les cultures. Il importe donc de dégager une conception internationale des droits de l'homme et des peuples, d'adopter en quelque sorte une constitution internationale des libertés qui devrait s'imposer à tous les États de la planète parce qu'elle aurait vraiment une valeur universelle. C'est l'honneur de l'Afrique qui, en se dotant d'une Charte des droits de l'homme et des peuples, malgré toutes ses difficultés, a déjà apporté sa pierre à cet édifice en construction.

Débat

Mme Diyanama YAWASSA

Chargée de cours à l'Université de Lomé, Présidente de l'Association togolaise des juristes démocrates.

Quelle démocratie pour l'Afrique ?

Je vais aborder les choses d'une manière que certains jugeront peut-être un peu provocatrice. J'ai l'impression très nette que la démocratisation ou la démocratie perçue comme un changement fantastique retombe un peu comme un ballon dégonflé. A entendre les uns les autres, on se rend compte que c'est une enveloppe et que tout dépend de ce qu'on y met. Il semble que les raisons pour lesquelles on adopte la démocratie soient les mêmes que celles qui nous avaient fait adopter le monopartisme, il y a quelques années : à l'époque, les dirigeants avaient évoqué des objectifs de développement. Aujourd'hui, chacun prend conscience que le développement est inconcevable sans démocratie, mais que vise-t-on ? Toujours le développement. Je suis un peu perplexe, mais je ne souhaite pas prononcer des déclarations trop pessimistes et être aussi peu reconnaissante à l'égard de toute cette honorable assemblée qui s'interroge sur notre avenir commun.

Que penser de la démocratisation en Afrique ? En tant que juriste, il me semble tout à fait incontestable, – notamment de par ma petite expérience personnelle, puisque j'ai assisté à la conférence nationale qui a eu lieu au Togo et que j'observe la vie politique –, que la démocratie formelle issue du changement dans certains pays d'Afrique que l'on construit à coup de thèses juridiques, à coup de constitutions et dont, nous, juristes, sommes vraiment les artisans du moins sur le plan formel, n'aurait vraiment aucun sens si elle n'était pas accompagnée d'un minimum de démocratie économique. J'ai un sentiment d'impuissance quelquefois, quand on écrit des textes ou quand, en tant que juriste, l'on glose pour savoir s'il faudra un régime semi-parlementaire ou semi-présidentiel, etc. et que j'assiste parallèlement à l'ampleur des dégâts, aux problèmes sociaux, à la misère grandissante.

Cette démocratisation formelle ne peut être une coquille vide. Certes, il est utile de rédiger des textes de loi, car l'État de Droit est aussi cela : le contrôle par le droit du comportement de tout à chacun. Mais que recouvre l'État de Droit s'il ne correspond à aucune réalité dans la vie de tous les jours de 90 % de la population ? Je voudrais, pour illustrer mon propos, donner l'exemple des pays d'Amérique Latine qui se sont lancés dans un processus de démocratisation il y a déjà un certain nombre d'années, mais où j'ai le sentiment que la démocratie est un mot vide de sens, ou, en tout cas, chargé d'une violence extrême pour 90 % de la population. Alors, doit-on mener la même politique en Afrique, ou a-t-on une autre alternative ?

Et s'il existe une alternative, quelle est-elle dans le contexte de guerre économique généralisée que l'on connaît, et où les pays les plus développés, eux-mêmes, laissent au bord du trottoir un quart-monde, totalement pitoyable ?

Pour conclure, on ne peut manifestement pas nous dire, sauf à vouloir prononcer un discours hypocrite ou mensonger, que l'on veut créer un État qui restaure les libertés si on ne tient pas compte de certaines libertés fondamentales ; il est impératif de manger à sa faim avant d'être libre.

Il est vrai aussi qu'il faut être libre fondamentalement mais ce sont des réalités concomitantes. Enfin, sur le plan du Droit, je trouve formidable de vouloir créer des démocraties çà et là en Afrique et ailleurs, de façon locale. Je participe autant que faire se peut moi-même à ce mouvement. Mais à quoi cela sert-il d'instaurer des régimes démocratiques à l'échelon national si on ne les harmonise pas sur le plan international, si la démocratie internationale n'existe pas, si le droit international dans ses aspects juridiques, politiques, économiques, ne répond à aucune méthode de démocratie ?

N'y a-t-il pas là un lapsus, une contradiction, qui révèle en fait la culture, le double visage de notre monde ?

M. Jean GICQUEL

Professeur à l'université de Paris I, Directeur de publication de la revue Pouvoirs.

« On ne dit que des pauvretés en matière de démocratie », disait Alain. Mais l'Afrique participe activement à la recomposition du monde. L'Afrique innove pour les juristes et les démocrates que nous sommes.

L'Afrique invente une méthode de sortie d'un régime autoritaire, pour ne pas dire dictatorial, vers la démocratie et c'est pourquoi, en simplifiant, on parle désormais à nos étudiants du modèle béninois; ses conférences nationales, un régime transitoire, élaboration d'une nouvelle constitution, tenue d'élections disputées. Voilà effectivement un certain nombre de repères qui nous montrent que l'on peut passer en Afrique d'un régime autoritaire vers la démocratie, tout en respectant, là encore, le caractère paisible de la transition.

Je sais qu'il existe des situations bloquées et un orateur faisait allusion au Cameroun. On pourrait faire allusion également à Madagascar mais je crois que ce sont des situations qui ne tarderont pas à se dénouer, dans un sens que nous pouvons imaginer, celui pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui. La démocratie apparaît comme le seul remède à la crise d'un État, à la crise d'une société. Je crois que c'est peut-être la plus belle leçon que nous pouvons tirer en toute humilité : finalement, tous les régimes critiques à l'égard de la démocratie, ont fini par venir à la démocratie en consacrant ses principes.

Aussi, en tant que juriste et citoyen, je suis frappé par le fait qu'à l'occasion de l'élaboration des nouvelles constitutions dans les pays africains, la revendication de la démocratie, la revendication du Droit, la croyance dans le Droit sont à l'origine d'une sorte de révolution culturelle et pas seulement juridique. Cette revendication se manifeste non seulement par une redistribution du pouvoir, la création du poste du Premier Ministre est tout à fait révélatrice, mais elle se remarque également par la nécessité de créer une juridiction constitutionnelle, pour que l'État de Droit ne soit pas seulement une formule, mais qu'il devienne une réalité. Le phénomène se manifeste en Afrique, mais on l'observe également dans tous les pays de l'Europe de l'Est au point qu'en Afrique, les cours constitutionnelles se voient doter de prérogatives encore plus importantes que celles qui existent en France ! Et puisque le Président de la République française appelait, en novembre, à une révision

de la constitution, en déclarant en substance : « *il faut ouvrir le Conseil constitutionnel aux justiciables* », il faut savoir que d'ores et déjà, dans les constitutions africaines, au Bénin, au Gabon, il est prévu effectivement qu'à l'occasion d'un procès, les justiciables pourront contester la constitutionnalité des lois.

Sans verser dans un optimisme béat, on est en présence d'un cheminement qui me paraît irréversible : les constitutions africaines nouvelles ont invoqué les grands principes de 1789, de 1948 et de la Charte africaine des droits de l'homme et il faudra bien, un jour, que cette Charte devienne réalité. Faisons confiance aux juges constitutionnels qui seront nommés pour affirmer notamment que le pouvoir de tout faire n'en donne pas le Droit en Afrique et que des limites objectives s'imposent au pouvoir.

En conclusion, le plus grand problème auquel l'Afrique est confronté est finalement celui de l'éducation. Je crois me souvenir que PROUDHON disait que la démocratie, ce n'était pas le pouvoir du peuple mais : « *la démopédie, c'est à dire l'éducation du peuple.* » C'est pourquoi, en tant qu'universitaire, en tant qu'enseignant, je crois que nous avons un rôle fondamental, non seulement à former nos étudiants, mais à aider notamment ces pays à faire en sorte que le Droit soit désormais une croyance et pas simplement une superstructure.

M. Abdelkader BOYE

Professeur à l'Université de Dakar.

J'appartiens à un groupe d'intellectuels africains qui n'ont aucune illusion sur le processus de démocratisation ou sur la démocratie en Afrique. Autrement dit, si aujourd'hui le discours dominant dans le centre encourage les états africains à aller vers la démocratie, cela sous-entend l'existence de problèmes qu'il ne pouvait plus continuer à gérer : soutenir l'économie à bout de bras, des dictatures ou des pays qui engloutissaient toutes les richesses dans des comptes, bloqués ou non, dans des pays étrangers qui ne vont pas en direction ou au bénéfice du développement de cette économie mondiale.

Ne nous faisons pas d'illusions à propos de ceux qui se sont convertis tout récemment à l'idée démocratique, chez les africains non plus, parce qu'il y a longtemps que nous tenions ce discours et que le coût social de ces discours démocratiques, il n'y a pas si longtemps, était très élevé, il ne faut l'oublier, pour des Africains ! Certains se sont exilés, d'autres ont été tués au nom de la démocratie.

Enfin, qu'il y ait des analphabètes ou non, qu'il y ait des affamés ou non, la démocratie est un impératif catégorique pour nous ! Le problème est autrement plus important de savoir comment organiser et repenser l'État, de manière à ce que, ceux qui ne sont pas alphabétisés dans les langues étrangères, puissent participer, réellement, à la marche du pays. Le problème est de savoir, comment inventer de nouvelles institutions dans lesquelles pourra s'insérer toute la masse africaine marginalisée, pour que cette masse puisse réellement se sentir impliquée dans ces institutions-là.

C'est à mon sens les questions que les Africains eux-mêmes doivent se poser; il appartient aux Africains eux-mêmes d'inventer ces nouvelles formes d'institutions, d'économie, etc. pour que la démocratie soit une autre forme de démocratie, que l'on apportera dans le patrimoine commun de l'humanité.

Madame C. DESOUCHES

ACCT.

Certains universitaires entendent certaines interventions, s'amuse à concevoir des constitutions des régimes parlementaires, des régimes présidentiels. Je pense que les juristes, les universitaires, les avocats et les magistrats, ont joué un rôle extrêmement important dans les années passées, et ne se sont pas amusés dans la mesure où il s'agissait bien, au jour le jour, de défendre les droits devant la justice, et c'est un rôle extrêmement important de la part de ces juristes.

Je voudrais simplement livrer une dernière impression sur le rôle de l'université. Comme on l'a dit effectivement, le rôle d'information et d'éducation pour une culture démocratique est aussi important que les institutions et le bon fonctionnement des institutions démocratiques, qui ne sont pas simplement à l'occasion des élections. C'est pour cela que je m'étonnais que l'on dise en même temps, « *il y a des mesures pour la démocratie* », comme les élections, et en même temps qu'on dise « *il faut trouver d'autres modèles de démocraties, que ceux qu'on connaît* ». Effectivement, le moment des élections est un moment important dans la démocratie, mais le bon fonctionnement d'institutions se révèle au quotidien, à travers la justice, pour qu'elle soit crédible et qu'on pense qu'il y a un recours pour chaque citoyen, pour faire défendre ses droits, le Parlement, puisque les parlementaires représentent justement les différents citoyens, l'administration dans laquelle les citoyens peuvent participer à la gestion de leurs propres affaires.

Il y a donc le bon fonctionnement des institutions, qu'il convient d'accompagner, et également, bien sûr, de favoriser une culture démocratique, une participation des mentalités en ce sens. A ce niveau-là bien entendu, l'université a un rôle tout à fait essentiel à jouer, sous forme de formation continue, dans la mesure où aujourd'hui plusieurs catégories de la population ont un rôle à jouer comme promoteur de l'État de Droit et de démocratie – on a parlé de la police – des enseignants, etc. qui sont amenés à avoir un rôle éducatif important – devraient eux-mêmes être formés aux droits de l'homme et à la démocratie, et je pense que les universités francophones pourraient renforcer ces différents cours.

De la même manière, il est certain que, en ce qui concerne le développement économique, un certain nombre d'enseignements notamment en matière de droit commercial et international d'arbitrage, devrait renforcer et jouer un rôle important aussi dans ce développement démocratique.

Au delà d'une diversification de ces cours, l'université doit se donner la possibilité d'éduquer, de sensibiliser d'autres populations, d'autres cibles que les étudiants eux-mêmes, les universitaires et, enfin, peut-être une proposition qui a été faite tout à l'heure, c'est à dire trouver les moyens de sensibiliser, de vulgariser, d'apprendre, de sensibiliser au Droit l'ensemble de la population, ce qui ne peut pas se faire évidemment à l'université, mais l'université pourrait trouver les relais nécessaires pour pouvoir sensibiliser et approcher la plupart des populations, pour leur enseigner quel est le droit, quelle est la loi.

Il y a des expériences intéressantes, comme les conseillers juridiques en milieu rural, dans certains pays africains qui utilisent des para-juristes, qui sont des universitaires bien sûr aussi, et qui mènent une œuvre intéressante pour essayer d'expliquer de façon plus à la base ce Droit.

Enfin, dernier point, en ce qui concerne justement les programmes que l'Agence de Coopération Technique mène. Il y a un travail important à faire en relation avec les universitaires, non seulement au niveau de l'information et de la formation mais de la documentation à collecter.

Il est certain que les universitaires et les centres de recherche universitaires ont un rôle extrêmement important à jouer pour la collecte de la documentation juridique et judiciaire. Dans la mesure où le droit positif existant n'est pas connu, il est certain que les universitaires et les centres de recherche ont ce rôle à jouer pour aider et contribuer à la collecte de ces documents qui, par la suite, seront publiés. La publicité est une des premières conditions de l'État de Droit et de la démocratie.

Monsieur Ould LEBATT

Recteur de l'université de Nouachkott.

Je dirai d'emblée que je ne suis ni pour la démocratie, ni pour le développement. Non parce que j'éprouve une certaine peur de ce que certains ont appelé le syndrome des « D », décolonisation, développement, démocratie. Je ne suis pas pour la démocratie conçue comme un moyen du développement. Je ne suis pas, non plus, pour le développement conçu comme un résidu ou un résultat de la démocratie.

La thèse ambiante de la démocratie comme instrument intellectuel du développement n'a ni l'histoire, ni les faits, tout à fait, pour elle. Méditons d'abord l'exemple des pays de l'Asie du Sud-Est : cette région est devenue un symbole pour les pays en développement, qui ont conquis leur place sous le soleil des nantis. Méditons ensuite l'exemple de quelques pays d'Amérique Latine qui ont pu se développer, sans la démocratie, méditons enfin l'exemple, il est vrai très rare, de certains pays pluralistes et démocratiques africains, qui n'ont pas, pour autant, résolu le problème du développement.

La démocratie comme un moyen suffisant du développement procède d'une démarche dont je me demande si, elle aussi, n'est pas devenue passiste et doctrinaire. Pourtant, le développement sans démocratie a montré ses limites. Au mieux, il a débouché sur une négation de l'homme, avec toutes ses effroyables conséquences ; au pire, il a débouché sur l'impasse. Ne

serait-il pas plus rationnel de considérer la démocratie comme l'une des finalités, une composante du développement ? Dès lors, l'enseignement supérieur serait à même de remplir d'abord une fonction de réfutation de la thèse, selon laquelle il ne pourrait y avoir de démocratie qu'après un certain stade de développement, thèse selon laquelle la démocratie serait la panacée du développement. L'enseignement supérieur pourrait également avoir une autre fonction : assister et encadrer dans nos pays la démocratie, puisque ce qui se passe aujourd'hui en Afrique ne débouchera pas nécessairement sur une plénitude démocratique. Dans ces pays, la culture démocratique et les mœurs politiques, la structure communautaire du droit, l'architecture des gouvernements, les pratiques institutionnelles, la formation mentale des acteurs politiques, les rapports entre l'État et l'individu, sont autant de questions sur lesquelles nous avons à l'université beaucoup à faire, sinon le totalitarisme qui gît à travers tous ces concepts et protégé par toutes ces institutions, sera comme le roseau dans la fable de la Fontaine. Il pliera mais il ne cèdera pas ou a contrario la démocratisation sera le temps d'une mode, l'espace d'un temps.

Tom TAYLOR

Comité de Réflexion sur la Francophonie.

Partant du constat qu'il n'existe nulle part au monde une démocratie idéale ou parfaite, ne pensez-vous pas qu'il faille redéfinir universellement la démocratie, au niveau conceptuel, et que la réflexion s'articule autour du recensement de l'ensemble des mesures qui tendent vers la réduction, à leur plus simple expression, de tous les différentiels culturels existants ? Cette redéfinition doit, bien entendu, avoir comme outil de référence, la Déclaration universelle des droits de l'homme et un certain nombre d'idées forces tels que le respect de la vie, le droit à la différence, la solidarité, et que l'ensemble de ces mesures, dans leur expression et leur pédagogie, partent d'une démarche tant dissuasive que persuasive. En d'autres termes, ne pensez-vous pas qu'il faille à l'instar du droit d'ingérence humanitaire, instaurer un seuil de tolérance en matière de paupérisation des peuples ?

Madame Madina LI-TALL

Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

Je suis Malienne, exilée au Sénégal depuis plus de dix ans. Je vais me limiter à évoquer ici deux innovations de la Conférence nationale du Mali, qui tendait à faire participer le plus grand nombre à la mise en place des institutions démocratiques au Mali. Nous sommes tous d'accord

pour dire que nous avons besoin de la démocratie pour le plus grand nombre. Au Mali, 80 % de la population, comme dans beaucoup de pays d'ailleurs, est d'origine rurale. Comment faire participer cette masse, cette grande majorité de la population aux décisions mêmes de mise en place des institutions démocratiques ? Plus de cent délégués paysans ont été conviés à la Conférence nationale et ils nous ont impressionné par la qualité de leur participation.

A la fin de la conférence, certains d'entre eux ont reconnu qu'ils avaient l'impression que quelque chose commençait à changer. C'est vous dire donc qu'il est important, peut-être pour les conférences à venir, de tenir compte de la possibilité de faire participer activement les paysans à la mise en place des institutions. Ils ont eu à faire des propositions très pertinentes dans beaucoup de domaines. Et chaque fois que la conférence menaçait de s'enliser, ce sont toujours eux qui nous ont ramené aux vrais problèmes, aux problèmes les plus urgents.

La deuxième innovation, qui mérite à mon avis un intérêt également, c'est la forte participation des jeunes. La Conférence nationale du Mali est assez particulière. On a dit que « *elle a commencé là où les autres avaient fini* » parce que le mouvement de rue avait déjà fait tomber le régime défunt. Les jeunes ont joué un rôle de premier ordre dans cette chute. De sorte qu'au moment de la mise en place des institutions, ils se sont retrouvés en grand nombre à la Conférence nationale.

Et c'est ainsi que plus de la moitié des participants avait moins de quarante ans et près du tiers moins de trente ans. Evidemment, tout cela a des répercussions importantes sur le contenu même des institutions mises en place. Il serait souhaitable de trouver assez rapidement des solutions à leurs problèmes, si nous ne voulons pas que démocratie soit synonyme de violence et de désordre, parce que ces jeunes sont pressés. Ils ont été les plus touchés par le chômage des diplômés, et la déliquescence de l'appareil éducatif.

Quel est maintenant l'avenir de nos jeunes nations ? Le Mali, comme d'autres pays, est confronté à des risques de dislocation de l'État, parce que, nous le savons, nos nations résultent des décisions autoritaires des anciennes puissances coloniales, de sorte qu'il a été imposé aux peuples des destins communs, à des peuples qui ne le souhaitaient peut-être pas. Trente années de vie en commun ont réconcilié certains peuples mais il subsiste encore des risques dans de nombreux pays. Ces risques de dislocation, si on n'y prend pas garde, menacent nos démocraties comme ils ont menacé et désintégré les pays de l'Est.

La solution relève d'une réelle politique d'intégration dans des ensembles sous-régionaux. Encore faut-il que nos décideurs politiques actuels soient prêts à s'engager tout de suite dans cette voie à mon sens incontournable, avant qu'il ne soit trop tard.

Clôture

Président de séance : Mme. Catherine TASCA

Ministre délégué, à la Francophonie

Rapport du séminaire

par M. Bernard CASSEN

En prenant l'initiative d'engager, avec quelques dizaines d'universitaires et chercheurs francophones parmi les plus éminents, une réflexion sur l'articulation entre démocratisation, économie et développement, et sur la place qu'y occupe l'enseignement supérieur, l'AUELF-UREF a eu le sentiment de toucher au cœur des problématiques Nord/Sud, et ce à partir de l'angle de prise de vue original qui correspond à ses missions.

Il lui est apparu utile de connaître le sentiment d'une fraction représentative de la communauté universitaire francophone sur l'environnement politique et économique nouveau dans lequel les universités du Sud – et tout particulièrement celles d'Afrique, déjà en proie à une crise profonde – sont appelées à assumer des responsabilités, elles-mêmes en pleine mutation : les processus d'ajustement structurel et la vague de démocratisation. Ce nouveau contexte impose que soient mis en place, et dans certains cas renforcés, les modes de coopération autres que ceux du passé, entre établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud, de même qu'entre ces derniers, les pouvoirs publics nationaux et les structures multilatérales.

Au terme de trois jours de débat d'une franchise et d'une liberté de ton totales, très significatives en elles-mêmes du nouveau rapport qui s'est désormais instauré, au Sud, entre élites intellectuelles et pouvoirs politiques, des conclusions se sont dégagées, qui informeront l'action de l'AUELF-UREF pour les années à venir. Tous les participants ont souhaité qu'elles inspirent les décisions des gouvernements des pays francophones, tant individuellement qu'en concertation lors du prochain Sommet de Chaillot.

Les universités africaines dans la tourmente

Les termes utilisés pour décrire la situation des universités africaines se situent tous dans le même registre : naufrage, déroute, désastre, gaspillage. Il est clair que les établissements d'enseignement supérieur sont, depuis plusieurs années en état de crise absolue pour des raisons qui leur sont très largement extérieures mais dont ils doivent cependant supporter une

part de responsabilité. La mission des universités de former les cadres administratifs des États africains ayant accédé à l'indépendance dans les années 1960, et ce en reproduisant mimétiquement les traits d'un système français lui-même critiqué pour son manque de souplesse, est, depuis déjà plus d'une décennie, historiquement dépassée.

Faute de décisions de leurs gouvernements – dont beaucoup dans les régimes autoritaires considéraient une jeunesse éduquée comme un danger plutôt que comme un atout – les universités ont largement continué sur leur lancée, alors même que le contexte n'avait plus rien à voir avec celui qui avait vu naître la quasi-totalité d'entre elles. Aux graves carences des gouvernements – dont beaucoup, de surcroît, avaient de l'université une conception purement instrumentale – sont venus s'ajouter le conservatisme, voire le corporatisme, d'un corps enseignant qui, en tant que tel, n'avait pas, lui non plus, une vision très claire de son rôle dans un pays en développement.

Il était, dans ces conditions, inévitable que beaucoup d'universités, se transforment en enclaves coupées non seulement des pouvoirs – par la contestation d'une jeunesse privée de perspectives – mais également de leurs propres sociétés dont elles n'avaient pas su – ni peut-être voulu – écouter la demande. Cette déresponsabilisation, était renforcée par une certaine forme d'assistance technique longtemps réfractaire à sa propre remise en question.

Malgré des efforts et des initiatives méritoires, ici et là, et qu'il serait injuste de ne pas signaler, malgré l'arrivée aux plus hauts postes de responsabilité, depuis quelques mois ou quelques années, d'universitaires parfaitement conscients de la situation et déterminés à la transformer, malgré des renouvellements en profondeur de la coopération bilatérale et l'apparition de nouvelles formes de coopération multilatérale, l'université africaine est en état global de perdition. Elle est accusée de coûter trop cher pour ce qu'elle apporte, d'être absente de la recherche, de proposer des formations inadaptées aux besoins, et donc de constituer une fabrique à chômeurs. Subissant par ailleurs de plein fouet les conséquences d'une explosion démographique qui ne lui est en rien imputable, réceptacle d'aspirations à la promotion sociale qu'elle sait bien ne pas pouvoir satisfaire, elle est ballotée de toutes parts et, dans beaucoup de cas, faute d'un cadrage de ses missions par un pouvoir politique tout aussi désemparé, elle en est réduite à avancer « à vue », voire, dans certains cas, à se soucier de sa seule survie institutionnelle.

Deux phénomènes ont donné une particulière acuité à la crise de l'université africaine. L'un, la mise en place de programmes d'ajustement structurel – qui touchent maintenant 24 pays du Continent noir – a entraîné une réduction très sensible de ses moyens matériels déjà dans l'absolu, et donc de manière bien plus dramatique « par tête d'étudiant ». Outre leur incidence financière, ces programmes, préparés par des experts étrangers, ont parfois constitué des actes d'accusation contre les systèmes de formation eux-mêmes, mis en cause pour leur « inefficacité ». Et pourtant, il va falloir « vivre avec » l'ajustement structurel.

Quant à la démocratisation, parfois préparée dans les universités elles-mêmes, elle n'a pu qu'être bien accueillie, tant la pesante tutelle de pouvoirs autoritaires, par nature méfiants à l'égard des intellectuels, était contradictoire avec l'exercice normal de l'activité d'enseignement et de recherche. Mais cette démocratisation de l'Afrique, certes encore embryonnaire, pose aussi un redoutable défi aux établissements d'enseignement supérieur. Désormais privés de leur statut de bastions uniques de l'opposition, ils se retrouvent en « première ligne », face à des sociétés civiles qui sont en droit d'exiger beaucoup d'eux. Et ce, alors même que les

moyens dont ils disposent sont en baisse. Ainsi pris en tenaille, les centres de production et de diffusion de connaissances n'ont désormais d'autre choix que de repenser en profondeur leurs missions : diversification de leurs enseignements, professionnalisation de leur gestion, maîtrise des flux étudiants, services à de nouveaux publics, etc. De ce sursaut dépend en grande partie l'avenir de pays qui doivent faire un usage optimal de leur ressource la plus précieuse : la matière grise.

Limites et paradoxes de l'ajustement structurel

L'ajustement structurel, c'est l'incorporation de l'Afrique au système économique et financier mondial, mais par une voie qu'elle n'a pas choisie : l'imposition des paramètres de la rationalité économique, tels qu'ils sont élaborés par les grands organismes financiers internationaux (Fonds monétaire international, Banque mondiale). À défaut d'un transfert de technologie, un transfert d'idéologie comme l'a souligné l'un des intervenants.

Cette incorporation a indiscutablement eu des aspects positifs : exigence de la transparence, de la compétence, autonomisation et responsabilisation des acteurs politiques, économiques et administratifs. Mais, pour des pays qui, comme ceux de l'Afrique subsaharienne, disposent pour leurs 500 millions d'habitants d'un revenu – aide internationale comprise – inférieur à celui de la Suisse, est-il possible de laisser la seule rationalité économique occuper toute la sphère du social ? D'autres rationalités, concurrentes et parfois contradictoires, n'ont-elles pas une légitimité équivalente, sinon supérieure : rationalité culturelle, rationalité sociale, rationalité écologique ?

Ces autres rationalités qui, pour être celles dominantes au sein de la société civile, n'en sont pas moins reléguées à l'arrière plan au profit du « rétablissement des grands équilibres », expliquent que les contraintes de l'ajustement structurel n'aient pas été véritablement « internalisées » en Afrique, même parmi les milieux dirigeants qui en craignent, non sans raison, les effets déstabilisateurs. Il existe d'ailleurs, comme le reconnaissent les économistes proches de la Banque mondiale, une panoplie de moyens pour « détourner », en quelque sorte, les contraintes ou pour donner le change sur leur taux de mise en pratique.

Un autre élément vient hypothéquer les éventuelles retombées positives de l'ajustement : l'investissement ne suit pas. Ceux des pays qui ont le mieux obtempéré aux prescriptions de la Banque mondiale et du FMI sont, malgré tout, boudés par les investisseurs qui éprouvent des doutes sur la stabilité politique de régimes appelés à faire face à une forte résistance sociale. De surcroît, les mesures de privatisation encouragées par la communauté financière internationale reviennent parfois, tout simplement, à transférer des biens publics à des nomenklaturas politiques, reconverties du jour au lendemain en opérateurs privés, sans que l'on perçoive clairement les bénéfices à attendre de ce tour de passe-passe, en termes de transparence ou d'efficacité économiques.

En dernière instance, le véritable « noyau dur » des politiques d'ajustement structurel consiste en la création des conditions du remboursement de la dette. Cette dette représente 90 % du PNB du continent africain (et 112 % pour sa partie subsaharienne), et son service annuel s'élève à 25 millions de dollars soit plus de 30 % du produit des exportations. Faut-il continuer à considérer cette donnée du remboursement de la dette comme la clé de voûte du

système ou, au contraire, en faire une variable, elle-même subordonnée à des impératifs d'une autre importance ? En d'autres termes, ne faut-il pas mettre dans la balance les rationalités extra-économiques et financières.

Une conclusion unanime s'est dégagée à ce sujet : sans revenir sur l'existence – voir la légitimité – de la dette publique, la solution consisterait, non pas à l'effacer mais à en investir le montant dans des actions structurantes et, en premier lieu dans le domaine éducatif. Le tout sur des bases contractuelles négociées avec les organismes financiers et les États créanciers.

Démocratisation et développement

Les gouvernements du Sud, en premier lieu beaucoup de ceux d'Afrique, sont déjà largement dépossédés de leurs prérogatives étatiques par le droit de regard des organismes financiers internationaux. Nombre d'entre eux viennent, au cours de ces dernières années, de subir une autre remise en cause, celle-là plus frontale : la vague de revendication démocratique qui, dans beaucoup de pays, s'est traduite par la mise en place de conférences nationales, dans d'autres par de nouvelles structures politiques et dans quelques uns par des affrontements sanglants rendant plus difficile une transition démocratique.

Il apparaît que, dans des contextes nationaux extrêmement différents, les modalités de participation démocratique des citoyens ou, pour le moins, de « décompression de l'arbitraire » ne sauraient obéir à des modèles imposés clés en main de l'extérieur, avec un accompagnement d'« ingénierie démocratique » élaboré dans d'autres contextes.

Il apparaît aussi que rien n'est joué définitivement, malgré la puissance de la revendication populaire de conquête de libertés longtemps refusées. Car les opinions attendent aussi des « dividendes de la démocratie », en termes de meilleur accès à l'éducation, à la santé, parfois même en termes de simple survie biologique. Or ces aspirations légitimes risquent fort d'être déçues dans l'environnement actuel des politiques d'ajustement structurel, dont les conséquences sont aggravées, comme on l'a vu, par le remboursement de la dette et la détérioration des termes de l'échange des produits de base. L'idée de démocratie pourrait bien se trouver déconsidérée par l'impossibilité des nouveaux régimes à faire mieux que leurs prédécesseurs autoritaires ou dictatoriaux en matière d'amélioration des conditions d'existence. Le phénomène a pu être constaté aussi bien en Amérique latine qu'en Europe centrale et orientale. La responsabilité de la communauté internationale – et, pour ce qui nous concerne, de la communauté francophone – serait immense si elle ne prenait pas le minimum de mesures indispensables à la survie de l'idéal démocratique, pas seulement dans le discours mais dans l'action concrète.

L'articulation entre démocratie et développement n'est pas aussi tranchée qu'il y paraît. On a pu voir en Afrique à certains moments, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est à d'autres, le développement sans démocratie. Il n'empêche que la démocratie, parce qu'elle permet la libre mobilisation des énergies, la circulation de l'information nécessaire à l'innovation, est, à tout le moins, une « rampe de lancement » pour le développement. Au delà, certains ajouteront même qu'elle en constitue la composante la plus indispensable. Dire qu'elle est la condition du développement, c'est en effet quelles que soient les bonnes intentions de départ, subordonner un impératif éthique à une logique économique.

La démocratisation, en tout cas, confère une mission supplémentaire aux universités : celle d'en accompagner le cours et d'en être en quelque sorte la conscience critique.

La volonté et les moyens du redressement

Dans cette phase historique dont le séminaire a tracé le cadre contraignant, les enseignants, les chercheurs et les politiques, tant du Nord que du Sud francophones, se sont retrouvés facilement autour de propositions dont ils pensent qu'elles sont de nature à répondre, au moins partiellement, à l'« état d'urgence » que vivent les universités africaines.

Celles-ci, bénéficiant d'une autonomie plus grande à l'égard des gouvernements, ne sont pas les dernières à vouloir appliquer à leur propre fonctionnement les règles de libre examen et de réflexion critique constitutive de l'activité d'enseignement et de recherche. Un grand nombre d'entre elles ont déjà spontanément demandé des audits extérieurs de leurs formations et même de leur gestion. Une démarche qu'il convient de saluer, car elle n'est pas si fréquente dans des institutions souvent inclinées à ne rendre de comptes qu'à elles-mêmes.

En premier lieu, il y a consensus sur la diversification des objectifs d'enseignement : à côté des formations traditionnelles, une large gamme de formations qualifiantes (longues et courtes) avec un très net infléchissement vers la technique ; formation continue (en particulier pour les formateurs eux-mêmes) ; diffusion, dans la société, de l'information et de la culture scientifiques et techniques.

Parallèlement, la dimension régionale est désormais non seulement acceptée mais revendiquée. Fini le temps où l'université était perçue comme un élément de la souveraineté nationale, au même titre que la compagnie aérienne du pays. Il est désormais clair – et l'exemple de la construction européenne a beaucoup contribué à faire avancer les choses dans ce domaine – qu'aucun pays africain ne dispose, à lui seul, de la « masse critique » de ressources humaines et financières dans tous les domaines du savoir. Il est désormais admis qu'il faut raisonner, au cas par cas, en termes de pôles de compétence régionaux.

Ceci est particulièrement vrai pour la recherche :

L'idée d'un « espace africain de la recherche » avec des structures de pilotage et d'évaluation elles-mêmes africaines (et faisant aussi leur place à des scientifiques d'autres continents) bénéficie d'une approbation générale. Mais cet espace ne saurait être construit à partir « d'en haut », des gouvernements : il doit naître « d'en bas », de proche en proche, en fonction de la volonté exprimée par les chercheurs et les responsables institutionnels.

Ces remises en question courageuses s'étaient déjà traduites dans la coopération bilatérale francophone. En particulier, le gouvernement français, par ses « programmes globalisés de réhabilitation de l'enseignement supérieur », identifiant les filières, secteurs et niveaux sur lesquels il s'engageait contractuellement, ne responsabilisant ses interlocuteurs africains et les universités françaises partenaires, a largement répondu, ces dernières années, à une demande des universitaires d'Afrique.

Cette façon de « coopérer autrement », qui doit aussi faire sa place au dynamisme des organisations non gouvernementales, trouve son plein champ d'action au niveau multilatéral. En quelques années, l'AUF-UREF s'est imposée comme le cadre adéquat de cette coopération « nouvelle manière ».

L'Université des réseaux d'expression française au niveau francophone, comme au niveau régional, met en œuvre des programmes nouveaux en mesure d'entraîner et mobiliser la communauté universitaire francophone pour la modernité, le développement, la science en français : coopération en réseaux, filières francophones, pôles d'excellence, bourses de mobilité CIME et bourses d'excellence, unités associées, points SYFED, Système francophone d'édition et de diffusion.

Le vœu des participants au séminaire – en particulier des responsables universitaires – est que l'AUELF-UREF soit confortée par le Sommet de Chaillot dans son rôle d'opérateur direct et que des moyens supplémentaires lui soient attribués, pour remplir les nouvelles missions qu'exige la situation des universités africaines. Et ce, dans le cadre contractuel qui s'impose désormais comme le mode normal des rapports entre les autorités gouvernementales, en tant qu'expression de la demande sociale, et les établissements d'enseignement supérieur.

M. Abdellatif BENABDEJLIL

Président de L'AUELF-UREF.

Nous voici parvenus au terme de notre colloque.

J'ai le sentiment que nous avons fait un excellent travail et qu'un esprit de sérénité, de convivialité a régné pendant ces trois jours.

De nombreux et importants problèmes ont été soulevés lors de ce séminaire. On peut même considérer que les discussions qui ont eut lieu à Grenoble, sur la place présente et future de l'enseignement supérieur, est une première. De nombreux intervenants l'ont d'ailleurs souligné. Je me dois également de vous féliciter du réalisme et de la franchise, qui ont animé les différents intervenants, tout au long de cette rencontre. Parmi les nombreuses pistes de recherches qui ont été dégagées au cours de ces trois jours, celles qui concernent l'articulation entre l'ajustement économique et la restructuration de l'enseignement supérieur me paraît être la plus féconde. Je souhaiterais que l'occasion nous soit donnée pour approfondir dans le futur cet important problème. Pour ce faire d'ailleurs, l'UREF prévoit, très prochainement, la mise en place d'un réseau « Économie, Sociétés et développement », dont les thèmes de recherche s'inspireront certainement des conclusions de cette manifestation.

Le problème de la démocratisation et de son articulation à la rationalisation des structures éducatives et au développement économique, est apparu comme un des plus complexes et la majorité des intervenants en convient. Cette question devrait être abordée sans a priori aucun et avec beaucoup de prudence, en évitant, autant que possible, toute forme de généralisation ou de transposition de modèle, aussi intéressant soit-il. Les institutions existaient ici et là, en leur histoire. Les comportements ont leurs spécificités et il me paraît indispensable de prendre en compte ces éléments et bien d'autres. Il faudrait que l'on fasse, en sorte, ensemble, par nos réflexions, nos recherches et également par l'échange et le dialogue, que la démocratie devienne un vecteur de développement économique et du changement social.

Je souhaiterais également revenir, comme je l'ai fait lors de la séance d'ouverture, sur le problème de la dette. Les institutions financières internationales assistent et accompagnent le problème de l'ajustement structurel. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour la restructuration du système éducatif ? Ne pourrait-on pas, par exemple, imaginer de donner la possibilité aux pays du Sud de consacrer une partie de leur dette au profit de l'amélioration du système éducatif ? C'est une question que je pose.

L'organisation de notre séminaire s'inscrit dans le cadre du vœu exprimé par le Président Abdou DIOUF, lors du premier sommet de Paris en 1986 pour que la communauté universitaire francophone se mobilise autour de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement en Langue Française, l'AUELF, afin d'assurer le progrès de l'université, de la recherche, de la coopération francophone. C'est pourquoi, nous avons créé une Université des Réseaux d'Expression Française, l'UREF, opérateur des Sommets pour l'enseignement supérieur et la recherche, qui est devenue, il est raisonnable et naturel de le dire, une des réussites indiscutables des Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun la langue française.

Aussi, en organisant ce séminaire, en association avec le Ministère français de la coopération, l'UREF accomplit-elle sa mission : dialoguer, échanger, rassembler, construire. Le succès de ce séminaire, nous le devons aux universités qui nous ont généreusement accueillis, les universités de Grenoble et pour reprendre une expression d'autrefois, à l'université de Paris et je remercie encore une fois Madame le Recteur de nous accueillir, une deuxième fois, après notre Assemblée générale, qui reste ici imprimée dans notre mémoire, et qui a été menée dans ces locaux chargés de tant d'histoire. Donc, que ces universités soient remerciées comme le sont également les pays qui soutiennent notre action, dans le cadre des Sommets.

Au nom de tous les participants, Madame le Ministre, nous vous remercions d'avoir bien voulu accepter de présider cette séance de clôture et de manifester ainsi votre intérêt pour notre séminaire, pour les questions que nous y avons débattues, pour ce rassemblement d'universitaires et de chercheurs de bonne volonté pour l'AUELF-UREF.

Mme Catherine TASCA

Ministre délégué à la Francophonie.

Le séminaire qu'il m'est donné de clore aujourd'hui est exceptionnel à plus d'un titre. D'abord, les lieux : la Sorbonne aujourd'hui, que sa tradition séculaire dans le débat d'idées qualifie tout particulièrement pour parrainer cette dernière journée, et je sais que Madame le Recteur attache beaucoup d'enthousiasme et d'énergie à faire de sa maison un vrai lieu de débat d'idées ouvert sur l'extérieur. Mais aussi les Universités de Grenoble que leur dynamisme place au centre d'un réseau serré de coopérations multiples. Je salue l'une et l'autre avec respect et affection.

Ensuite, autre élément d'exception, les intervenants : d'éminents spécialistes internationaux, universitaires ou anciens universitaires, pour la plupart, tous engagés au titre de leur responsabilité professionnelle dans une réflexion sur le devenir des sociétés.

Et enfin les thèmes que vous avez choisis : démocratisation, économie et développement, la place de l'enseignement supérieur.

Ces thèmes qui placent votre séminaire au cœur même de la problématique qu'aborderont, très bientôt, dans quelques jours, les Chef d'État et de gouvernement francophones au Sommet de Chaillot.

Donc, le Ministre de la Francophonie ne pouvait qu'être sensible au privilège de s'adresser à vous et heureux de pouvoir saisir cette occasion de vous faire part de quelques réflexions que lui suggèrent ces thèmes.

Débattre, comme vous l'avez fait à Grenoble, du rôle des universités, pourrait sembler aujourd'hui hors sujet dans le contexte de crise lourde où se trouvent les pays du Sud. Jamais en effet, je crois, la situation économique de ces pays, ceux de l'Afrique subsaharienne en particulier, n'a été aussi préoccupante en raison de la détérioration continue des termes de l'échange, des déséquilibres macro-économiques, de la difficulté à contrôler ces évolutions, tout ce que vous venez, vous-mêmes, d'évoquer. À quoi bon, pourrait-on se dire, dans pareille urgence absolue, s'attarder sur l'université et son rôle ? Cette université qui peut être perçue comme un quasi-luxe. À quoi bon nourrir les esprits alors même que les corps ont faim et pourquoi apprendre si, au bout du compte, le savoir acquis chèrement ne sert qu'à vouloir sans pouvoir ? Et il est vrai que l'université a pu naguère justifier des scepticismes en se maintenant en marge de la Cité. Il n'est pas si lointain le temps où certaines universités, en tout cas, répugnaient à affronter le concret où l'idée même d'un rapprochement avec les agents économiques sentait le souffre et d'ailleurs, aussi bien pour les uns que pour les autres, la méfiance était également partagée. Mais aujourd'hui heureusement, les choses changent et elles ont même changé profondément et, je pense que votre présence ici en témoigne.

Les universités sortent de leur tour d'ivoire, elles dépassent les limites du champ clos de la seule théorie et atterrissent fermement les deux pieds dans le réel. Elles s'ouvrent, elles observent, elles écoutent et, surtout, elles sont des lieux de dialogues. Leurs chercheurs trouvent, je crois, un nécessaire équilibre entre le fondamental et l'appliqué et leurs travaux savent de mieux en mieux répondre aux besoins en développement des entreprises et aux priorités de leur pays. Peu à peu, l'université développe une vraie capacité d'expertise au service de la société et est capable de passer contrat avec celle-ci.

Dès lors, l'université tend à constituer un des axes autour desquels se construit un potentiel national et international de recherches, potentiel doté de personnel, de moyens, et activé en partie par la demande du corps social. Il est clair, toutefois, que dans les pays du Sud, l'université n'a pas encore les moyens de jouer ce rôle, en tout cas, de le jouer pleinement. Une meilleure organisation, des formules de coopération nouvelles avec le Nord et entre partenaires du Sud devraient lui permettre, le plus rapidement possible, de réaliser des progrès dans cette direction. À cet égard, je crois qu'il faut observer la pratique européenne actuelle qui peut livrer des enseignements utiles en promouvant la mobilité des étudiants au niveau régional, en favorisant la complémentarité des études de recherches, en soutenant des projets novateurs liés à la petite et moyenne industrie, en généralisant l'enseignement à distance. L'Europe nous montre des voies sur lesquelles les pays du Sud pourraient s'engager dans un partenariat digne et efficace.

Le temps est révolu où les universités du Sud se contentaient d'offrir aux grands organismes du Nord, les terrains et, j'oserai dire, la main d'œuvre pour leurs recherches. D'ores et déjà, elles commencent à s'organiser en réseaux d'objectifs, bâtissant des pôles régionaux forts, une véritable carte universitaire des compétences, tenant compte de la hiérarchie des besoins et des capacités économiques des pays. Vous avez évoqué, dans votre propos, la nécessité de prendre à bras le corps cette dimension qui dépasse les frontières nationales et qui va vers l'organisation de pôles régionaux, capables d'offrir à l'Afrique les armes de son développement.

À cet égard, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt que ces journées d'études s'étaient terminées sur le thème « ajustement structurel et développement ». Sans vouloir me lancer dans de longues considérations sur ce sujet, que vous avez sans nul doute traité avec beaucoup plus de compétence que je n'aurais su le faire, je me bornerai à remarquer que les universités peuvent jouer un rôle essentiel dans les processus d'ajustement structurel, notamment par les formations qu'elles doivent dispenser en vue de fournir aux pays les cadres dont ils ont besoin aujourd'hui et demain, plutôt que ceux dont ils n'auraient que faire ou qu'ils ne sauraient pas retenir.

À ce titre, la création en 1990, de l'Université d'Alexandrie, qui, consacrée au troisième cycle, est destinée à la formation sur les thèmes « santé et nutrition », « finance et gestion des entreprises », « gestion de l'environnement ». Je voudrais citer également un projet qui sera présenté au Sommet de Chaillot, de renforcement, d'élargissement de la vocation de l'université de Saint-Louis qui devrait pouvoir devenir dans cette partie de l'Afrique, une véritable université du Sahel et pouvoir fédérer les efforts et les besoins des pays de cette région. Voilà deux exemples concrets, où la coopération multilatérale francophone peut venir à l'appui de ces ajustements structurels tellement nécessaires au développement. Ces choix essentiels pour tous les pays du Nord comme du Sud sont l'un des enjeux du débat démocratique. Dans ce contexte, comment ne pas voir que le mouvement de démocratisation qui traverse aujourd'hui l'Afrique représente, certes, des sources nombreuses de déstabilisation, de troubles économiques et sociaux, mais aussi et surtout, pour l'Afrique, une chance formidable ? Il faut, donc, que l'ensemble de la communauté francophone soit capable d'accompagner cette vague de démocratisation, de bien en saisir les aspirations, de les aider à se réaliser pour que les peuples qui accèdent aujourd'hui à la citoyenneté, à la parole, puissent aussi accéder pleinement au savoir et décider librement de leur avenir. Il est clair que les universités sont au cœur de cet enjeu.

Aujourd'hui, et c'est là sa force, notre communauté francophone s'organise autour de ces débats essentiels pour chacun de ces membres. Le Sommet de Chaillot, qui s'ouvre donc à Paris le 19 novembre 1991, a fait et fera une grande place au problème de cultures, de science, d'environnement, de démocratie, de ce que nous appelons l'État de Droit au service du développement et de la démocratie, et également à l'ensemble des problèmes économiques. Ce Sommet s'adressera aux institutions susceptibles de se mobiliser en vue d'atteindre notre objectif de progrès dans la solidarité. Parmi ces institutions, il faudra compter avec les universités partiellement ou entièrement de langue française, dont le réseau de relations s'est considérablement resserré ces dernières années.

La France confirmera au sommet de Chaillot le très grand intérêt qu'elle porte à cette forme élevée de coopération et elle redira son soutien à l'AUPELF-UREF, opérateur privilégié des programmes d'enseignement supérieur et de recherche. Elle lui demandera de déve-

lopper les projets propres à constituer des outils de solidarité régionale. Elle l'appuiera, pour autant que des propositions concrètes, dans le domaine de la formation des hommes, de la recherche appliquée aux besoins prioritaires des pays, seront retenues dans ces programmes. Pour autant, aussi, que la coopération universitaire sera adaptée aux conditions réelles du terrain et non pas livrée « clés en main ». Cette prise en charge par les pays qui reçoivent l'aide, leur participation à la définition des choix, des priorités et des modalités de coopération, est, à nos yeux, fondamentale.

Il serait utile enfin que la thématique de ces trois journées de séminaire – démocratisation, économie et développement – trouve sa place dans les recherches de réseaux universitaires spécialisées.

Monsieur le Président, Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs, vous ne manquerez pas d'ouvrage. Les États ont besoin des universités, de leurs institutions de recherche, dans la préparation de leurs décisions. Il faut que se constitue entre elles un corps de savoirs partagés qui s'appuie sur notre communauté culturelle et linguistique, sans jamais s'y laisser enfermer.

L'espace que définissent les universités partiellement ou entièrement de langue française, connaît aujourd'hui une réorganisation, dont on ne peut que se féliciter et qu'il convient d'encourager. Les États et les gouvernements des pays francophones confirmeront, à Chaillot, le prix qu'ils attachent au potentiel de développement que ces universités représentent. Je souhaite, et en fait je suis convaincue, que les universités sauront répondre à la confiance qui leur est faite. Tels sont, donc, les vœux que je formule en vous remerciant très vivement de m'avoir associée à la clôture de vos travaux.

Remerciements

Le séminaire «Démocratisation Economie et développement : la place de l'enseignement supérieur», organisé conjointement par les Universités de Grenoble et l'AUPELF-UREF, avec le concours du Ministère français de la Coopération et du Développement, s'est tenu les 12 et 13 novembre à Grenoble et le 14 novembre 1991 à Paris.

L'organisation des journées grenobloises a été le résultat d'un travail en équipe des quatre universités, Université Joseph Fourier, Université Pierre Mendès France, Institut National Polytechnique de Grenoble, Université Stendhal, et de l'AUPELF-UREF.

Mme Alicia Casalis, Vice-Présidente aux Relations Internationales de l'Université Pierre Mendès France et André Rosanvallon Ingénieur à l'IREPD ont eu la responsabilité de réaliser la version préliminaire des actes des Journées de Grenoble. Le personnel du Service Relations Internationales, en apportant son aide à la gestion générale de l'opération, a contribué à la publication des actes.

L'AUPELF-UREF s'est chargé de l'organisation du séminaire à Paris et de l'édition des actes. Benoît Bardet, responsable des publications, a assuré l'établissement du manuscrit et le suivi de l'édition de l'ouvrage.

Paru dans la Collection Universités francophones de l'UREF, dans la série «Prospectives francophones» dont il est le volume 2, cet ouvrage reprend l'essentiel des diverses interventions présentées, ainsi que les débats qui les ont suivis. Il fait suite au Tournant, volume 1 de la série, paru en 1989. Nous avons pris sous notre responsabilité la relecture des actes. Nous espérons avoir été le plus fidèle possible aux propos des participants et nous excusons pour toute erreur d'interprétation.

Universités Francophones



Prospectives francophones est une série de la collection **Universités francophones** de l'UREF dans laquelle paraissent des ouvrages portant sur les problèmes de l'université, de la recherche, des langues de la science dans la Francophonie d'aujourd'hui.

On assiste, depuis plusieurs années en Afrique, à un bouleversement du paysage politique, à une crise très grave qui y secoue les universités, et à une réévaluation des politiques de développement.

Démocratisation, économie, développement : c'est autour de ces trois interrogations que se sont réunis universitaires, chercheurs et responsables politiques, appartenant à toutes les régions de la Francophonie.

Ils ont dégagé les grands axes de ce que pourraient être **les nouvelles missions confiées aux Universités**, en fonction des nouvelles données politiques et économiques.

Cet ouvrage entend proposer une approche nouvelle de la coopération entre universités du Nord et du Sud, dans une perspective de réduction du fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en développement.



I.S.S.N 0993-3948
Diffusion EDICEF ou ELIPSES selon pays

59/4368/3
Imprimé en France

Prix France : 120 FF.

Prix préférentiel UREF (Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient, Haïti) : 50 FF